

**E N S P**

ECOLE NATIONALE DE  
LA SANTE PUBLIQUE

**L A P S S**

Laboratoire d'analyses des  
politiques sociales et sanitaires

**Q U E S T ' U S**

ASSOCIATION D'ETUDES ET  
DE  
RECHERCHES EN SOCIOLOGIE

**Être mono-parent :  
des familles sous contraintes  
dans un contexte institutionnel local**

**Madeleine de Certaines, Claude Martin, Véronique Vasseur**

Etude commanditée à l'APRAS par la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocations  
Familiales et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine

**Rennes - octobre 2000**

Nous tenons vivement à remercier les différents partenaires de cette étude (la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, le Conseil Général et la Ville de Rennes), les parents et les professionnels qui se sont, très sincèrement et très honnêtement, prêtés au jeu (parfois difficile) de l'entretien, ainsi que les "relais" qui nous ont permis de prendre contact avec eux (notamment la responsable du CDAS de Rennes Cleunay-St Cyr, la directrice de l'association AMFD, les membres de l'association AVEL MAD et Claudine Larzul de la Ville de Rennes) et le comité de pilotage de l'APRAS pour les orientations et le soutien qu'il a donnés à cette étude<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous remercions également Béatrice Peschard de Quest'us et Régine Mafféïs LAPSS pour les corrections qu'elles ont apportées aux premiers manuscrits et leur travail de mise en page du document final. Nous n'oublions pas le groupe "femmes et santé" du comité consultatif de la Ville de Rennes (présidé par Maria Vadillo) grâce auquel a germé et fleuri l'idée de cette étude.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION ET SYNTHESE .....	5
<b>PREMIERE PARTIE - CONTRAINTES COMMUNES, DESTINS MULTIPLES : LES PARADOXES DE LA MONOPARENTALITE.....</b>	<b>14</b>
<b>CHAPITRE 1 : DES SITUATIONS PARENTALES SOUS CONTRAINTES : .....</b>	<b>15</b>
<b>“ FAIRE FACE ” .....</b>	<b>15</b>
1 - <i>“Faire face” : une composante identitaire .....</i>	<i>18</i>
2 - <i>Le double rôle ou la question de la répartition de l'autorité .....</i>	<i>21</i>
3 - <i>Les facteurs de différenciation .....</i>	<i>24</i>
3.1 - <i>Se penser en termes de distance à une norme parentale abstraite .....</i>	<i>26</i>
3.2 - <i>Construire et ajuster son rôle de parent au fil du temps .....</i>	<i>28</i>
4 - <i>Le poids des stéréotypes .....</i>	<i>30</i>
<b>CHAPITRE 2 : CONTRAINTES ET PRATIQUES DE PARENTS ELEVANT SEULS LEURS ENFANTS 34</b>	<b>34</b>
1 - <i>Le passage de la biparentalité à la monoparentalité.....</i>	<i>35</i>
1.1 - <i>Gestion constructive .....</i>	<i>35</i>
1.2 - <i>Désir d'accès à l'autonomie .....</i>	<i>37</i>
1.3 - <i>Traumatisme douloureux .....</i>	<i>38</i>
1.4 - <i>Prise en charge sociale .....</i>	<i>39</i>
2 - <i>La question du logement .....</i>	<i>40</i>
3 - <i>L'activité professionnelle et la responsabilité parentale.....</i>	<i>42</i>
3.1 - <i>Bénéficier d'aides financières publiques .....</i>	<i>43</i>
3.2 - <i>Formation professionnelle et insécurité du marché de l'emploi .....</i>	<i>44</i>
3.3 - <i>Rechercher un emploi .....</i>	<i>45</i>
3.4 - <i>Disposer d'une autonomie financière .....</i>	<i>46</i>
4 - <i>Le poids relatif de la famille d'origine .....</i>	<i>50</i>
<b>CHAPITRE 3 : LES SOUTIENS AUX FAMILLES MONOPARENTALES .....</b>	<b>53</b>
1 - <i>Le soutien des parents, et plus particulièrement celui de la mère.....</i>	<i>55</i>
2 - <i>Le soutien des proches, la famille d'origine .....</i>	<i>58</i>
3 - <i>Le soutien des amis .....</i>	<i>59</i>
4 - <i>Le soutien de l'ex-conjoint .....</i>	<i>63</i>
5 - <i>Le soutien clinique (“ les psy ”) .....</i>	<i>64</i>
6 - <i>Les soutiens des dispositifs sociaux.....</i>	<i>66</i>
6.1 - <i>Les services sociaux sont sollicités pour des raisons financières .....</i>	<i>67</i>
6.2 - <i>Les services sociaux peuvent être sollicités pour des raisons éducatives ou de protection des enfants.....</i>	<i>69</i>
6.3 - <i>Une institution sociale peut intervenir pour protéger le parent et les enfants de la violence du conjoint .....</i>	<i>70</i>
7 - <i>Autres types de soutiens .....</i>	<i>70</i>
<b>CHAPITRE 4 : ANALYSE DES TRAJECTOIRES ET INFLUENCE DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>72</b>
1 - <i>Sauvegarder son indépendance et son autonomie.....</i>	<i>74</i>
2 - <i>Entretenir en priorité les liens familiaux.....</i>	<i>77</i>
3 - <i>L'isolement choisi ou subi.....</i>	<i>80</i>
4 - <i>Des formes multiples de la précarité économique .....</i>	<i>83</i>
<b>ELEMENTS DE CONCLUSION ET PRECONISATIONS .....</b>	<b>87</b>

<b>DEUXIEME PARTIE : PERCEPTIONS, REPRÉSENTATIONS ET LOGIQUES D'ACTION DES PROFESSIONNELS DU SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE .....</b>	<b>91</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>92</b>
<b>1 - Objectifs de l'étude.....</b>	<b>92</b>
<b>2 - Pertinence de la catégorie : compter n'est pas signifier .....</b>	<b>93</b>
<b>CHAPITRE I : L'ABSENCE DU PERE ET LA SOCIALISATION DES ENFANTS .....</b>	<b>98</b>
<b>1 - La relation fusionnelle, le manque d'autorité, de repères.....</b>	<b>99</b>
<b>2 - Des enfants perturbés .....</b>	<b>103</b>
<b>3 - L'enfance en danger.....</b>	<b>105</b>
3. 1 - Les FMP sur-représentées, les avis divergent .....	105
3. 2 - L'effet de loupe porté sur les familles monoparentales .....	108
3. 3 - Les observations et signalements : des populations plus " visibles " .....	110
3. 4 - La fin du placement par la fin de la monoparentalité ? .....	113
3. 5 - Préconisations enfance en danger .....	114
<b>4 - Le retour du " père " .....</b>	<b>119</b>
<b>CHAPITRE 2 : ISOLEMENT, API ET INSERTION SOCIALE.....</b>	<b>123</b>
<b>1 - L'isolement.....</b>	<b>123</b>
<b>2 - L'API.....</b>	<b>125</b>
2. 1 - L'API et la fraude.....	125
2. 2 - Préconisations API.....	130
<b>3 - Entre insertion sociale et insertion professionnelle.....</b>	<b>132</b>
<b>CHAPITRE 3 : PRECARITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>136</b>
<b>1 - Précarité.....</b>	<b>137</b>
<b>2 - De l'API au RMI, sortir des minima sociaux.....</b>	<b>139</b>
<b>3 - Les freins de l'insertion professionnelle .....</b>	<b>140</b>
3. 1 - Qualification et formation .....	142
3. 2 - API et formation professionnelle .....	150
3. 3 - La garde des enfants.....	153
<b>CHAPITRE 4 : LA MONOPARENTALITE : UN FACTEUR EXPLICATIF ?.....</b>	<b>159</b>
<b>1 - Les erreurs méthodologiques.....</b>	<b>159</b>
<b>2 - La monoparentalité comme révélateur des mutations de la famille nucléaire .....</b>	<b>162</b>
2. 1 - De la dissolubilité du couple à l'indissolubilité de la filiation. ....	164
2. 2 - L'égalité des rôles parentaux avant et après la rupture .....	166
2. 3 - La dynamique de l'égalité des sexes.....	169
2. 4 - La personnalisation du lien à l'enfant .....	170
<b>CONCLUSION : ENTRE RESPONSABILITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES : LE RÔLE DES ASSOCIATIONS.....</b>	<b>174</b>
<b>ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES .....</b>	<b>182</b>
<b>ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DES INTERVIEWÉS .....</b>	<b>185</b>
<b>ANNEXE 3 : GRILLE D'ENTREVUE .....</b>	<b>215</b>
<b>ANNEXE 4 : LISTE DES PROFESSIONNELS INTERVIEWÉS .....</b>	<b>219</b>
<b>ANNEXE 5 : PRÉSENTATION DU LAPS ET DE QUEST'US.....</b>	<b>222</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE :.....</b>	<b>224</b>

## **Introduction et synthèse**

Existe-t-il, réellement, un profil familial que l'on pourrait qualifier de monoparental ? On ne peut nier, certes, que le fait d'élever seul, quotidiennement, un ou plusieurs enfants a des conséquences considérables en termes de compatibilité vie familiale / vie professionnelle, mais aussi en termes de définition du rôle parental ou de ressources mobilisables. Or, le paradoxe qui apparaît à l'occasion de ce type d'enquêtes, c'est l'extrême diversité de ces situations et donc aussi, l'énorme inégalité de destins sociaux qu'elles recouvrent, d'où l'intérêt de prendre la dénomination " famille monoparentale " avec beaucoup de précautions. Derrière cette expression, continuent d'être véhiculés toute une série d'images, de jugements de valeurs qui prennent racine dans un long passé de stigmatisation, dans une longue tradition savante de construction de " risques sociaux ", associés au fait d'être une structure familiale non souhaitable. Ces images et ces stéréotypes continuent de forger nos représentations communes et d'alimenter la perception de nombre de professionnels de l'enfance et de la famille. Ce faisant, ils participent aussi à dessiner l'identité des " mono-parents ".

C'est pourquoi, nous avons tenté dans cette investigation qualitative d'appréhender ce que pouvait signifier aujourd'hui pour un parent ainsi que pour les représentants des principales institutions susceptibles de fournir des réponses à ces familles, de se trouver en situation d'élever seul(e) un ou plusieurs enfants.

Notre enquête par interviews approfondies a concerné 49 personnes (42 femmes, 7 hommes). La première partie du rapport aborde la question des effets identitaires de ces trajectoires conjugales, mais aussi les pratiques et les contraintes liées à leur situation de monoparentalité et les différents soutiens auxquels ils ont recours. Quelques trajectoires types sont ensuite commentées. La seconde partie résulte d'une enquête effectuée auprès de 36 professionnels de la famille et du social. Elle rend compte du regard porté par ces professionnels sur les familles monoparentales. Tous ces entretiens ont été réalisés à Rennes.

## **Le rôle de mono-parent : identité prescrite ou identité refusée**

Concernant les effets identitaires de la situation de monoparentalité, on peut noter que certaines personnes se sentent mal perçues par leur environnement alors que d'autres n'éprouvent pas ce sentiment et même ne se définissent pas en fonction de cette identité prescrite de parent-solo " en difficulté ". Cette différence recoupe bien sûr des écarts de condition sociale et économique, mais on observe que les personnes qui ont été les moins confrontées à des modèles parentaux dans leur enfance, ont aussi les visions les plus conformistes et les plus normatives de la parentalité et de la famille. La norme familiale est alors moins construite dans l'expérience, que reçue et importée de l'extérieur, des médias, des institutions, des professionnels de la famille, véhiculant donc un certain nombre de stéréotypes. Au contraire, pour d'autres parents, généralement mieux dotés socio-culturellement, la norme familiale semble d'abord le résultat de l'expérience sociale, d'une trajectoire individuelle à laquelle font appel les intéressés pour ajuster leur propre rôle parental. Le sentiment dominant est alors que le rôle parental n'est jamais fixé une fois pour toute, mais ajustable, modélisable, maîtrisable.

### **“ Faire face ”**

Les témoignages des mono-parents convergent vers la nécessité de faire face au jour le jour à leur nouvelle situation, après la perte ou le départ du conjoint. La rupture (ou le deuil) a bouleversé la vie quotidienne et nécessité une réorganisation. Les contraintes se sont multipliées et le principe organisateur des pratiques est le fait de faire face à ces contraintes. La plupart des parents interviewés, particulièrement les femmes, ont évoqué les contraintes du double rôle social de mère et de père. Si ces femmes s'accordent le plus souvent sur la nécessité de maintenir ce double lien, - l'affectif et l'autoritaire -, elles évoquent aussi l'énorme difficulté que provoque la recomposition du rôle parental due à la séparation : les pères ayant moins de temps à passer avec les enfants, en viennent à refuser de se voir enfermés dans le rôle d'autorité, celui-ci étant perçu comme le " mauvais rôle ". Ce rôle d'autorité est donc souvent renvoyé à la mère, qui l'assume avec d'autant plus de difficultés que les enfants sont adolescents ou jeunes adultes.

*Les personnes rencontrées évoquent largement le très grand attachement qui les lie à leurs enfants. La peur d'être qualifiées de " mauvais parents " les préoccupent, au point que certaines construisent, malgré elles, un cocon familial qui tend à les isoler. Pour les femmes, la garde des enfants est un souci permanent parfois obsédant, plus que l'argent et plus que cet ex-conjoint qui les a parfois abandonnées sans avoir été pénalisé.*

*On ne peut appréhender le quotidien des familles monoparentales et les contraintes qu'elles connaissent sans évoquer cette période de rupture qui représente*

*incontestablement le moment essentiel de la trajectoire du parent-solo. Pendant cette période, il doit à la fois faire le deuil d'un traumatisme affectif qu'il ressent comme un échec, trouver un sens à sa nouvelle situation (sollicité en cela par le questionnement des membres de sa famille proche, de ses enfants, et parfois de ses amis), gérer un déménagement (vingt-huit familles sur quarante-neuf rencontrées, ont dit avoir déménagé au moment de la rupture) chercher quelquefois un emploi, entamer une formation ou négocier avec son employeur une modification de l'organisation de son travail.*

### **Travail et famille : une double nécessité**

*L'activité professionnelle tient une place très importante dans la vie des parents-solo. Outre son rôle économique, elle représente pour eux un moyen de valorisation. Plus de la moitié des parents enquêtés avaient déjà une profession au moment de la rupture. Certains parents ont augmenté leur temps de travail suite à la séparation du couple, d'autres l'ont diminué pour être plus disponibles à leurs enfants. Les personnes qui disposent de salaires élevés et d'une profession socialement valorisée, ont généralement plus investi dans la vie professionnelle. Les parents-solo qui ont une activité de service et des salaires relativement faibles, ont plutôt tendance à ressentir leur travail comme contraignant. Ils se plaignent du manque de temps pour eux et des difficultés de conciliation entre la famille et le travail. Vingt des personnes que nous avons interviewées n'avaient pas d'activité professionnelle lors de l'entrée dans la monoparentalité. Généralement, la motivation de " s'en sortir " les a incité à mener une recherche d'emploi de façon particulièrement dynamique, et qui a porté fruit dans la plupart des cas. Onze parents-solo connaissent cependant des trajectoires professionnelles hachées, fragiles, quelquefois ponctuées d'échecs.*

### **Les sources de soutien**

*Les discours tenus à propos des soutiens révèlent les latitudes de choix dont disposent ces mono-parents pour assumer leur situation vis à vis du " regard " social sur la monoparentalité. Le fait de recevoir l'aide de " sa " mère est évoquée comme " allant de soi ", comme étant " dans l'ordre des choses ". C'est un soutien essentiel, presque général, mais il exige de protéger ses propres capacités à être soi-même un parent, tout en acceptant de déléguer un certain nombre de tâches à ses géniteurs, ce qui peut parfois entraîner des rivalités ou des conflits entre générations. Le soutien des frères, sœurs, oncles, tantes, cousins vient au second rang après la mère ou les parents. Il est plus temporaire, plus épisodique. Le soutien des amis est surtout valorisé par les personnes dont la situation sociale et financière est confortable. Il permet aussi de contourner des relations familiales compliquées ou conflictuelles. Le parent " non-gardien " représente également, dans de nombreux cas, un soutien non négligeable. Le*

*psychologue (ou le psychiatre) est également souvent évoqué comme une aide permettant de mieux supporter les conditions de la rupture et d'être mieux armé pour assumer la situation.*

*Quant aux services sociaux, il semble qu'ils déçoivent souvent les attentes des parents-solo, voire même inspirent la méfiance ou la crainte. Ils font l'objet de préjugés solides qui disqualifient parfois aux yeux des usagers, leurs capacités à résoudre les problèmes qui leur sont soumis et la réalité objective des actions mises en œuvre. Concernant les institutions du " social ", les familles monoparentales se plaignent de la rigidité d'un système administratif qui ne prend pas en compte la diversité des situations matrimoniales et surtout le caractère de plus en plus séquentiel des trajectoires familiales. En revanche, les foyers d'hébergement qui accueillent les mères avec leurs enfants, sont unanimement appréciés (cf. le foyer Brocéliande).*

### **Contraintes communes, destins multiples**

Si les destins de chacune de ces familles sont extrêmement diversifiés, on note qu'un certain nombre d'éléments récurrents pèsent sur les trajectoires. Ceux-ci accélèrent ou freinent les dynamiques de fonctionnement de la famille. Ils influencent les rapports avec l'entourage proche et le réseau de relations. Ils facilitent ou entravent l'insertion professionnelle. A l'écoute de ces personnes, des tendances se dessinent, des similitudes apparaissent. Certains facteurs se combinent pour générer une configuration favorable à une " reprise en main " suite à la rupture. D'autres, au contraire, constituent des obstacles d'autant plus infranchissables qu'ils s'accompagnent d'un sentiment d'incapacité à assumer les contraintes familiales et surtout, la solitude.

Tout classement typologique permet de structurer l'analyse et de fournir une représentation synthétique d'un échantillon enquêté. Il permet également une meilleure lisibilité du champ observé et propose une représentation schématique des résultats de l'enquête. En revanche, il met en relief les limites d'une investigation concernant précisément la situation de monoparentalité : celle-ci présente, en effet, peu de caractéristiques vraiment spécifiques dans la mesure où les problèmes rencontrés sont, pour beaucoup d'entre eux, identiques à ceux de familles bi-parentales (la recherche d'emploi, la garde des jeunes enfants, la compatibilité travail/vie familiale, les difficultés relationnelles avec les adolescents). Ce qui est différent, dans les situations de monoparentalité, c'est l'intensité de ces problèmes et la façon dont ils sont interprétés et investis par les personnes concernées et par leur entourage. Le regard des autres pèse plus ou moins selon la position sociale. Chaque parent-solo adopte une représentation de sa situation en fonction de ses capitaux initiaux et des (nombreux) conseils que lui prodiguent ses soutiens, ce qui l'amène à trier, dans son récit, ceux des éléments

d'influence de sa trajectoire qui lui permettent d'entretenir et de consolider l'idée qu'il se fait de lui-même.

### **Orienter l'action future**

En matière de préconisations, il nous semblerait souhaitable que les mono-parents puissent bénéficier des services d'interlocuteurs neutres, agents polyvalents, occupant un guichet unique et procurant des informations, des conseils formels ou des orientations adaptées aux diverses situations. Ces agents auraient pour mission de se faire l'interprète des familles monoparentales auprès des administrations, d'accélérer des dossiers, éventuellement de dépanner financièrement pour parer à un éventuel "effondrement" de l'équilibre familial.

Les questions liées à une plus grande souplesse dans les horaires des dispositifs d'accueil des jeunes enfants concernent l'ensemble des familles, mais elles se posent avec plus d'acuité dans les situations de monoparentalité. Enfin, nous avons pu repérer à quel point nombre de parents en situation monoparentale éprouvaient la nécessité de s'impliquer dans des démarches associatives, en vue de promouvoir des réponses à leurs besoins. Ces réponses sont certainement essentielles mais elles butent sur l'obstacle de leur pérennité. Il faut donc répondre par des moyens appropriés à cette fragilité chronique.

S'il est indispensable de reconnaître la vulnérabilité de nombreuses situations monoparentales, la charge importante du cumul activité domestique/éducation/activité professionnelle, il faut tout autant veiller à contourner l'obstacle de la stigmatisation quelle qu'en soit la forme.

### **Perceptions, représentations et logiques d'action des professionnels du social, de la famille et de l'enfance**

L'enquête menée auprès des "professionnels" avait comme quadruple objectif d'évaluer :

- la pertinence de la catégorie famille monoparentale (est-elle utilisée, est-elle comptabilisée, a-t-elle un sens ?) ;
- le cas échéant, les difficultés ou particularités attribuées à ces familles ;
- les actions mises en place (spécifiques à ce public ou englobant une population plus large, laquelle ?) pour tenter d'y remédier ;
- les freins ou manques évoqués par ces professionnels ainsi que leurs propositions pour améliorer le dispositif existant.

Toutefois, les professionnels rencontrés (champs éducatif, sanitaire, social, juridique) ne sont pas tous concernés de la même manière par les familles monoparentales. Il nous faudrait tenir compte de différents critères pour les distinguer :

contact direct ou indirect, nature du service proposé et public concerné (restreint ou non aux familles monoparentales, avec la totalité ou une partie de celles-ci).

Nous pourrions penser *a priori* que ces distinctions influent sur les réponses. Par exemple, les enseignants ou éducateurs de jeunes enfants (crèche) en contact direct avec l'ensemble des familles (y compris les familles monoparentales) seraient plus enclins à relativiser leurs propos, à noter la diversité des situations et à éviter de dramatiser ou stigmatiser la monoparentalité. A l'inverse les travailleurs sociaux en relation avec les femmes percevant l'API pourraient avoir tendance à généraliser les éventuelles difficultés rencontrées par ces mères à l'ensemble des femmes en famille monoparentale. Or il n'en est rien. Il semble que la ligne de démarcation entre ce qui serait de l'ordre du préjugé et ce qui relève d'un constat avéré et nuancé soit plus d'ordre idéologique et transcende donc l'inscription dans une pratique professionnelle.

En résumé, la manière dont les professionnels analysent la monoparentalité serait fortement influencée par l'image qu'ils se font (et/ou que leur institution se fait) de la (“ vraie ”) famille ou de ce qu'elle devrait être (visée normative). Ainsi la famille monoparentale apparaît en creux par rapport à ce que serait censé être la famille nucléaire présentée comme un idéal.

Autrement dit, s'interroger sur la monoparentalité permet, par effet de miroir, de s'interroger sur les évolutions (ou “ mutations ”, comme le souligne I. Théry) de la famille nucléaire à savoir, plus particulièrement, sur le statut parental, la place des hommes et des femmes, la socialisation et le développement des enfants.

### **L'absence du père et la socialisation des enfants**

Selon les professionnels (pour ceux qui considèrent que cette catégorie est pertinente), le point commun à toutes les familles monoparentales (et la source de leurs malheurs) serait “ l'absence du père ”. Cette absence est plus postulée que constatée et renvoie probablement, en partie, au terme "monoparental" lui-même (terme impropre dans la mesure où dans plus de 80% des cas le père est potentiellement présent) et à l'assimilation de ces familles avec l'API (dont “ l'isolement ” peut être traduit par la “ disparition ” du parent non-gardien). Cette absence ou éloignement du père aurait comme principales conséquences (parfois contradictoires) :

- une relation “ fusionnelle ” entre la mère et ses enfants ;
- un manque d'autorité, de repères ;
- et par conséquent un enfant surprotégé ou livré à lui-même, en tous les cas exposé, voire "en danger".

Les mères seraient de leur côté débordées. Elles ne pourraient “ assumer ”. Elles “ craqueraient ”. Et ceci d'autant plus qu'elles seraient “ isolées ” (l'absence du père signifierait absence de relations).

Ces risques présumés se renforceraient quand :

- la mère est inactive (elle noue alors une relation exclusive et pathologique avec son enfant) ;
- la mère travaille (il lui est difficile de mener de front vie professionnelle et activités domestiques ou éducatives, l'enfant est livré à lui-même).

Ces arguments, rapidement évoqués, mettent en avant la persistance implicite ou explicite de la référence au modèle biparental et une vision idyllique du couple dans lequel les rôles paternels et maternels sont à la fois complémentaires et interchangeables. De telle sorte que de nombreuses préconisations visent à réintroduire “ le père ” (maintenir la parentalité au-delà de la conjugalité).

### **Précarité, isolement, API**

Bien que la précarité ne concerne pas la totalité (ni même la majorité) des familles monoparentales - contrairement aux représentations - , elle reste un problème préoccupant sachant que 17% de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté (il semble d'ailleurs que cette proportion aille en s'accroissant). Les facteurs qui pourraient expliquer cet appauvrissement seraient :

- l'insuffisance des ressources propres de ces familles (dont les revenus dépendent d'allocations) et leur faible insertion sur le marché du travail ;
- et (ce qui peut aller de pair) une solidarité publique insuffisante notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants (en l'occurrence, des modes de garde insuffisants ou inappropriés).

Cette question de la précarité renvoie donc à la situation des femmes sur le marché du travail et à la manière dont elle est favorisée ou au contraire freinée. De telle sorte que les difficultés attribuées aux femmes monoparents (et qui selon quelques interlocuteurs leur incombent en partie, ce qui est particulièrement lisible à travers l'interprétation de l'API et des “ grossesses successives ”) ne peuvent trouver de solutions ou de pistes d'actions sans une réflexion plus générale sur la place des hommes et des femmes dans notre société.

Un moyen de sortir de cette précarité est pour les uns l'insertion professionnelle et pour les autres l'insertion sociale (avec l'idée sous-jacente du maintien de la femme au foyer et éventuellement de la recomposition familiale). L'argumentaire des seconds s'appuie sur le fait qu'occuper un emploi ne signifie pas automatiquement une sortie de la précarité sachant que de nombreuses femmes occupent des emplois peu rémunérés, aux horaires “ atypiques ” (qui entraînent des frais de garde) et aux contrats incertains (CES ou CDD).

### **L'insertion professionnelle**

La question principale des professionnels rencontrés est : doit-on “ assister ” les femmes monoparents ou doit-on faire en sorte de les autonomiser ? Sont alors mises en

concurrence la valeur travail (qui permet de ne pas être dépendant des allocations) et la valeur responsabilité maternelle (une femme seule peut-elle être une “ bonne ” mère quand elle travaille ?).

Des actions ont été entreprises afin de faciliter l'accès au travail pour les publics précarisés mais il semble qu'elles soient menées sur un trop court terme (elles ne permettent pas de mettre en place une formation qualifiante et la sortie des emplois précaires).

Penser l'insertion professionnelle comme un objectif à atteindre (plutôt qu'un retour au foyer “ choisi ” par défaut), envisager des actions de formations sur le long terme (éventuellement le temps de l'API) et faciliter la garde des enfants (gratuité et extension des services) sont des propositions envisagées par quelques professionnels.

Concernant la garde des enfants, les dispositifs existants, même s'ils peuvent paraître insuffisants, sont de surplus mal connus malgré les efforts des professionnels (notamment les loisirs proposés par la Ville de Rennes hors des temps scolaires). Améliorer l'information (cela concerne également les services de la PMI) serait également une action à entreprendre (en s'appuyant notamment sur un réseau de professionnels en contact avec ces familles).

Enfin, il semble souhaitable d'élargir la question de la garde des enfants aux femmes qui ne “ travaillent ” pas (qui n'occupent pas un emploi salarié), pour qui la conciliation vie familiale / vie personnelle est aussi primordiale.

### **Entre responsabilités publiques et solidarités privées : le rôle des associations**

Ce survol des thèmes abordés pour cette étude pose la question des responsabilités de chacun et a été formulé par quelques professionnels de la manière suivante : est-ce à nous de prendre en charge les dysfonctionnements de la famille ? L'État doit-il tout prendre en charge ? Est-il responsable ? Il serait simple de répondre à ces questions (comme cela a été parfois tenté) en renvoyant cette “ responsabilité ” aux femmes monoparents. N'ont-elles pas choisi ce mode de vie (allusion aux maternités célibataires interprétées comme “ les femmes qui font un bébé toute seule ”), ne sont-elles pas à l'origine des demandes de divorce (elles devraient alors en assumer la conséquence) ? Peut-on consacrer, légitimer ce type de famille (qualifié “ d'anormal ” comparé à la famille nucléaire) en leur accordant des aides ?

Ces interrogations ne sont pas l'apanage des professionnels et sont intégrées par des monoparents qui hésitent de sorte à faire appel aux services publics, préférant (pour certains) s'adresser à des associations jugées comme non disqualifiantes (notamment les associations de familles monoparentales).

Ces questions sont-elles pertinentes ? Est-ce la forme familiale (transitoire rappelons-le) qui pose problème ou ce qu'elle dévoile ? Ne serait-il pas, dès lors, plus

fécond de s'interroger (pour les accompagner) sur les évolutions de la famille (*cf.* Irène Théry) notamment sur :

- le lien de filiation (principe d'indissolubilité naguère attribué à la conjugalité) et la personnalisation du lien à l'enfant ;
- le statut de parent (comment tenir compte des composantes biologiques, sociales et généalogiques), le thème de “parent démissionnaire” et l'inégalité des rôles de la paternité et de la maternité avant et après la rupture ;
- la dynamique de l'égalité des sexes et de la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

**PREMIERE PARTIE :**

**CONTRAINTES COMMUNES, DESTINS  
MULTIPLES :**

**LES PARADOXES DE LA MONOPARENTALITE**

## **Chapitre 1 :**

### **Des situations parentales sous contraintes : “ faire face ”**

Ce premier chapitre a pour objectif de dessiner les contours de l'identité du mono-parent, de repérer de quelle manière il se reconnaît ou non dans cette catégorie ou cette dénomination de “ famille monoparentale ”, dans quelle mesure justement il se sent ou non en conformité avec un certain nombre de stéréotypes ou idées reçues véhiculées par la presse, l'opinion ou la vulgate sur la monoparentalité.

En somme, est-ce que le mono-parent se sent un parent différent des autres et dans quelle mesure ? Comment perçoit-il les regards extérieurs, ceux de ses proches, famille et amis, mais aussi et peut-être surtout ceux des professionnels de l'enfance et de la famille auxquels il se confronte, au premier rang desquels les enseignants ?

Sans prétendre, une fois encore, que notre enquête qualitative soit d'aucune manière représentative de ce que recouvre potentiellement la monoparentalité, que ce soit dans la ville de Rennes ou ailleurs, il nous semble qu'elle peut cependant permettre de comprendre pourquoi certains mono-parents éprouvent profondément une sorte de “ désapprobation sociale ”, des effets de stigmatisation, jusqu'à intégrer ces éléments comme des composantes identitaires, alors que d'autres n'évoquent nullement ces effets, jusqu'à parfois même ne pas se penser comme des familles monoparentales, et même refuser tout ce que la catégorie véhicule justement de stéréotypes négatifs, pour se présenter comme des familles “ ordinaires ”, si l'on peut dire, parfois même avec certains atouts et avantages que pourraient leur envier les familles biparentales.

Ce qui peut expliquer cet écart renvoie, selon nous, à une certaine conception de la norme familiale : certains percevant la norme familiale comme une structure qui existe

hors de soi - hors même de son expérience personnelle qui n'a parfois pas participé à donner une représentation de la famille justement -, une représentation fixée dans un imaginaire collectif et social, avec des configurations précises ; alors que d'autres ont plutôt une approche "constructiviste" de la norme familiale, celle-ci n'étant au fond que le résultat de l'expérience, d'ajustements progressifs, la norme familiale étant d'autant plus souple que l'on a pu en recevoir une de son passé familial, que l'on ajuste et bricole soi-même, dans un processus d'auto-production normative.

Dans ce chapitre, nous abordons trois points principaux :

### *Faire face*

- Tout d'abord, en parlant de leur situation et de leur rôle de parent, les personnes rencontrées convergent sur un premier constat : la nécessité de faire face à cette situation nouvelle, au jour le jour, sans avoir bien souvent même le temps de rationaliser ou d'appliquer des schémas idéaux. Le changement de situation a provoqué des bouleversements et réorganisé totalement la vie quotidienne. Les contraintes se sont multipliées et ont imposé de régler au fur et à mesure les obstacles. Du fait de ces contraintes, un des thèmes fédérateurs est le manque de temps : temps pour les enfants, mais aussi et peut-être surtout, temps pour soi. Le mono-parent doit affronter un rythme quotidien qui ne laisse guère d'espace à une réflexion sur le rôle de parent. Le principe organisateur des pratiques est le fait de faire face à ces contraintes.

### *Le double rôle et la question de l'autorité*

- Le deuxième thème fédérateur, au-delà des écarts de conditions socio-économiques, concerne le rôle de parent, à proprement parler. La plupart des parents interviewés, surtout les femmes, ont évoqué la difficulté d'assumer le double rôle de mère et de père : en fait le rôle de nourricière et de gardienne de l'organisation de la vie quotidienne et domestique, mais aussi d'affection plutôt traditionnellement attribué à la mère et le rôle d'autorité, de cadre normatif, de limitation des conduites et aspirations des enfants qui traditionnellement incombe à l'homme. Si les mères s'accordent le plus souvent sur la nécessité de maintenir le double lien parental, avec le père et la mère, elles évoquent aussi bien souvent l'énorme difficulté que provoquent la séparation, l'éloignement ou la recomposition du rôle paternel qu'impose la séparation. Cette difficulté est bien sûr majeure pour les mères dont le partenaire a disparu ou qui n'assume plus du tout son rôle de père. Elles sont alors à proprement parler seules pour assumer cette fonction d'autorité. Mais cette difficulté est très souvent évoquée aussi par les mères dont le partenaire continue de voir ses enfants, de les avoir à l'occasion

d'un droit de visite, de vacances, voire dans le cadre de garde partagée. Les choses se passent un peu comme si, du fait que ces pères ont moins de temps à partager avec leurs enfants, ils en étaient venus à écarter ou refuser ce rôle d'autorité, ce "mauvais rôle", si l'on peut dire, celui qui cadre et borne les pratiques et les revendications des enfants, pour privilégier le "bon rôle", celui qui se traduit par l'expression d'affection, le partage et la complicité, la souplesse. Laissant en creux ce rôle d'autorité, les pères semblent poser à celles qui ont à partager l'essentiel du quotidien des enfants un problème nouveau : elles doivent, certes d'une manière différente des mères abandonnées par leurs ex-partenaires, faire face à un rôle d'autant plus délicat à assumer que les enfants sont adolescents, préadolescents ou jeunes adultes.

*Se penser en termes de distance à une norme parentale ou construire et ajuster son rôle parental au gré de son expérience*

- Le troisième volet de ce chapitre sur le rôle de mono-parent révèle plutôt les différences que les points communs. Il s'agit alors de mettre en évidence l'écart de représentations entre, d'une part les parents qui se sentent mal perçus par leur environnement, analysant nombre de leurs difficultés sous l'angle de la monoparentalité, considérant en quelque sorte que le fait d'être seul(e) est la source de ces problèmes auxquels ils/elles se confrontent, et de l'autre, ceux qui n'éprouvent pas ce sentiment et qui même ne se définissent pas en fonction de cette identité prescrite de mono-parents "en difficulté". Si certes, la plupart des parents rencontrés nous ont dit ne pas considérer qu'il existait un parent ou une famille idéale, ils ne se pensent pas dans leur rôle parental de manière uniforme. Certains insistent sur le regard négatif qu'ils ressentent sur eux-mêmes et leurs enfants, quand d'autres ne semblent pas y être confrontés. Cet écart recoupe bien sûr des différences de condition sociale et économique. Mais nous montrons qu'il recouvre aussi sans doute un phénomène plus complexe, du point de vue identitaire, renvoyant à la manière dont se construisent et se cristallisent certaines représentations de la famille et de la norme familiale. Pour expliquer ce phénomène, nous tentons de montrer dans quelle mesure, ce sont justement les personnes qui ont été les moins confrontées à des modèles parentaux dans leur enfance, qui ont pu le moins faire appel à leur expérience d'enfant pour se forger une identité de parent, que l'on trouve les visions les plus conformistes et normatives de la parentalité et de la famille. Pour se penser soi comme parent, on ne cesse en quelque sorte de mesurer l'écart qui nous sépare d'une norme idéalisée et souvent implicite, mais très active et qui fait du mono-parent un parent amputé, inadapté. La norme familiale est alors moins construite dans l'expérience, que reçue et importée de l'extérieur, des médias, des institutions, des professionnels de la famille, véhiculant donc un certain nombre de stéréotypes. Au contraire, pour d'autres parents,

généralement mieux dotés socio-culturellement, la norme familiale semble d'abord le résultat de l'expérience sociale, d'une trajectoire individuelle à laquelle font appel les intéressés pour ajuster leur propre rôle parental. Le sentiment dominant est alors que le rôle parental n'est jamais fixé une fois pour toute, mais ajustable, modélisable, maîtrisable.

## 1 - "Faire face" : une composante identitaire

Avant de distinguer ce qui différencie les propos tenus par les mono-parents rencontrés, il est donc possible de repérer une composante identitaire largement partagée, que l'on retrouve fréquemment dans les entretiens. Si l'on ne peut véritablement définir un mono-parent à la lumière de nos entretiens, on peut en revanche repérer que ce qui caractérise le mieux, aux dires de nos interlocuteurs/trices : le fait qu'il doit "faire face", "assumer", "se débrouiller". L'important semble moins dès lors de nommer ou de rationaliser sa situation de parent au singulier que de montrer que cette situation impose une manière d'être, qui ne laisse guère de place aux états d'âme, si l'on peut dire. La situation monoparentale représente donc principalement une série de contraintes auxquelles le mono-parent ne cesse de faire face. Ces obligations, cette pression, ces contraintes se traduisent en termes de temps, d'abord, mais aussi en termes d'écart à un idéal devenu hors d'atteinte. Les moyens matériels sont une autre limite à laquelle il faut faire face.

Ainsi Bérénice (37 ans, divorcée, mère de trois enfants respectivement de 14, 11 et 8 ans), à propos de l'accompagnement du travail scolaire :

*Le travail scolaire, (...), bien sûr, c'est quelque chose d'important, mais je n'ai pas le temps. Quand j'arrive le soir, j'ai tellement de choses à faire dans la maison, c'est ce côté-là,... parce qu'on arrive, le linge, la cuisine, la vaisselle, tout préparer pour le lendemain matin. Il y a énormément de choses à faire en arrivant... Il y a tout ce côté-là qui est vraiment épuisant, quand on arrive de sa journée de travail et qu'il faut tout recommencer...*

Aussi quand elle évoque le parent idéal, elle fait immédiatement référence au temps et à la disponibilité :

*Il doit être disponible, en forme, patient, parce que moi, je manque de temps pour eux, je me rends compte... pour m'occuper plus d'eux, je vois les devoirs, heureusement qu'ils sont à l'étude. Je ne me sens pas le courage le soir de faire tout ça.*

Le thème du manque de temps, pour les enfants, voire pour chaque enfant avec ses attentes spécifiques, mais aussi pour soi, est un véritable leitmotiv de cet ensemble d'entretiens. Ainsi, Solange (veuve de 34 ans avec ses deux enfants de 4 et 7 ans) nous dit :

*J'aimerais avoir un peu de temps libre, ce n'est pas simplement pour garder mes enfants, ce serait d'avoir du temps pour moi... J'aurai préféré éveiller mes enfants au monde qui les entoure plutôt que de m'occuper d'eux matériellement, parce qu'en ce moment, j'ai le temps de m'occuper d'eux matériellement, c'est-à-dire qu'ils vivent toujours avec un parent qui leur impose des contraintes. Je n'ai pas le temps avec les deux, j'aurais un enfant, ce serait sans doute différent, mais avec les deux, je n'ai pas le temps de passer du temps à lire, à les emmener à la bibliothèque, à les éveiller. Idéalement, j'aurais voulu leur faire connaître beaucoup plus de choses...*

*La difficulté majeure, mais ça on l'avait ressenti déjà quand on était séparé, c'est de ne pas avoir de temps avec un seul enfant, de ne pas pouvoir justement se partager les enfants. Les enfants n'ont pas le même âge et pas forcément les mêmes centres d'intérêt et quand on est seul, on ne peut pas consacrer un temps, mais un vrai temps, à l'enfant qui concerne son âge, ses curiosités, ses désirs et c'est vraiment difficile. Il y a toujours l'autre qui est là, qui a envie d'autre chose, j'ai du mal à assurer, à répondre aux deux demandes. Quand on vit en couple, c'est possible...*

De même pour Evelyne (divorcée avec deux enfants de 5 et 10 ans), le temps pour soi n'existe pas :

*Quand on est une famille monoparentale, moi je suis soit au travail, soit avec les enfants, je n'ai pas de temps pour moi toute seule. Impossible.*

“Faire face”, c'est donc bien “faire le maximum” avec les moyens que l'on a. En ce sens, le bilan n'est pas nécessairement présenté comme négatif, mais il est loin d'être idéal. D'ailleurs, pour nombre de ces parents, l'idée d'un “parent idéal” semble bien abstraite ou désuète. Nathalie (36 ans, séparée avec deux enfants de 8 et 6 ans) exprime cela très clairement :

*À mon avis, il n'y a pas de parent idéal. Moi, je pars du principe que je fais le maximum pour mes enfants, je fais ce qui me semble être le mieux pour eux...Je me dis que c'est pour Eddy, je veux faire le maximum pour lui.*

*C'est un petit combat, un gros même avec tout en même temps, le divorce, la scolarité d'Eddy, les problèmes d'argent, ça fait pas mal. Il faut beaucoup de courage et de tempérament, mais on n'a pas le choix. J'ai pris une décision à la base, il faut assumer jusqu'au bout.*

Le diagnostic du parent solo n'est donc pas aussi catastrophiste qu'on voudrait bien le faire croire parfois. La logique d'émancipation amène nombre d'entre eux à évaluer assez positivement leur performance parentale, sans nier bien sûr les difficultés. On assume ; telle est bien la vision que développe Sybille (mère divorcée de deux enfants de 4 et 9 ans) dans cet extrait :

*Je crois que finalement mon rôle de maman toute seule je l'assume pas mal du tout. J'arrive bien à me débrouiller et à gérer le mieux possible. C'est vrai qu'il y a des moments où on aimerait un petit peu passer le relais et puis, bien souvent, quand on se retrouve seule, on est entouré de nos amis quand on a vécu en couple, nos amis sont des couples, nos amis sont des familles, donc au début on est entouré, les couples sont présents mais on se rend compte qu'après, on rencontre des soucis différents et que quelque part, on n'est pas toujours sur la même longueur d'onde.*

La rupture est d'ailleurs parfois à la fois une contrainte et un soulagement par rapport à une situation antérieure vécue comme un échec. Ainsi que le développe Flora (mère séparée avec une petite fille de 4 ans) :

*Quand je me suis retrouvée toute seule avec ma fille, c'était mieux je trouve, matériellement c'était mieux au début. Sur la vie quotidienne, c'était mieux aussi, pour moi, ça a été un grand soulagement à tout point de vue.*

Cette lecture des situations monoparentales en termes de contraintes et de pressions nous semble beaucoup plus fidèle aux situations rencontrées que celle qui consiste à faire le bilan des défaillances de ces parents. Ils ne sont pas défaillants, mais soumis à un régime de contraintes accrues. Mais face à celles-ci, le parent solo ne se laisse pas nécessairement submerger. Il fait ce qu'il peut et sa logique consiste parfois à nous signifier : "que celui qui peut mieux faire avec les mêmes contraintes s'avance". Si la situation de parent seule n'est que très rarement idéalisée, elle est cependant présentée comme un moindre mal par rapport à une situation conjugale devenue intenable.

Parmi les éléments de contrainte les plus systématiquement commentés, on trouve la difficulté d'assumer deux rôles : celui de l'autorité paternelle et le rôle de mère, qui apparemment regroupe aussi bien l'aspect nourricier et affectif.

## 2 - Le double rôle ou la question de la répartition de l'autorité

Une grande partie des parents rencontrés nous a fait part de cette difficulté spécifique des parents solo. Certes, elle est d'autant plus forte que l'on avait affaire aux parents d'adolescents ou de préadolescents. Mais c'est bien un point qui fait consensus. Être parent seul impose une nouvelle répartition des rôles parentaux qui ne va pas de soi. Il y a bien sûr un premier cas de figure : celui des femmes qui ont été abandonnées par leur compagnon ou celui des veuves qui ont perdu leur partenaire. Du fait de l'absence de l'autre, elles ont dû très tôt compenser cette absence auprès de leur(s) enfant(s), en assumant un double rôle, ce qui n'est pas sans poser problème.

Mais cette configuration n'est pas si éloignée de celles des femmes, qui dans le cadre du divorce ou de la séparation, évoquent la difficile répartition de ces deux rôles classiquement attribués à chaque sexe : d'un côté le rôle nourricier et affectueux, de l'autre celui de l'autorité. Ce dernier est bien celui qui pose problème. En effet, même pour les hommes en position de parent non gardien ou n'ayant pas la résidence principale des enfants, le rôle d'autorité est relativement problématique. Les parents interviewés nous en parlent comme d'un "mauvais rôle" que se refusent d'assumer leurs ex-partenaires, pour privilégier le rôle affectif, voire le rôle de copain. On peut d'ailleurs remarquer que, bien souvent, cette question de l'autorité des pères posait déjà problème dans la vie de couple.

*C'est très dur pour une mère de jouer les deux rôles, nous dit Chantal (mère séparée avec deux garçons de 17 et 14 ans). Ce sont aussi presque les mots de Thérèse (mère séparée depuis un an avec trois filles de 5, 8 et 12 ans) : Je dirais quelque chose : c'est que je fais le rôle du père et de la mère... D'ailleurs, il a très peu d'autorité... C'est un africain, donc il est plutôt cool. Il ne sait pas monter la voix quand il y a une bêtise de faite ou autre et il cède aux caprices des filles, comme il ne les voit pas souvent...*

*Il ne faudrait pas que moi je joue la mère sévère et que lui il soit trop cool (mère séparée avec deux enfants jumeaux de 16 ans).*

Solange (enseignante, séparée puis veuve avec deux jeunes enfants) souligne aussi ce point en évoquant la perte de l'autre :

*Le plus dur, c'est le poids de la responsabilité, savoir que je suis seule. Et puis l'idée que quand il y a un seul parent, ce parent-là, il n'y a pas d'équilibre dans la famille et je pense que c'est en ça que c'est différent d'être divorcé dans la mesure où on garde de bons rapports avec l'autre conjoint. Je suis forcément celle qui intervient tout le temps, il n'y a pas le relais de l'autre pour venir renforcer ce que le premier a dit. C'est bien d'avoir un discours à deux qui se tient. C'est vrai qu'avec mon mari, même si on a été séparés, on avait le même discours vis-à-vis des enfants. J'ai des enfants qui sont en bas âge, maintenant ils commencent à grandir et c'est une période où les interdictions doivent être bien définies et bien claires. Quand on est seul, c'est plus difficile, ces interdictions sont plus difficiles à admettre et on a moins de moments d'échange, de communications vraies, on peut moins se permettre de déroger à la règle pour plaisanter parce qu'il faut que ça tourne droit quand on est tout seul... Je pense que la rivalité entre mes deux enfants est encore plus grande du coup.*

Sylvie (divorcée avec deux enfants de 11 et 7 ans) précise ce point avec beaucoup d'acuité :

*C'est vrai que je suis maman et en même temps, je suis maman et papa parce que Martine et Jacques ont un papa, mais... J'aurais souhaité n'être que maman, ne pas faire tout le temps le rôle du papa aussi par ce que j'ai l'impression d'être... c'est-à-dire que je suis obligée de jouer le rôle du papa ; ce n'est pas que je n'aime pas, mais c'est le rôle que je suis obligée de jouer parce que le papa est défaillant et ça, ça m'énerve un peu. Le rôle du papa, c'est par exemple donner des limites à un enfant et les nôtres ne l'ont pas du tout ça parce qu'ils ont un papa qui n'est pas un papa, c'est un copain. On a le droit de tout, tout est bien et moi, je suis obligée après, quand ils reviennent, de mettre ces limites-là, sans arrêt et de rétablir les situations... Le rôle de maman, c'est plus l'affectif, c'est plus les petits secrets, pleins de petites choses.*

Jacqueline (divorcée depuis onze ans et mère de trois garçons de 26, 23 et 16 ans) fait sensiblement le même constat, y compris de se plaindre de la manière dont le père se comportait avant le divorce :

*Un des gros problèmes des ados, c'est qu'ils vivent entre eux et qu'ils manquent de repères et de relations avec les adultes. Ils manquent d'accompagnement avec d'autres adultes référents, hommes et femmes, d'hommes en particulier pour nous, dans ma situation de femme avec trois fils, j'ai personne pour me confronter... N'empêche que si tu es dans un couple où ça marche quand même, il y a une confrontation des parents par rapport à l'éducation des enfants, il y a une autorité. J'ai beaucoup regretté que leur père n'ait jamais eu d'autorité. Il y a un problème d'autorité de la part du père qui est fondamental, autorité dans le bon sens du terme, de prise en mains, de prise en compte et de barrières qu'il aurait mises, même avec l'aîné. Il est le seul à avoir vécu plus avec son père et il y a des tas de barrières qu'il n'a pas mis. Il refuse de voir les problèmes... C'est toujours moi qui ait dû faire front à tout. La responsabilité des pères, c'est dramatique, pour les femmes, pour les enfants, pour tout le monde.*

Amélie (divorcée, mère de trois filles de 10, 15 et 17 ans) insiste, elle aussi, sur cette difficulté, sur les effets des pères copains, sans autorité, et sur la faiblesse de la position de mère seule face aux enfants et la gestion de l'autorité :

*Il n'a pas d'équilibre au niveau de l'autorité... Il ne veut pas avoir le mauvais rôle, je crois que c'est ça, il ne veut pas avoir le rôle de celui qui râle.*

*Je lâche prise facilement. Si j'impose quelque chose, je peux une heure après l'enlever. Quand on est à deux, il y a l'autre qui peut vous soutenir, et ça permet d'être plus ferme, de durer dans le temps, parce que toute seule, quand on veut avoir la paix, on cède. Je crois que c'est ce qui m'a le plus pesé de ce côté-là, d'avoir tout à assumer, même encore maintenant.*

Cette question de l'autorité ne doit pas être comprise, cependant, comme un déficit des ménages monoparentaux. Elle est bien commune à l'ensemble des familles contemporaines, qu'elles soient mono ou bi-parentales. L'air du temps et les nouvelles relations conjugales et parentales, horizontalisées, moins hiérarchiques, moins fondées sur l'autorité, créent un nouvel horizon et engendrent de nouvelles difficultés. L'identité de parent se cherche, se rééquilibre. Les images traditionnelles du père autoritaire et distant et de la mère nourricière et affectueuse semblent bien insuffisantes pour permettre aux parents d'aujourd'hui de se définir et de se penser. Si l'on ne nie pas les spécificités des rôles des sexes, on perçoit que la recomposition de ces rôles est loin d'être achevée. Les pères contribuent encore bien peu aux tâches domestiques et d'éducation, mais ils se cherchent dans une autre figure que celle de ce père

traditionnel. Ce qui est revendiqué et parfois mal reçu par leurs partenaires féminines, c'est la possibilité de développer une relation chaleureuse et affectueuse avec les enfants, une relation de proximité, de complicité, au risque de donner à voir un père-copain, trop tolérant, ne cadrant pas assez les enfants.

On pourrait aller jusqu'à considérer que les pères rejettent autant cette figure du père autoritaire et distant, que le font les femmes de la conception traditionnelle de la mère nourricière et ménagère. Ces deux modèles conformes à une tradition considérée comme désuète ne suffisent plus à forger les rôles de père et de mère. Et si ce phénomène vaut pour l'ensemble des familles, il prend une certaine acuité dans les ménages monoparentaux, surtout ceux issus de la séparation et du divorce, dans la mesure où les pères sont en quelque sorte encore plus demandeurs de proximité avec leurs enfants, dont ils se sentent écartés. C'est peut-être en ce sens qu'ils cherchent à éviter le rôle de détenteur de l'autorité, de la règle, de la loi, de l'interdit et qu'ils le laissent assumer à celle qui a le plus de temps avec l'enfant. Quoiqu'il en soit, il y a là indéniablement un problème non réglé et qui suscite certaines tensions.

Ces propos sur le difficile double rôle doivent donc être bien compris. Il ne s'agit pas de dire que les mono-parents ont tout simplement un problème d'autorité, lié à l'absence du père, ce qui irait dans le sens d'un diagnostic déficitaire trop simpliste et donc des idées reçues sur leurs incapacités éducatives. Il faut plutôt l'entendre comme le signe d'une mutation en cours des rôles respectifs de l'homme et de la femme dans la famille, qu'elle soit bi ou mono-parentale. Les nouvelles marques de chacun sont encore floues et les mono-parents les éprouvent d'autant plus que justement, cette répartition des rôles parentaux constituait déjà un problème avant la séparation.

### **3 - Les facteurs de différenciation**

Au-delà de ces thèmes fédérateurs, on peut néanmoins percevoir de puissants facteurs de différenciation des situations de monoparentalité. Certes, le principal facteur concerne les conditions socio-économiques et culturelles de ces ménages. La faiblesse des ressources est un facteur qui augmente considérablement la pression qui s'exerce sur ces familles et, donc, les difficultés quotidiennes, que ce soit pour faire face aux conséquences de la rupture et/ou à la perte du partenaire, ou pour faire face aux enfants. Ces écarts de conditions sociales ont été déjà suffisamment soulignés dans d'autres travaux pour être pris pour acquis (Martin, 1997).

Mais d'autres dimensions interviennent encore et qui concernent ici notre objet : le rôle parental et la perception de soi, au regard de ce que l'on croit être le regard des autres. En effet, pour se penser comme parent seul, on fait appel à toute une série de lectures au-delà de sa propre expérience. Ainsi, la vision que l'on a de soi peut être plus ou moins affectée par le regard des autres (parents, proches, amis, collègues, professionnels de l'enfance et de la famille, etc.). C'est à ce niveau qu'il nous semble possible de tenter une interprétation qui permet de rendre compte de différentes attitudes.

Pour certaines des familles rencontrées (environ la moitié de notre population d'enquête), qui sont aussi souvent celles qui ont connu et connaissent encore les conditions de vie les plus difficiles (insuffisance des ressources, travail précaire ou chômage, etc.), la vision que l'on a de soi et la perception que l'on a du regard des autres semblent façonnées par une référence normative forte : l'idée qu'une famille idéale est une famille conjugale, bi-parentale, avec des rôles relativement clairement définis. Le paradoxe est que cette norme est totalement abstraite, car les individus montrent à quel point ils ne l'ont jamais véritablement connue, à quel point ils en ont peu fait l'expérience. Ce modèle est alors d'autant plus une caricature qu'il ne correspond à aucune expérience concrète. En revanche, ces effets identitaires sont loin d'être négligeables. Être mono-parent dans ce contexte est souvent perçu comme une défaillance, une difficulté, non pas nécessairement insurmontable, mais qui ne peut être niée. C'est aussi dans ces ménages que le regard des professionnels de l'enfance et de la famille est le plus souvent ressenti comme négatif ou stigmatisant (en particulier le regard de l'institution scolaire, nous le verrons). Tout se passe comme si les parents s'évaluaient à l'aune de cette famille traditionnelle et bi-parentale abstraite, stable et pérenne, mesurant en quelque sorte la distance qui les en sépare.

Dans d'autres ménages (grosso modo, l'autre moitié de notre échantillon), le rôle de parent, seul ou en couple, semble faire l'objet d'un processus d'ajustement et d'arbitrage complexe, sans que ne s'impose clairement une norme familiale explicite. On croit encore moins alors à l'existence d'un modèle idéal de famille ou de parent. La famille bi-parentale peut signifier autant de difficultés et d'impasses que la situation monoparentale. On pense alors son rôle de parent comme un "rôle de composition", construit au fil du temps, non sans faire appel à sa propre expérience d'enfant et aux modèles fournis par ses propres parents. Il s'agit en tous les cas d'un rôle à construire, à ajuster, à définir progressivement, sans se plier à un devoir-être. Pas de modèle figé, juste une construction toujours en cours.

Ces deux types d'attitudes ont des effets majeurs sur la manière dont ces parents nous parlent d'eux-mêmes et de leur rôle.

### 3.1 - Se penser en termes de distance à une norme parentale abstraite

Pour construire sa propre image de mono-parent, le regard que les autres portent sur soi est déterminant. A ce niveau, l'existence d'une vision relativement traditionnelle de la famille peut peser de tout son poids sur l'expérience de la monoparentalité. Tout semble alors signifier qu'en se retrouvant ou en se mettant dans cette situation, on s'écarte de la norme. Les parents des personnes rencontrées sont parfois le véhicule principal de ce jugement.

Ce fut manifestement le cas pour Adeline (mère divorcée de deux enfants de 15 et 23 ans). Elle décrit sa famille d'origine comme une famille très traditionnelle :

*Ma mère était mère au foyer. Je viens d'une famille de sept enfants. Mon père était directeur de société... Mes parents avaient une conception très forte de l'éducation, très judéo-chrétienne, comme on dit... Ils avaient une conception assez rigide de l'éducation... En ce qui concerne la division des rôles, c'était très fort, extrêmement fort, puisque ma sœur et moi, on était de ménage et de vaisselle et mes frères ne faisaient pas grand chose. Mes frères, c'était les études, ils se mettaient les pieds sous la table. C'était très rigide là-dessus. Mon père a interdit à ma mère de reprendre des études alors qu'elle a eu envie d'en faire quand elle a eu 40 ans... Mon père avait le rôle d'autorité, celui qui commande, qui interdit... Ma mère faisait la cuisine, le linge, le ménage en complément des dames qui sont venues travailler à la maison à certaines périodes de ma vie... C'est ma mère qui m'a toujours soutenu dans mes projets professionnels... Mon père, en fait, lui, ne nous a jamais considérées que comme des pourvoyeuses d'enfants...*

Dans cette configuration, la séparation et le divorce ont immédiatement été rapportés à cette norme conjugale et jugés en tant que tels.

*Là où ça a été très dur, c'est que mes parents m'ont beaucoup jugée lors de ma séparation, de mon divorce, ils ne m'ont pas du tout aidée, pas du tout. Ils m'ont plutôt enfoncée et là, c'est vrai qu'ils sont très mal à l'aise avec ça. Maintenant, avec le recul, c'est différent, parce qu'ils se rendent compte que finalement, quand je me suis séparée, la première chose que ma mère*

*m'a dite, c'est : 'les enfants vont trinquer'. Moi, il a fallu que j'élimine ce truc-là. J'ai mis des années et des années, de thérapie, pour retirer ce poids que j'avais sur la tête, le poids de mes deux parents qui me jugeaient, d'autant plus qu'on avait décidé ça conjointement, mais ils ont vite estimé que c'était moi la seule responsable et non pas mon conjoint... À aucun moment, ils n'ont essayé de comprendre par rapport à moi personnellement qu'est-ce qui faisait que ma vie de couple était insupportable. Je trouve que c'est un peu dur de vivre ça, de ne pas avoir une confiance au niveau affectif.*

Claudine (mère divorcée d'un garçon de 9 ans) évoque, elle aussi, cette désapprobation des parents et ses effets, à l'occasion de son retour chez eux après la séparation :

*Mes parents m'ont récupérée chez eux... À partir de là, le climat a changé, c'est-à-dire qu'alors que j'avais une relation toujours très proche avec mes parents, quelque chose s'est cassé... Je me suis aperçue que je redevais la petite fille qui avait une enfant, mais mon autorité face à mon enfant n'était plus celle que j'avais auparavant, c'est-à-dire que c'étaient les grands-parents qui prenaient les décisions... J'ai eu droit régulièrement à des remontrances dans le genre 'tu l'abandonnes, tu n'es pas une mère digne', 'si on n'était pas là, qu'est-ce qu'il deviendrait ? un délinquant ?'.*

Pour autant, elle ne considère pas avoir reçu ou pu se construire un modèle idéal de la famille. Le discours de sa mère était bien d'un tout autre ordre :

*Une image de la famille ? Non, elle n'existait pas. Dans mon esprit, c'était la mère, les enfants, c'est tout. Le père est quasiment inexistant. C'est 'les hommes sont tous des salauds', c'est un résumé assez exact de ce qu'elle nous a inculqué, à tel point que ses trois filles sont toutes les trois célibataires.*

L'expérience accumulée durant l'enfance est donc déterminante. Beaucoup des parents interviewés ont fait référence à leurs propres parents pour décrire et exprimer leur conception du rôle parental. On commente alors les effets de continuité et de reproduction.

### 3.2 - Construire et ajuster son rôle de parent au fil du temps

Pour d'autres, en revanche, cette expérience d'enfant confronté et éduqué par ses parents n'a pas eu lieu, et en cela n'a donc pas permis de se forger une expérience de la parentalité. C'est le cas dans le récit de Thérèse (mère séparée depuis un an avec trois filles de 5, 8 et 12 ans) :

*Une image de la famille ? J'en ai pas, je n'ai pas eu de famille... Mon père est orphelin et ma mère m'a abandonnée à l'âge de trois ans... En fait, l'éducation que je prône maintenant, c'est par mon imagination et du bon sens, je crois qu'il n'y a pas à chercher plus loin... Il n'y a pas de mode d'emploi, il faut que ça vienne du cœur... Moi, j'aurais bien voulu qu'on m'aime, tout simplement, me sentir importante pour quelqu'un. C'est énorme quand vous n'avez pas l'amour de vos parents, si en plus ils vous écrasent, ils vous abîment, ils vous cassent. Il ne faut pas rêver, ça reste à vie, les cicatrices, elles restent et ça vous déstabilise en tant qu'adulte dans la mesure où on ne vous a jamais appris à avoir confiance en vous.*

Face à ce vide "expérientiel" de la petite enfance, il reste l'amour et le bon sens pour construire sa propre expérience. Mais il peut aussi rester un très puissant sentiment de différence et, de ce fait, une représentation très forte de ce que devrait être et ne jamais cesser d'être une famille : un couple avec deux parents qui élèvent ensemble leurs enfants. Comme le dit Estelle (mère divorcée avec deux enfants de 12 et 14 ans) :

*Le schéma idéal pour élever des enfants, c'est un couple, un papa, une maman présents et ce n'est pas le cas pour nous, donc c'est loin d'être l'idéal. La deuxième chose, ce sont les conditions matérielles pour les élever que je n'ai pas non plus.*

Se penser en termes d'écart à la norme, c'est bien cela. Savoir et reconnaître que l'on n'est pas dans une situation conforme au minimum requis. C'est aussi ressentir le poids du regard de réprobation qui enveloppe votre situation. De là découle le sentiment de honte :

*Quand je parle de honte, c'est que forcément quand vous allez demander pour avoir un truc gratuit pour les bus pour les enfants, plutôt que d'avoir des amendes que je ne pourrais pas payer. Ce n'est pas flatteur de donner cette image-là de vous parce que la honte, elle vient peut-être plus dans le regard de l'autre qui parfois vous dit que vous êtes des assistés.*

Honte et culpabilité de la non-conformité. Que ce soit donc par défaut de socialisation ou par excès de normativité, le surplomb de la norme familiale nucléaire et conjugale traditionnelle peut faire d'importants dégâts. Il est alors on ne peut plus difficile de se retrouver en situation monoparentale, puisque ces situations sont perçues comme le signe tangible et définitif d'un échec, d'une tare, d'une lacune. Ce sentiment de culpabilité par rapport aux enfants, nous l'avons souvent croisé lors des entretiens avec certains des parents solo. Beaucoup des difficultés qui sont issues de la situation économique et sociale du parent sont alors rapportées à sa situation familiale, qui semble la source de tous les maux.

Bérénice (mère divorcée de 37 ans, avec trois enfants de 8, 11 et 14 ans), qui a elle-même été privée de modèle parental (placement, puis divorce de ses parents) le manifeste de la manière suivante :

*Et puis, si les enfants ont des difficultés, c'est peut-être à cause de ça, ça marche moins bien à l'école... Ils ont un caractère un petit peu difficile, ce sont les répercussions de la séparation. On est responsable de tout ça quand même.*

C'est aussi le cas d'Alcina, dont la trajectoire est particulièrement difficile :

*Je n'ai pas vraiment connu la vie de famille étant donné que toute petite, on a été en nourrice, on a été placée, quand le divorce a été prononcé, on a été vivre chez ma mère. En cours d'année, on est venu me chercher à l'école pour m'emmener en pension. Ma mère nous avait mis en pension... Alors une famille modèle ?? Je n'en sais rien. Il faudrait que j'en voie une pour vous dire si ça en est une...*

Mais à peine formulé ce vœu, Alcina décline tout un dispositif normatif pour mieux dire la distance qui l'en sépare :

*Pour moi, déjà, une famille idéale, c'est une famille dans laquelle il y a une bonne entente entre tous les membres de la famille. En cas de besoin psychologique ou d'aide morale, qu'il y ait toujours quelqu'un derrière, qu'il y ait toujours une écoute ou quelque chose, qu'il y ait une entraide. En tout cas la mienne, elle ne risque pas d'être comme ça puisqu'elle est complètement fracassée depuis le début.*

#### 4 - Le poids des stéréotypes

Dans ces familles dans lesquelles la norme est comme en surplomb, pour mieux signifier la distance et l'échec, le risque de ressentir la désapprobation et la stigmatisation de son environnement est grand. De ce fait, nombre de ces familles ont perçu et critiqué les stéréotypes véhiculés sur les familles monoparentales.

C'est le cas d'Anne (divorcée avec deux garçons de 9 et 5 ans) :

*Je sais qu'au niveau scolaire, il y a des progrès à faire au niveau des enseignants parce qu'ils ont une image des familles monoparentales, alors là c'est pas terrible.*

*Je me souviendrai toujours d'une instit qui faisait le bilan pour mon aîné et qui me dit : " dîtes donc, il a vraiment de bons résultats alors qu'il ne voit pas son papa ", etc. Elle nous renvoie ça à la figure, je ne vous dit pas la claqué, comme si famille monoparentale... et encore ce n'est pas le terme qu'ils utilisent, déjà au niveau du langage, il y a des progrès à faire. Mais c'est comme s'il était hors normes,... comment se fait-il, il n'a pas de problème en classe, il n'a pas de problème avec ses copains?... Je me souviens aussi d'avoir eu une longue discussion avec une institutrice de P. parce que je ne supportais pas l'image qu'elle me renvoyait de mon gamin, donc j'avais pris rendez-vous et on a un peu déballé les choses, mais elles ont une image très négative de ces familles-là. Ce sont des familles à problèmes, l'étiquette est collée. En tous cas, les enfants ont forcément des handicaps dans ce type de famille. Elles ne parlent pas de handicap, mais " oh, ils ne vont pas être aussi équilibrés que les enfants qui vivent avec leurs deux parents ", c'est ça automatiquement... Dès qu'il y a un écart, elles le laisseraient passer pour les enfants dits normaux, tandis que pour les autres enfants, c'est " tiens, comment ça se fait ? ". Et je vois que mon jeune fils qui n'est pas très obéissant, qui est plutôt rebelle, ça l'énerve sérieusement, très sérieusement.*

C'est aussi le cas d'Adeline (divorcée et mère de deux enfants de 15 et 23 ans) :

*L'école dit que les relations sont bonnes, mais je les sens quand même très mal à l'aise par rapport aux situations de divorce. L'entretien que j'ai eu hier justement avec l'enseignant, il était inquiet, on sentait bien qu'il avait peur de je ne sais quoi. Moi, j'avais écrit pour annoncer que je souhaitais qu'il rencontre le père de mon fils, parce que mon fils a besoin de limites, il*

*a besoin de bosser, de savoir qu'il y a des trucs qui ne sont pas acceptables et jusqu'ici, il n'y a que moi qu'il avait vu et là, j'ai senti qu'il avait peur de se trouver dans une situation comme ça où il avait en face de lui deux parents qui n'étaient pas des parents classiques. En plus, c'est vrai qu'avec mon ex-mari, au bout de dix ans de divorce, on a mis en place un équilibre entre nous qui fait qu'on recherche des solutions par rapport aux enfants quand il y a des problèmes, mais parfois je pense que les interlocuteurs croient toujours qu'il y aura problème.*

*Je trouve qu'ils projettent un peu leurs problèmes sur les couples séparés ou alors je ne sais pas, mais je sens que ce n'est pas cool... Le regard, il est par exemple en conseil de classe, on dit qu'il y a des problèmes dans la famille quand il y a un enfant qui n'a pas ses deux parents... Je pense qu'on est stigmatisés mais de moins en moins parce que mon fils lui-même me disait en arrivant à Rennes, quand il était en 6<sup>ème</sup>, au bout d'un mois ou deux, "j'ai repéré, on doit être trois ou quatre à avoir des parents divorcés", donc ça je ne l'ai pas inventé, lui-même aussi, il sait bien que c'est différent. Ce n'est pas forcément stigmatiser dans le sens que c'est un peu négatif, alors que je pense personnellement que quand il y a des parents qui ne peuvent pas se supporter, qui se tape sur la tête sans arrêt, ce n'est pas forcément bon non plus pour les enfants. A mon avis, le regard négatif systématiquement pour les gens seuls n'est pas juste et le regard positif systématiquement pour les couples n'est pas juste non plus.*

Bérénice évoque également ce sentiment de ciblage par l'école :

*Les instits, ils repèrent tout de suite les parents seuls. Leurs enfants ont quelques difficultés en classe... Ma petite dernière est en CP, elle a beaucoup de mal à suivre, elle est agitée... Ils les suivent de près, ils ont mis quelque chose en place, un réseau d'aide, donc ils m'ont convoquée pour que ça se mette en route...*

Patricia (mère séparée de deux enfants de 3 mois et 9 ans) fait le même constat de désapprobation de la part du milieu scolaire, au point d'avoir craint à un moment qu'on lui retire son dernier enfant :

*Un enfant de famille monoparentale est un enfant à problème, ça c'est clair dans la tête de certains instituteurs, ou alors les gens vous disent : 'ah, tiens, je n'aurais pas deviné', comme si ça allait se deviner. C'est soit dans un sens, soit dans un autre, mais l'année dernière, j'ai eu de gros*

*problèmes avec une institutrice... Ce ne sont pas des réflexions, c'est qu'elle voulait à tout pris se mêler des problèmes... et moi, j'étais convoquée à l'école, 'il est triste'... C'est trop facile de dire 'il n'y a pas de papa à la maison'. C'est dangereux pour les gosses, moi, c'est ce que je dis. Damien avait des problèmes avec des copains qui n'étaient peut-être pas dus à sa situation familiale et elle ne l'a pas vu du tout. Cette année, il est avec une autre instit qui l'a pris différemment et il n'y a aucun problème. Elle m'a dit qu'il était bien dans le groupe, il va à l'école en chantant pratiquement, il est content alors que l'année dernière, il ne voulait plus y aller.*

*En fait, j'avais peur qu'on me retire Damien... Je ne voulais pas être un cas social et je ne voulais surtout pas qu'on le pense.*

Certes, il n'est pas facile de tirer une conclusion de ces portraits identitaires. Les parents solo sont trop divers. Il semble cependant que s'impose à nouveau le constat qu'il convient de tenir compte de la diversité des situations (tous les parents solo ne sont pas aux prises avec les mêmes difficultés), sans nier la fragilité de ceux qui sont à la fois confrontés à une pression accrue du fait de leurs conditions socio-économiques, de leur précarité socioprofessionnelle, et au regard plus réprobateur et stigmatisant des autres, à la fois proches, et moins proches, comme les professionnels de l'enfance et de la famille.

Si le fait d'être parent et la manière de l'être adéquatement restent une énigme, une équation trop complexe pour être résumée dans un manuel de bonne conduite, il convient de tenir compte des besoins de soutien qu'éprouvent ceux de ces parents qui se battent pour que soit réduites leurs difficultés. L'important pour eux est dès lors peut-être de parvenir à être rassurés sur leurs compétences parentales, sur leurs capacités à être parents, de leur permettre de construire une vision plus souple et nuancée des aspects de leurs réussites et ainsi, de forger une norme mieux maîtrisable de ce qu'est et peut être un parent.

Cette vision plus positive et plus souple du rôle de parent solo apparaît d'autant plus que l'on a affaire à des personnes qui ont reçu lors de leur enfance des modèles parentaux jugés *a posteriori* cohérents, que ce soit pour les reproduire ou s'en distinguer, qui ont pu confronter positivement et ajuster leur conception du rôle de parent avec leur partenaire et qui ont ainsi pu expérimenter ce rôle concrètement, avec leurs propres enfants. Parce que la norme en la matière est moins rigide et figée, le parent solo rapportera alors moins ses difficultés ou ses contraintes à une logique

d'échec ou de défaillance par rapport à un modèle, mais plus comme une manière de faire face à un épisode difficile.

## **Chapitre 2 :**

### **Contraintes et pratiques de parents élevant seuls leurs enfants**

Comment s'organise la vie quotidienne d'une famille monoparentale ? Comment le parent solo fait-il face aux contraintes de la vie familiale ? Quelles ressources mobilise-t-il pour assumer sa vie professionnelle, ses charges financières et l'ensemble des responsabilités que lui imposent ses enfants ? L'enquête que nous avons réalisée révèle d'entrée de jeu la diversité extrême des situations et des comportements de ces familles. Chaque témoignage est singulier, chaque cas est particulier. En plus des contraintes liées au nombre d'enfants, le parent solo mène sa barque avec plus ou moins d'habileté et d'aisance, tout dépend des capitaux culturels, économiques et sociaux dont il dispose et de la façon dont il va les mettre à profit pour gérer sa situation. Dans les entretiens, les personnes livrent leur histoire de façon sélective, elles ne disent pas tout de leurs expériences, de leurs pratiques quotidiennes, de leurs difficultés ou leurs échecs. Elles évoquent quelques temps forts ou quelques points particuliers d'une vie qu'elles voudraient voir interprétée par son interlocuteur comme exemplaire ou digne d'admiration. L'expérience de parent solo est décrite parfois comme douloureuse ou parfois seulement comme contraignante. Elle est quelquefois assimilée à un combat à mener contre l'image du mauvais parent "dépassé par les événements, qui n'a pas ni le temps ni les moyens d'assumer correctement l'éducation de ses enfants". Il s'agit de montrer "qu'on s'en sort quand même", malgré les difficultés de tous ordres et les effets de stigmatisation dont on est (encore) l'objet.

Nous ne dresserons pas ici un bilan quantitatif des comportements parentaux, une catégorisation excessive gommerait la spécificité des trajectoires. À partir des cinquante-cinq entretiens effectués et plus précisément des quarante-neuf exploitables, nous mettrons en évidence les modes de fonctionnement, les pratiques récurrentes et les

diverses attitudes que nous avons pu observer face aux contraintes particulières qui s'imposent à ces familles.

Nous aborderons d'abord la période de mise en situation monoparentale, puis le thème de l'activité professionnelle du parent gardien et ses conséquences dans l'organisation familiale, ainsi que la marge de disponibilité et d'autonomie que s'accorde le parent pour lui-même dans sa vie quotidienne. Nous tenterons enfin de rapprocher ces différentes pratiques des conditions de socialisation des personnes interviewées au travers de ce qu'elles ont bien voulu nous confier au sujet de leur vécu familial, social ou affectif. Nous resterons cependant prudents et éviterons les déductions hâtives, l'extrême diversité des trajectoires et la richesse des témoignages nous incitant à ne pas nous laisser entraîner sur la pente facile du découpage social et de la catégorisation.

## 1 - Le passage de la biparentalité à la monoparentalité

Outre le traumatisme provoqué par la rupture conjugale (il n'est pas demandé aux personnes d'en parler au cours de l'entrevue mais beaucoup en parlent), la situation du parent solo a plus ou moins pour effet de remettre en cause l'idée qu'il se fait de ses propres capacités à accomplir les tâches socialement admises d'éducation des enfants. Qu'il soit ou non à l'origine de la rupture, il est assigné à une sorte de reconstruction de l'image qu'il a de lui-même et tenu de trouver ses marques dans l'univers complexe de la réorganisation familiale. Lorsque les personnes que nous avons interviewées relatent ce temps fort du passage de la situation biparentale à la situation monoparentale, les entretiens révèlent quatre types d'attitudes que nous développerons brièvement :

- les conséquences de la rupture conjugale sont ressenties comme favorables à la famille, le ou les parents tentent d'opérer une gestion constructive de la nouvelle situation ;
- le parent gardien souhaite rompre avec le passé, il ne veut compter que sur lui-même et son désir d'accès à l'autonomie tend à l'isoler ;
- la perte du conjoint représente un traumatisme douloureux qui s'accompagne quelquefois d'un sentiment d'incompétence éducative ;
- le parent a recours à une prise en charge sociale.

### 1.1 - Gestion constructive

Dans ce cas de figure, l'entrée dans la monoparentalité est souvent le résultat d'une décision cooptée à l'avance entre les deux conjoints, une complicité s'instaure entre eux

ainsi qu'entre le parent gardien et les enfants. La rupture représente une sorte de soulagement, un mieux-être et le "bien des enfants" est nettement affiché dans les discours.

Evelyne (39 ans, 2 enfants) et son mari, d'accord pour divorcer, attendront un peu plus d'un an l'obtention de leurs logements respectifs pour entamer les procédures et effectuer la séparation "en douceur". Ils n'informent pas leurs enfants âgés de 9 et 4 ans de leur décision.

Marie-France (32 ans, 3 filles de 13, 10 et 5 ans) prévoit avec son mari les nouvelles modalités de l'organisation familiale : *"C'était vu ensemble, dit-elle, on a tenu vraiment à ce que ça ne change pas trop pour les enfants, on a pris en compte leur bien-être"*.

Solange (32 ans, 2 enfants de 18 mois et 4 ans) raconte ainsi l'après-rupture : *"On a continué à essayer d'élever les enfants ensemble, on se consultait continuellement, on se gardait respectivement nos enfants quand on était contraint par le travail d'être absent. On continuait à les élever chacun dans le respect d'une famille"*.

*"Même si les procédures sont lourdes, non ça n'a pas été une catastrophe, raconte Gaëlle (26 ans, une fille de 2 ans), tout le monde a été très étonné quand on a dit que l'on se séparait. C'est vrai que l'on avait gardé ça pour nous, ça ne se voyait pas extérieurement alors quand on a dit qu'on habitait à deux endroits différents, il a fallu expliquer car l'entourage ne comprenait pas. Pour moi, ce divorce a quand même été un soulagement."*

Jacqueline a divorcé à 41 ans avec trois garçons de 15, 12 et 5 ans, elle explique : *"Le problème du couple empêchait la relation avec les enfants; ils sentaient bien que ça n'allait pas. Après, j'ai enfin soufflé, j'ai enfin arrêté de râler, j'ai repris en main les enfants, j'ai renoué plus profondément avec eux"*.

Chantal (32 ans, deux garçons de 5 et 2 ans) confie que pour elle et ses enfants : *"la rupture a été la survie"*.

Flora (27 ans) avait une petite fille de 18 mois quand elle s'est retrouvée toute seule. Elle s'est alors sentie entièrement disponible : *"C'était mieux matériellement et pour la vie quotidienne, dit-elle, pour moi, ça a été un grand soulagement à tous points de vue"*.

Martine (35 ans, 2 enfants de 9 et 5 ans) et son ex-mari ont adopté au départ la garde alternée puis ils se sont mis d'accord sur d'autres modes de garde, leur préoccupation

était que les enfants ne souffrent pas de la situation ; quinze ans après, elle fait le bilan : *“J’ai divorcé parce que je devais divorcer, mais pour les enfants, je trouvais que ce n’était pas la solution idéale, maintenant je me dis que je ne me suis pas trop mal débrouillée, je me dis qu’ils s’en sortent bien, finalement, on s’en sort bien tous les quatre”*.

## 1.2 - Désir d'accès à l'autonomie

La rupture est ressentie dans ce cas comme un échec et entraîne quelquefois un déplacement de la famille vers un autre lieu de vie. Le conjoint est absent, indifférent ou rejeté. Le parent gardien ne recherche pas de nouveaux contacts ou de nouvelles relations. Il a tendance à s'isoler avec ses enfants et surtout il est déterminé à s'en sortir tout seul, à prendre en main la situation.

Estelle (30 ans, 2 enfants de 3 ans et 1 an) vit en Mayenne quand elle quitte son conjoint pour venir s'installer à Rennes chez un de ses frères étudiant ; elle ne connaît personne et n'a pas un sou en poche, elle trouve rapidement du travail : *“Pendant plusieurs années, je n’ai compté que sur moi et sur mon travail, explique-t-elle, les amis sont venus plus tard, j’ai vraiment été très seule, j’ai vécu une relation très forte avec les enfants et donc ça compensait”*.

Lorsque son enfant a deux ans, Véra (30 ans) trouve un emploi à temps partiel et quitte l'ami avec lequel elle vivait pour s'installer seule : *“Je me suis dit, enfin libre!, le fait de ne plus être avec cette personne, ça ne m’a jamais manqué. Je suis de caractère très solitaire, je peux passer trois mois sans voir personne. Je n’en souffre pas”*.

Amélie divorce à 25 ans, elle a deux fillettes de 8 et 3 ans, elle confie : *“Je me suis mise en retrait comme ça, par peur de l’insécurité pour les enfants. J’ai pris des étudiantes pour s’occuper de mes filles quand je travaillais. J’ai eu des propositions d’aide mais j’ai refusé, j’ai préféré un crédit à la banque, un truc officiel...”*.

Caroline (31 ans) est mère célibataire, pendant un an après la naissance de son enfant elle a eu tendance à s'isoler et n'a pas cherché à créer de nouveaux contacts: *“Si on ne se déplace pas, raconte-t-elle, si on ne remplit pas des dossiers, si on ne fait pas de demande, on ne vient pas vers vous. C’est le médecin généraliste qui voyait que j’étais en difficulté et m’a conseillé d’aller voir une assistante sociale pour avoir l’aide médicale. Au départ, on n’y va pas parce qu’on ne connaît pas !”*.

Il en est de même pour Safi (enseignant, seul avec un enfant de 6 ans) qui, lorsque sa conjointe s'en va et qu'il a des difficultés financières, ne cherche pas à contacter les services sociaux par peur d'être mal jugé.

### 1.3 - Traumatisme douloureux

La cassure conjugale est ici vécue de façon très douloureuse. L'épreuve de la rupture peut engendrer hospitalisation, problèmes de santé ou démission. La période de déprime et de souffrance est plus ou moins longue selon les situations et les individus.

*“Au début, je voulais abandonner les enfants, explique Isabelle (40 ans, 3 enfants de 8, 5 et 3 ans), j'ai trouvé ça vraiment injuste qu'ils aient deux parents et que l'un se déresponsabilise complètement. J'ai eu un moment très pénible, j'avais vraiment envie de les rejeter, je n'étais pas très bien dans ma tête, ça a duré quand même 1 an, 1 an 1/2, j'étais jalouse de leur père qui avait fui une responsabilité que l'on avait prise en commun vis-à-vis d'eux.”*

Delphine, veuve à 37 ans avec un enfant de 9 ans, a le souvenir d'avoir elle aussi démissionné : *“Mon mari est décédé brutalement, raconte-t-elle, j'étais dans le brouillard et dans une relation de dépendance vis-à-vis de lui. Il a fallu que j'apprenne l'autonomie ; j'ai donc privilégié ma vie personnelle. J'ai dit à mon fils "débrouille-toi tout seul!". Je lui ai laissé beaucoup d'indépendance et j'ai privilégié ma vie...”*

Sandra (38 ans, 2 enfants de 11 et 7 ans) parle d'un mal-être qui a duré plusieurs années, la rupture et le divorce ayant traîné à cause d'un désaccord sur la garde des enfants.

Karine, 24 ans, mère célibataire d'une fillette de 3 mois a été abandonnée par son conjoint à 5 mois de grossesse. À la naissance du bébé, elle se sent dépassée : *“Il y a plein de trucs à affronter sur le plan administratif, dit-elle, des tonnes de papiers à faire et les biberons qui reviennent, il faut avoir du courage. Au début, j'ai cru que j'allais tourner dingue, problème d'allaitement, d'intolérance au lait, les urgences, les soucis, c'est pas des choses très drôles, j'avais l'impression de ne plus jamais dormir, on n'imagine pas ce que c'est un bébé ! Le temps que ça prend !...”*

Thérèse (36 ans, 3 filles de 11, 7 et 4 ans) a dû être hospitalisée pendant près d'un an après la séparation.

Brigitte (37 ans, un enfant de 4 ans) a été, elle aussi, hospitalisée à la suite d'une tentative de suicide : *“J'étais tellement tendue, raconte-t-elle, je faisais des crises de panique, c'était terrible, j'avais envie de me jeter par la fenêtre... je culpabilisais énormément !”*.

#### **1.4 - Prise en charge sociale**

Nous mettrons dans cette catégorie le parent solo pris totalement en charge avec ses enfants dans un foyer d'accueil comme le foyer Brocéliande à Rennes. L'entrée dans cet établissement se fait par l'intermédiaire d'une institution ou d'un travailleur social. Les personnes se trouvent généralement en situation de détresse sociale (pas de moyens financiers, pas de soutiens familiaux ou amicaux solides), ne trouvant pas le moyen de se sortir d'une situation qu'elles ne supportent plus.

C'est le cas de Bérénice (35 ans, 3 enfants de 11, 8 et 5 ans) : *“Au départ, j'avais envie de partir, explique-t-elle, mais je ne savais pas comment faire sans argent, sans salaire, sans amis, sans rien. J'ai connu l'existence du foyer par une assistante sociale, elle m'a donné le numéro de téléphone”*.

Alcina (29 ans, un enfant qui vient de naître) connaît plusieurs liaisons. Elle a trois enfants dont elle n'a pas la garde, elle est hospitalisée à la suite d'une tentative de suicide alors qu'elle attend le quatrième enfant : *“La seule solution pour moi pour sortir de l'hôpital, explique-t-elle, c'était d'avoir un lieu d'accueil. Il était hors de question que je retourne chez moi”*.

La mésentente conjugale augmente pour Sylvie (28 ans, 2 enfants de 7 et 3 ans) quand elle est en période de chômage, elle contacte le foyer par téléphone : *“j'ai pris un rendez-vous avec quelqu'un du foyer, dit-elle, je n'arrêtais pas de parler, il fallait que je vide mon sac. Puis, quelques jours après, j'ai eu le document du juge me permettant de partir avec les enfants”*.

À 52 ans, Anita quitte, après 18 ans de mariage, un mari de plus en plus violent à son égard. Une assistante sociale l'amène au foyer avec ses quatre filles âgées de 16, 14, 13 et 7 ans.

Marie (31 ans) arrive au foyer avec deux fillettes de sept et un an et un nouveau-né. Elle n'a pas réussi à trouver une stabilité, après une enfance perturbée. Elle n'a connu que des tentatives infructueuses de vie en couple.

Ces quelques témoignages rendent compte d'une reconnaissance des effets bénéfiques d'une prise en charge globale de la famille par une institution comme le foyer Brocéliande.

L'expérience de l'entrée dans la monoparentalité est vécue différemment selon les situations, les circonstances ou les personnalités. Cependant, cette mise en catégorie des comportements des parents à un moment donné de leur trajectoire ne doit pas être interprétée de façon rigide. Elle n'est qu'un outil qui permet de mettre l'accent sur des attitudes similaires ou des fonctionnements communs repérés au travers des récits recueillis. Après l'étape de la rupture, le parent va devoir assumer d'autres contraintes plus directement liées à ses responsabilités familiales, notamment l'organisation de sa vie professionnelle et les questions financières. Les quelques observations que nous venons de développer ne permettent aucunement de démontrer que les conditions de la rupture vont déterminer tel ou tel devenir de la famille. Celui-ci dépendra surtout du degré d'autonomie dont dispose le parent au moment où il prend seul ses enfants en charge.

Comme pour les familles biparentales, les questions de logement et d'emploi sont étroitement liées au niveau socio-économique des parents. Une fois passé l'épisode de la rupture, les situations matérielles se réorganisent et chacun reprend son rôle en tentant de maintenir le niveau de vie précédent. Cette remise en marche sera plus aisée et plus rapide si le parent dispose de capitaux économiques importants et s'il est soutenu par un réseau familial et amical qui l'accompagne dans ce travail de reconstruction de son système familial.

## **2 - La question du logement**

Parmi les familles rencontrées, vingt-huit ont déménagé au moment de la rupture. Bien peu ont fait une demande de logement HLM. Généralement, elles préfèrent choisir le quartier où elles vont s'installer, comme Gaëlle qui a un agrément d'assistante maternelle et tient à garder sa "clientèle" du quartier. Les parents solo généralement ne veulent pas attendre. *"La situation professionnelle de l'un et de l'autre (elle et son mari) n'était pas formidable, explique Evelyne (2 enfants de 9 et 4 ans), donc on a fait chacun une demande d'appartement, j'ai trouvé que c'était long. Je trouve qu'à ce niveau-là, on n'est pas beaucoup aidés quand on sait qu'on va être seule avec des enfants. On m'a proposé un appartement où il n'y avait même pas de baignoire, il a fallu que j'insiste un petit peu pour en demander un autre avec une baignoire mais on*

*m'a dit qu'on ne pouvait pas refuser comme ça. Finalement, j'ai eu la chance qu'on me propose celui-là, mais c'était long !”.*

Nathalie (mère de deux enfants de 7 et 5 ans) a actuellement un logement dans le parc privé. Elle raconte : *“C'est moi qui suis partie, j'ai eu énormément de problèmes pour avoir un logement, car tant qu'on n'est pas passé en conciliation, on n'a pas le droit à une HLM et, hors HLM, les loyers sont très élevés. J'ai donc été hébergée 6 mois chez ma sœur mais au bout des 6 mois, je n'étais pas plus avancée, c'est pourquoi je suis dans le privé aujourd'hui, ça me coûte cher, mais je n'ai pas le choix”.*

Certains parents ont une représentation négative du logement social. Maud s'est installée dans le privé en arrivant à Rennes avec sa fille de 18 mois. Des amis lui avaient trouvé un logement. Elle ne voulait pas de HLM. Finalement, elle a dû faire une demande car son loyer était trop cher. Aujourd'hui, elle est tout à fait satisfaite de son logement et ne regrette pas.

Quelques personnes ont été hébergées dans leur propre famille au moment de l'entrée en situation monoparentale. Cette solution est quelquefois difficile.

Chrystelle s'est installée six mois chez sa mère avec ses deux enfants de 7 et 2 ans en attendant un logement social neuf qu'elle avait retenu : *“ Ça n'a pas été facile, dit-elle, je m'entends très bien avec ma mère, mais là, retourner chez maman !... ”.*

Claudine a vécu avec son fils de 7 ans pendant un an chez ses parents. Elle commente ainsi son expérience : *“Ils m'ont bien accueillie, j'arrivais chez eux, c'était évident ! Le problème s'est posé au bout de deux mois : je me suis aperçue que je redevenais une petite fille et mon autorité face à mon enfant n'était plus celle que j'avais auparavant, c'étaient mes parents qui prenaient les décisions et si j'étais contre, je n'avais pas beaucoup de solutions. (...) Je n'avais pas d'espace pour moi, je dormais dans le canapé du séjour, même si c'est une maison dans laquelle j'ai vécu étant enfant, à 30 ans, ce n'est pas pareil...”.*

Gwenaëlle est allée six mois chez une tante avec ses trois adolescents, puis elle a retapé sa maison qu'elle avait quittée précipitamment.

Patricia a habité 18 mois chez un cousin avec son enfant de 4 ans.

Marie a été hébergée quelque temps chez sa grand-mère avec son bébé avant de naviguer entre Bordeaux, Montpellier et Rennes.

Pour dix-huit familles, le déménagement a entraîné un changement d'école des enfants mais aucune conséquence préjudiciable pour leur scolarité n'est signalée par nos interlocuteurs. Le déménagement lui-même n'apparaît pas comme un épisode difficile.

Qui les a aidés physiquement, matériellement ? Leurs parents sont, là encore, très souvent évoqués ainsi que l'ex-conjoint.

Anne à un enfant de 4 ans et est enceinte quand elle rompt avec son conjoint : *“J'ai eu un logement par l'intermédiaire du travail de mon mari, dit-elle. Nous avons décidé que je prendrai un logement plus grand et qu'il garderait le T1 que nous avons ; ça s'est passé dans de bonnes conditions car on a maintenu le dialogue. Il n'y a pas eu de tension, même au niveau des meubles, j'ai gardé des meubles que j'avais de ma famille. Il m'a aidée à déménager avec ma sœur et mon beau-frère. Il m'a aidée aussi à remonter les meubles”*.

Les parents de Véra (mère d'un enfant de 2 ans) se déplacent de Grande-Bretagne pour aider leur fille à déménager.

Les personnes rencontrées sont généralement assez attentives à leur cadre de vie et très vigilantes quant à sa gestion. Elles se plaisent là où elles sont et apprécient de ne plus être obligées de négocier avec quelqu'un les choix concernant cette question du logement. Quelques rares parents ont acheté une maison, d'autres ont gardé le logement acheté en commun à l'époque de la vie en couple comme Marie-Cécile (mère de trois enfants de 13, 10 et 3 ans) qui partage les remboursements de la maison avec son ex conjoint ou Elise (veuve avec un enfant de 11 ans) qui a continué à rembourser les emprunts de l'appartement familial pendant six ans.

### **3 - L'activité professionnelle et la responsabilité parentale**

L'activité professionnelle tient une place très importante dans la vie des parents solo; outre son rôle économique, elle représente un moyen de valorisation personnel qui tend à compenser souvent la mauvaise image qui leur est renvoyée par l'entourage du fait de la situation de monoparentalité. Avoir une profession est une priorité pour tous et toutes. C'est une évidence pour les femmes qui exerçaient une profession avant la rupture, même si elles n'apportaient qu'un salaire “de complément” pour assurer à la famille le niveau de vie escompté au départ par le couple. Mais cette profession était souvent exercée à temps partiel. L'activité essentielle de la mère encore socialement admise est de “s'occuper” des enfants. Cette situation nécessitait pour les personnes

concernées d'augmenter leur temps de travail suite à la séparation du couple. Quelques parents ont fait, cependant, le choix de garder les mêmes horaires ou de diminuer leur temps professionnel pour avoir plus de disponibilité à leurs enfants.

Concernant ce thème de l'activité professionnelle et de ses conséquences sur la vie quotidienne d'une famille monoparentale, quatre types de comportements que nous allons développer peuvent être dégagés des témoignages recueillis :

- Le parent solo fait appel aux institutions du social ou autres organismes et peut bénéficier d'aides financières publiques qui remplacent temporairement une activité professionnelle.
- Le parent profite des dispositifs publics pour s'engager dans une formation professionnelle mais il subit aussi l'insécurité du marché de l'emploi.
- Le parent est obligé de rechercher un emploi au moment de la séparation.
- Le parent peut disposer d'une autonomie financière déjà acquise avant la rupture ou bénéficie d'une aide non négligeable de l'ex-conjoint.

### **3.1 - Bénéficiaire d'aides financières publiques**

Vingt-cinq personnes déclarent avoir eu des problèmes financiers au moment de la rupture. Vingt et une ont eu recours à des travailleurs sociaux pour résoudre ces problèmes. Là encore, chaque situation est différente et ne peut déterminer à elle seule les suites de l'histoire familiale.

Saïd (36 ans) travaillait sur les marchés avant de se retrouver seul avec son fils de 9 ans. Il touche le RMI et recherche une activité compatible avec la responsabilité de cet enfant.

Flora (30 ans), mère d'une fillette de 4 ans, a bénéficié de l'API et perçoit maintenant un RMI partiel en complément de quelques vacances dans un bureau d'études.

Marie (34 ans) dit avoir eu une enfance perturbée par l'absence de père et des placements dans différents établissements. Elle a connu une liaison très instable, déménage souvent, est prise en charge par le foyer Brocéliande et a actuellement la charge de ses deux derniers enfants (3 ans et 1 an). Elle touche l'API.

Alcina (30 ans), ayant à sa charge un enfant de 22 mois, vient de quitter un emploi de serveuse dans un restaurant, elle touche l'API. Elle est peu motivée pour rechercher un emploi à Rennes, car elle souhaite se rapprocher de sa famille à Paris.

Charles (55 ans), originaire du Congo, était médecin et faisait des remplacements dans les hôpitaux de la région (Bretagne, Basse-Normandie). Veuf avec 6 enfants, dont le dernier avait 5 ans au décès de sa mère, il n'a pas retrouvé d'activité professionnelle compatible avec sa situation. Il touche le RMI depuis 10 ans.

Thérèse (37 ans), mère de trois enfants, perçoit l'allocation adulte handicapé pour des raisons indépendantes de sa situation familiale.

### **3.2 - Formation professionnelle et insécurité du marché de l'emploi.**

Dans ce cas, le parent solo donne priorité à l'éducation des enfants et à la vie de famille mais surtout, il connaît des trajectoires professionnelles hachées, fragiles, quelquefois ponctuées d'échecs. Onze personnes déclarent disposer de moins de 4.000 F par mois. Les personnes de cette catégorie tirent parti des dispositifs sociaux pour engager des formations.

Aïcha est Algérienne. Elle a un diplôme d'ingénieur agronome obtenu en Algérie. Lorsqu'elle vient en France avec son mari (qui prépare une thèse) et leur fille de 5 ans, la législation ne lui permet pas d'avoir une activité rémunérée. Elle prépare alors un DEA en aménagement du territoire. Le couple a deux autres enfants et se fixe à Rennes. Dix ans plus tard, présageant la rupture conjugale, Aïcha cherche un travail mais en vain, ses diplômes n'étant plus monnayables. Après un CES qui l'intéresse peu, elle est engagée dans une formation en Sciences humaines à l'Université de Rennes 2.

L'histoire d'Anita est assez exemplaire : elle a un mari violent depuis le début de son mariage dont elle a eu quatre enfants. Elle est femme au foyer. Á 40 ans, elle passe son certificat d'études primaires. Deux ans plus tard, elle quitte le domicile conjugal avec ses enfants âgés de 16, 14, 13 et 7 ans pour le foyer Brocéliande où une assistante sociale la conduit. Six mois plus tard, elle effectue une formation de travailleuse familiale à Poitiers. Quand elle s'installe avec ses enfants dans un logement, elle est agréée famille d'accueil de l'ASE et continue à exercer sa profession de travailleuse familiale.

Après deux années de fac de Lettres, Léa se marie, elle est gérante d'un camping puis fait un CES dans un collège. Après la naissance de son premier enfant, elle fait un stage d'informatique. Elle a ensuite un second enfant puis divorce. Elle demande alors l'API et couple cette prestation avec le RMI. Actuellement, ses enfants ont 6 et 4 ans. Elle a un CES à la Chambre de commerce et apprécie de ne pas travailler le mercredi : *“Je voulais un travail à mi-temps qui me permette d'élever mes enfants”*, dit-elle. Lorsque son contrat sera terminé, elle souhaite faire une formation en informatique à l'AFPA.

Karine a 24 ans et un enfant de deux mois. Son conjoint l'a quittée quand elle était enceinte. Elle est surveillante d'externat, a une licence de Lettres et hésite à s'engager dans une maîtrise : *“Si je m'arrêtais de travailler, dit-elle, j'aurais davantage d'aides, mais je me dis que je ne veux pas me renfermer sur moi-même. D'un autre côté, une maîtrise, c'est du travail, je ne vais pas laisser le bébé 10 heures par jour en crèche! Il va falloir que je trouve une solution !”* .

Bérénice, 3 enfants, a effectué un stage de réinsertion pendant 5 mois à son arrivée au foyer Brocéliande. Très peu de temps après, elle a trouvé son emploi d'aide à domicile.

À 20 ans, Laurianne est seule avec un enfant, son conjoint l'a quittée à la naissance du bébé. Elle est prise en charge six mois dans un foyer maternel, puis elle fait un DEUG de Lettres et une formation de secrétariat. Mais lorsqu'elle entre dans la vie professionnelle, elle ne trouve que des contrats précaires : *“Je n'avais rien de stable, explique-t-elle, c'était très dur, je ne pouvais rien construire, rien envisager. Je ne pouvais pas partir en vacances, c'était la galère !”*. Au bout de six ans, elle trouve enfin une situation plus stable.

### **3.3 - Rechercher un emploi.**

Vingt des personnes que nous avons interviewées n'avaient pas d'activité professionnelle au moment de l'entrée dans la monoparentalité et se sont engagées dans la recherche d'un emploi. Les récits qu'elles font de cette recherche témoignent, pour la plupart, d'un certain réalisme et d'une détermination qui semblent les avoir aidées à s'insérer relativement rapidement sur le marché de l'emploi.

Maud (40 ans) est arrivée à Rennes avec une enfant de 18 mois. Elle n'a que le certificat d'études mais de l'expérience dans le secteur associatif. Elle sollicite directement une association pour obtenir un Contrat emploi solidarité qu'elle garde pendant 2 ans.

Patricia (30 ans), niveau bac, engage une formation par le biais de l'ANPE qui lui permet de trouver un emploi de magasinnière dans une entreprise publique.

Estelle (30 ans), disposant d'un bac et de quelques formations en secrétariat, s'adresse à une agence d'intérim qui lui propose d'effectuer un remplacement dans une banque ; ce premier pas lui sert de tremplin pour son insertion future dans un organisme bancaire.

Annick a 42 ans quand elle se sépare de son mari, ses enfants sont adolescents ; elle possède un bac passé 14 ans auparavant mais pas d'expérience professionnelle. Elle regarde les annonces dans *Ouest-France* et trouve un travail de visiteuse médicale.

Des personnes disposant de capitaux scolaires peu monnayables ont opté pour des emplois moins valorisés socialement. C'est le cas de Gaëlle (26 ans) qui a une licence d'Histoire et échoue à des concours administratifs. Elle opte alors pour le métier d'assistante maternelle dont elle semble aujourd'hui tout à fait satisfaite.

Au moment de l'interview, quatorze personnes étaient sans activité professionnelle : disposant de capitaux scolaires très faibles, Maud (44 ans), mère d'une fillette de 6 ans, Amandine (27 ans), mère d'un enfant de 6 ans et Caroline (34 ans), mère d'un enfant de 3 ans 1/2 viennent toutes trois de terminer un CES et gardent les liens avec l'ANPE en espérant trouver une issue à leur situation.

### **3.4 - Disposer d'une autonomie financière**

Trente-cinq des personnes de notre échantillon ont un emploi au moment de l'entretien. Parmi celles-ci deux sous-catégories sont à distinguer : les personnes qui ont tendance à *donner priorité à la vie professionnelle* et celles qui ont tendance à *donner plutôt priorité à la vie de famille*.

Les personnes qui disposent de salaires élevés et d'une profession socialement valorisée sont plus généralement *investies dans leur activité professionnelle*. Elles sont dix-sept à disposer de plus de 9.000 F par mois de ressources mensuelles. Dans cette sous-catégorie, les parents exerçaient déjà cette profession avant la rupture. Ils ont quelquefois augmenté leur temps de travail ou ont seulement réorganisé leurs horaires en fonction des soutiens dont ils disposaient à ce moment-là.

Lorsqu'elle se retrouve veuve, Elise, médecin dans une entreprise publique, a un fils de 11 ans : *“J'ai augmenté mon temps de travail, dit-elle, pour vivre correctement et payer*

*les études de mon fils, continuer comme avant. J'ai pris des étudiants à la maison pour moi et aussi pour que mon fils apprenne à partager, pour qu'il y ait une ouverture...".*

Sandra, médecin hospitalier, déménage pour se rapprocher de son travail mais reste à plein temps, ses enfants alors âgés de 10 ans et 8 ans passent le mercredi chez leur père.

Isabelle, psychologue scolaire, a trois enfants de 8, 5 et 3 ans. Elle raconte : *"Au moment où les liens se distendaient avec leur père, j'avais repris du travail comme auxiliaire. À ce moment-là, les titularisations étaient possibles, j'ai donc fait un plan de titularisation et j'ai travaillé à plein temps".*

Marie-Cécile, médecin libéral, est restée à mi-temps : *"Mes horaires de travail sont variables, dit-elle, quand je travaille le soir, P.(l'ex-conjoint) vient ici à la maison pour garder les enfants. J'aime bien donner des grands coups de temps en temps et après pouvoir m'organiser comme je veux".*

Céline (mère de deux adolescents de 17 et 13 ans au moment de la séparation) est cadre dans une entreprise publique. Auparavant, elle travaillait chez elle car elle avait sa propre affaire. Elle explique ainsi les raisons de son changement : *"Le travail m'intéresse beaucoup là où je suis, c'est quand même une sécurité pour l'avenir. Je voulais un travail dans une grosse structure, travailler en équipe et je voulais quitter la maison, m'aérer à l'extérieur, ne plus tourner en rond..."*

*"Le travail est pour moi très important, explique Martine (50 ans), secrétaire dans une administration publique et mère de deux enfants, je trouve que ça m'épanouit. J'ai demandé encore un changement car je suis depuis trois ans sur le même poste et j'en ai fait le tour, il y a un nouveau poste qui se crée et j'ai envie de goûter à la nouveauté !".*

Chantal est bibliothécaire. Quand elle se sépare du père de ses enfants, ils ont 8 et 5 ans. Elle est assez fière de son parcours professionnel : *"J'aime bien les études, dit-elle, j'aime bien qu'il y ait un résultat et j'aime bien me prouver que je suis capable de faire quelque chose. J'ai passé un concours qui m'a permis d'accéder au statut de cadre A de la fonction publique".*

D'autres personnes de cette catégorie ont des salaires beaucoup plus faibles mais laissent apparaître le même type d'investissement dans leur vie professionnelle. C'est le cas de Nathalie qui est en instance de divorce. Elle a quitté son domicile depuis peu avec ses deux enfants de 8 et 6 ans. Elle travaille dans une garderie de la ville de Rennes : *"Je m'entends bien avec mes collègues, dit-elle, j'ai de la chance, c'est*

*important d'avoir une bonne ambiance de travail quand on a des soucis à la maison. C'est l'idéal cette ambiance, ça permet de blaguer, ça me détend...*

Marie-France, vendeuse en confection, divorcée depuis 9 ans et mère de trois filles (13, 10 et 5 ans au moment du divorce) explique : *“J'aime bien mon travail, j'ai demandé à faire plus d'heures. Financièrement, ça a quand même été dur au début, il a fallu gérer. Les deux petites restaient seules à la maison le mercredi. Elles faisaient leurs devoirs ensemble et l'après-midi, la grande sœur était là. Je n'ai compté que sur moi, je n'ai jamais rien demandé à personne. J'ai la chance d'avoir des filles sympas avec qui je n'ai pas eu trop de difficulté”*.

Brigitte, aide-soignante à mi-temps, divorcée depuis trois ans et mère d'un garçon de 7 ans, dit qu'elle ne veut pas se sacrifier pour lui : *“Ma profession me plaît, je m'y épanouis complètement, je l'ai voulue. J'ai passé un concours et je l'ai eu, j'ai bossé pour ça, je voulais être reconnue...”*

Vingt et une personnes ont des ressources situées entre 4.000 F et 9.000 F par mois. Ces parents solo qui perçoivent des salaires relativement faibles ont tendance à ressentir leur activité professionnelle de façon contraignante et à rechercher davantage une *satisfaction dans la vie de famille*. Cette sous-catégorie dont les enfants sont généralement plus jeunes met en avant les difficultés de conciliation entre les deux activités, difficultés abordées souvent par des parents qui aspiraient à des fonctions plus valorisantes du fait de leur niveau d'étude ou qui exercent une profession de service (aide à domicile, vendeuse, employée de collectivité).

Véra, mère célibataire d'un enfant de 4 ans, enseigne l'anglais dans des cours privés et se limite aux créneaux horaires de l'école et de la garderie : *“Si on me propose un cours après 18h, ça ne vaut pas la peine de payer une garde, explique-t-elle, si ce que je gagne est repris par la garde. Ma hantise permanente, c'est que l'enfant tombe malade, si c'est le cas, j'en fais quoi ? Je fais venir quelqu'un d'un organisme, mais je ne connais pas la personne, ce n'est pas très rassurant, ni pour moi ni pour mon enfant !”*.

*“C'est important la présence de la mère, dit Estelle employée de banque et mère de deux garçons de 14 et 12 ans, j'ai travaillé à plein temps pendant de nombreuses années et maintenant je suis à mi-temps. Je suis là pour leur demander comment s'est passée leur journée. Et le bisou, c'est important !”*

*“J'ai changé mes horaires, explique Sylvie divorcée et mère de deux enfants de 11 et 7 ans, j'arrêtais à 18 h, j'arrivais à l'école à 18 h 20, ça faisait trop tard. J'aimais bien*

*les coucher de bonne heure, donc le temps qu'on revoie les devoirs, que je prépare à manger... je me suis réorganisée au niveau des horaires. Je ne veux pas les laisser tous seuls à la maison”.*

Evelyne, séparée depuis peu, mère d'une fille de 10 ans et d'un garçon de 5 ans, se dit très organisée : *“Ma fille est maintenant plus grande, dit-elle, plus autonome mais il faut être derrière si on veut que les choses soient faites et j'aime les choses bien faites. Je coiffe ma fille parce qu'elle ne sait pas le faire toute seule. Elle a des cheveux longs, donc il faut faire la tresse, ça prend du temps. Oui, il faut être très organisé”.*

Sybille est aide-soignante ; elle est divorcée depuis peu de temps et a deux enfants de 9 et 4 ans. Elle a diminué son temps de travail et consacre un budget non négligeable à payer des baby-sitters pour les plages horaires non compatibles avec l'école ou la garderie : *“J'ai eu vraiment de la chance, dit-elle, en réduisant mon temps de travail, j'ai obtenu un poste qui m'a permis d'avoir tous mes mercredis disponibles avec mes enfants”.*

Solange a 34 ans et deux enfants de 7 et 4 ans, elle est enseignante, son conjoint est décédé peu de temps après la rupture. Elle a choisi de travailler à 3/4 de temps pour être plus disponible aux enfants mais elle déplore l'ampleur des tâches ménagères et a l'impression d'imposer continuellement des contraintes à ses enfants : *“Je n'ai pas le temps de leur lire des histoires, de les emmener à la bibliothèque. J'aurai voulu leur faire connaître beaucoup plus de choses, les éveiller...”*

Les trajectoires professionnelles des personnes interrogées sont très diverses. Il en est de même de la façon dont le travail est investi par les intéressés. Même si l'activité professionnelle va de soi pour la majorité des parents solo rencontrés, son accès, rendu déjà difficile en période de chômage, impose d'assumer des contraintes à la fois matérielles (par exemple, faibles revenus d'un temps partiel) ou psychologiques (emplois précaires, à durée déterminée ou en dessous de la qualification). Á cela s'ajoutent souvent les non-coïncidences des horaires entre le travail et les structures publiques d'accueil des enfants.

On remarque également que les parents très investis dans leur activité professionnelle disposent de revenus plus élevés, et donc de davantage de moyens financiers pour déléguer une partie des tâches ménagères et la garde des enfants. Cet avantage donne un choix plus large de loisirs ou d'activités hors travail. Les parents dont la profession est moins valorisée socialement et qui choisissent d'investir dans la vie de famille mettent plutôt l'accent sur les difficultés de conciliation vie familiale - vie professionnelle et

déplorent de ne pas avoir de temps pour des loisirs. Ces derniers appartiennent à des catégories sociales dans lesquelles l'image traditionnelle de la femme au foyer n'est pas encore totalement rejetée. Dans les milieux populaires, les représentations liées aux familles monoparentales restent encore souvent très négatives. Les tâches domestiques et d'éducation des enfants sont considérées comme non compatibles avec une activité salariée. La réalité de la crise de l'emploi semble légitimer cette représentation traditionnelle du partage sexué des rôles entretenue par l'environnement familial ou amical. Ainsi, certains parents solo ressentent une forte culpabilité face à la réprobation (souvent ambiguë) de leur entourage. Celui-ci considère encore l'activité professionnelle de la mère comme un handicap sinon comme une forte contrainte qui risque d'entraver une "bonne" éducation des enfants.

#### **4 - Le poids relatif de la famille d'origine**

Nous avons interrogé les parents solo sur les conditions de leur socialisation : quelle était la profession de leurs parents, comment était constituée la famille, dans quel type d'environnement ont-ils grandi ; comment s'organisait le quotidien et quelles étaient les priorités éducatives... ? A cette dernière étape de l'interview, les personnes mises en confiance se sont livrées plus facilement. C'était aussi une occasion pour elles de porter un jugement sur l'éducation qu'elles ont reçue, d'évoquer des souvenirs heureux ou des conflits, des rancœurs, des souffrances.

Seize des personnes interrogées ont été élevées par un parent seul (veuvage ou divorce) ou par une autre personne que leur mère ou leur père (grands-parents). Parmi les autres (qui ont donc grandi dans des familles biparentales), dix-sept évoquent des difficultés liées aux relations de couple de leurs parents.

Quelques personnes ont connu des placements en établissements pendant leur enfance ou leur adolescence comme Amélie, Bérénice, Alcina, Thérèse et Marie. Aujourd'hui, les deux premières jouissent d'une stabilité professionnelle et d'un certain équilibre personnel mais les trois autres cumulent des difficultés sociales et psychologiques, chômage, isolement, placement d'un des enfants...

Les personnes interviewées repèrent facilement dans leur trajectoire des situations ou des faits qui leur donne un moyen d'expliquer ou de justifier leur propre échec conjugal. Sur ce terrain, il est préférable de s'avancer avec prudence : de nombreux témoignages infirment l'idée que l'on reproduit peu ou prou son vécu familial dans sa propre famille : Gaëlle, Isabelle, Adeline, Bruno, Christèle, Nathalie et Laure sont tous

issus de familles nombreuses et évoquent l'ambiance familiale chaleureuse de leur enfance et la bonne entente de leurs parents, alors que leur vie de couple s'est soldée par un échec. Evelyne et Marie-France sont deux sœurs issues d'une famille de huit enfants, dont le père était ouvrier. Elles relatent leur enfance en insistant notamment sur les privations matérielles qu'elles ont connues, mais elles disent avoir toujours pu compter sur la solidarité familiale.

Les rôles traditionnels liés aux responsabilités parentales pèsent encore de tout leur poids sur les conceptions de la famille et continuent d'influencer les comportements. Beaucoup de personnes évoquent des parents très "traditionnels", père au travail, mère à la maison. Elles déplorent souvent la rigidité d'un père peu présent, trop occupé et la faiblesse d'une mère "enfermée" malgré elle dans les tâches ménagères. Généralement, les mères solo que nous avons rencontrées ont voulu casser, lorsqu'elles se sont mises en couple, cette division sexuée des rôles sociaux constatés chez leurs parents. L'échec conjugal est ainsi souvent imputé à la désaffection du conjoint au partage des responsabilités familiales et domestiques, après quelques années de vie commune. Le père des enfants est souvent qualifié, dans le discours des femmes, d'inconstant ou d'immature. Selon certains témoignages, ces pères éprouveraient des difficultés à adopter des comportements que leurs propres parents ont invalidés.

Cette brève synthèse des entretiens effectués auprès de personnes élevant seules leurs enfants permet-elle de mettre en évidence des spécificités liées à la situation de monoparentalité ? Les témoignages recueillis rendent compte d'une telle diversité d'option, de choix ou d'expérience, qu'ils remettent quelque peu en cause la pertinence de cette catégorie en tant que telle. La situation de monoparentalité génère-t-elle, chez les personnes qui la connaissent, plus de difficultés sociales ou financières ou psychologiques que chez les parents vivant en couple ? Une fois la période de rupture "digérée", assumée, le rapport au rôle parental paraît identique à celui des couples biparentaux. L'organisation sociale urbaine telle qu'elle se déroule à Rennes tend à favoriser les contacts et les relations entre les parents, à l'école, dans le milieu de travail ou avec les professionnels des dispositifs sociaux. Les différences que nous avons pu constater entre ces familles ont presque essentiellement des origines économiques et culturelles.

Même si certaines représentations normatives valorisant la famille biparentale se maintiennent encore, les parents solo et leurs enfants sont, selon nos observations, nettement moins stigmatisés qu'autrefois et ne connaissent donc plus la discrimination directe qu'ils subissaient auparavant. La situation de monoparentalité n'est pas exclusivement le lot des familles "pauvres" ; beaucoup de ces familles appartiennent

aux classes moyennes et supérieures. Le phénomène de la rupture conjugale est socialement accepté et tendrait à se banaliser.

## **Chapitre 3 :**

### **Les soutiens aux familles monoparentales**

Les discours des parents solo sur les “soutiens” révèlent les latitudes de choix dont ils disposent pour assumer leur situation vis-à-vis du “regard” social sur la monoparentalité et pour mener à bien leurs tâches éducatives. Ils révèlent également les rapports que ces personnes entretiennent avec leur famille d'origine et les moyens qu'elles mettent en œuvre pour sauvegarder leur autonomie. Leurs capacités à atteindre cet objectif ne dépendent pas seulement des ressources financières dont elles disposent, elles varient suivant l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, suivant l'idée qu'elles se font de la situation de monoparentalité, représentations qui leur sont plus ou moins renvoyées par le miroir de l'entourage familial, professionnel et relationnel et qui détermineront un sentiment de satisfaction ou d'insatisfaction.

Nous avons demandé aux parents que nous avons rencontrés de nous parler des divers soutiens dont ils disposent dans leur vie quotidienne : comment s'organisent-ils pendant les périodes scolaires, les mercredis ? À qui confient-ils leurs enfants pendant les petites et les grandes vacances ? Partent-ils en vacances avec leurs enfants ? Où vont-ils ?

Nous rendons compte ici de ce que les personnes ont évoqué au cours des entretiens en matière d'aides spécifiquement liées à leur situation de famille. Nous rendons compte également de l'évaluation qu'elles font de ces soutiens.

Le récit du quotidien met en scène un certain nombre de personnes qui prennent part à la vie de la famille ponctuellement ou de façon épisodique et contribuent à soutenir le parent solo ou les enfants. Mais les soutiens peuvent être également matériels, se présenter, par exemple, sous la forme du prêt temporaire d'un logement pour dépanner momentanément la famille au cours d'une rupture conjugale. Ils peuvent être financiers, prêts ou dons d'argent de la part des parents ou grands-parents, d'un frère ou d'une sœur

ou prêt bancaire. Ils peuvent être administratifs sous la forme des prestations spécifiques de la CAF (API, ASF). Ils peuvent encore être constitués par une prise en charge globale de la famille dans un établissement comme le foyer Brocéliande.

Les soutiens s'exercent de différentes manières : ils peuvent être de courte durée ou pérennes, privés ou issus de dispositifs publics, concerner uniquement le parent ou les enfants ou la famille. Le soutien peut consister aussi à soutenir affectivement le parent solo, le conseiller, l'orienter, le dépanner matériellement momentanément ou, plus généralement, à accueillir ou garder ses enfants pendant qu'il travaille ou qu'il est occupé à diverses activités. Les personnes que nous avons rencontrées peuvent bénéficier d'un seul soutien ou de soutiens cumulés. La forme du soutien et son importance qualitative et quantitative sont liées généralement à la position sociale du parent solo, à ses revenus et à ses capacités à s'assumer en tant que personne seule. Les effets des soutiens relèvent de l'appréciation subjective des intéressés.

Nous rendons compte ici de ce que les personnes en disent et de la manière dont elles les évaluent en termes d'efficacité dans le domaine de l'affectif comme dans celui du budget familial : certains parents sauront assumer leur situation, d'autres auront besoin de soutiens importants au moment de la rupture, d'autres encore connaîtront des périodes de mal-être au cours desquelles ils "mettront à contribution" leurs soutiens de façon épisodique.

Les principaux soutiens généralement évoqués dans les entretiens et que nous développerons ici, sont de six types :

- le soutien des parents du parent solo et, plus généralement, celui de sa mère est le plus répandu ;
- le soutien des proches, frères, sœurs, oncles, tantes ou cousins germains, est assez souvent évoqué ;
- le soutien des amis est lui aussi très apprécié. Quelques personnes témoignent également des aléas liés à une nouvelle liaison ;
- le soutien de l'ex-conjoint est relativement fréquent et a trait plus précisément à la fonction éducative et à la garde des enfants ;
- les soutiens cliniques (un psychologue ou un psychiatre) sont aussi largement évoqués mais, s'ils sont appréciés, ils ne sont pas beaucoup commentés ;
- les soutiens des dispositifs sociaux (institutions du social, associations, établissement) sont de différents types.

Nous mentionnerons brièvement les soutiens “de service” (baby-sitter, employés). Nous illustrerons les différents modes de soutien au moyen des extraits des témoignages qui nous ont paru les plus significatifs.

## **1 - Le soutien des parents, et plus particulièrement celui de la mère**

Le soutien représenté par la présence auprès du parent gardien de sa mère tient une place très importante dans les récits recueillis. On pourrait presque affirmer que ce soutien est général s'il n'y avait cependant quelques exceptions. Certains parents solo évitent de solliciter leurs parents. Il s'agit de personnes ayant plutôt des revenus importants qui donnent leur préférence aux amis. D'autres, rares cependant, se heurtent à l'indifférence des parents ou n'ont plus de parents. Si très peu de personnes n'ont pas recours au soutien de leur mère pour les aider au moment de la rupture ou après, la plupart du temps un frère, une sœur, une tante ou une cousine assurent la présence, les conseils ou les dépannages de garde des enfants pour des petites vacances, un mercredi ou en cas de maladie de l'enfant.

L'aide de “sa” mère est évoquée par les personnes qui en bénéficient comme “allant de soi”. Elle est généralement appréciée parce qu'elle renforce l'éthique familiale et les pratiques éducatives intergénérationnelles. Elle est ressentie comme étant “dans l'ordre des choses”. Elle représente un soutien essentiel au parent affecté par une rupture conjugale ou le décès de son conjoint. Lorsque le parent solo est ainsi soutenu par ses propres parents, il peut s'instaurer une sorte de connivence entre les deux parties. L'environnement amical est parfois repoussé au profit de cette relation de complicité qui se maintient quelquefois longtemps ou se modifie à la faveur d'un changement dans la situation du parent gardien ou au fil des années lorsque les enfants grandissent.

Amandine (27 ans), mère célibataire d'un enfant de 6 ans, privilégie ses relations avec sa mère : “ *Pour moi, l'essentiel, dit-elle, c'est la famille, le reste autour... j'ai appris à ne pas m'y attacher. Quand je sors le soir, je confie M. à ma mère, je sais que je peux alors avoir l'esprit tranquille. Ma mère était avec moi quand j'ai accouché, puis j'ai vécu un an 1/2 chez elle avec ma sœur, c'est pratiquement ma mère qui a élevé mon fils* ”.

Chantal est séparée de son conjoint depuis 12 ans, elle a deux garçons qui ont aujourd'hui 17 et 14 ans. Elle parle de l'attitude de sa mère au moment de la rupture : “ *J'avais la chance d'avoir ma mère qui était sur place et ne travaillait pas. Elle s'occupait de mes enfants le soir après l'école et le mercredi. Elle avait l'air de penser* ”.

*que cette rupture était une bonne chose pour moi. Elle me disait souvent qu'il ne fallait pas s'embêter avec des hommes ! Pour elle, je n'avais plus d'homme donc j'étais tranquille ”. Après le décès de sa mère, le père de Chantal, au chômage, a pris le relais en prenant en charge les enfants le soir et le mercredi.*

La mère du parent solo peut parfois influencer le comportement de sa fille ou de son fils : Christèle (40 ans), divorcée depuis trois ans, mère de deux garçons de 11 et 6 ans, dit qu'elle souhaite avoir quelques activités de loisir pour elle : *“ Je fais de la danse une fois par semaine et ma mère vient garder les enfants chez moi, elle les fait manger; c'est elle qui m'a poussée à garder cette activité, elle a été veuve assez jeune et quand j'ai divorcé, elle m'a dit qu'il ne fallait pas que je m'enferme avec les enfants. Quelquefois quand je rentre de la danse, je ne la ramène pas chez elle, elle dort chez moi... C'est vrai que "Mamy", pour les enfants, c'est important. J'ai l'impression maintenant que j'élève mes enfants comme ma mère m'a élevée ”.*

Certaines personnes disent qu'il n'y a que leur mère sur qui elles peuvent compter. C'est le cas de Karine (24 ans), mère célibataire d'un bébé de deux mois qui s'installe chez sa mère peu après la naissance de l'enfant.

Caroline, 34 ans, est isolée et sans amis au moment de la naissance de son enfant. Elle dit qu'elle n'avait, à ce moment-là, que sa mère pour l'aider et la soutenir.

Bérénice (37 ans), divorcée, 3 enfants de 14, 11 et 8 ans, compte sur sa fille aînée pour garder les deux plus jeunes mais elle s'adresse aussi à sa mère qui est retraitée: *“Ma mère habite à 20 minutes d'ici. Donc si, par exemple, la petite est malade, je la lui amène ; elle peut la garder même la nuit, plusieurs jours, ça me rend service. Il n'y a que ma mère qui peut me dépanner, je n'ai qu'elle, je suis fille unique”.*

Le soutien des grands-parents qui prennent en charge les enfants pendant que le parent travaille semble *a priori* aller de soi et ne rien exiger en retour. On fait appel à sa mère (beaucoup plus rarement à son père) pour assurer l'accueil de l'enfant après l'école, le mercredi, au moment de certaines petites vacances ou quand il est malade. Cette pratique est socialement admise et valorisée.

Bruno (41 ans), divorcé depuis 3 ans, a la garde de son fils de 11 ans. L'enfant mange chez ses grands-parents paternels tous les midis. Il y va aussi le mercredi et quand il est malade.

Sylvie (32 ans), deux enfants de 11 et 7 ans, explique : *“Si un de mes enfants est malade, j'appelle ma mère pour savoir si elle peut le prendre. Ce n'est pas toujours évident car elle travaille”*.

L'aide de la mère ne semble pas poser problème. Quand il fait référence au soutien maternel, il est rare que le parent solo dévoile les détails des négociations qu'il a dû entreprendre pour sauvegarder son autonomie d'adulte. On ne connaît pas le contenu des échanges complexes, des difficiles compromis qui s'instaurent entre sa mère et lui. Certains parents, en effet, vivent la monoparentalité de leur enfant comme un échec de leur propre travail parental et cherchent des occasions de se “rattraper”. Cette culpabilité les incite à prendre en charge leurs petits-enfants d'une façon qui pourrait apparaître comme excessive et surtout à émettre ouvertement leur opinion à propos des pratiques éducatives de leur fille ou de leur fils.

Claudine (34 ans) est seule depuis deux ans avec son fils de 9 ans. Ses parents habitent à côté de l'école. L'enfant de Claudine y passe ses mercredis, une partie des petites vacances et quelquefois la nuit, si sa mère rentre très tard de son travail. Les propos de Claudine illustrent les difficultés auxquelles elle se trouve confrontée : *“ J'ai des amis, raconte-t-elle, qui ont pris mon fils en vacances trois semaines l'été dernier, alors ça a été un combat à mener face à mes parents qui m'ont dit qu'on ne laisse pas partir un enfant seul avec des gens, même si on les connaît bien. Si je laisse partir mon enfant, pour eux, c'est que je l'abandonne, ça, c'est l'idée de ma famille. J'ai eu droit régulièrement à des remontrances du genre "si on n'était pas là, qu'est-ce qu'il deviendrait ? Un délinquant ?" Quand on me dit ce genre de choses, je suis furieuse, ça se passe toujours très mal, j'ai du mal à accepter ça ”*.

Le soutien de la mère au parent solo entraîne bien évidemment une contrepartie d'ordre affectif quelquefois difficile à gérer. Ce parent ne peut redevenir l'enfant que sa mère souhaiterait inconsciemment qu'il soit, il a besoin d'elle autrement. Cette relation ambivalente peut être illustrée par les propos de Christèle (40 ans), divorcée, mère de deux enfants de 11 et 6 ans : *“ Au moment de la rupture, dit-elle, j'ai vécu six mois chez ma mère avec les enfants. Ça n'a pas été facile. Je m'entends très bien avec ma mère, mais là ! Retourner chez sa maman, avec les deux enfants ! Enfin, heureusement que je l'avais ! ”*

Le soutien des parents exige donc de la part du parent solo une certaine vigilance quant à la sauvegarde de son autonomie. Il doit protéger ses propres capacités à être lui-même un parent tout en acceptant par obligation de déléguer un certain nombre de tâches à ses géniteurs.

## 2 - Le soutien des proches, la famille d'origine

Le soutien des frères, sœurs, oncles, tantes, cousins vient au second rang après la mère ou les parents. Il est généralement moins sûr que le soutien décrit précédemment, mais il est aussi moins "passionné". Il résulte le plus souvent de la non-disponibilité des parents ou d'un choix, voire quelquefois d'une opportunité.

Gaëlle (31 ans), divorcée depuis un an et mère d'une fillette de 7 ans, privilégie une de ses sœurs : *“ On se voit beaucoup avec mes sœurs, dit-elle, mais il y en a une que je vois plus souvent que les autres. Les amis, on ne peut pas compter sur eux. J'ai prévenu ma fille que si un jour je me faisais hospitaliser, elle irait vivre chez ma sœur qui habite le quartier, celle que je vois beaucoup ”.*

Nathalie a 36 ans et deux enfants de 8 et 6 ans. Elle a quitté son mari il y a un an et a été hébergée chez sa sœur. Elle n'a plus ses parents et dit qu'elle n'a pratiquement pas d'amis. Actuellement, elle a son propre logement et sa sœur la dépanne de temps en temps pour les enfants si elle a besoin.

Jacqueline (52 ans) est divorcée depuis 11 ans. Elle a trois enfants âgés aujourd'hui de 26, 23 et 16 ans. Ses frères représentent un soutien sur le plan pratique : *“ J'ai des frères qui sont sympas, explique-t-elle, ils me donnent un coup de main si j'ai besoin. Quand j'ai déménagé, ils m'ont aidé, si j'ai un problème de bricolage, il y en a un qui me dépanne, je ne veux pas trop le déranger mais s'il sait que j'ai besoin, il vient ”.*

Marie-Cécile, 44 ans, séparée, 3 enfants de 16, 13 et 6 ans, bénéficie des “services” d'une tante du côté de son ex-mari qui n'a pas d'enfants et habite Saint-Malo : *“ Elle ne demande que ça, de les garder, dit-elle, elle est très proche d'eux ”.*

Charles est médecin d'origine africaine, il est installé à Rennes depuis 20 ans avec quatre enfants d'un premier mariage. Il se remarie avec une de ses compatriotes. Ils ont un cinquième enfant mais lorsque celui-ci a 5 ans, sa mère décède accidentellement. Selon les pratiques de leur pays d'origine, en l'absence de la mère, les enfants de Charles se partagent les tâches domestiques de la famille et aussi l'éducation du dernier enfant. Dix ans plus tard, Charles fait un bilan plutôt positif de cette solidarité familiale.

Delphine s'est retrouvée veuve à 37 ans avec un enfant de 10 ans : *“ Mes parents ne m'ont pas aidée, dit-elle, j'avais eu des relations difficiles avec eux. Pendant un temps, il y a eu une rupture complète. Ce sont les frères de mon mari qui ont joué un grand rôle auprès de P. (son fils), particulièrement un de ses oncles. Moi, je ne voulais pas d'aide de ma belle-famille pour moi mais pour P., j'ai trouvé ça très bien ”.*

Le soutien des proches a, dans certains cas, un arrière-goût un peu amer. Patricia habitait Paris quand elle a quitté son mari avec son enfant de 18 mois. Elle est recueillie par un cousin germain qui habite Rennes et dont la femme accepte de prendre en charge l'enfant pendant que Patricia travaille ou suit des formations. Cinq ans plus tard, Patricia jouit d'une stabilité professionnelle. Elle se met en ménage avec un nouveau conjoint et a un deuxième enfant. Au cours de l'entretien, elle fait le bilan suivant : “ *Cette cousine m'a beaucoup aidée, mais aujourd'hui je regrette de ne pas avoir fait appel à des organismes sociaux, elle m'a aidée mais en voulant m'aider, elle m'indiquait ses choix. Elle n'a pas supporté la venue d'un homme dans ma vie, elle n'a pas supporté que mon petit garçon et moi on s'en sorte. Elle m'a fait des réflexions tellement désobligeantes que j'ai arrêté de la voir. En fait, les gens qui vous aident, ils s'aident eux aussi quelque part et à la fin ça tourne mal* ”.

Le soutien de la famille peut donc présenter des difficultés voire des pièges dont les parents solo ne sont pas toujours conscients : les parents et les proches soutiennent massivement les familles monoparentales, mais ils exigent des contreparties psychologiquement coûteuses. C'est pourquoi, des parents solo ont préféré prendre leurs distances et ont choisi des soutiens hors du champ de leur famille d'origine.

### **3 - Le soutien des amis**

Vingt-quatre personnes ont signalé avoir perdu de bons amis du fait de la rupture conjugale. Certaines personnes ont gardé des amis “d'avant” leur divorce, d'autres se sont liées d'amitié avec des parents se trouvant dans la même situation et avec qui ils ont pu parler de leur situation, comparer, recevoir ou donner des conseils. D'autres encore préfèrent rencontrer des amis “en couple”.

Les amis semblent effectivement représenter un soutien solide sur lequel les parents solo peuvent compter et surtout à qui ils peuvent se confier sans risques. Comme le dit Jacqueline : “ *Les amis, c'est plus au niveau de la relation...* ”

Les parents solo ont connu leurs amis soit au travail soit à l'école des enfants.

Laure (36 ans), divorcée, deux fillettes de 4 et 3 ans, confie de temps en temps ses filles à ses parents pour les petites vacances. Elle dit qu'elle peut compter aussi sur des amis si elle est vraiment en panne. Ce sont des amis qu'elle a connus au travail et qu'elle voit aussi en dehors.

Adeline (49 ans), divorcée depuis 11 ans avec deux enfants de 23 et 15 ans, raconte: *“ Je sollicite mes amis pour pouvoir discuter avec eux, essayer de comprendre comment prendre mes enfants, savoir dans quel sens aller, jusqu'où poser des limites ”.*

Le soutien des amis est surtout valorisé par les personnes dont la situation sociale et financière est plutôt élevée. Moins présents physiquement que la mère ou les proches, les amis sont sollicités par téléphone, rencontrés les week-ends ou pendant les vacances. Ils complètent le rôle de la mère pour ce qui concerne les dépannages des mercredis ou des petites vacances et permettent de contourner quelquefois des relations familiales un peu compliquées ou conflictuelles. Les relations avec les amis sont différentes de celles qu'on a avec sa mère ou ses parents.

Chantal (44 ans), divorcée depuis 12 ans, avec deux enfants de 17 et 14 ans, explique : *“ Les amis, c'est plus pour me sortir, pour m'écouter aussi. Autant je ne peux pas parler de moi, de mes besoins personnels avec mes parents, autant j'en parle avec mes amis ”.*

Estelle privilégie les amis par rapport à la famille, elle dit qu'ils ne sont pas très nombreux et que ce sont souvent les parents des copains des enfants. Au moment de l'interview, elle se dit dépressive. Elle a des problèmes relationnels avec ses parents qu'elle tente de gérer au mieux. Elle dit qu'elle a quelques bons amis qui l'aident.

Clémence avait 3 enfants de 20, 15 et 4 ans quand elle a divorcé, elle explique : *“ Mes parents m'ont aidée pour garder les enfants mais j'avais besoin d'autre chose. Ah! si mes amis n'avaient pas été là ! ”*

Sur certains points, les amis seraient plus compréhensifs que les parents.

Isabelle (55 ans), divorcée depuis 15 ans avec 3 enfants de 23, 20 et 18 ans, est originaire d'une famille nombreuse (7 frères et sœurs) avec laquelle elle entretient de bonnes relations mais, pour la soutenir ou se confier, elle privilégie les amis : *“ Il y a des choses que, par pudeur, je ne veux pas faire porter à mes frères et sœurs, explique-t-elle, ça peut être des problèmes financiers ou des problèmes liés aux relations avec mon ex-mari. Je ne veux pas que mes frères et sœurs aient une attitude d'assistance envers moi ”.*

Marie-Cécile (44 ans), divorcée, trois enfants, raconte : *“ Mes parents ont cherché à s'occuper de moi au moment de la séparation, ils étaient très présents mais moi, je suis assez autonome ; je ne veux pas que l'on me prenne en charge. J'ai plutôt sollicité des*

*amis qui ont été très proches. Le réseau d'entraide a dépassé le cadre familial. Je n'avais pas envie que mes parents fricotent dans ma vie ”.*

En l'absence de famille proche sur place, le soutien est recherché auprès d'amis.

Aïcha (42 ans) est originaire d'Algérie. Elle n'a pas de famille à Rennes, mais semble préférer cette situation pour, dit-elle, sauvegarder son autonomie. Elle a par contre des amies sur qui elle peut compter.

Il en est de même pour Maud (44 ans), mère d'une fillette de 6 ans qui n'a pas non plus de famille à Rennes. Elle s'y est mariée puis est partie dans le Sud de la France pendant dix ans. Après son divorce, elle est revenue à Rennes avec sa fille âgée de 18 mois. Des amis rennais, avec qui elle a repris contact, lui ont trouvé un logement et l'ont dépannée lors de sa recherche d'emploi.

Moins spontané que le soutien de la famille, le soutien des amis est plus épisodique, plus fragile aussi. Il exige une démarche de la part du parent solo qui n'est pas toujours facile à opérer. Nous avons remarqué que les personnes qui sont en recherche d'emploi ont peu d'amis ou relancent peu leurs amis. Les jeunes ont également tendance à s'isoler et leurs relations amicales ne se prolongent pas dans le temps.

Les personnes sont plutôt réservées quant à la question d'une nouvelle liaison, en revanche, elles sont nombreuses à nous avoir confié qu'elles souhaitaient “refaire leur vie” ou qu'elles avaient tenté la chose mais sans que la relation ait pu se poursuivre.

Annick a aujourd'hui 57 ans. Elle est divorcée depuis 14 ans et a deux enfants qui avaient 18 et 15 ans au moment du divorce. Elle parle d'une liaison qu'elle a eue il y a quatre ans : “ *J'ai eu pratiquement une vie de couple pendant cinq ans, dit-elle, j'ai cohabité mais pas complètement... nous avions quand même nos deux appartements. Il était souvent chez moi, oui, la plupart du temps, il était chez moi. C'était quelqu'un qui était plus jeune que moi et donc qui avait besoin de fonder une famille, ce que moi je ne voulais plus ”.*

“ *Oui, j'ai vécu avec quelqu'un, raconte Chantal (44 ans), séparée depuis 12 ans, mère de deux enfants âgés aujourd'hui de 17 et 14 ans, mais nous n'avons jamais cohabité. C'était quelqu'un qui était seul avec des enfants à peu près de l'âge des miens. Nous avons été ensemble pendant quatre ans ; j'étais prête à m'installer avec lui mais finalement, c'est lui qui a refusé à cause de mes enfants. Il y a eu des problèmes entre mes enfants et les siens, un petit peu de jalousie peut-être... ”*

Pierre (43 ans) est séparé depuis 9 ans, il a organisé à l'amiable la garde des enfants avec son ex-conjointe : *“ J'ai vécu avec quelqu'un pendant cinq ans. Elle n'avait pas d'enfants, donc elle a pris des responsabilités à l'égard de mes enfants. Elle avait 20 ans quand eux en avaient 7 ou 8 donc il y a eu un moment une jalousie vis-à-vis des enfants, puis une période de rivalité entre elle et les enfants, des discussions, des lettres, je me suis opposée à elle pour imposer mes enfants... ”*

Lorsque la personne interviewée recrée un autre couple ou se trouve en situation de recohabitation depuis un certain temps, elle est généralement satisfaite mais elle évoque, toutefois, des difficultés liées à la reconstruction familiale.

La recohabitation peut être quelquefois au stade de projet : *“ Nous nous voyons peu, dit Brigitte 40 ans, mère d'un enfant de 7 ans et seule depuis 3 ans, il a son travail en dehors et moi, j'ai le mien ici. Pour être ensemble vraiment, le travail ne nous le permet pas. C'est bien, car ça me permet de voir venir. Il y a des choses qui ne sont pas encore claires dans ma tête. Lui est prêt, pas moi. On en a parlé, on reste comme ça et un jour ou l'autre, on se retrouvera dans un point commun. Il s'entend très bien avec mon fils, mais jamais il ne s'insérera dans son éducation ”.*

Gwenaëlle a 49 ans, elle est divorcée depuis 5 ans et a trois enfants de 22, 20 et 17 ans : *“ J'ai un ami avec qui je souhaite refaire ma vie. Pour l'instant, je suis entre les deux, je passe des week-ends chez lui et je suis la semaine à la maison. D'un côté, mes enfants sont heureux de me voir revivre plus heureuse et de l'autre, ils me disent que je ne suis plus beaucoup à la maison, car mon ami habite à la campagne ”.*

Delphine, 53 ans, est veuve depuis 16 ans. Son fils avait 9 ans au moment du décès de son père. Elle a connu une première liaison que son fils a bien acceptée, selon elle, mais qui n'a pas duré : *“ M. (son fils) avait 13 ans, raconte-t-elle, j'avais ma vie de femme à faire aussi, j'allais voir cet ami à Paris les week-ends de temps en temps, mais je n'ai pas vécu avec lui. Il aimait beaucoup M. ; il lui a donné beaucoup ; il a eu avec lui une relation très intelligente ; ce n'était qu'un adolescent, avec tout ce que ça comporte ”.* Elle a eu ensuite une autre liaison avec Patrick divorcé, n'ayant pas la garde de ses enfants, avec qui elle cohabite aujourd'hui : *“ Patrick était assez possessif vis-à-vis de moi au début, dit-elle, mais il souhaitait quand même aider M. Mais M. avait trouvé d'autres modèles ailleurs puis, rapidement, il est parti faire ses études, donc ils n'étaient plus sous le même toit. Mais moi, par rapport aux enfants de Patrick que je rencontrais de temps en temps, ça a été difficile ”.*

Pour Patricia (35 ans), qui a vécu seule avec son fils (18 mois au moment de la séparation) pendant cinq ans, la nouvelle liaison est scellée par l'arrivée d'un nouvel enfant âgé d'un mois au moment de l'interview : *“ Je suis avec quelqu'un que j'admire, dit-elle, il correspond à ce que je recherchais ”*.

Lorsque la personne a une nouvelle liaison mais sans cohabitation, l'évocation de “l'ami” ne suscite généralement pas de commentaires. Souvent, la personne n'est pas encore vraiment engagée et évite de se projeter dans l'avenir. Le parent explique généralement que cette “relation” n'interfère pas sur l'éducation de ses enfants (l'interview est centrée sur le thème de la responsabilité parentale).

#### **4 - Le soutien de l'ex-conjoint**

Le parent non gardien représente un soutien non négligeable, non seulement lorsqu'il accueille les enfants de façon régulière, mais aussi quand une relation de collaboration sans heurts s'instaure entre les deux parents pour organiser ou réorganiser la prise en charge des enfants ou échanger à propos de la fonction éducative. Ce contrat entre les deux ex-conjoints naît de compromis quelquefois longs et difficiles et dont l'histoire ne nous est pas toujours retracée. Au-delà des décisions de justice qui fixent sur le papier les modalités de prise en charge des enfants et sur lesquelles on revient rarement (sauf dans le cas de Bruno qui veut obtenir la garde de son deuxième enfant), les relations entre ex-conjoints perdent au fil des années leurs particularités passionnelles et conflictuelles. Le parent non gardien accepte quelquefois volontiers de prendre en charge l'enfant ponctuellement, en plus des périodes qui ont été décidées lors du divorce ou de la séparation, si le parent gardien est malade ou s'il a un problème de prise en charge de ses enfants. Dans ce cas, la personne interviewée tient à faire savoir à son interlocuteur que le parent non gardien est soucieux de ses enfants et qu'il représente vraiment un soutien pour lui.

L'ex-mari de Christèle (divorcée, deux enfants de 11 et 6 ans) est enseignant : *“ Il s'est arrangé cette année pour avoir ses mercredis, explique-t-elle, donc il prend les enfants du mardi soir au mercredi soir, il les prend chez moi et les ramène, c'est très bien pour moi. En plus, il les prend la moitié des vacances scolaires. On s'arrange vraiment bien. On a toujours été d'accord sur l'éducation des enfants, quand je ne suis pas sûre de moi pour une décision concernant les enfants, je lui demande. Par exemple, pour la première langue à choisir en 6<sup>e</sup> pour A., je lui ai demandé. J'ai dit aux enfants que je demanderai toujours à leur père au sujet de ces questions qui les concernent et ils*

voient bien qu'on n'est pas l'un contre l'autre par rapport à eux et qu'on va dans le même sens ”.

Evelyne (40 ans), récemment séparée, deux enfants de 10 et 5 ans, semble ne pas avoir connu de conflit conjugal ; la séparation d'avec son conjoint s'est faite apparemment sans heurts : “ *Mon ex-mari est très arrangeant, dit-elle, je lui demande de me dépanner si un enfant est malade, à ce niveau-là, on s'arrange bien. Pendant les petites vacances, ils vont quelques jours chez leur père et l'été, on voit en fonction de nos vacances respectives* ”.

L'ex-mari de Marie-Cécile (divorcée depuis trois ans, trois enfants de 16, 13 et 6 ans) a créé une autre famille après son divorce. Il vient tous les mardis soir dîner avec ses 3 enfants au domicile de son ex-femme car Marie-Cécile est médecin libéral et termine son travail tard ce soir-là. Cela lui permet de passer un moment avec ses trois (premiers) enfants dans leur cadre de vie quotidienne.

Pierre et son ex-conjointe sont parents de jumeaux qui avaient 7 ans lors de la séparation. Ils ont adopté un mode de garde informel et ne voulaient pas trop de contraintes : “ *C'est une garde alternée, dit-il, il n'y a rien de fixe. On s'est toujours bien entendu. Leur mère est infirmière, ça dépend de son organisation de travail, moi je n'ai pas trop de contraintes d'horaires, ils sont ici ou chez elle...* ”

Mais la présence régulière du parent non gardien auprès des enfants n'est pas générale. Dans certains cas, l'attitude de l'ex-conjoint est considérée par le parent gardien comme n'étant pas un soutien sûr; il lui est reproché son manque de respect des engagements ou son irrégularité : “ *C'est très variable, raconte Estelle (divorcée, deux enfants de 14 et 12 ans), actuellement, il doit les prendre pendant les vacances scolaires. Quand ils étaient plus petits, leur père était plus proche ; il les prenait tous les mardis soirs, il faisait du sport avec eux le mercredi mais depuis la rentrée de septembre, il s'est éloigné. Cela fait un mois que les enfants n'ont pas vu leur père; c'est ça que je trouve difficile* ”.

## **5 - Le soutien clinique (“ les psy ”)**

Le soutien d'un psychologue ou d'un psychiatre est très souvent relaté par les parents solo notamment lorsqu'ils commentent en détail la période de rupture. Ce sont plutôt les femmes d'âge mûr (35-50 ans) qui évoquent ce type de soutien et l'apprécient. Les autres le signalent, mais n'en disent pas plus. Ces personnes ont le plus souvent recours

au psychologue (ou au psychiatre) lors de la rupture conjugale ou du décès du conjoint. Elles connaissent, à ce moment-là, un tel sentiment de mal-être et de dévalorisation de soi que le recours au “spécialiste” leur semble s’imposer. Cette aide leur permet de mieux supporter les conditions de la rupture (thème très douloureux à propos duquel elles ne s’étendent pas toujours), de “prendre du recul” vis-à-vis de la situation et de se protéger un peu de l’influence de l’entourage, comme l’explique Isabelle (55 ans, divorcée depuis 5 ans, trois enfants âgés aujourd’hui de 23, 20 et 18 ans) : “ *Sur le plan psychologique, je ne souhaitais pas me mettre en situation de dépendance vis-à-vis des amis ou des frères et sœurs, donc j’ai pris une aide psychothérapeutique ; ça a été très bien, ça a duré deux ans, mais c’était indispensable et ça préservait mon autonomie. C’était un tel choc de se retrouver tout à coup seule avec trois enfants !* ”

Le recours au psychologue ou au psychiatre peut être de courte durée, deux ou trois séances pour Elise (veuve 40 ans, un enfant de 11 ans), quatre séances pour Gwenaëlle (49 ans, divorcée, trois enfants de 17, 15 et 12 ans) au moment de la séparation : “ *J’ai rencontré une psychiatre qui m’a aidée, raconte-t-elle, au moment où je me suis séparée de mon mari. Mais de moi-même, j’ai dit stop. Je ne veux pas prendre de médicaments, je ne veux pas être dépendante de quoi que ce soit, alors après quatre séances, j’ai arrêté* ”.

Pour d’autres parents, la séparation d’avec le conjoint les oblige à entreprendre un long processus de reconstruction personnelle. Généralement, pour ceux-ci, les difficultés étaient déjà latentes. Le traumatisme de la rupture n’a fait que révéler un dysfonctionnement ou un problème grave, comme l’illustre l’histoire de Thérèse (37 ans, séparée depuis un an et mère de trois filles de 12, 8 et 5 ans). Elle décrit son enfance comme une période de souffrances : orpheline de mère, victime d’inceste, elle est placée à 14 ans par le juge des enfants dans un établissement. Plus tard, lorsqu’elle rencontre celui qui sera le père de ses enfants, elle l’épouse “ *non par amour, dit-elle, mais par bon sens car il ne boit pas et il n’est pas violent* ”. Après dix ans de vie commune, pendant lesquels elle n’est jamais en forme, elle ne supporte plus son mari et lui demande de partir. Elle est alors hospitalisée durant un an à l’hôpital et, actuellement, elle dit qu’elle reprend pied peu à peu avec l’aide d’un psychiatre.

Paul révèle lui aussi, à demi-mot, un suivi psychothérapeutique de longue durée. Sa femme est partie il y a 14 ans alors que les enfants avaient 12 et 9 ans, mais nous n’en saurons pas plus.

Estelle, qui se retrouve seule avec ses deux enfants de 3 et 1 an, tient le coup pendant six ou sept ans, puis fait une dépression. Après une nouvelle liaison de courte durée,

elle consulte un psychiatre. Elle parvient alors à mieux analyser le type de relations qui la lient à ses parents.

Brigitte était dépressive avant de se marier et avait fait une tentative de suicide. Après son mariage, quand elle a 37 ans et un enfant de 4 ans, elle fait de nouveau une tentative de suicide quand elle apprend que son mari a une amie. Elle est hospitalisée en milieu psychiatrique après la rupture conjugale, puis se reconstruit.

Christèle (40 ans), divorcée depuis trois ans, a deux garçons de 11 et 6 ans. Au moment de la rupture, elle est hospitalisée trois mois en clinique psychiatrique, puis trois mois en maison de repos. Actuellement, elle a retrouvé un très bon équilibre.

## **6 - Les soutiens des dispositifs sociaux**

Vingt-cinq personnes disent avoir eu des difficultés financières au moment de la rupture ; sept ont emprunté à leurs parents ou auprès d'une banque, trente-sept ont sollicité la CAF, espérant augmenter le volume des prestations familiales à percevoir. Il faut relativiser ces données, les ressources des familles rencontrées sont très variées et il en est de même de leurs charges. Au moment de la rupture, le pouvoir d'achat du parent gardien diminue de façon conséquente : dans la majorité des cas, la femme avait, lors de sa vie en couple, un salaire "d'appoint" très souvent à temps partiel et c'est presque toujours elle qui garde les enfants au moment du départ de son conjoint ; ce dernier commence à s'acquitter de sa dette alimentaire parfois plusieurs mois après la rupture. Les décisions concernant les dettes du ménage (crédits, accession à la propriété ...) sont prises dans la précipitation ; un déménagement même provisoire occasionne inévitablement des frais. Tous ces événements accumulés et mal maîtrisés affectent à des degrés divers les budgets familiaux.

Les personnes rencontrées ont toutes constaté une baisse de leur pouvoir d'achat après le départ ou la disparition de leur conjoint et sont, pour la plupart, insatisfaites du montant des aides publiques qui leur ont été octroyées (excepté cependant pour les allocations spécifiques comme l'API). Elles déplorent la complexité des dispositifs, leur compartimentation et les lenteurs administratives liées aux démarches visant à faire valoir leurs droits tant au niveau financier qu'au niveau des logements sociaux, des déplacements et de la garde des enfants. Il ressort surtout des propos tenus par les parents solo une méconnaissance de ces dispositifs et une inadéquation entre leurs besoins matériels objectifs et le niveau des aides.

Cet exemple donné par Marie-France, divorcée depuis 9 ans avec trois filles qui ont actuellement 22, 19 et 14 ans, est très illustratif : *“ Au début, je ne savais pas du tout à quoi ça servait ces bons vacances et pendant cinq ans, je les ai jetés, je les ai mis au panier. C'est seulement la cinquième année que j'ai réalisé que ça pouvait aider pour les vacances. On a pu partir avec mes filles en pension complète. Maintenant, je n'y ai plus droit, curieusement, les bons vacances, on en a plus quand on en aurait besoin un peu plus. Plus les enfants grandissent et plus ça coûte cher et moins on est aidé financièrement ”*.

Les aides accordées aux familles monoparentales par les institutions publiques font quelquefois l'objet de propos soupçonneux, comme ceux de Laurianne (40 ans), mère célibataire d'une fille de 20 ans : *“ Je souhaiterais que les caisses d'allocations familiales soient beaucoup plus sévères, beaucoup plus strictes par rapport au contrôle des familles monoparentales : des tas de jeunes femmes disent vivre seules et ne vivent pas réellement seules ; ça doit être très différent quand on a un ami derrière qui aide psychologiquement, matériellement et lorsqu'on est réellement seule! Si c'était mieux contrôlé, ça serait moins ambigu pour l'opinion publique. (...) Je pouvais prétendre à ce qu'on appelle l'AO (l'allocation orphelin), c'est comme ça que ça s'appelle, je n'aimais pas du tout à l'époque. Puis, ça a changé d'appellation, ça s'appelle maintenant l'allocation de soutien de famille, rien que pour ça, je n'ai jamais voulu demander cette allocation ”*.

Parmi les personnes interviewées, une dizaine ont bénéficié des actions des dispositifs publics destinés aux familles en situation de précarité. Là encore, les trajectoires des parents sont très diverses : certaines familles ont de très faibles revenus du fait de la difficulté qu'elles éprouvent à pénétrer le marché de l'emploi lorsqu'elles ont un niveau scolaire bas ou une qualification qui n'est plus adaptée à la demande.

### **6.1 - Les services sociaux sont sollicités pour des raisons financières**

Maud (44 ans) et Aïcha (42 ans), toutes deux au chômage en fin de droits, sont usagers des organismes liés aux politiques d'emploi (ANPE, centres de formation...).

Maud, mère célibataire d'une fillette de 6 ans, a bénéficié d'un CES pendant deux ans lorsqu'elle est arrivée à Rennes. Elle a un certificat d'études primaires et suit actuellement quelques formations courtes proposées par l'ANPE.

Aïcha est d'origine algérienne. Elle est divorcée avec deux filles de 12 et 8 ans. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur obtenu dans son pays il y a une vingtaine d'années.

Lorsqu'elle a cherché du travail après son divorce, son diplôme était considéré comme trop ancien. Sa nationalité représente aussi, selon elle, un handicap pour trouver du travail. Elle a effectué un CES pendant un an, puis a touché les ASSEDIC. Elle sollicite actuellement le RMI.

D'autres personnes éprouvent des difficultés à intégrer les dispositifs comme Flora, Caroline ou Saïd, également en situation précaire.

Flora (30 ans), mère d'une fillette de 4 ans, est séparée de son conjoint depuis trois ans. Ce dernier ne verse pas de pension alimentaire. Elle est titulaire d'un bac et inscrite à l'université. Elle ne touche qu'une partie du RMI, car elle a quelquefois des petits "boulots". Elle dit qu'elle a du mal à s'en sortir financièrement : *“ J'ai cherché à faire une formation, je fais du phoning pour un cabinet d'études. J'ai voulu faire une formation en informatique mais il me manquait trois jours d'allocation chômage pour que le coût de cette formation soit pris en charge. J'ai l'impression parfois de me heurter à des murs ! ”*

Caroline (34 ans) a un enfant de 3 ans. Elle a été abandonnée par son conjoint avant la naissance de l'enfant. Pendant un an, elle est restée un peu isolée. Elle ne voyait que sa mère et touchait les ASSEDIC (elle avait travaillé auparavant comme employée de maison). Elle ignorait l'existence de la PMI, des aides publiques comme l'aide médicale, ou du RMI ou de l'API. C'est seulement lorsque l'enfant a eu un an qu'elle a rencontré une assistante sociale parce qu'elle recherchait un moyen de garde pour l'enfant. Elle a alors été intégrée aux activités du centre social de son quartier destinées aux jeunes parents : *“ On était un groupe de 5 femmes, raconte-t-elle, on a appris à gérer les dépenses liées au bébé (lait, vêtements, poussette). Ça m'a permis de connaître deux personnes ”*. Elle a ensuite suivi une formation d'auxiliaire de vie pour les personnes âgées et fait actuellement des remplacements.

Saïd (36 ans) est seul avec son fils de 9 ans. La femme qui l'a quitté récemment avait d'autres enfants (d'un autre), mais elle n'était pas la mère de l'enfant de Saïd. Auparavant, il travaillait sur les marchés des environs avec des horaires qui ne lui permettaient pas souvent d'être chez lui en même temps que l'enfant. Maintenant que son amie est partie, il ne travaille plus sur les marchés. Il ne touche pas d'indemnités ASSEDIC et a donc demandé le RMI. Il cherche en même temps un travail de manutentionnaire avec des horaires compatibles avec la charge de l'enfant. Il est assez critique vis-à-vis de l'assistante sociale à qui il a demandé un secours en attendant de percevoir son allocation (il semble craindre qu'on lui retire l'enfant).

## 6.2 - Les services sociaux peuvent être sollicités pour des raisons éducatives ou de protection des enfants

Amélie (32 ans) est divorcée depuis six ans et mère de trois filles âgées aujourd'hui de 17, 15 et 10 ans. Elle est employée de cantine à la ville de Rennes. Elle avait 15 ans lorsqu'elle a eu sa fille aînée qui a fait alors l'objet d'une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge des enfants puis d'un placement (mésentente avec les grands-parents qui revendiquaient la garde de l'enfant). Lors de la séparation d'avec son mari, Amélie, restée seule avec ses deux dernières filles, s'isole et ne sollicite pas le service social pendant quelques années, puis elle demande une tutelle aux prestations familiales pour l'aider à gérer son budget.

Alcina a 30 ans et quatre enfants, mais elle n'a la garde que du dernier qui a 22 mois. Ses autres enfants ont été confiés à la DAS ou à leurs pères respectifs. Elle les voit rarement. Après un bref séjour au foyer Brocéliande, elle s'installe dans un appartement avec son bébé et trouve de temps en temps du travail comme serveuse. L'assistante sociale qui s'occupe d'elle lui a imposé de confier son enfant à la journée cinq jours par semaine à une assistante maternelle : *“ C'est un contrat que j'ai fait il y a trois mois avec le service social, explique Alcina, c'est sur leur demande qu'il est chez cette personne... ”*

Léa et Marie ont eu des trajectoires chaotiques, parsemées d'échecs ou d'espoirs déçus. Elles ne livrent pas les détails des actions menées par les différentes institutions sociales qui les ont prises en charge mais leurs difficultés d'insertion sont moins dues à leur situation de famille monoparentale qu'à des handicaps personnels liés à leur propre histoire.

Léa, 32 ans, est divorcée depuis cinq ans et a deux filles de 6 et 4 ans. Elle est en DEUG de Lettres quand elle rencontre son futur mari qui est d'origine étrangère. Ils multiplient les emplois précaires et déménagent souvent. Elle a une santé fragile et connaît plusieurs hospitalisations. La mésentente s'installe dans le couple après la naissance du premier enfant et le conjoint s'en va à la naissance de la seconde fille. Léa touche l'API puis le RMI, elle est actuellement en CES.

Marie a 34 ans. Elle est divorcée et a eu trois enfants. Elle a été confiée étant petite à l'ASE puis élevée par sa grand-mère. Elle a eu une adolescence difficile avec de nombreux placements en établissements. Elle s'est mise en ménage très jeune. Le couple est instable : ruptures, réconciliations, nouvelles ruptures... Ils ont une fille, puis se quittent à nouveau. Le service social est sollicité quand Marie se retrouve seule avec l'enfant. Elle touche l'API, le couple se retrouve, ils se marient puis se séparent de

nouveau. Marie déménage plusieurs fois, fait une tentative de suicide, se met en ménage avec un autre conjoint dans le Sud de la France, met au monde une seconde fille, revient à Rennes pour être prise en charge au foyer Brocéliande alors qu'elle est enceinte du troisième enfant.

### **6.3 - Une institution sociale peut intervenir pour protéger le parent et les enfants de la violence du conjoint**

Bérénice, Anita et Sylvie ont été prises en charge avec leurs enfants au foyer Brocéliande pendant six mois. Ce sont des travailleurs sociaux qui leur avaient donné les coordonnées du foyer. Anita y a été conduite avec ses enfants par une assistante sociale. Bérénice et Anita, sans bagage scolaire, étaient toutes deux femmes au foyer avant de se séparer de leur conjoint. Par le biais du foyer, elles ont pu effectuer des formations professionnelles courtes préalablement à la recherche d'emploi. Sylvie, d'un niveau bac comptabilité, était au chômage au moment où elle a quitté son mari pour se rendre à Brocéliande.

Ces trois femmes ont largement apprécié l'aide qui leur a été apportée par cet établissement. Le cumul des soutiens qu'elles y ont trouvé a, en effet, favorisé à la fois leur insertion professionnelle et sociale.

## **7 - Autres types de soutiens**

Parmi les parents que nous avons interviewés, quelques rares personnes financent des aides à domicile, femmes de ménage, jeunes filles au pair ou étudiantes. Il s'agit essentiellement de parents qui disposent de revenus " confortables ". L'évocation de ce type de soutien s'accompagne d'une certaine forme de culpabilité, quand ils expliquent de quelle façon ils assument les tâches domestiques. Lorsqu'on est parent solo, le souci des revenus, la peur de " manquer " est presque quasi générale, même chez les mieux placés dans l'échelle des salaires.

Une exception toutefois pour Sybille, aide-soignante, 32 ans, deux enfants de 9 et 4 ans qui, compte tenu de ses horaires de travail, finance des étudiants le soir ou le matin pour s'occuper de ses enfants. Elle dit que ce service représente vraiment une lourde charge pour son budget.

Le couple parental est encore considéré socialement comme " ne devant pas se désunir " ; ce principe pèse plus ou moins sur la conscience collective. Aucune des

personnes que nous avons rencontrées n'avait, bien évidemment, prévu qu'elle se retrouverait un jour seule avec ses enfants. La mise en situation de monoparentalité n'est, par nature, ni prévisible, ni programmable. La situation de parent solo largement occultée autrefois et considérée comme atypique, devient aujourd'hui le lot de près d'un dixième des familles françaises, au moins pendant une séquence de leur vie. La grande diversité des situations rencontrées dans cette enquête ne permet pas de faire émerger précisément des attentes et des besoins spécifiques, mais on remarque, cependant, que la période de rupture se révèle être un moment particulièrement éprouvant pendant lequel le besoin de soutien se fait sentir avec beaucoup d'acuité.

Cette mise à plat des appuis et des soutiens évoqués par ces parents interviewés, met en évidence l'importance et la diversité des moyens auxquels ces personnes ont recours au moment de la rupture et, par la suite, en situation de monoparentalité.

Le soutien des parents (du parent solo) est massif et plus particulièrement celui des mères. Mais ce type de soutien peut envahir l'espace d'autonomie de la personne au point de la priver trop largement de son rôle éducatif et d'accentuer un sentiment d'incompétence ; elle doit alors imposer à ses géniteurs, des limites à leur intervention.

Le parent solo a aussi besoin de soutien pour lui seul, pour reconstruire une image positive de lui-même, pour acquérir une certaine assurance face au regard de son entourage et de son environnement ; les prises en charge cliniques représentent des aides non négligeables. Les soutiens non "familiaux" (amis, ex-conjoint, psychologue, dispositifs sociaux) contribuent par leur complémentarité à consolider cette reconstruction et à favoriser un fonctionnement socialement légitime de ces familles.

Concernant les dispositifs sociaux liés aux politiques de la famille, les parents solo adoptent généralement des attitudes d'évitement : crainte que les enfants soient retirés, complexité du fonctionnement administratif, peur d'être mal jugé... La période de rupture est un temps de souffrance, éprouvant, parfois accablant. La soudaineté de l'éclatement familial échappe aux modes de fonctionnement des institutions sociales publiques : le parent en rupture conjugale éprouve le besoin d'un soutien "dans l'immédiat" et d'un soutien diversifié. Il n'a jamais préparé ni prévu les modalités matérielles précises de sa nouvelle vie "en solo". Des parents, des amis peuvent répondre à ses attentes "sur le moment", lui procurer un dépannage financier alors que les administrations du social n'ont pas cette même logique de fonctionnement "dans l'urgence" : elles participent d'une conception basée sur l'immuabilité du couple parental et sur les principes de prévoyance familiale liés à l'exercice d'une parentalité de couple.

## **Chapitre 4 :**

### **Analyse des trajectoires et influence de l'environnement**

Quelles observations peut-on tirer de l'analyse des entretiens ? Quel type de différenciation peut-on avancer ? Outre l'extrême diversité des expériences qui nous ont été relatées, on remarque qu'un certain nombre d'éléments récurrents pèsent sur les trajectoires. Ils accélèrent ou freinent les dynamiques de fonctionnement de la famille. Ils influencent les rapports avec l'entourage proche et le réseau de relations, mais aussi facilitent ou entravent l'insertion professionnelle...

Aux vues des récits de ces personnes, des tendances se dessinent, des similitudes apparaissent. Certains facteurs se combinent pour générer une configuration favorable à la "reprise en main" suite à la rupture ; d'autres, au contraire, constituent des obstacles d'autant plus infranchissables qu'ils s'accompagnent d'un fort sentiment d'incapacité à assumer les contraintes et la solitude.

Le classement proposé ici, illustré par des exemples, permet de structurer l'analyse et de fournir une représentation synthétique de l'échantillon enquêté. Ce classement permet une meilleure lisibilité du champ observé et propose une représentation schématique des résultats de notre enquête. En revanche, il met en relief les limites d'une investigation concernant précisément la situation de monoparentalité : elle présente, en effet, peu de caractéristiques vraiment spécifiques dans la mesure où les problèmes rencontrés sont, pour beaucoup d'entre eux, identiques à ceux de familles biparentales (la recherche d'emploi, la garde des jeunes enfants, les difficultés relationnelles avec les adolescents). Ce qui est différent, dans les situations de monoparentalité, c'est la façon dont les problèmes sont interprétés et investis par les personnes concernées et par leur entourage. Le regard des autres pèse plus ou moins selon la position sociale, chaque parent solo adopte une représentation de sa situation en

fonction de ses capitaux initiaux et des (nombreux) conseils que lui prodiguent ses soutiens, ce qui l'amène à trier, dans son récit, ceux des éléments de sa trajectoire qui lui permettent d'entretenir et de consolider l'idée qu'il se fait de lui-même. En conséquence, un certain nombre de paramètres échappent au chercheur, lui interdisant, dans ce type d'approche, d'entreprendre une construction typologique trop schématique, cela afin de rester fidèle à la réalité qu'il est en devoir d'appréhender.

Nous avons pris en compte quatre variables qui jouent un rôle important dans les différents processus d'insertion sociale, professionnelle et d'individualisation du parent solo. Elles constituent les éléments principaux de "remise en marche" du système familial après la période de rupture conjugale.

Il s'agit :

- des conditions de socialisation du parent ;
- des relations qu'il entretient (ou non) avec l'ex-conjoint ;
- du type de soutien qu'il mobilise ;
- de la manière dont il intègre les contraintes de sa vie professionnelle.

Pour chacune de ces variables, différentes attitudes sont observées :

- Concernant la socialisation, l'enfance est évoquée de façon neutre, ou valorisée, ou décrite comme une période douloureuse et traumatisante.

- En situation de monoparentalité, l'ex-conjoint partage ou non le rôle éducatif avec le parent gardien ou diverses tentatives de recohérence se soldent par des échecs.

- Le soutien est choisi auprès des amis, ou des parents, ou des dispositifs sociaux.

- La vie professionnelle est fortement investie et le salaire est "confortable", ou le travail est vécu comme une contrainte, entraînant parfois le recours au temps partiel, ou bien le parent solo subit l'alternance d'emplois précaires et de longues périodes de recherche d'emploi.

Nous avons dégagé quatre dominantes comportementales de cette mise en rapport des variables et des attitudes et illustrons chacune d'entre elles au moyen de deux exemples pris parmi nos entretiens. Les trajectoires types développées ci-dessous représentent des destins possibles, parfois probables lorsque des conditions objectivement favorables ou défavorables se cumulent. Il s'agit de constructions idéal-typiques qui mettent en relief des orientations, des tendances ou des systèmes de soutiens ayant pesé de manière significative sur les trajectoires. Ces constructions permettent aussi de relativiser le poids de certains éléments considérés généralement par les professionnels du social et par les acteurs publics, comme déterminants.

## **1 - Sauvegarder son indépendance et son autonomie**

Dans ce type de trajectoire, l'attitude d'affirmation de soi est dominante. Le parent solo est souvent originaire des classes moyennes. La famille d'origine est évoquée de façon neutre mais les relations sont entretenues avec les parents, frères et sœurs. Les deux exemples pris ici concernent deux femmes dont les origines et les capitaux scolaires sont totalement différents, mais elles sont cependant toutes deux orientées vers une quête de leur autonomie et transmettent cette référence à leurs enfants. Elles privilégient le soutien de leurs amis et obtiennent de leur ex-conjoint un partage à peu près équitable des tâches éducatives. Elles apprécient leur activité professionnelle et s'y investissent.

Marie-Cécile a actuellement 44 ans et trois enfants de 16, 13 et 6 ans. Elle est séparée de son mari depuis trois ans. Elle est médecin libéral, ses revenus sont supérieurs à 30.000F par mois.

Marie-Cécile est issue d'une famille de quatre enfants, ses parents étaient commerçants. Elle a eu une éducation chrétienne traditionnelle et a été pensionnaire à partir de la sixième dans une école catholique. Bonne élève, ambitieuse, elle sait ce qu'elle veut. Elle dit avoir appris à ne compter que sur elle-même. Elle encadre des colonies de vacances comme monitrice l'été et pense que, de ce fait, elle connaît bien les enfants.

Elle rencontre son ex-conjoint pendant leurs études de médecine. Lui est second d'une famille de deux enfants, il est issu du même milieu. À l'époque, ils sont un peu en réaction contre l'attitude "petite bourgeoise" de leurs parents. Lorsqu'ils se mettent en ménage, ils veulent avoir trois enfants.

À l'arrivée des deux aînés, ils ont tous deux le souci de partager équitablement les tâches domestiques et d'éducation. Lorsqu'elle s'installe comme médecin libéral, elle se met à mi-temps ; elle souhaite consacrer du temps à ses enfants. Elle privilégie spontanément la carrière professionnelle de son mari qui est médecin hospitalier. Le couple achète une maison dans laquelle ils font faire des travaux.

Concernant les tâches éducatives, elle dit, au moment de l'interview, qu'elle n'a peut-être pas laissé assez de place à son mari. Elle participe aux activités des parents d'élèves de l'école maternelle, entretien des relations de voisinage ou d'amitié avec beaucoup de mères de famille du quartier rencontrées à l'école, elle se veut disponible, ouverte et souhaite avoir une maison très accueillante. Elle hésite à déléguer les tâches domestiques à une employée par peur d'introduire une "étrangère" dans vie de famille. Elle se décide finalement à avoir une femme de ménage.

Lorsque le dernier enfant a trois ans, son conjoint quitte brusquement Marie-Cécile. Elle connaît alors une période de forte déprime et perd dix kilos. Des amis l'aident et la soutiennent. Ses parents acceptent mal la séparation, ils veulent l'aider mais elle ne souhaite pas qu'ils la prennent en charge, elle veut préserver son autonomie. Une tante de

son mari qui n'a pas d'enfants vient souvent la dépanner. Marie-Cécile dit que cette personne est très disponible et très attachée aux enfants.

Elle reste dans la maison dont les charges (financières) continuent d'être assumées par le couple. Elle augmente son temps de travail mais tient à garder du temps pour ses enfants et aussi pour elle (elle a une activité sportive et de loisir). Elle a une femme de ménage quatre heures par semaine.

Son ex-conjoint a une nouvelle compagne dont il a eu un enfant. Il se montre plutôt aidant pour Marie-Cécile, acceptant ses exigences et prenant sa place de bons grés dans la nouvelle organisation familiale : les horaires de travail de Marie-Cécile sont très variables. Un soir par semaine, elle termine tard, son ex-conjoint vient alors préparer le dîner pour le prendre avec ses enfants et les garder jusqu'au retour de leur mère. Ceux-ci vont chez leur père la moitié des vacances et leur tante vient les garder un mercredi sur deux.

Marie-Cécile est satisfaite de cette organisation. Elle ne participe plus aux activités des parents d'élève de l'école mais garde un bon réseau d'amis. Les enfants n'ont pas particulièrement de problèmes scolaires et sont relativement autonomes pour leur travail. Elle dit que les deux aînés ont été plutôt épargnés des effets de la séparation de leurs parents, en revanche, sa petite dernière en aurait souffert. Elle dit avoir créé une très forte intimité avec ses enfants. Elle entretient une relation avec un ami avec qui elle ne cohabite pas.

Ce type de trajectoire a comme dominante le souci d'indépendance du parent solo. L'ambiance de la famille d'origine est évoquée de façon neutre sans passion. Ce parent solo garde de bonnes relations avec ses parents. En revanche, il affirme qu'il tient à sauvegarder son autonomie et privilégier le soutien de ses amis. Il impose à son ex-conjoint le partage équitable des responsabilités éducatives. Il jouit d'un capital scolaire qui lui procure des revenus "confortables". Il s'investit dans son activité professionnelle et souhaite que ses enfants puissent disposer plus tard, comme lui, des moyens de leur autonomie.

Marie-France a actuellement 41 ans et trois filles de 22, 19 et 14 ans. Elle est divorcée et vit seule avec ses enfants depuis neuf ans. Elle travaille comme vendeuse dans un magasin de vêtements.

Marie-France est l'aînée d'une famille de huit enfants. Son père était ouvrier. Elle raconte que ses parents avaient très peu de moyens financiers et que la famille vivait dans des conditions matérielles précaires. Ils ne partaient jamais en vacances, n'ont eu l'eau courante qu'à l'arrivée du cinquième enfant et pas de machine à laver.... Elle évoque une éducation plutôt rigoureuse : un père autoritaire et distant, une mère affectueuse mais un peu dépassée par le travail domestique. Marie-France a dû se débrouiller seule très jeune, car elle était l'aînée et on lui confiait souvent des responsabilités. Adolescente, elle

n'avait pas le droit de sortir et cela lui coûtait. Elle raconte qu'elle gardait la monnaie des courses pour s'acheter des livres. L'école avait de l'importance pour ses parents et elle se souvient qu'il existait une grande solidarité entre les frères et sœurs. Ils se "serraient les coudes" autant pour le travail scolaire que pour les difficultés quotidiennes. Aujourd'hui, elle reconnaît le bien-fondé de cette rigueur paternelle. Elle dispose d'un CAP d'agent de collectivités.

Son ex-conjoint est issu lui aussi d'une famille nombreuse mais il a eu une éducation beaucoup moins rigoureuse. Ils se sont mis en ménage assez jeune. Lui est ouvrier et elle, agent de collectivité. À la naissance de sa première fille, Marie-France arrête de travailler, son mari, dit-elle, considère qu'une mère doit rester à la maison. Mais financièrement, c'est un peu serré et elle n'aime pas beaucoup ce statut de femme au foyer. Elle fait des ménages quelque temps chez des particuliers puis, après la naissance de sa deuxième fille, trouve une activité bénévole dans une association du quartier. Après la naissance de sa troisième fille, elle est embauchée deux jours par semaine comme vendeuse dans une boutique de vêtements mais son mari n'apprécie pas qu'elle mette les enfants en garderie pour travailler, les tâches ménagères ne sont pas partagées entre les conjoints et la mésentente s'installe dans le couple. Quand ses filles ont 13, 10 et 5 ans, Marie-France décide de divorcer. Elle peut augmenter son temps de travail et la séparation se fait à l'amiable, sans trop de heurts : les deux parents sont d'accord pour respecter au mieux le bien-être des enfants. La mère de Marie-France la culpabilise un peu mais ses frères et sœurs ne la jugent pas et restent en bons termes avec elle. Elle garde de bons amis et reste dans le même appartement.

Pour concilier vie familiale et vie professionnelle, Marie-France a reproduit ce qu'elle avait connu au sein de sa famille, elle s'est basée sur la confiance qu'elle avait dans ses filles : l'aînée s'occupait des plus jeunes. Elle a beaucoup utilisé la garderie de l'école le soir et pendant les petites vacances. Selon elle, l'important est de maintenir la cohésion familiale et d'être assez sévère à propos des "règlements" qu'elle a fixés à la maisonnée. Elle ne sollicite pas sa mère qui est maintenant âgée, elle ne voit plus son père car ses parents sont séparés, mais elle voit régulièrement une de ses sœurs. Ses autres frères et sœurs sont plus éloignés d'elle. Elle préserve sa vie personnelle en entretenant ses relations amicales et aussi quelques loisirs personnels (piscine, cinéma). Elle a vécu quelque temps avec un ami mais la cohabitation a posé quelques problèmes avec ses filles, elle y a donc mis fin. L'été, elle part en camping avec ses filles si les finances le permettent. Elle dispose actuellement de 6.800 F par mois (non compris l'allocation logement).

Son ex-mari prend les enfants un week-end sur deux mais pas pendant les petites vacances. Elle dit ne pas avoir trop de problèmes éducatifs. Pour l'avenir, elle souhaiterait que ses filles sachent être indépendantes, qu'elles ne comptent pas sur un homme et qu'elles soient capables de décider par elles-mêmes même si elles construisent un couple.

Ici, la personne est originaire d'un milieu ouvrier. Les parents sont évoqués comme injustement sévères, mais l'expérience de solidarité vécue avec les frères et sœurs représente l'élément solide et déterminant de la période de socialisation. Ce parent solo défend lui aussi son indépendance et privilégie les amis pour l'aider. L'ex-conjoint est moins présent que celui Marie-Cécile, mais il garde toutefois de bonnes relations avec son ex-femme et ses enfants. L'investissement professionnel est important mais les revenus financiers sont faibles. Comme Marie-Cécile, le souhait principal exprimé au sujet des enfants est l'autonomie.

## **2 - Entretenir en priorité les liens familiaux**

Dans ce type de trajectoire, la référence à la famille d'origine est dominante ; l'enfance est évoquée avec nostalgie et la famille (le plus souvent la mère) va orienter les choix et surtout donner un sens à l'échec conjugal. Les liens avec cette famille d'origine se resserrent au moment de la rupture. L'ex-conjoint ne peut occuper la place qui, légitimement, lui revient et il est quelquefois laxiste quant à ses responsabilités de parent. Le parent solo est principalement originaire des classes moyennes ou populaires et dispose d'un capital scolaire moyen ou faible. Il exerce régulièrement une activité professionnelle qui lui convient.

Gwenaëlle a 49 ans et trois enfants de 22, 20 et 17 ans. Elle est divorcée et vit seule avec ses enfants depuis cinq ans. Elle est éducatrice de jeunes enfants dans une crèche parentale.

Gwenaëlle est la dernière d'une famille de huit enfants. Son père était inspecteur d'assurances, sa mère au foyer était aidée par une employée de maison. Elle a grandi dans un milieu aisé et chaleureux et n'a pas été très poussée dans sa scolarité. Son éducation plutôt traditionnelle la destine à être femme au foyer. On lui apprend, entre autre, qu'il est préférable de fréquenter les personnes de "son milieu".

Adolescente, elle remet en cause cette éducation : elle épouse un homme qui n'est pas de son milieu (son père est invalide de guerre et sa mère épicière) et qui est divorcé et père d'un enfant dont il n'a pas la garde. Il est éducateur spécialisé. Elle sait qu'il a été alcoolique mais elle pense qu'elle va réussir à le guérir définitivement de cette maladie. Elle travaille un court moment comme jardinière d'enfants.

À la naissance de son premier enfant, elle choisit de rester au foyer et participe aux activités des parents d'élèves de l'école. Elle s'entend plutôt bien avec son mari qui est assez présent aux enfants et partage certaines tâches domestiques. Peu de temps après, la famille s'installe dans une maison T6. C'est son mari qui suggère à Gwenaëlle de reprendre des études pour passer le diplôme d'éducatrice de jeunes enfants. Elle a alors

39 ans et s'engage dans cette formation. Puis, elle trouve un travail à temps partiel dans une crèche parentale. Elle ne s'aperçoit pas immédiatement que son conjoint s'est remis à boire ; ce sont ses enfants qui lui font remarquer que leur père cache des bouteilles partout dans la maison. Elle se culpabilise et pense que, du fait de son activité professionnelle, elle est moins disponible à lui et que c'est pour cette raison qu'il est de nouveau alcoolique.

Lorsqu'elle réalise qu'il a une liaison, elle quitte le domicile avec les enfants et est hébergée chez une tante. Sa mère est aussi très présente et l'aide financièrement. La première année, elle touche l'ASF puis son ex-conjoint verse une pension alimentaire. Elle se sent bien entourée, bien soutenue par sa famille, ses cousines et ses amis. Son aîné, un garçon, réagit mal à la séparation de ses parents. Il arrête de fréquenter le lycée, "touche" à la drogue. Sa deuxième, décide de s'installer chez son père où elle restera finalement peu de temps pour revenir ensuite auprès de sa mère. La dernière adopte un comportement de mutisme. Gwenaëlle consulte un psychiatre mais ne prolonge pas sa démarche, en matière de soutien, elle préfère s'appuyer sur ses parents ou ses frères et sœurs.

Elle ne parvient pas à obtenir un temps plein dans son travail et doit se contenter d'un 3/4 de temps.

Quelque temps plus tard, elle réintègre la maison familiale où, avec l'aide de ses enfants, de ses cousines et de quelques amis elle refait peintures et tapisseries pour, dit-elle, que la maison ne ressemble plus à ce qu'elle était avant.

Elle a le sentiment aujourd'hui que ses enfants ont acquis une certaine stabilité et, surtout, qu'ils ont pris leur autonomie. Ses deux aînés font des formations à l'extérieur, elle n'a plus avec elle que la dernière qui est en terminale. Les enfants ne veulent plus voir leur père mais ont des contacts avec la famille paternelle.

Gwenaëlle a un ami avec lequel elle envisage de s'installer et qui habite en dehors de Rennes. Elle dit que ses enfants acceptent difficilement cette liaison mais elle est décidée à vivre avec cet homme dont elle dit qu'il est "de son milieu", ce qui n'était pas le cas avec son ex-mari. Elle pense, en effet, qu'elle n'aurait pas dû épouser son ex-conjoint justement parce qu'il était issu d'un autre milieu social. Elle considère qu'elle a été victime, en quelque sorte, d'une erreur de jeunesse.

L'enfance de ce parent solo est une période chaleureuse avec une "bonne" éducation. Son mariage a été considéré par ses propres parents comme "une erreur de parcours". Les liens avec la mère se resserrent au moment de la rupture. L'ex-conjoint est disqualifié. Il partage irrégulièrement les charges liées à l'éducation des enfants. Ce parent solo est issu des classes moyennes supérieures, il dispose d'un capital scolaire plutôt faible. Il a une activité professionnelle qui lui plaît, mais des revenus faibles. Il va

tenter de reconstruire une relation conjugale “réussie” mais, cette fois-ci, avec l’assentiment maternel.

Christèle a 40 ans ; elle est divorcée et vit seule depuis trois ans et demi. Elle a deux garçons qui ont actuellement 11 et 6 ans. Déjà avant son mariage, elle occupait un poste d’adjoint administratif à l’Éducation nationale. Elle a donc la sécurité d’emploi. Ses revenus avoisinent 10.000 F par mois.

Christèle est la dernière d’une famille rennaise de cinq enfants d’un milieu laïque, son père était enseignant et sa mère au foyer. Son père est décédé quand elle avait 12 ans et sa mère a alors travaillé au rectorat (emplois réservés pour les conjoints de fonctionnaires). Elle a de bons souvenirs de son enfance, de son quartier, des bons rapports de voisinage où tout le monde se connaissait, c’était comme une grande famille. Elle se souvient, également, que sa fratrie était très soudée. Elle a beaucoup vécu seule avec sa mère car ses frères et sœurs beaucoup plus âgés qu’elle ont quitté la maison plus tôt.

À vingt-neuf ans, elle épouse un enseignant qui est divorcé avec deux enfants. Elle garde son activité professionnelle. Peu de temps après, elle accepte que l’un des enfants de son mari, âgé de 13 ans, vienne vivre avec eux. Puis, leur premier enfant naît et cinq ans après arrive le deuxième. La cohabitation avec l’enfant du conjoint ne pose pas problème. Le partage des tâches domestiques est équitable, le père s’occupe beaucoup des enfants, de la cuisine, des courses... La mère de Christèle vient souvent rendre visite à la famille et garde les enfants quand les parents sortent le soir.

Le couple achète une maison mais, deux ans plus tard, le conjoint fait part de son intention de divorcer pour vivre avec une autre femme. Christèle est très abattue, très déprimée. Elle “démissionne”. Elle est hospitalisée six semaines dans une clinique puis six semaines dans une maison de repos. Elle sera suivie par un psychiatre pendant deux ans et demi. Pendant tout ce temps, ses frères et sœurs la soutiennent. Sa mère aussi est très présente s’occupant des enfants et aidant sa fille à “reprendre le dessus”. La maison familiale est vendue et Christèle fait une demande de logement HLM dans du neuf dans le même quartier, car elle ne souhaite pas que les enfants changent d’école. En attendant de pouvoir s’installer, elle loge chez sa mère avec ses enfants pendant six mois. Il y a quelques tensions, mais la perspective d’installation dans son logement (choix de la décoration) l’aide à surmonter sa nouvelle situation. Le service social de son administration lui octroie un prêt et un secours qui lui permettent de couvrir diverses dépenses liées à la rupture et à l’emménagement. Pendant toute cette période, son ex-conjoint prend les enfants un week-end sur deux et pendant les petites vacances.

Actuellement, Christèle se sent bien. Sa mère vient garder les enfants pour lui permettre d’avoir des activités pour elle (sport, danse). Elle voit ses frères et sœurs et a beaucoup d’amis. Le partage de la garde des enfants avec son ex-mari se passe bien : il prend les enfants la moitié des vacances scolaires et chaque mercredi. L’été, elle part en camping

avec ses enfants dans un groupe de campeurs de l'université. Il y a généralement quelques-unes de ses sœurs et quelquefois sa mère. La famille élargie de Christèle se réunit souvent et organise des fêtes avec des amis du quartier de son enfance, fêtes auxquelles elle participe avec plaisir.

Dans ce cas de figure, la période de l'enfance aussi évoquée de façon très positive. La personne se décrit comme très active, puis complètement abattue au moment de la rupture. Sa mère, omniprésente dans la vie de famille, va l'aider à se "relever". L'ex-conjoint n'est cependant pas disqualifié et partage équitablement les charges éducatives. Ce parent solo est issu des classes moyennes. Il dispose d'un capital scolaire moyen mais, surtout, de la sécurité d'emploi. Ce parent n'envisage pas une recohabitation.

### **3 - L'isolement choisi ou subi**

Certains parents solo ont quitté assez jeunes le milieu familial d'origine pour jouir rapidement d'une indépendance. La famille d'origine est géographiquement éloignée. Après la rupture, l'ex-conjoint est rejeté et ne se manifeste qu'épisodiquement. Dans cette trajectoire, le parent solo éprouve un sentiment de culpabilité marqué qu'il supporte mal. Il connaît de longues périodes d'isolement qu'il recherche pourtant volontairement. Il peut être dépressif et consulter un psychologue. Il dispose d'un capital scolaire moyen et n'apprécie pas toujours son activité professionnelle dont il tire des revenus faibles. Il sollicite quelquefois les travailleurs sociaux pour des dépannages financiers. Il peut avoir quelques bons amis pour l'aider. Il parle beaucoup de son attachement à ses enfants.

Véra a 32 ans. Elle est mère célibataire et vit seule avec son enfant de 4 ans et demi. Elle est britannique d'origine et vit en France depuis huit ans environ. Elle possède une maîtrise de lettres obtenue dans son pays et un DEA effectué à Rennes. Actuellement, elle tire ses ressources de cours d'anglais qu'elle donne dans des instituts privés.

Elle est la seconde d'une famille de deux enfants. Son père est architecte et sa mère travaille dans un grand magasin. Elle considère que ses parents sont très traditionnels. Elle est passionnée par ses études littéraires et particulièrement par la littérature française. Elle apprécie aussi la peinture et la musique. En venant en France, elle souhaitait surtout apprendre davantage et n'envisageait pas de se marier ou d'avoir des enfants.

Elle a connu le père de son enfant dans une institution privée dont il était directeur et où elle avait été embauchée pour donner des cours d'anglais. Ils ont vécu ensemble pendant deux ans et lui voulait bien un enfant. Elle ne souhaitait pas avoir d'enfants, mais elle ne pouvait pas utiliser de moyens contraceptifs, dit-elle, pour des raisons médicales. Le

conjoint avait déjà un enfant d'une autre liaison qu'il prenait de temps en temps pendant les vacances. Pendant sa grossesse, elle se rend compte qu'elle n'est pas du tout attachée à cet homme. Après la naissance de l'enfant, elle déplore que le père ne s'intéresse pas au bébé et la délaisse. Il reconnaît cependant l'enfant. Pendant deux ans, elle prend un congé parental en restant au domicile de cet homme. Elle n'est pas rémunérée et dit que sa vie était devenue très difficile, voire intolérable.

Elle reprend son travail et décide de partir s'installer seule ailleurs. Ses parents sont quelque peu "bouleversés" par cette décision, surtout à cause de l'enfant qui devra vivre sans son père. Ils aident cependant Véra financièrement. Cela lui permet de s'installer dans un logement dans le parc privé non loin de son lieu de travail. Ils se déplacent pour le déménagement et son père effectue quelques travaux de peinture. L'enfant fréquente une crèche parentale non loin du nouveau logement, mais le coût en est très important et Véra ne peut obtenir d'aides financières. Peu de temps après, elle le met à l'école à regrets, car elle le trouve encore trop jeune.

Véra se sent bien mieux depuis qu'elle a quitté le père de son enfant. Elle apprécie d'avoir retrouvé son indépendance à laquelle elle tient énormément. Peu de temps après, elle ne reprend pas son travail dans l'institution de l'ex-conjoint et cherche à donner des cours dans différents organismes.

Actuellement, elle travaille 20 heures par semaine, excepté pendant les vacances scolaires. Ses ressources sont à peu près de 5.000 F par mois et le père de l'enfant ne verse aucune pension. Elle n'a pas d'aides publiques, mis à part l'allocation logement. Elle refuse les cours qu'on lui propose au-delà de 18h30, car la garderie se termine à 18h45 et il lui faut garder du temps pour les trajets. Elle a la hantise que l'enfant tombe malade, car elle ne sait pas comment elle se débrouillerait dans ce cas. Elle ne voudrait pas le confier à quelqu'un qu'elle ne connaît pas. En effet, Véra n'a pas d'amis à Rennes et n'est guère sociable. Elle considère avoir un caractère très solitaire. Elle a eu une amie, mais elle est partie aux Etats-Unis. Á Rennes, elle ne voit pas grand monde. Elle dit ne pas souffrir de cette solitude choisie, c'est sa personnalité explique-t-elle. Si elle fait une rencontre pour reconstituer une famille, tant mieux, mais elle ne pense pas du tout à cela, ne craignant pas de rester seule toute sa vie. Ce qu'elle souhaite c'est pouvoir continuer à lire, à se cultiver et écrire des romans.

Ce parent solo a gardé des contacts positifs avec sa famille ce qui relativise son isolement. Après la rupture, l'ex-conjoint est largement critiqué et complètement rejeté. Cette femme éprouve un sentiment de culpabilité de se retrouver seule avec son enfant mais elle ne veut pas se situer en victime. Elle dispose d'un capital scolaire relativement important qui n'est pas du tout valorisé dans sa situation actuelle. La présence de l'enfant entrave les projets d'étude ou de découvertes intellectuelles qu'elle envisage

pour l'avenir. Elle ne recherche pas particulièrement une autre liaison. Elle n'a pas de solutions de garde pour son enfant en dehors de l'école.

Estelle a 41 ans. Elle vit seule avec ses deux garçons de 14 et 12 ans. Elle est séparée de son mari depuis 11 ans. Elle travaille dans une banque.

Elle est l'aînée d'une famille de six enfants. Son père était cadre moyen dans une entreprise et sa mère au foyer. Elle a eu une éducation très stricte avec un père très puritain. Adolescente, elle s'est souvent opposée à ses parents et à fait des fugues. Elle se sentait mal aimée, souffrait de l'excès d'autorité de son père, mais elle se souvient qu'il existait une très grande solidarité entre ses frères et sœurs. Elle a eu le bac et n'a pas fait d'études par la suite (excepté quelques formations de secrétariat), car ses parents ont refusé pour des questions financières.

Quand elle s'est mise en ménage avec le père de ses enfants, elle ne travaillait pas. Lui est originaire de Martinique et a été élevé jusqu'à 12 ans par une famille d'accueil. Il est retourné après chez ses parents, son père était enseignant. Il est entré dans l'armée puis est revenu en Métropole. Quand Estelle et lui se sont mariés, il était responsable d'une discothèque. Les deux enfants sont arrivés rapidement. Leur père y était très attaché mais très vite, le couple ne s'est plus entendu. Il était souvent absent et elle se sentait très différente de lui au niveau culturel. Elle aimait lire et lui s'intéressait plutôt au sport.

Elle décide de quitter la ville où elle habite pour venir s'installer à Rennes car un de ses frères y est étudiant. Ses enfants ont alors trois ans et un an, elle n'a pas un sou en poche et pas de travail. Ses parents la jugent très mal. Son frère l'héberge quelque temps, puis elle trouve un emploi dans une banque par une agence d'intérim. Elle peut alors s'installer dans un studio. Son aîné va à l'école et le petit en crèche. Son ex-conjoint l'aide un peu financièrement. Il prend les enfants quelques week-ends. Elle finit par trouver un emploi à durée indéterminée dans une banque et le service social de cette banque la dépanne de temps en temps, car elle a des difficultés financières.

Pendant six ou sept ans, elle vit très isolée et ne se fait pas de relations. Elle ne veut compter que sur elle-même et ne voit presque personne hormis ses frères et sœurs. Elle envoie les enfants chez ses parents pour les petites vacances et leur père les prend un week-end sur deux. Elle est continuellement anxieuse, court beaucoup car les horaires de la banque coïncident mal avec ceux de la garderie et de l'école et sa situation de mère seule la culpabilise énormément. Ses parents entretiennent cette culpabilité. Elle a une expérience de cohabitation avec un ami, mais leur relation ne dure pas. Elle ne compte pas, à l'avenir, recréer une nouvelle relation.

Depuis deux ou trois ans, les enfants sont plus grands donc plus autonomes et Estelle s'est fait des amis sur qui elle peut compter. Ses revenus ont un peu augmenté, elle achète donc son appartement en accession à la propriété. Depuis peu, elle a obtenu un mi-temps thérapeutique, car son équilibre psychologique est fragile. Elle consulte un psychiatre qui

l'aide à supporter ses problèmes de culpabilité. Elle a pris de la distance avec ses parents pour se retrouver elle-même. Elle est très fière de ses garçons qui font du sport de haut niveau, mais constate que leur père les prend moins souvent.

Ce parent solo a quitté assez jeune un milieu familial insatisfaisant et n'a gardé que quelques rares contacts avec sa famille d'origine. Après la rupture conjugale, l'ex-conjoint est rejeté et ne se manifestera qu'épisodiquement auprès des enfants. Cette femme éprouve un sentiment de culpabilité. Elle se sent stigmatisée et de ce fait a eu tendance à s'isoler avec ses enfants. Elle est facilement dépressive et consulte un psychiatre. Sa période d'isolement a été assez longue, mais elle a fait place à une ouverture vers l'extérieur avec le soutien d'amis. Son activité professionnelle lui pèse et ses revenus sont faibles. En revanche, elle n'a plus de problèmes de garde d'enfants ce qui lui a peut-être permis cette ouverture récente.

#### **4 - Des formes multiples de la précarité économique**

Cette dernière catégorie concerne les parents solo dont les revenus sont très faibles et les trajectoires sociales et professionnelles irrégulières. Ils sont usagers du travail social et bénéficient des dispositifs publics concernant les personnes en situations de précarité. L'ex-conjoint est souvent inexistant. Ces parents solo n'ont que très peu de contacts avec leur famille d'origine ou éprouvent des difficultés à maintenir ces contacts. Ils ont généralement peu d'amis sur qui compter.

Maud a 44 ans. Elle élève seule sa fille de 6 ans. Depuis un an, elle est en recherche d'emploi et touche l'AUD (allocation unique dégressive), auparavant elle a été en CES pendant deux ans.

Maud est issue d'une famille de deux enfants. Elle et sa sœur ont été élevées chez des religieuses, elle en garde de bons souvenirs. Leur mère était malade et elle n'a pratiquement pas connu son père avec qui elle a coupé toute relation. À dix ans, elle revient habiter avec sa mère qui vit alors avec un nouveau partenaire dans la ZUP-sud de Rennes. Les liens avec sa sœur sont très forts mais l'évocation de la période d'adolescence est douloureuse : Maud explique qu'elle a suivi par la suite une thérapie pour faire le deuil de cette jeunesse difficile. Elle a quitté l'école à 15 ans, puis elle a fait l'école de coiffure, mais cette profession ne lui plaisait pas, elle a eu différents emplois, entre autres dans la couture.

Elle se marie à 27 ans, le couple travaille alors dans le commerce alimentaire d'une grande surface de Rennes. Un petit garçon naît et, peu de temps après, la famille déménage pour s'installer dans le département du Gard. Elle reste au foyer jusqu'aux 3

ans de l'enfant et reprend ensuite un travail de vendeuse. Le couple a des amis sur place et la vie de famille semble se dérouler sans problèmes.

Elle rompt avec son mari alors que son fils a cinq ans, mais elle entretient de bonnes relations avec le père du garçon notamment pour ce qui concerne la garde. L'enfant passe tous les week-ends chez son père, puis il finit par s'y installer.

Cinq ans plus tard, Maud a une relation avec un ami. Une petite fille naît de cette union, mais la relation ne dure pas et Maud se retrouve seule avec sa fille. Son ex-mari a refait sa vie, mais il garde les contacts avec Maud du fait de la présence de leur fils. Lorsqu'elle décide de revenir à Rennes, il l'aidera à déménager. La petite fille a alors 18 mois. Le garçon qui a 14 ans préfère rester dans le Gard avec son père. À Rennes, un couple d'amis lui trouve un logement dans le privé après l'avoir hébergé quelque temps. Elle touche le RMI puis bénéficie six mois plus tard d'un CES dans une association qui revend des vêtements usagés. Elle garde cet emploi pendant deux ans. Elle devait courir très souvent à cause des horaires ce qui, d'après elle, était fatigant pour l'enfant. La garde de sa petite fille était assurée par l'école maternelle et la garderie du soir. Elle a été obligée de demander une dérogation à l'inspection d'Académie, car la petite n'avait pas tout à fait deux ans au début et, pour Maud, il n'était pas possible de payer une assistante maternelle ou une crèche. Pour le samedi (elle travaillait un samedi sur deux), une étudiante gardait l'enfant.

Maud a toujours gardé des contacts réguliers avec son fils qui est aujourd'hui en terminale et bon élève. Au moment de l'entrevue, elle est en recherche d'emploi depuis deux ans et touche une allocation de 3.200 F par mois et l'ASF. Elle participe aux activités des dispositifs liés à la recherche d'emploi. Elle s'est installée dans un appartement en HLM dont elle est très contente et apprécie de pouvoir s'occuper pleinement de sa fille qui est maintenant en CP. Elle a quelques contacts avec sa sœur qui habite dans une autre région.

Ce parent solo est typique des femmes victimes de la crise de l'emploi. Cette femme dispose de capitaux scolaires faibles et d'un manque de qualification. Cependant, elle a un bon équilibre personnel et reste optimiste sur l'avenir. Elle est très attachée à ses enfants qui ne présentent pas de problèmes particuliers. Elle a une représentation traditionnelle de la famille et s'investit plus volontiers dans la vie domestique. L'activité professionnelle à laquelle elle peut prétendre (ménages, restauration ...) risque de ne pas être compatible avec la garde de son enfant encore jeune.

Alcina a 30 ans et vit seule depuis deux ans avec son dernier enfant de 22 mois. Ses trois autres enfants vivent avec leurs pères respectifs. Les deux aînés qui ont 9 et 10 ans sont à Paris et le troisième, de 3 ans, vit à Rennes.

Alcina est parisienne. Elle est la seconde fille d'une famille de quatre. Dès 4 ans, elle est placée par le juge des enfants en famille d'accueil puis dans des établissements avec deux de ses sœurs. Sa mère est psychologiquement fragile et a fait plusieurs tentatives de suicide. Ses parents ont divorcé quand elle avait 7 ans. Elle n'a jamais revu son père depuis cet âge. Les essais de retour chez sa mère se sont soldés par des échecs. Ses rapports et relations avec sa mère ont toujours été très difficiles. Alcina dit de sa famille d'origine qu'elle est complètement "fracassée". Son niveau scolaire correspond à la cinquième.

À 20 ans, elle se met en ménage avec un ami. Leur premier enfant est placé très jeune à la DDASS et le second confié à la garde du père par le juge des enfants au moment où le couple se sépare. Alcina trouve des petits boulots dans la restauration, puis elle épouse un Breton qui travaille à Paris dans la pâtisserie. Elle prend de temps en temps ses enfants et son nouveau conjoint les accepte bien. Ce dernier cherchait à quitter Paris pour revenir en Bretagne. Le couple s'installe à Rennes peu de temps avant la naissance d'un petit garçon. Mais Alcina et son mari ne s'entendent plus. Une procédure de divorce est alors engagée et l'enfant est confié à son père. À la suite de cette séparation, Alcina fait une tentative de suicide alors qu'elle est enceinte. Elle n'a à Rennes ni famille ni amis (sa mère vient cependant la voir). Elle reste un mois à l'hôpital puis elle est acceptée enceinte au foyer Brocéliande. Elle quitte le foyer quatre mois plus tard avec son bébé (son quatrième enfant, qui est avec elle au moment de l'interview). Elle est logée dans un appartement HLM et suivie par le service social de secteur. Sa mère vient la voir une semaine et sa petite sœur de 13 ans reste avec elle trois semaines. Il semble que les relations entre la mère et la fille soient plus pacifiques.

L'ex-mari d'Alcina qui s'est mis en ménage avec une autre femme mère de trois enfants, demande à obtenir la garde du dernier-né pour que les deux frères soient élevés ensemble et le JAF aurait donné un avis favorable. Pour l'instant, Alcina attend la décision définitive du juge. Elle dit que son enfant est très dur. À la demande du service social, il est gardé à la journée, cinq jours par semaine, par une assistante maternelle (Alcina n'aurait souhaité que trois jours mais l'assistante sociale lui a imposé cinq jours). Elle touche l'API, elle a environ 3.700 F par mois, l'APL couvre le montant de son loyer et le service social l'aide à payer l'assistante maternelle. Elle cherche du travail dans la restauration mais les horaires qu'on lui propose ne sont pas conciliables avec la responsabilité de l'enfant. Elle prend son autre enfant un week-end sur deux, mais elle n'a que de rares contacts avec ses deux aînés qui sont à Paris.

À Rennes, Alcina n'a pas d'amis et, comme les relations avec sa mère se sont améliorées, elle souhaiterait retourner à Paris plus près de sa famille. Elle pense qu'elle aura moins de difficultés à trouver du travail. Actuellement, elle n'a pas suffisamment d'argent pour payer le voyage à Paris pour voir ses aînés. Elle a conscience que l'aide du service social lui est utile, mais elle se sent un peu "dépossédée" de ses responsabilités.

Cette trajectoire est typique des personnes ayant eu une enfance difficile le plus souvent hors du foyer familial ou avec des parents qui les ont rejetées. Cette femme connaît, depuis peu, le soutien ambigu de sa famille d'origine, mais les liens semblent très fragiles et elle n'a pas d'amis sur qui compter. Son expérience de parent représente une succession d'échecs qui lui sont signifiés à chaque fois par le service social, ce qui explique son attitude critique vis-à-vis des travailleurs sociaux. Son très faible capital scolaire ne lui permet pas d'espérer une activité professionnelle valorisante. Elle peut s'investir dans une formation professionnelle si elle est bien soutenue.

D'autres trajectoires qui peuvent s'inscrire dans une de ces catégories ont été décrites dans les chapitres précédents. Elles témoignent, pour la plupart, de l'aspect séquentiel des parcours familiaux d'aujourd'hui et des différentes façons de vivre et de se représenter la situation monoparentale.

## **Éléments de conclusion et préconisations**

Au cours de l'investigation que nous avons menée, nous avons refusé d'admettre qu'il existait un "univers particulier de la monoparentalité". Cet univers n'existe pas en tant que tel, il est construit dans l'imaginaire social et les représentations des différents acteurs sociaux, qu'ils participent ou non aux politiques familiales. S'il y a bien des parents solo qui font face, avec difficulté quelquefois, aux contraintes issues des responsabilités parentales, les trajectoires de chacun, nous l'avons vu, sont extrêmement diversifiées et excluent toute possibilité d'analyse en termes de catégorisation. Cela dit, des tendances apparaissent, principalement en fonction des niveaux socio-économiques et des capitaux hérités du milieu familial d'origine.

En tout état de cause, pour entreprendre cette étude, nous avons tenté de nous départir au maximum des stéréotypes véhiculés à propos des situations de monoparentalité comme, par exemple, la difficulté particulière que connaîtrait le parent pour s'insérer socialement et professionnellement ou encore l'idée, toujours répandue, que les enfants concernés seraient des enfants "à problème", victimes d'une éducation "amputée" et qui n'auraient pas intégré certains repères essentiels à la vie en société.

Nous avons observé que, dans les situations de divorce comme en cas de décès du conjoint, la période de rupture représente incontestablement un temps fort de la trajectoire du parent solo. Tout au long de cette période, il doit à la fois faire le deuil d'un traumatisme affectif qu'il ressent comme un échec, trouver un sens à sa nouvelle situation (sollicité en cela par le questionnement des membres de sa famille proches, de ses enfants, et parfois de ses amis), gérer un déménagement, un partage de biens, chercher un emploi, entamer une formation ou négocier avec son employeur une modification de l'organisation de son travail. Au cours de cette épreuve, il ressent une forte culpabilité liée à la crainte de ne pas pouvoir jouer pleinement son rôle de parent du fait de sa solitude. Le regard des acteurs institutionnels à l'école ou dans les dispositifs sociaux, qu'il soit bienveillant ou suspicieux, maintient l'effet de stigmatisation induit par des représentations sociales qui se pérennisent.

Lorsqu'on est seul, il faut "faire face", comme nous l'ont dit et montré les personnes interviewées. Il faut assurer vaille que vaille le travail éducatif et domestique. Les parents solo les plus âgés sont généralement assez fiers de "s'en être bien sortis" ; les jeunes rêvent d'une activité professionnelle à mi-temps avec des horaires calqués sur ceux de l'école. La garde de l'enfant est un souci permanent qui obsède parfois le parent, plus que l'argent et plus que cet ex-conjoint qui vous a abandonné sans avoir été pénalisé.

On constate également que les personnes rencontrées évoquent largement le très grand attachement qui les lie à leurs enfants. La peur d'être qualifié de "mauvais parents" ou, parfois, de se voir retirer l'enfant, les préoccupe, au point que certains construisent, malgré eux, un cocon familial qui tend à les isoler du monde environnant.

Mais les parents solo ne sont pas réellement seuls pour faire face à leur situation. Ils/elles sont soutenu(e)s de diverses manières. Nous avons souligné le rôle primordial des grands-parents, des oncles, tantes, mais aussi celui, moindre, des amis et de l'ex-conjoint. Si nous avons peu de détails concernant les motivations à effectuer une démarche auprès d'un psychologue, les quelques témoignages apportés sur ce sujet rendent compte d'un besoin important et d'une satisfaction assez générale. Il en est de même pour les foyers d'accueil, comme le foyer Brocéliande, que quelques parents ont expérimenté.

Quant aux services sociaux, ils semblent qu'ils déçoivent souvent les attentes des parents solo, voire même inspirent la méfiance ou la crainte. Eux aussi font l'objet de préjugés qui disqualifient parfois aux yeux des usagers, leurs capacités à résoudre les problèmes qui leur sont soumis et la réalité des actions mises en œuvre. Concernant les institutions du "social", les familles monoparentales se plaignent de la rigidité d'un système administratif qui ne prend pas en compte la diversité des situations matrimoniales actuelles et, surtout, le caractère de plus en plus séquentiel des trajectoires familiales.

Dans la majorité des cas, les parents solo disent avoir des difficultés financières au moment de la rupture mais les systèmes de dépannage des services sociaux ne fonctionnent pas toujours dans l'urgence. Le plus souvent, le problème posé est moins celui d'un manque provisoire de ressources, que celui d'une difficulté momentanée de trésorerie. Un dépannage financier rapide, sous forme de secours ou de prêts, pourrait être accordé au parent gardien lors de la rupture conjugale (divorce ou veuvage), le temps d'attendre l'obtention d'un logement ou une régularisation de la procédure judiciaire, qu'il s'agisse du partage des biens ou du droit de garde, cela afin d'éviter

que les situations ne deviennent perturbatrices pour les membres de la famille (hospitalisation du parent, refus scolaire des enfants, chantage, fugues, etc.).

Pendant la période de rupture, le parent solo éprouve le besoin d'éclaircir sa situation, de "mettre de l'ordre" dans ses repères, ses normes, d'organiser ses priorités, bref de reconstruire son univers propre. Il va donc rechercher un soutien qui puisse le rassurer, accréditer ses choix et l'aider à construire son autonomie. Nous avons vu que les parents des personnes rencontrées (la mère, le plus souvent) n'étaient pas toujours les meilleurs soutiens du fait des pressions qui accompagnent parfois l'aide accordée. Par ailleurs, les amis n'ont pas toujours la disponibilité nécessaire.

Les parents solo ne devraient-ils pas pouvoir utiliser les services d'un agent neutre qui joue le rôle d'interface entre lui et l'univers des dispositifs du social ? Un "guichet unique" proposant des conseils formels, des informations diverses (juridiques, institutionnelles, sociales, etc.) ou une orientation, peut être initié par le secteur associatif. Des agents compétents pourraient être à l'écoute des parents, les conseiller, les orienter dans le dédale des multiples institutions qui émergent aux politiques de la famille ; ces agents auraient pour mission de se faire l'interprète des familles monoparentales, auprès des administrations, de faire accélérer les dossiers, de dépanner financièrement en cas de besoin, mais aussi de parer à un éventuel "écroulement" de l'équilibre familial ou à une difficulté passagère. Cet "interprète polyvalent" ne se substituerait aucunement à la famille proche ou au psychologue, mais sa présence pourrait réassurer le parent, le déculpabiliser, le soutenir. Enfin, cet intermédiaire, dont le statut reste à définir, permettrait peut-être de réduire les nombreux préjugés que les familles ont à propos des dispositifs sociaux.

De ce point de vue, une plus grande souplesse d'accès aux services d'accueil des jeunes enfants (haltes-garderies, crèches, assistantes maternelles) faciliterait grandement la vie des parents solo, la question des horaires d'ouverture et de fermeture des lieux d'accueil n'étant toujours pas résolue. Certes, cette question concerne également les familles biparentales mais elle se pose avec encore plus d'acuité dans les situations de monoparentalité.

Nous avons aussi pu repérer à quel point nombre de parents en situation monoparentale éprouvaient la nécessité de s'impliquer dans des démarches associatives en vue de promouvoir des réponses à leurs besoins. Ces initiatives peuvent prendre diverses formes, dans le cadre associatif. Quand pour les unes, il s'agit avant tout de se faire le porte-parole de la cause des ménages monoparentaux auprès des pouvoirs publics et des institutions pour obtenir des réponses ; pour d'autres, il s'agit plutôt d'organiser pour et par soi-même des réponses collectives à des problèmes concrets et quotidiens

sous la forme de l'entraide mutuelle. L'objectif est alors résolument de diminuer la pression qui s'exerce sur ces parents, de créer des soupapes pour répondre à des impasses du quotidien : un enfant malade, une garde ponctuelle à résoudre, une sortie imprévue, etc.

Ces réponses associatives sont certainement essentielles, mais elles butent sur l'obstacle de leur pérennité. Celles et ceux qui prennent ce type d'initiative peuvent en effet y épuiser une énergie considérable. D'autres constatent que leur motivation peut s'atténuer, parce que leur situation a changé : sortie de la séquence monoparentale, par exemple. Il faut donc trouver des réponses pour éviter cette fragilité chronique. En effet, ces initiatives se prennent souvent de manière spontanée, mais aussi anarchique et provisoire. De ce fait, chaque association vient tenter de répondre à des besoins que d'autres associations, ailleurs, dans un autre quartier ou à une autre période, avaient aussi identifiés.

Pour répondre à cette fragilité, ne serait-il pas possible d'assurer un minimum d'infrastructure, grâce à un poste permanent, susceptible de coordonner, d'harmoniser, les initiatives. Une telle infrastructure légère pourrait parfaitement suffire pour éviter ce *turn-over* des associations et le risque de leur épuisement.

Un accompagnement particulier à une recherche d'emploi serait également indispensable pour ceux qui n'ont pas d'expérience professionnelle et pas de qualifications, ainsi qu'une plus grande facilité à engager des formations.

De telles solutions nous semblent susceptibles de répondre à la nécessité qu'éprouvent ces ménages de "faire face" au quotidien à une pression considérable, sans pour cela sentir une quelconque disqualification de leurs compétences parentales. S'il est indispensable de reconnaître la vulnérabilité de nombre de ces situations, la très difficile compatibilité entre vie professionnelle, la réalisation personnelle et la charge du travail domestique et d'éducation, il faut tout autant veiller à contourner l'obstacle de la stigmatisation, quelle qu'en soit la forme.

## **DEUXIEME PARTIE :**

**Perceptions, représentations et logiques d'action des professionnels du social, de la famille et de l'enfance**

**ou**

**Les familles monoparentales comme révélateur des évolutions de la famille nucléaire**

## Introduction

### 1 - Objectifs de l'étude

L'enquête menée auprès des “ professionnels ” avait comme quadruple objectif d'évaluer :

- la pertinence de la catégorie monoparentalité (est-elle utilisée, est-elle comptabilisée, a-t-elle un sens ?) ;
- le cas échéant, les difficultés ou particularités attribuées à ces familles ;
- les actions mises en place (spécifiques à ce public ou englobant une population plus large, laquelle ?) pour tenter d'y remédier ;
- les freins ou manques évoqués par ces professionnels ainsi que leurs propositions pour améliorer le dispositif existant.

Les professionnels rencontrés (liste en annexe) ne sont pas tous concernés de la même manière par les familles monoparentales. Il nous faudrait tenir compte de différents critères pour les distinguer :

- contact direct ou indirect (dans la mesure du possible, nous avons croisé, à l'intérieur d'une même institution les “ professionnels de terrain ” et les “ professionnels de bureau ”) ;
- nature du service proposé : social, éducatif, judiciaire, sanitaire, culturel, loisirs-détente ;
- public concerné : familles avec enfants en général, familles avec enfants dont la mère travaille, public précarisé, enfants en danger, grossesses “ à risque ” ; femmes percevant l'API (Allocation Parent Isolé), parents non-gardiens, personnes percevant le RMI (Revenu Minimum d'Insertion)...

Nous pourrions penser *a priori* que ces distinctions influent sur les réponses des interviewés concernant les quatre axes de réflexion énoncés. Par exemple, les enseignants ou éducateurs de jeunes enfants (crèche) en contact direct avec l'ensemble des familles (y compris les familles monoparentales) seraient plus enclins à relativiser leurs propos, à noter la diversité des situations et à éviter de dramatiser ou stigmatiser la

monoparentalité. A l'inverse, les travailleurs sociaux en relation avec les femmes percevant l'API pourraient avoir tendance à généraliser les éventuelles difficultés rencontrées par ces mères à l'ensemble des femmes en famille monoparentale. Or il n'en est rien. Il semble que la ligne de démarcation entre ce qui serait de l'ordre du préjugé et ce qui relève d'un constat avéré et nuancé soit plus d'ordre idéologique et transcende donc l'inscription dans une pratique professionnelle. En résumé, la manière d'analyser la monoparentalité serait fortement influencée par l'image que chacun se fait de la ("vraie") famille ou de ce qu'elle devrait être (visée normative). Ainsi la famille monoparentale apparaît en creux par rapport à ce que serait censé être la famille nucléaire présentée comme un idéal. Autrement dit, s'interroger sur la monoparentalité permet, par effet de miroir, de s'interroger sur les évolutions (ou "mutations", comme le souligne I. Théry) de la famille nucléaire à savoir, plus particulièrement, sur le statut parental, la place des hommes et des femmes, la socialisation et le développement des enfants.

## 2 - Pertinence de la catégorie : compter n'est pas signifier

Il peut exister une dichotomie entre le fait d'utiliser la catégorie monoparentale (nommer cette population et la comptabiliser) et de lui donner sens (avoir fait des constats particuliers ou mettre en place des actions spécifiques la concernant). Les bailleurs sociaux, par exemple, comptabilisent cette population (auprès des "isolés" et des couples avec ou sans enfant) mais disent (dans un premier temps) ne pas avoir ni de politique de logement, ni de difficultés particulières avec elle.

*On les compte à part. Elles sont caractéristiques quoi. Mais ça n'a pas de signification. [Elle est comptabilisée] Parce que prioritaire. Moi, c'est comme ça en fait que je l'identifie... C'est curieux d'ailleurs parce que pourquoi est-ce qu'elles auraient plus de difficulté d'accès au logement ? J'ai l'impression que c'est normé ça. Ça doit être comme ça. Là aujourd'hui, grâce à vous, j'y réfléchis mais sans ça, ça ne me tracasse pas dans la journée. J'ai l'impression que FMP<sup>2</sup> c'est des gens qui ont plus de difficultés que les autres. Comme ça. C'est peut-être faux. (OPHLM, Direction)*

A l'inverse, le fait de ne pas considérer les familles monoparentales d'un point de vue officiel n'induit pas qu'elles soient indifférenciées dans les pratiques. Le service des crèches ou les animateurs d'insertion professionnelle (RMI), s'ils n'ont pas de données

---

<sup>2</sup> Le sigle FMP est utilisé en remplacement de famille monoparentale.

disponibles, avouent toutefois avoir repéré des difficultés particulières pour les mères (puisqu'elles sont principalement concernées) et les enfants.

Ne pas donner de sens à cette catégorie (malgré, parfois, son existence officielle) peut s'expliquer par deux facteurs principaux.

1) La situation d'entretien elle-même :

- encourage les professionnels à être prudents quant à leur interprétation de la monoparentalité. Ils ne souhaitent pas être accusés de jugements hâtifs et se protègent de tout excès de catégorisation qui pourrait très vite déboucher, selon eux, sur de la “ghettoïsation”. A une période où la “mixité sociale” (surtout pour les bailleurs sociaux) est prônée, il serait de mauvais ton de rompre avec cette injonction.

*Moi, je crois qu'il faut les [les FMP] considérer comme une autre catégorie. Sinon, c'est les marginaliser encore plus. Cette catégorie, c'est moi qui vous la fait ressortir parce que vous me le demandez. Vous m'auriez demandé les veuves de plus de 50 ans on aurait ressorti les chiffres si on l'avait dans la catégorie. Dans les agences, ils y font attention dans le sens de la faiblesse des ressources, plus que dans le reste. Par contre ce qu'on dit c'est qu'il faut faire attention au rapprochement de ces catégories, mettre que des FMP ensemble même dans un petit immeuble, non... Comme pour toutes les catégories. (OPAC, direction)*

- incite à se poser la question de la diversité que peut recouvrir cette catégorie et nécessite très souvent que l'interviewé s'assure de la définition de la monoparentalité (“quelle est la définition exacte de famille monoparentale ? Mais c'est donc aussi les veufs, les divorcés, les séparés. Et les enfants peuvent être plus ou moins âgés, le père plus ou moins présent, les revenus plus ou moins élevés...”).

*Il y a la difficulté à définir la monoparentalité, donc quand est-ce qu'elle commence et quand elle finit ? Et puis il y a la difficulté à avoir des chiffres en fait, tout simplement. (UDAF - Union Départementale des Associations Familiales -, direction)*

*On a un veuf aussi. Sa femme est décédée depuis quelques années et il a ses trois enfants à charge [...] Lui est salarié de la Ville de Rennes. C'est une FMP et on n'y pense pas comme ça. Un père qui a simplement un droit de visite, ce n'est pas une FMP ça ? (OPAC, direction)*

2) L'aspect "taken for granted" de la monoparentalité. Cette catégorie fonctionne sous le mode de l'évidence et sa signification va de soi. Elle est censée être à elle seule un indicateur de précarité sociale, d'isolement, de faibles revenus (les minima sociaux, API ou RMI), d'éducation défaillante (et éventuellement des "risques" qu'encourent les enfants). Ces "constats" sont d'ailleurs confirmés en cours d'entretien ("on a quand même constaté que...") par ceux-là même qui affirmaient dans un premier temps ne pas vouloir stigmatiser ces populations. La suite de l'entretien avec l'une des personnes de la direction de l'OPHLM est révélatrice de l'usage "pré-conditionné" de cette catégorie :

*[Monsieur consulte les chiffres de l'OPHLM] On a une comparaison sur l'API. Mais je ne connais pas la qualité du renseignement. C'est pas beaucoup, ça me paraît bizarre, il faut prendre ça avec beaucoup de réserve. Bénéficiaires API : 64 personnes sur les 1451. Ça représenterait 1% sur l'ensemble des locataires. Voilà, tous les chiffres des organismes sont collectés et un rapport gouvernemental est fait. [Il lit le rapport] 'Au niveau national, plus d'1 français sur 10 est logé dans le parc social. Les FMP sont plus nombreuses dans le parc social. Comparaison avec le recensement de 90. En particulier, il n'y a pas de limite d'âge pour être enfant de la famille. En moyenne les FMP sont plus de 2 fois plus nombreuses dans le parc social que dans l'ensemble de la population française : 15,5 au lieu de 6,6. A l'inverse, les couples avec ou sans enfant sont nettement sous-représentés. Ces deux catégories représentent moins de la moitié des ménages dans le logement social (48,5% alors qu'ils constituent 60% de la population française)... La forte représentation des FMP est commune à toutes les régions et à tous les départements.' [Pour les minima sociaux, monsieur continue sa lecture] : 'Plus d'un allocataire sur 10 bénéficie d'un minimum social. 89% des ménages ne bénéficient d'aucun des minima sociaux. Pour le RMI, le plus répandu, 5% des ménages ont déclaré le recevoir. [A l'office, le RMI est de 6%] Après le RMI, c'est l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) qui est la plus fréquente. Elle concerne un peu plus de 3% des locataires. [A l'office 5%] Le minimum vieillesse et l'API sont deux prestations que l'on retrouve dans des proportions semblables parmi les occupants des logements sociaux : 1,7%.' Pour l'office, j'ai dit 1%. Ben oui, je m'en faisais une montagne hein. C'est pas beaucoup. Là vous avez tous les chiffres :*

*55,7% d'APL (Aide Personnalisée au Logement), on est dedans, nous c'est 58,*

*5,2% du RMI,*

*1,7% de l'API,*

*3% de l'AAH,*

*1,7 minimum vieillesse,*

*89% des gens qui ne bénéficient d'aucun minimum social.*

*La conclusion... En fait, c'est ça qu'on voulait dire au ministère, non seulement, on remplit notre rôle social mais en plus dans les 3 dernières années, les gens qui sont rentrés étaient moins bien lotis que ceux qui sortaient. L'enquête l'a confirmé.*

Ces “ constats ” ou “ qualités ” attribuées aux FMP sont également confirmés par les personnes qui ne souhaitent pas observer “ les tabous ” et la loi du silence entourant ces familles.

Selon ces dernières, il ne faudrait pas, sous prétexte, de protéger ces familles, ignorer ou dissimuler les difficultés qu'elles rencontrent et les problèmes qu'elles génèrent.

*Je crois qu'en plus, c'est un peu un sujet tabou, la famille monoparentale. On voudrait tellement pouvoir dire et faire plaisir à tout le monde en disant "mais non, les enfants des familles monoparentales vont aussi bien que les autres". En tout cas chez nous, on ne s'est jamais autorisé à faire vraiment une étude sérieuse sur 'est-ce qu'il y a des problèmes différents dans les familles monoparentales ? (PMI - Protection Maternelle et Infantile -, dir)*

Notre objectif, pour cette étude, ne sera pas de répertorier ces différents préjugés afin de les confronter à la réalité (et ainsi démontrer leur peu de fondement), ce travail ayant déjà été effectué lors de l'analyse documentaire<sup>3</sup> (reprenant les travaux de nombreux sociologues). Nous avons plutôt souhaité comprendre les logiques à l'oeuvre, les modes de rationalité de ces professionnels pour ensuite en étudier les prolongements, les conséquences sur leur manière d'intervenir auprès des familles monoparentales, sur les difficultés rencontrées et enfin sur les préconisations ou améliorations envisagées.

Le plan adopté pour exposer le point de vue des professionnels s'appuie sur les quatre axes précédemment énoncés. Nous développerons trois thèmes clés identifiés (par l'ensemble des interviewés) comme révélateurs des difficultés rencontrées par les femmes (principalement) en famille monoparentale. Il s'agit de :

- l'absence du père et la socialisation des enfants (avec un point particulier sur la notion d'enfance en danger) ;

---

<sup>3</sup> V. Vasseur, *Les familles monoparentales en France et à Rennes - Constructions sociales et préjugés*, Quest'us : 1998, 170 p. Enquête effectuée à la demande et avec le financement de la Ville de Rennes.

- l'isolement, l'API et l'insertion sociale ;
- la précarité et l'insertion professionnelle (avec deux sous-thèmes sur les questions de la formation et de la garde des enfants).

Nous verrons, à l'intérieur de chacune de ces parties, comment les professionnels en question ont tenté de répondre à ces difficultés (ou “manques”) et, le cas échéant, leurs propositions d'action.

Nous terminerons par une réflexion plus générale sur la manière d'appréhender la monoparentalité (dans quelle mesure peut-elle constituer un facteur explicatif pour les professionnels ? Quelles sont les erreurs méthodologiques à l'origine de déductions parfois simplificatrices ?) et sur le sens qu'il conviendrait de lui accorder, notamment, comme angle de lecture des mutations de la famille nucléaire. Enfin, en guise de conclusion, nous nous interrogerons sur la question des “responsabilités” (publiques et/ou privées ?) et sur le rôle des associations de familles monoparentales.

## Chapitre I :

### L'absence du père et la socialisation des enfants

Le point commun à toutes les familles monoparentales (et la source de leurs malheurs) serait lié à “l'absence du père”. Cette absence est plus postulée que constatée et renvoie probablement en partie au terme famille monoparentale lui-même (terme impropre dans le sens où pour plus de 60% des cas le père est potentiellement présent<sup>4</sup>) et à l'assimilation de ces familles avec l'API (dont “l'isolement” peut être traduit par la “disparition” du parent non-gardien). Il y aurait également des “degrés” dans l'absence. Pour quelques uns, un père qui voit ses enfants un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires est considéré comme “absent”. Un parent “à temps partiel” ne pourrait être un “vrai” parent, ne pourrait exercer ses droits (et devoirs) ainsi que ses “bonnes” influences sur l'enfant. Ces remarques mettent en avant la difficulté à penser la co-parentalité en dehors d'un lieu de vie commun, du foyer. Le deuxième point fait référence au “choix” des mères qui auraient volontairement mis le père à distance. L'exemple type de ce cas de figure serait la “mère qui a décidé de faire un bébé toute seule”. La monoparentalité serait choisie et le père réellement et consciemment ignoré.

*La maman qui a une quarantaine d'années, qui a sa fille, elle c'est un choix de sa part. Oui. Apparemment. On a fait un petit topo avec la directrice parce que c'est vrai qu'elle connaît mieux le détail et donc c'est ce qu'elle m'a dit, c'est qu'apparemment c'est un choix de la maman. Donc l'enfant voit son papa de temps en temps, il l'a vu à Noël, il le voit... Oui, elle a fait le choix de l'élever toute seule. De pas avoir d'homme à la maison. C'est bizarre comme choix, d'ailleurs. Moi ça m'a étonnée parce que de me dire faire ce choix-là, c'est un petit peu égoïste, hein, je trouve. Enfin peut-être que le papa était d'accord. Peut-être que ça n'aurait pas marché non plus,*

---

<sup>4</sup>En 1990, les veuves représentaient 20% des cas de monoparentalité.

*mais bon..., on ne connaît pas non plus les détails, mais... (Crèche, éducatrice)*

Cette absence ou cet éloignement du père aurait comme principales conséquences (parfois contradictoires) :

- une relation “ fusionnelle ” entre la mère et ses enfants ;
- un manque d'autorité, de repères ;
- et, par effet de ricochet, un enfant surprotégé ou livré à lui-même, en tous les cas “ perturbé ”, voire “ en danger ”.

Les arguments évoqués par les professionnels, que nous allons développer, mettent en avant la persistance implicite ou explicite de la référence au modèle biparental et une vision idyllique du couple dans lequel les rôles paternels et maternels sont à la fois complémentaires et interchangeables. De telle sorte que de nombreuses préconisations visent à réintroduire “ le père ” (maintenir la parentalité au-delà de la conjugalité), comme nous le verrons dans le dernier point abordé.

## **1 - La relation fusionnelle, le manque d'autorité, de repères**

Le discours des professionnels semble très imprégné, à ce propos, de références psychologiques. Le père serait celui qui coupe le cordon (symboliquement et parfois physiquement) entre la mère et ses enfants. Cette rupture serait souhaitable pour l'épanouissement et l'équilibre de l'enfant. Par effet de miroir, son “ absence ” causerait des torts à l'enfant par un rapprochement excessif entre la mère et ce dernier. Il nous paraît important de noter qu'à aucun moment l'éventualité d'une vie de couple antérieure à la monoparentalité n'a été évoquée. De sorte que la monoparentalité serait interprétée comme un **type** de famille (un parent et un enfant de sa naissance à sa majorité) et non comme une **phase** de vie avec une pré-monoparentalité (rappelons que seuls 7% des enfants âgés de 0 à 4 ans vivent avec un seul de leur parent) et une post-monoparentalité (soit par la recomposition familiale, soit par le départ des enfants, sachant que la phase de monoparentalité dure en moyenne 8 ans). S'il fallait apporter crédit à la thèse de la fusion mère - enfant<sup>5</sup>, nous la relativiserions en notant que le père a donc eu, le plus souvent, le temps de “ couper le cordon ”.

---

<sup>5</sup> Nous sommes en réalité très sceptique quant à la “ scientificité ” de ce genre de théorie quand elle renvoie à un invariant de la relation mère-enfant, à un instinct, à une nature. Cette “ théorie ” est bien plus utile, selon nous, à légitimer le modèle biparental qu'à expliciter les relations qui se nouent entre une mère et son enfant en “ l'absence ” du père. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si cette même “ fusion ” se produit entre le père et l'enfant (en l'absence de la mère)...

Par ailleurs, les professionnels qui ont fait le lien entre la monoparentalité et la fusion ont parfois quelques difficultés à asseoir leur “ constat ” autrement que sur du “ ressenti ”, quelque chose qui ne “ s'explique pas ”.

*Ce qu'on avait vu également avec la directrice, on disait que c'est plus fusionnel, l'enfant et la mère en famille monoparentale. Il y a une fusion.*

*Q : Et comment vous le repérez ? A partir de quoi ?*

*Ben des relations, nous on le voit quand la mère emmène l'enfant à la crèche et quand elle vient le chercher. C'est vrai que nous, on voit pas les à-côtés donc...*

*Q : Mais ça se traduit comment ? Parce que ça, vous l'avez observé ?*

*Oui..., non, mais je ne sais pas. Ça se ressent... Ça doit se voir dans le visage, dans le regard, dans le..., et c'est vrai qu'on sent qu'il y a... (Crèche, éducatrice)*

Ces relations fusionnelles ont plus ou moins de conséquences sur le comportement de l'enfant mais sont dans tous les cas néfastes.

*Déjà, je sais pas si c'est une maladie mentale, c'est la fusion malade, je dirais, avec l'enfant. L'enfant n'existe pas en tant que sujet, quoi. L'enfant c'est l'objet. L'enfant c'est une partie de la personne, une partie de la mère, quoi. Il n'existe pas. Ça c'est souvent ce qu'on observe quand même chez les mamans qui sont malades. (ASE - Aide Sociale à l'Enfance -, éducatrice)*

*Je connais une dame qui avait une peur bleue que sa fille fasse des mauvaises rencontres. Elle l'empêchait de sortir, fallait aller la chercher au lycée tellement elle avait peur qu'elle tourne mal et un beau jour, la fille elle est partie. Elle l'a tellement presque séquestrée que ça a donné le contraire. Et il y a d'autres familles, par contre elles laissent tout faire, c'est pas mieux non plus. Donc c'est vrai qu'il faut un juste milieu. (Travailleuse familiale)*

Cette (mauvaise) socialisation serait autant due à la volonté des mères qui ne souhaitent pas punir leur enfant (il aurait déjà été “ puni ” par la désunion) qu'à leur “ incapacité ” à les éduquer. Il semblerait, pour quelques professionnels, que l'image de la femme en famille monoparentale soit celle d'une jeune mère immature ignorant en partie les manières d'éduquer, convenablement, un enfant. C'est ainsi qu'une éducatrice de crèche s'étonne de ne pas voir les femmes en FMP lui poser plus de questions concernant l'éducation de leur enfant.

*M<sup>6</sup> : Quand ils commencent à exprimer d'autres besoins que d'avoir l'estomac plein. Les mamans ne savent pas toujours ce qu'elles doivent leur apporter à côté de l'alimentation par exemple. Il y a tous les conseils éducatifs aussi. Savoir mettre des limites. Elles ont beaucoup de mal, la plupart du temps, à dire non à leur enfant. Au fil des mois, on arrive à voir quelles seront celles qui auront des soucis.*

*P : C'est difficile à faire passer parce que les mamans soit elles-mêmes ont eu une enfance difficile donc elles partent du principe qu'elle ne veulent pas dire non à leur enfant. On retrouve ça au niveau de dormir. Les mamans qui sont seules en particulier couchent souvent avec leur bébé. Au début, ce n'est pas forcément gênant, si elles allaitent ou si il y a un biberon la nuit mais alors en grandissant ça pose problème et aussi quand le copain vient le week-end, le petit ne veut pas aller dans son lit.*

*M : Et puis, il y a toujours le problème de la solitude donc ce n'est pas que pour l'enfant mais pour elle aussi. On sent bien que ce n'est pas forcément l'enfant qui réclame d'être avec la maman. On a ça pour le sommeil et pour la séparation après quand on leur conseille d'essayer de prendre de la distance entre eux deux, de mettre l'enfant à la halte garderie par exemple, c'est très difficile. Il y a beaucoup de mamans qui disent 'oh non, il va pleurer'. En fait non. C'est beaucoup plus fréquent quand les mères sont seules.*

*Je trouve que c'est des parents qui ne demandent pas beaucoup de conseils. Par rapport aux autres. Bon, les autres ne demandent pas non plus facilement mais... C'est notre rôle aussi de conseiller les parents dans la limite du possible. Mais ils ne demandent pas spécialement de conseils. Je vois par rapport à la propreté ou par rapport, justement, aux nuits : 'Ben tiens, il s'est réveillé, comment je peux faire ?' Je ne sais pas comment l'expliquer. Est-ce que c'est qu'ils disent 'moi faut que j'assume jusqu'au bout' ? Ne pas se dire 'ben tiens, je vais montrer une petite faiblesse que j'ai par rapport à ça'. Bien qu'apparemment, telles qu'on les voit, ces mamans-là, elles vivent normalement et on sent qu'elles assument. Mais c'est vrai que..., à la limite on serait en attente qu'elles demandent, justement, plus de conseils. (Crèche, éducatrice)*

---

<sup>6</sup> Nous avons noté M pour médecin et P pour puéricultrice.

Quoi qu'il en soit, la relation mère-enfant est souvent “ trop ” ou “ pas assez ” souple. L'absence (supposée) du père expliquerait dans le même temps un repli de la mère sur son enfant (d'où la notion “ d'isolement ” qui serait à la fois cause et effet de cette relation exclusive - nous développerons ce point en abordant l'insertion sociale) et un déficit d'éducation allant du manque de contraintes à l'abandon (“ l'enfant est livré à lui-même ”).

*M : Le rythme de l'enfant n'est pas toujours respecté.*

*P : Oui, et puis c'est vrai qu'on est quand même dans les besoins primaires de l'enfant. On parle beaucoup de l'alimentation, du sommeil. Et à travers, c'est le début de la relation parent-enfant aussi. Le rythme de l'enfant. On ne peut pas amener le bébé partout, on peut sortir avec lui mais il n'est pas toujours au centre des priorités. On l'amène partout. Quand ils ont 7, 8 mois et qu'ils n'ont pas eu ce rythme régulier au départ, c'est plus difficile. C'est des bébés qui se couchent à minuit, qui se lèvent à 11 heures, qui sortent tous les jours... Les problèmes ne se posent pas quand ils sont tout petits mais après quand ils grandissent. (P.M.I.)*

*P : Ça veut dire que ce sont des enfants à qui les limites sont peu intégrées. Ce sont des enfants qui ont souvent des perturbations du rythme du sommeil et des troubles alimentaires, c'est-à-dire des enfants qui n'ont pas d'heures pour manger, qui grignotent et qui, du coup, au moment des repas ne mangent pas. Des enfants qui, la nuit, réveillent leurs parents, donc à qui on donne un biberon, donc le lendemain matin il n'a pas faim et on re-rentre dans cet engrenage, il n'a pas faim, il est fatigué, donc au repas suivant il est fatigué, il ne mange pas, etc. Et hop, on est dans l'engrenage. (P.M.I.)*

Paradoxalement, quand la mère exerce son autorité, elle le fait à mauvais escient ou pour “ se rassurer ” elle-même. C'est-à-dire que les faits qui pourraient contredire la théorie précédemment énoncée ne viennent pas l'invalider ou la nuancer mais sont interprétés de telle sorte qu'ils la renforcent.

*Oui, ce que les travailleurs sociaux appellent le fusionnel, ça on le rencontre aussi. Les jeunes qui balançaient des pétards dans les entrées à la Touche, on a envoyé une lettre à la mère. Elle est venue avec son fils, il lui fallait un RDV en urgence, angoissée, plus angoissée que le gamin. On voit que le gamin est tenu mais c'est elle qui a besoin de se rassurer par rapport à lui. (OPAC, dir)*

## 2 - Des enfants perturbés

Que l'enfant soit livré à lui-même ou surprotégé, il n'en est pas moins "perturbé". Ce qui est étonnant dans les analyses que fournissent les professionnels (qui partagent ce point de vue) c'est qu'aucune référence n'est faite à l'entourage de la mère ni sa famille proche, ni ses amis ou voisins, ni l'école, la crèche ou autres agents socialisateurs. Tout se passerait comme si la mère était elle-même déliée de toutes contraintes ("elle a choisi un autre mode de vie") internes (sa propre socialisation) ou externes (relations et pressions sociales).

*Je m'interroge peut-être sur le côté un peu laisser faire. C'est-à-dire un délit plus ou moins apparent. L'apport affectif est là mais l'apport à l'éducatif, c'est-à-dire, devant la priorité d'avoir la sécurité pour l'enfant, le fait par exemple d'emmener les gamins en boîte ou les laisser et se dire 'tiens, je vais aller me promener avec ma copine et laisser mes gamins dans l'appartement'. C'est vrai qu'à la limite quand les parents sont en couple, même si le père est alcoolisé, etc., il y a quand même une présence qui est là. Alors que dans une situation de monoparentalité, la personne est seule et peut-être que finalement les enfants sont peut-être beaucoup plus facilement livrés à eux-mêmes. (ASE, éducatrice)*

*Il n'y a pas de différences au niveau des enfants. [Plus loin] Ils sont moins obéissants, je dirais, oui. Je pense qu'ils jouent beaucoup de ça. C'est vrai moi j'imagine une personne qui est toute seule avec son enfant. Elle peut pas passer le temps à se fâcher. Et elle peut pas passer le relais à quelqu'un d'autre, à son mari, elle peut pas passer le relais. Donc, moi je pense qu'au niveau de l'autorité, ça joue. Je vois on a une maman qui peut dire dix fois la même chose à sa fille, mais ça n'amène à rien parce que, de toute façon, la gamine elle sait bien qu'elle va continuer à le faire et puis elle continue à le faire. Et à chaque fois c'est : 'je vais me fâcher, je vais me fâcher' mais on se fâche jamais. Et je pense que les enfants savent jouer par rapport à ça. (Crèche, éducatrice)*

L'enfant en FMP, à qui les limites n'ont pas été imposées, serait moins obéissant, plus agressif et devenu adolescent retournerait parfois sa violence contre sa mère. Il n'y aurait qu'un pas entre la notion d'enfance en danger et celle de parent en danger.

*Moi je trouve que souvent ces gamins sont quand même un peu perturbés au niveau du comportement. Ils sont plus agressifs, ils cherchent leurs repères, je pense. (C.S.F. - Confédération Syndicale des Familles -, Mme)*

*Les mères de famille n'arrivent pas à faire face, ça c'est sûr et certain. Elles sont dépassées par leurs enfants. Alors c'est vrai que c'est souvent..., c'est l'enfant-roi, c'est l'enfant à qui l'on cède tout, qu'on fait tout et qui bon, au bout d'un certain temps vous en fait voir des vertes et des pas mûres parce que bon, c'est ça. Quand il n'y a pas de limites... Donc ces gens-là, ces femmes-là, elles sont dépassées par beaucoup de choses... (Travailleuse familiale)*

*On avait à l'occasion de notre activité de médiation familiale pas mal de femmes seules qui appelaient et qui sont confrontées à la violence de leurs enfants devenus ados ou jeunes adultes et nous on n'a pas de réponse, on réoriente mais on sentait de la détresse et on sentait que si on n'était pas persuasif en disant c'est là où il faut vous adresser pour que vous puissiez être écoutée, entendue et éventuellement aidée. On se disait entre le coup de téléphone à l'UDAF et le coup de téléphone à la structure, on n'était pas sûr que ça puisse aboutir. Et donc, il y avait comme ça plein de concordances qui faisaient qu'on disait on a le devoir de travailler sur ce thème là [les FMP]. (UDAF, dir)*

Notre objectif n'est pas de minorer les éventuelles difficultés rencontrées dans les familles monoparentales mais, ainsi que l'ont souligné différents professionnels, tenter d'aller au-delà de l'explication simplificatrice qui voudrait que la forme familiale seule soit la cause de ces “ agressions ”. Il est bien plus probable que, d'une part, divers facteurs sont à prendre en compte et, d'autre part, que les moyens utilisés pour détecter et mesurer ces “ dysfonctionnements ” sont à reconsidérer. Nous examinerons plus en détail ces deux points (analyse multifactorielle et question méthodologique) en abordant le thème de l'enfance en danger, exemplaire selon nous, de possibles abus d'interprétation.

*Et sur l'autre point, est-ce qu'on les connaît après en terme de difficultés pour ne pas dire de troubles, moi je suis embêté parce que je ne regarde jamais si c'est une FMP. Ce que je sais c'est que la plupart de nos troubles lourds sont dus à des ménages “ normaux ”, constitués d'un monsieur,*

*d'une dame et d'enfants dans lesquels il y a une perte de contrôle. Le monsieur qui boit ou la dame ou les deux. Ou alors les enfants sont plus ou moins excités à 14 ans et autre. Mais, il n'y a pas de raison particulière de faire une strate FMP. Je dirais qu'en définitive, ils sont peut-être fragiles dans leur dispositif économique mais après, je ne les identifie pas comme des fauteurs de troubles particuliers ou à difficulté de comportement. Je pense qu'ils ont peut être plus de soucis eux-mêmes intrinsèquement que extrinsèquement. (OPHLM - Dir)*

*Nous on traite les plaintes les plus difficiles qui remontent des agences. On a regardé, on n'a pas plus de FMP que d'autres situations, ce n'est pas un critère discriminant pour nous. Sur des problèmes de délinquance juvénile, de dégradation des parties communes, de regroupement de jeunes et autres... On constate qu'il y en a mais on retrouve aussi des couples avec des parents qui travaillent. Il y a aussi des parents qui sont là les deux et qui n'ont plus l'autorité parentale par rapport à leurs enfants. Il y a des gamins en plein dérapage et les parents ne contrôlent pas. Ils ne leur demandent pas pourquoi ils rentrent à six heures du matin et où ils étaient. (OPAC, dir)*

### **3 - L'enfance en danger**

Nous souhaitons mettre l'accent, pour cette partie, sur les “erreurs méthodologiques” qui peuvent éventuellement accompagner les analyses sur la monoparentalité. Il ne s'agit pas pour autant d'affirmer que les propos tenus par les professionnels sont systématiquement dénués de toute vraisemblance. Il est probable qu'il y ait des enfants “en danger” dans les familles monoparentales (comme dans toutes les familles) mais les outils utilisés pour “prouver” que cette forme familiale est plus “pathogène” et productrice de dangers que les autres nous semblent devoir être relativisés.

#### **3.1 - Les FMP sur-représentées, les avis divergent**

Le fait de savoir si les familles monoparentales sont sur-représentées parmi les parents “maltraitants” provoque des polémiques. Pour les uns cela ne fait aucun doute

et il ne faudrait pas, au nom d'une volonté de légitimation de ces familles, ignorer ou dissimuler ce problème.

*Alors, chez nous la catégorie famille monoparentale a toujours été considérée comme pertinente y compris pour les interventions des équipes de terrain, enfin et surtout, je dirais, pour les interventions des équipes de terrain. D'abord parce que c'est une population qu'on a vu croître, mais ça c'est pas un phénomène propre à l'Ille-et-Vilaine, je crois que c'est un phénomène général. Et qu'ensuite si ça n'est pas à lui seul un indicateur d'intervention, je crois que c'est un indicateur qui vient quand même souvent s'accrocher à d'autres indicateurs qui, pour nous, sont plus inquiétants. Et entre autres, en 89, quand j'avais fait faire une thèse sur les enfants en danger de zéro à six ans, c'était une population qui était quand même très sur-représentée dans la maltraitance sur enfants. [...] Ce n'est pas le fait que la mère soit seule qui génère de l'inquiétude pour l'enfant. C'est vraiment les conditions de vie de l'enfant dans ce milieu-là. [...] Je n'explique pas pourquoi il y a plus d'enfants en danger dans les FMP. C'est quelque chose qui n'a absolument pas été exploré. Je crois qu'en plus, c'est un peu un sujet tabou, la famille monoparentale. On voudrait tellement pouvoir dire et faire plaisir à tout le monde en disant 'mais non, les enfants des familles monoparentales vont aussi bien que les autres'. En tout cas chez nous, on ne s'est jamais autorisé à faire vraiment une étude sérieuse sur 'est-ce qu'il y a des problèmes différents dans les familles monoparentales ? (P.M.I., dir)*

Pour les autres, la certitude est inverse mais les arguments utilisés diffèrent. Ils font, soit appel à des expériences et des observations professionnelles, soit à une expérience personnelle. Dans ce cas le souci des interviewés est plus lié à une auto-légitimité et une volonté de déstigmatiser une catégorie à laquelle ils ont appartenu (ou à laquelle ils appartiennent encore).

*Ça c'est faux que les enfants sont plus en risque dans les FMP ! Là, je m'insurge contre ça. Ça ne veut absolument rien dire. Moi j'ai élevé mes enfants et encore à l'heure d'aujourd'hui il y a des choses que je ne laisse pas passer et que je n'ai pas laissé passer et puis c'est tout. Faut peut-être aussi avoir une force de caractère, c'est possible. (Travailleuse familiale)*

*On ne lie pas la notion de danger à la notion de famille monoparentale. Par contre, il est certain qu'on a des familles monoparentales où il y a des enfants qui sont en situation de danger. Ça c'est évident. Mais on a vraiment tous les cas de figure existants. Alors c'est vrai que ce n'est pas un élément qui, comme ça, saute aux yeux. Il y a le cas de figure de la personne qui, seule, je dirais, perd un peu les pédales, n'arrive plus à assumer. Ou au contraire, parce que le conjoint est dangereux. (juge des enfants)*

Ces affirmations (qu'elles s'accordent ou non avec une sur-représentation des familles monoparentales), quelles que soient leurs sources, se présentent avec la même apparente rigueur "scientifique", la même conviction. Ceci est d'autant plus possible que des informations objectives (notamment quantitatives) sont inexistantes sur ce thème. Il semble en effet difficile de mesurer "l'enfance en danger" et ses origines sachant, d'une part, que sa définition est aussi floue qu'extensible<sup>7</sup> et que, d'autre part, les différents indicateurs utilisés : les "informations", les "signalements", les "placements", les "AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert)" ne peuvent constituer des sources fiables pour des raisons que nous allons exposer.

*Nous n'avons pas de statistiques sur la situation familiale des enfants placés. Mais ce sont peut-être des éléments d'information que l'on pourrait avoir. Les tribunaux pour enfants n'ont jamais pu établir de statistiques fiables parce qu'on n'avait pas de matériel informatique qui le permettait<sup>8</sup>. (juge des enfants)*

---

<sup>7</sup> Selon une brochure éditée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine (*Enfants en danger - Guide pratique du signalement*, 1999, 96 p.) reprenant les propositions de l'ODAS (Observatoire national De l'Action Sociale décentralisée), les enfants en danger sont définis comme "l'ensemble des enfants en risque et maltraités. [L'enfant en risque] est un enfant qui connaît des conditions d'existence risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais qui n'a pas été pour autant maltraité. [L'enfant maltraité] est un enfant victime de violences physiques, d'abus sexuels, d'actes de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique ou psychologique." p. 6

<sup>8</sup> Cette précision est confirmée par M. Manciaux, M. Gabel, D. Girodet, C. Mignot, M. Rouyer : "Dans l'état actuel des connaissances, personne en France, ni pouvoirs publics, ni chercheurs, ni professionnels, ni associations, ne peut avancer une estimation nationale plausible de la maltraitance ; les services du ministère de la Justice ne sont pas en état de mesurer le nombre de signalements directs au procureur de la République pour faits de mauvais traitements. Seuls sont connus aujourd'hui les signalements pour mauvais traitement, effectués à l'ASE dans le cadre de ses missions. C'est-à-dire que, en 1997, les seules données fiables recueillies par l'ODAS sont celles des services des conseils généraux et qu'elles ne fournissent néanmoins qu'une vue partielle de la situation." (in, *Enfances en danger*, Paris : Éditions Fleurus, 1997, p. 176).

### 3. 2 - L'effet de loupe porté sur les familles monoparentales

#### - La prévention, l'accompagnement

L'un des principaux acteurs de la prévention dans le domaine de l'enfance en danger est la P.M.I.. La première mise au point concernant “ l'augmentation ” du nombre d'enfants en danger est effectuée par la direction de ce service qui explique ce phénomène de la manière suivante :

- une attention particulière des professionnels de terrain sensibilisés à cette question. Il n'y aurait donc pas plus de cas en valeur absolue mais plus, en quelque sorte, de cas “ dévoilés ”. De sorte qu'il n'y aurait pas forcément de liens (comme cela a été rapidement avancé parfois) entre la famille “ en crise ”<sup>9</sup> (la dissociation familiale notamment) et l'enfance en danger.
- une augmentation de la proportion d'enfants à risque, plus qu'une augmentation des “ enfants en danger ” (ce qui va de pair avec la proposition précédente).

*Je pense qu'il y a quand même aussi plus de signalements et sans doute des équipes beaucoup plus sensibilisées, beaucoup mieux formées. Donc qui sont beaucoup plus attentives et qui vont peut-être intervenir plus précocement qu'elles ne l'auraient fait autrefois. Ce qui est une bonne chose. Si on regarde les statistiques du département, globalement, mais c'est vrai aussi sur le plan national, ce sont surtout les enfants en risques qui augmentent. Donc c'est pour ça que j'ai tendance à dire que c'est quand même bien une sensibilisation des équipes. C'est une évolution des pratiques, aussi. (P.M.I., dir)*

Il est donc possible de penser que l'augmentation du phénomène “ enfance en danger ” est en partie liée à une normalisation (et un contrôle) accrue de ce que sont censés apporter (et ne pas apporter) les parents et adultes (de manière générale) à leurs (aux) enfants. Le souci ultime est de respecter l'épanouissement et le développement des enfants. Les écarts éducatifs éventuellement perceptibles entre groupes sociaux ou culturels seraient ainsi annihilés au profit d'un modèle commun. De ce fait, les familles monoparentales apparaissant comme des familles “ anormales ” deviendraient une des cibles privilégiées de la prévention de l'enfance en danger. Ce qui nous conduit à aborder la première erreur méthodologique potentielle que l'on pourrait nommer “ le biais effet de loupe ”.

---

<sup>9</sup> Sur les critères utilisés pour justifier la crise de la famille et leur pertinence relative, nous renvoyons à l'étude documentaire, V. Vasseur, *op. cit.*, pp. 10-16.

## - L'effet de loupe porté sur les FMP

Ce fonctionnement consiste, à la suite d'une théorie plus ou moins explicite (c'est-à-dire l'anormalité des familles monoparentales et leur sur-représentation dans le domaine de l'enfance en danger), à observer de manière privilégiée un groupe particulier au détriment d'autres groupes sociaux. De telle sorte que l'on crée ce, qu'en réalité, on est censé prouver. Autrement dit, la théorie précède les faits et modifie le regard que l'on porte sur ces derniers. Si on souhaitait vraiment se donner les moyens de vérifier (ou invalider) l'hypothèse selon laquelle la monoparentalité est un facteur de dangerosité pour les enfants, on prendrait la précaution d'observer de la même manière, avec la même vigilance et le même regard, tous les groupes sociaux et formes familiales. Si sur 100 observations, les 3/4 sont menées auprès des familles monoparentales il y a de fortes chances en effet qu'elles soient sur-représentées.<sup>10</sup> De plus, si le regard porté sur ces familles est de prime abord suspicieux, on augmente la probabilité de trouver (surtout en l'absence de définition précise<sup>11</sup>) au moins quelques éléments qui aillent dans le sens de la théorie postulée. C'est ainsi qu'on va effectivement voir, d'une part, des enfants plus agités, désobéissants, insolents ou renfermés, introvertis et, d'autre part, des parents moins attentifs, responsables, matures...

Ce phénomène peut être renforcé par l'insuffisance de moyens mis à la disposition des professionnels chargés de la prévention qui ne peuvent observer et suivre de manière égale toutes les familles. Ils doivent donc faire des choix et s'appuyer sur des indicateurs de dangerosité (dont la monoparentalité) plus ou moins opérationnels et un savoir-faire acquis par la pratique. Les professionnels interrogés, conscients de ces insuffisances, tentent d'y répondre en partie en multipliant les temps et les lieux d'observation. C'est-à-dire, pour la P.M.I., avant la naissance (les équipes du CDAS - Centre Départemental d'Action Sociale -), pendant la naissance (à la maternité) et au retour de la maternité (équipes du CDAS).

*Je crois qu'à partir du moment où, effectivement, on n'est pas en capacité d'offrir à toute la population un service identique, il faut essayer de recentrer nos interventions auprès des familles qui sont susceptibles d'en*

---

<sup>10</sup> Nous avons rencontré la même difficulté lors d'une enquête sur la question du racisme. De nombreux jeunes d'origine étrangère s'étant plaint d'être systématiquement suivis par les vigiles, nous en avons demandé les raisons aux vigiles et directeurs de magasin. La raison est, en effet, très simple : les "noirs" et "arabes" sont ceux qui volent le plus donc on ne surveille quasiment qu'eux...

<sup>11</sup> Nous sommes conscient du fait qu'il paraît difficile de la préciser davantage pour l'enfance en danger. Cependant, mais sans avoir fait plus de recherche sur cette question, il nous paraît périlleux de vouloir associer sous ce même titre l'enfance en risque et l'enfance maltraitée le premier pouvant, notamment, faire référence à un environnement précaire (un logement insalubre par exemple) plus qu'à une quelconque malveillance des parents.

*avoir le plus besoin. Et en même temps, vu la panoplie de moyens dont on dispose, quand même, dans le département, sans parler de ceux du Conseil Général, je crois que l'opportunité aussi de mettre le même type de services à la disposition de toute la population..., je ne suis pas persuadée que ce soit opportun. Parce qu'il y a des gens qui sont tout à fait aptes à faire appel à leur médecin généraliste, à leur pédiatre, à leur gynéco.*

*Je dirais que dans 97 % des situations, ça se passe bien, mais il y a 3 % pour lesquelles on a sûrement des raisons d'être toujours extrêmement vigilants et inquiets.*

*Le suivi peut se faire jusqu'à la naissance et au-delà parce que les puéricultrices ensuite prennent le relais, on a aussi des travailleuses familiales qu'on peut mettre dans les familles pour soutenir les compétences parentales.*

*Alors, si vraiment la femme est en très très très grande difficulté avec son enfant, c'est vrai qu'on va passer le relais à l'aide sociale à l'enfance au bout d'un certain temps. On va se dire ce n'est plus de la compétence de la P.M.I., on n'est pas suffisamment performants en fait pour soutenir cette famille-là donc il faut peut-être mettre des mesures plus porteuses. Je crois qu'il faut accepter ses limites. (P.M.I., dir)*

### **3. 3 - Les observations et signalements : des populations plus “ visibles ”**

S'appuyant sur les textes législatifs, le Conseil Général distingue l'information du signalement : “ on parle d'information lorsque des éléments concernant la situation d'un enfant (présenté comme étant en danger) sont portés à la connaissance des autorités administratives (CDAS) ou judiciaires (procureur de la République). [...] L'information peut être transmise par voie orale (téléphone, entretien...) ou écrite (courrier, télécopie...). Le signalement se présente, le plus fréquemment, sous la forme d'un document écrit établi après évaluation pluridisciplinaire et si possible pluri-institutionnelle. Il préconise des mesures de type administratif ou judiciaire. Le signalement fait suite, en général, à l'information. [...] Il est envoyé directement au président du Conseil Général ou au procureur de la République. ”

Qu'il s'agisse des observations ou des signalements, il semblerait (mais les professionnels rencontrés ne sont pas tous d'accord sur ce point) qu'ils émanent prioritairement de la P.M.I. et des services sociaux (AS - Assistants Sociaux -). Cela paraît logique pour ces derniers puisque les signalements ou observations de services tiers (comme l'Education nationale) transitent par les CDAS. Cependant ces services

tiers seraient encore “ très frileux ” dans ce domaine. Si bien que ceux-là mêmes qui sont en contact avec l'intégralité de la population (comme l'éducation nationale) sont aussi ceux qui interviennent le moins<sup>12</sup>.

*N'importe qui peut saisir le juge des enfants. Mais ce sont principalement les AS de secteur qui amènent les signalements au juge, dans 60% ou 70% des cas. Elles ont en théorie un secteur de 2000 habitants mais il est bien évident qu'elles ne rencontrent pas tout le monde. Elles se font un fichier de gens avec qui elles ont eu des contacts. Elles n'ont accès qu'à une petite partie de la population mais peuvent être alertées par des institutrices.*

*On a des signalements éducation nationale qui transitent par les travailleurs sociaux. L'éducation nationale ne doit saisir à l'heure actuelle le substitut des mineurs ou le juge des enfants que dans les cas d'urgence. C'est la violence, la maltraitance ou les agressions sexuelles. Le directeur d'école ou les enseignants qui constatent qu'un enfant a été maltraité, donc ils doivent nous le signaler en direct . Tout le reste, normalement, passe par le service social scolaire s'il y en a un, ou le service social de secteur, donc c'est un signalement service social de secteur, c'est pas un signalement éducation nationale. Donc ils ne sont pas comptabilisés comme des signalements éducation nationale. A l'heure actuelle, je dirais que les signalements émanent plus des collèges et des lycées que du primaire. Le primaire c'est pas au point. Alors est-ce que c'est l'information qui est mal faite, est-ce que effectivement l'instituteur est un petit peu en situation de gêne, c'est possible. (ASE, éducatrice)*

Nous constatons donc que, tant au niveau de la prévention qu'à celui du signalement, les familles les plus susceptibles d'être repérées<sup>13</sup> sont celles qui sont déjà étiquetées comme étant “ anormales ” ou connues des services sociaux (pour des raisons de précarité notamment). De plus, nous pensons avec Nadine Lefaveur (pour le rapprochement entre délinquance des enfants et dissociation familiale) qu'à fait égal (mettant “ l'enfant en danger ”), l'interprétation et, par voie de conséquence, le traitement social différent selon le statut de l'auteur et sa capacité supposée à rectifier la situation. “ [...] les enfants de familles 'dissociées' étaient (et sont encore pour une part) beaucoup plus souvent étiquetés 'délinquants', 'prédélinquants' ou 'caractériels' - ou

---

<sup>12</sup> La question de l'anonymat des signalements et celle de l'information sur les différentes procédures seraient probablement à examiner pour tenter de comprendre cette frilosité.

<sup>13</sup> Nous ne voulons pas signifier que les autres familles sont entièrement "invisibles" mais elles sont proportionnellement moins examinées.

traités comme tels - que les autres. Les jeunes arrêtés pour vagabondage ou vol simple étaient ainsi généralement 'remis à leur famille', surtout s'il s'agissait d'un premier délit et si l'on jugeait qu'ils avaient agi 'sans discernement' ; cependant, quand la famille était 'dissociée', on estimait très souvent que cette situation la rendait incapable de 'corriger' l'enfant et qu'il fallait profiter d'un premier délit mineur de celui-ci pour tenter de le 'redresser' en l'envoyant dans un établissement correctionnel. Quelle que soit la délinquance réelle des uns et des autres, il était donc normal de trouver dans ces établissements beaucoup plus d'enfants de familles 'dissociées' que d'enfants de familles 'complètes', les taux élevés de dissociation familiale parmi les populations de jeunes délinquants reflétant avant tout la différence de pratiques d'étiquetage et de traitement pénal et social des jeunes selon leur situation familiale."<sup>14</sup> Cette analyse semble toujours actuelle et transférable à la notion d'enfance en danger ainsi que le suggère un juge pour enfants :

*Il est certain qu'on a quand même plus de difficultés dans des familles elles-mêmes en situations sociales défavorisées. Mais on a aussi quelques familles bourgeoises qui sont confrontées à des difficultés très importantes. La maltraitance psychologique ou physique existe aussi dans les familles aisées. C'est certainement plus difficile à cerner, oui. Et puis c'est vrai que certainement dans le fond de toute personne, on se dit 'c'est une famille aisée, pourquoi y aurait-il un problème dans cette famille ? (juge des enfants)*

Pour être plus complet sur cette question il nous aurait également fallu approfondir les suites données à ces signalements (classement, AEMO, placement judiciaire ou administratif) et la manière dont elles sont hiérarchisées<sup>15</sup> mais ces investigations auraient dépassé le cadre de cette étude. Nous nous sommes par contre intéressée à la cessation des placements (qu'ils soient judiciaires ou administratifs). Puisque certains d'entre eux étaient motivés ou révélés par la monoparentalité, la cohabitation pouvait-elle y mettre fin ?

---

<sup>14</sup> Nadine Lefaucheur, "Dissociation familiale et délinquance juvénile ou la trompeuse éloquence des chiffres" in Didier Le Gall et Claude Martin, *Familles et politiques sociales - Dix questions sur le lien familial contemporain* - Paris : L'Harmattan, 1996, pp. 182-183.

<sup>15</sup> Il aurait également été intéressant d'analyser les placements effectués à la demande des parents (qui sont-ils ?) qui avouent leur impuissance temporaire à subvenir aux besoins de leurs enfants et la manière dont sont intégrées les normes parentales ainsi que l'auto-disqualification.

### 3. 4 - La fin du placement par la fin de la monoparentalité ?

Selon les témoignages recueillis, quelques femmes en situation monoparentale dont les enfants ont été placés pensent que la “régularisation” de leur situation familiale est le moyen approprié pour mettre fin au placement. Cette première indication prouverait à quel point la stigmatisation et le discrédit ont été intégrés par ces familles qui, pour se “racheter”, adopteraient la norme du majoritaire.

*J'ai remarqué par rapport à quelques situations, que finalement pour sortir de leur situation, les femmes ont l'impression qu'il faut trouver un mec. Et elles ont l'impression qu'elles arriveront à récupérer leur gamin que lorsque finalement elles ne seront plus en situation de monoparentalité, comme si tout était..., la raison, quoi. Moi je l'ai entendu. Et de fait je le vois. (ASE, éducatrice)*

Pour les professionnels, les choses ne sont pas si simples (même si elles pouvaient l'être au début du placement). Mis à part le fait qu'il faille que l'enfant ait retrouvé un équilibre, ce qui semble aller de soi, il est nécessaire aussi que la santé physique ou psychologique des parents le permette ainsi que l'environnement matériel qu'ils proposent à l'enfant. Ce ne serait donc pas tant la monoparentalité qui serait en cause que ce qu'elle est censée dévoiler en l'occurrence notamment la précarité et l'instabilité psychologique. Mais ces deux “qualités” n'appartiennent pas en propre à ces familles (la monoparentalité n'est pas l'arbre qui cache la forêt) et préexistent le plus souvent à la dissociation familiale.

*Savoir si la famille est monoparentale ou biparentale n'est pas un élément qui déterminera le retour ou non des enfants. Ce que l'on vérifie d'abord c'est que, si l'enfant avait des troubles de comportement, il a retrouvé un certain équilibre, du moins dans la mesure du possible. Et puis surtout, par exemple, si c'était un placement lié à un problème d'alcoolisme, vérifier que la maman a fait les démarches pour essayer de mettre fin à sa maladie. Si c'était lié à des conditions de logement, par exemple, puisque quelquefois il arrive que l'on soit amené..., le placement pour précarité normalement ne se fait pas, mais c'est vrai qu'il y a des cas de figure où matériellement on ne peut pas laisser l'enfant dans des conditions de vie désastreuses, si la maman, même si elle est seule, a de nouveau un logement, une certaine stabilité, parce que souvent ça va de pair, le fait qu'il y ait un compagnon ou non n'est pas forcément un élément. Au contraire, la présence du compagnon... Malheureusement, je constate souvent chez ces femmes,*

*quand elles ont eu un compagnon qui était violent ou alcoolique, elles se séparent donc les choses s'apaisent, elles peuvent éventuellement reprendre en charge leurs enfants, et puis au bout de quelques mois, voire quelques années elles vont retrouver un nouveau compagnon, qui a exactement les mêmes qualités, entre guillemets, que le premier, c'est-à-dire la violence, l'alcool... C'est triste. Elles répètent des choses qu'elles ont connues soit avec leur père, soit avec le premier compagnon. Il y a une espèce de répétition de maltraitance. Donc la présence du compagnon peut être positive comme elle peut être négative. C'est pas l'élément essentiel. Par contre ce qui peut être désastreux c'est si c'est le même qui revient, ce qui arrive quelquefois aussi. (Juge des enfants)*

*Ce qu'il y a c'est que, moi j'ai envie de dire que dans les couples qu'on a, c'est pas des familles monoparentales, mais la place du père, à part deux ou trois, le père il est aussi absent du couple. Bien que physiquement présent, il peut être aussi absent. Donc, à la limite, on retrouve les mêmes choses. C'est une absence morale, éducative. Ou c'est un père qui est complètement dans l'alcoolisme ou dans le... Donc les femmes se retrouvent en situation de monoparentalité parce qu'elles assument seules souvent, et en plus elles ont un mec à charge. Quelquefois c'est peut-être encore pire. (ASE, éducatrice)*

### **3. 5 - Préconisations enfance en danger**

Nous ne ferons dans cette partie que présenter les propositions formulées par les professionnels rencontrés et valables pour l'ensemble des familles. Toutefois, nous ne pouvons que souscrire aux préconisations qui :

- vont dans le sens d'une indifférenciation des publics et d'un élargissement de la prévention à tous les milieux sociaux ;
- renforcent l'aide à la parentalité, envisagée non comme une sanction mais comme un service (dé-stigmatisation).

Les propositions des professionnels sont les suivantes :

- Renforcer la prévention (P.M.I. notamment), l'aide à la parentalité (mettre en place des activités parents-enfants dans les centres sociaux notamment) ;

*Une fois par semaine la puéricultrice organise des activités "parent-enfant" avec la collaboration du centre social. Une fois par semaine, par exemple, elles accueillent des parents (pères et mères) pendant que les enfants sont à la halte garderie et préparent un repas qu'elles dégustent ensuite ensemble (avec les enfants). L'objectif est d'inciter les mères à préparer des plats simples (comme faire des compotes) mais équilibrés et également à faire en sorte qu'elles s'habituent à prendre le repas avec leurs enfants. Une autre activité consiste à regrouper parents et enfants à la bibliothèque et 'à faire des jeux'. Ces activités permettent également 'de donner des repères' à ces parents qui savent qu'une fois par semaine, ils se retrouvent entre eux et peuvent discuter. Toutes les familles sont concernées. (P.M.I., Maurepas)*

- Préférer les mesures AEMO, les travailleuses familiales (assouplir la prise en charge des travailleuses familiales et réfléchir à la " sélection " des familles) et les placements administratifs ;

*S'il n'y a personne dans l'entourage pour aider la maman, on peut orienter vers une travailleuse familiale. Elle peut venir 3 fois quatre heures par semaine. On informe aussi sur les différents services liés à la petite enfance sur le quartier. C'est notre travail aussi. Les services de garde commencent aux trois mois de l'enfant. Il y a la halte garderie pour les femmes qui ne travaillent pas. On peut aussi organiser parfois un accueil en famille d'accueil, un week-end sur deux pour certaines mamans. Des accueils provisoires. Quand la maman n'en peut plus. Mais là, ça ne passe pas par le juge. C'est administratif. C'est un contrat. C'est pareil pour les mamans quand elles ont des hospitalisations. Quel que soit l'âge des enfants. C'est quand les relais ne sont pas possibles dans le voisinage ou dans la famille. Ça a un coût et ce n'est pas simple non plus. Quand on parle d'accueil de la DAS [Direction des Affaires Sociales], les copines, elles disent, "ils vont te les garder". (P.M.I., Maurepas)*

*Il faudrait améliorer la prévention. Y compris le placement administratif. Je le classe dans le préventif puisque c'est en accord avec la famille. Le placement administratif c'est une chose qui est intéressante. Je pense aussi qu'il y a des zones où les familles d'accueil ne sont pas assez nombreuses. Dans le Nord du département, c'est pas suffisant, dans la région de Saint-Malo par exemple. En préventif il y a aussi les mesures d'assistance éducative en milieu naturel où le Conseil Général indique, à l'heure*

*actuelle, qu'ils sont en train de les relancer, c'est une approche qui nous paraît importante. Il y a aussi toutes les interventions à la P.M.I., les travailleuses familiales qui font un boulot extraordinaire, qui évitent certainement des mesures de placement, parce qu'elles sont là. Tout ça c'est de la prévention. (Juge des enfants)*

*Plus ça va aller, plus on va aller dans des familles très lourdes, très précarisées. D'ailleurs la CAF reprochait à l'association d'avoir des heures de plus en plus du Conseil Général. En plus la CAF est bien cadrée et on ne peut pas dépasser, par exemple si vous avez un enfant qui a 14 ans et demi, on ne peut plus aller vous aider. Donc qu'est-ce que font les assistantes sociales ? Elles font une prévention. Donc ça passe en prévention. Donc automatiquement, on est Conseil Général. Mais il y a aussi beaucoup de familles qu'on a besoin d'aider en prévention, qui ont besoin d'être encadrées davantage. La CAF ne veut pas donner plus d'heures qu'elle en a donné l'année d'avant.*

*Et puis il y a des familles qu'on voit et qui n'ont pas besoin. Parce qu'elles connaissent très bien le système, c'est comme partout. Il y a des familles qui..., bon, la mère, faut le reconnaître, a un poil dans la main. Il faut aussi voir les choses telles qu'elles sont. D'ailleurs elles le disent sans se gêner, quand elles ont des copines qui viennent à la maison 'tiens, j'ai ma femme de ménage aujourd'hui'. C'est aussi une facilité quand vous payez 2,30 francs de l'heure. Pourquoi aller se casser la tête à aller repasser une pile de linge ou mettre sa maison propre. Elles y ont droit et donc elles en profitent au maximum. Moi j'ai vu des familles, c'était des familles bourgeoises qui, à la limite ils auraient pris une employée de maison, ça aurait été exactement pareil. Mais comme eux ils y avaient droit, comme je disais tout à l'heure, on a le droit donc on prend. Des gens que le mari était ingénieur ou des choses comme ça. (Travailleuse familiale)*

- Eviter les placements d'urgence ;

- Faire adhérer les familles ;

*Rendre le parent acteur, c'est l'essentiel. Je crois qu'il faut que les parents puissent dès le départ adhérer d'une manière ou d'une autre. Quand on dit adhérer c'est pas forcément être d'accord avec la mesure, c'est l'accepter. L'accepter donc de participer, un enfant qui par exemple est placé, où son*

*papa et sa maman l'accompagnent donc le rassurent, le placement va déjà se réaliser dans de meilleures conditions. Il y a une sorte de confiance qui se crée entre celui qui accueille et celui qui confie en quelque sorte l'enfant, donc le placement se réalisera mieux. Et puis le principe c'est l'autorité parentale. Donc le parent doit être associé au maximum à la mesure, pendant la réalisation du placement, il faut qu'il soit associé le plus possible, mais ça, ça évolue dans ce sens. Avant les parents disparaissaient, d'où toutes les critiques qui pouvaient exister par rapport à la DDASS [Direction Départementale des Affaires Sanitaires Sociales]. (Juge des enfants)*

- Multiplier les familles d'accueil ;

- Développer les lieux de rencontre parents-enfants (après le placement), faciliter l'accueil à domicile par la présence d'une travailleuse familiale ;

*Alors on est en train d'essayer de plancher là-dessus. Trouver quelque chose qui soit un lieu chouette, où les gens peuvent venir manger, faire un repas ou jouer, enfin je ne sais pas, quelque chose parce que devant l'assistante sociale, être là, je vois mon gamin dans ces conditions-là, je vois pas l'intérêt. Ils ont déjà du mal à communiquer, alors se retrouver une heure en face du même avec un jeu de cartes et un jeu de dominos, c'est l'horreur. (ASE, éducatrice)*

*Ce que je constate c'est, par exemple, quand je prends des mesures de placement, que j'autorise des droits de visites. Souvent on hésite à mettre en place des droits de visites au domicile parce que la maman ou le conjoint prétend qu'il y a une situation de danger importante pour l'enfant et on ne les fait pas parce qu'en fait il faudrait pouvoir soutenir la maman pendant le temps de visite. Et c'est vrai que le fait qu'il y ait une travailleuse familiale présente pendant ce temps de visite ou une aide, ça pourrait être autre chose, permettrait peut-être d'augmenter le nombre de visites au domicile parental dès lors qu'on a la garantie de la sécurité de l'enfant. Et il y a des cas de figure où on ne le fait pas parce que, matériellement on ne peut pas, l'éducateur ne peut pas être sur le terrain en permanence. Et c'est vrai qu'il y aurait, peut-être pas des travailleuses familiales mais des sortes d'aides d'accompagnement à ces visites. Ça permettrait peut-être de renforcer des liens familiaux. On a des visites qui se font dans les CDAS par*

*exemple, ou le point PAP [Point Accueil Parents-enfants], le point PAP ils font un boulot extraordinaire. Et au CDAS ils font aussi ce qu'ils peuvent. Mais c'est pas des conditions agréables. Et au domicile, avec la présence de quelqu'un, ça changerait beaucoup de choses.*

*Au point PAP, ils sont surbookés. Parce qu'ils sont utilisés par les familles en situation d'urgence, donc les juges aux affaires familiales les utilisent énormément, nous on s'en sert aussi beaucoup, c'est vrai qu'il y a des délais d'attente qui sont trop importants. (Juge des enfants)*

- Désigmatiser l'image et les services de la DASS (par l'information notamment) ;

*Il y a des familles qui préfèrent qu'il y ait un placement judiciaire parce qu'ils ont l'impression qu'on est plus garant. Ça arrive aussi. Qui refusent l'accueil provisoire et qui sont d'accord pour la mesure de placement au moment où elle est prise. Ils ont le sentiment que la justice est un peu l'intermédiaire entre la DDASS, entre guillemets, et eux. [...] Souvent quand on a des mesures où les gens viennent pour la première fois, où ils savent pas très bien quelle va être la décision qui va être prise s'ils partent sur un placement ou une mesure d'AEMO, souvent ils partent en disant "j'ai cru qu'il allait être confié à la DDASS", ils partent en disant merci. (juge des enfants)*

- Renforcer le partenariat entre les différentes institutions ;

- Elargir les mesures de suivi et de prévention à l'ensemble de la population ;

*Pour un certain nombre de parents, la consultation infantile, on s'en méfie parce qu'on a peur d'un regard difficile. Pas seulement un contrôle. Et c'est pour ça que je me suis beaucoup battue par rapport au Conseil Général qui nous disait 'mais enfin, les consultations infantiles c'est pour les pauvres du département, les gens qui sont en difficulté'. Moi je dis non. D'abord, de quelles difficultés parle-t-on ? Une femme d'un milieu extrêmement aisé peut être tout à fait en difficulté avec son enfant et c'est rassurant justement, ce brassage de population, je trouve qu'il est très performant. Parce que des femmes de milieux aisés qui voient une mère qui est peut-être d'un milieu beaucoup plus frustré mais tellement à l'aise avec son bébé, va lui demander un conseil à côté du tapis de change, qu'elle osera pas demander au médecin parce qu'elle est considérée comme devant savoir. (P.M.I., dir)*

*La difficulté, c'est de faire adhérer la famille au passage de relais. Parce que souvent pour une famille, le signalement à l'aide sociale à l'enfance, ça veut dire 'ça y est la DDASS va me prendre mes enfants'. Alors que ça peut être simplement pour conforter un certain nombre de mesures, peut-être ajouter un éducateur, peut-être mettre un encadrement judiciaire qui va obliger cette famille aussi à avoir des repères plus clairs par rapport à la loi et par rapport à ses obligations vis à vis de ses enfants, sans que pour autant il y ait des mesures draconiennes du type placement d'enfant.*

*Le placement d'enfant est rare. L'objectif c'est quand même bien effectivement de permettre à l'enfant de vivre dans son milieu d'origine et de mettre en place les mesures qui s'imposent pour favoriser ça.*

#### **4 - Le retour du “ père ”**

Afin de limiter les “ dérives ” de la monoparentalité, quelques professionnels ont préconisé le “ retour du père ” ; l'objectif étant de maintenir la parentalité au-delà de la conjugalité. Mais le “ père ” en question a des définitions différentes selon que l'on évoque le “ père naturel ”, le “ père symbolique ” (la figure paternelle), “ l'homme ”, le “ beau-père ”. Ces distinctions nous semblent révélatrices des évolutions de la notion de parent et renvoient à l'interrogation suivante : qu'est-ce qui fonde la parentalité ? Nous ne mènerons pas un débat approfondi sur cette question mais suggérerons quelques pistes en référence aux écrits, notamment de I. Théry.

Le lien de filiation se définit à partir de trois composantes :

- la composante biologique (le géniteur) ;
- la composante sociale ou domestique (celui qui élève effectivement l'enfant, communauté de vie) ;
- la composante généalogique (celui qui est nommé parent, légalement ou non ; les inscriptions de chacun dans la filiation ; l'arbre généalogique).

Si l'indissolubilité du mariage avait comme avantage (mais aussi beaucoup d'inconvénients comme celui de l'assujettissement de la femme et des enfants) de réunir ces trois composantes, aujourd'hui la filiation se complexifie en les combinant différemment (totalement ou en partie). Le parent biologique peut se distinguer du père social et du père généalogique notamment par les effets des dissociations et recompositions familiales, de la procréation médicalement assistée ou de l'adoption. De plus, être parent ne dépend plus seulement d'un statut assigné (par la filiation biologique) mais se construit de plus en plus sur la base d'un “ lien électif ” et personnalisé. Parents et enfants semblent construire leur relation au jour le jour et

négocient les contraintes et libertés de chacun. Les modèles d'éducation semblent ainsi moins prégnants même si toujours existants (ce que d'aucuns auraient tendance à oublier). Ces évolutions nous invitent à avoir une perception dynamique de la famille (elle passe par plusieurs phases, dont la monoparentalité) et à ne plus assimiler une famille à un ménage (la parentalité peut s'exercer en dehors d'un foyer commun). Les réflexions des professionnels illustrent ces hésitations entre un modèle où la famille, quand elle ne repose plus sur le couple, doit se maintenir, pour les uns, par le biais de la filiation biologique (le parent est le géniteur) et, pour les autres, par le biais de la filiation domestique (ensemble des personnes qui vivent sous le même toit quel que soit le lien biologique). Elles illustrent également la difficulté à penser la parenté comme plurielle et à maintenir une place au parent géniteur tout en reconnaissant le "parent social" (notamment par le fait de le nommer et de l'inscrire dans la généalogie). Les extraits d'entretiens suivants exemplifient ces différentes tendances en même temps qu'ils proposent des "solutions".

#### **- Maintenir la filiation : le père biologique**

*Dans ma classe j'ai des familles monoparentales et des familles recomposées. Et c'est vrai que dernièrement, j'entendais une maman dont le fils vient d'avoir un accident de voiture et visiblement il était responsable, et donc elle est seule avec ses enfants, seule, elle a un ami, mais le père de ses enfants, je crois qu'il est absent. Les enfants ne le voient plus. Donc il n'y a plus d'exercice du rôle du père. Et c'est vrai qu'elle disait 'je suis toute seule à assumer', je pense qu'elle voulait traduire un manque de présence d'un père, quoi. (C.S.F., Mme)*

*Ce qu'on a comme discours par rapport à la place du père, c'est que l'enfant a un père comme il a une mère et que l'important c'est de pouvoir en parler à l'enfant. Qu'il sache qu'il a un papa et qu'on donne une explication la plus exacte possible sur la place de son père. Parce que l'enfant en crèche, il voit le père et la mère des autres enfants, donc l'enfant va être amené à parler de son père, 'et mon papa à moi ?'... C'est pas majoritaire, mais on a des cas..., les cas lourds, c'est ces cas-là. Vous savez quand on raye sur un dossier administratif, comme on voit des choses comme ça, vous vous dites attention, hein, c'est pas du tout évident que l'enfant retrouve ses racines, quand même. Il a besoin de connaître ses origines. (Crèche, Dir)*

*Q : Est-ce que vous faites partie des personnes qui penseraient que de toute façon famille monoparentale égale difficultés plus ou moins importantes pour l'enfant ?*

*Ça dépend. Ce que je vous disais, ça dépend vraiment de la manière dont cette mère va faire une place au père de l'enfant. Non pas à son conjoint, à son compagnon, mais vraiment au père de l'enfant... Après, bon, la fonction masculine j'ai envie de dire ça peut être aussi bien le grand-père qu'un ami qui peut l'exercer. (P.M.I., dir)*

### **- Le père symbolique**

*Oui, je pense que l'image masculine est importante pour l'enfant. Pas forcément le père. C'est important que dans le réseau, il y ait ces deux représentations parentales. L'enfant, il en fait ce qu'il veut. Mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi, je crois la représentation que la mère peut donner de l'homme. Qu'elle arrive à faire la part des choses entre ce qu'elle a vécu avec son compagnon et ce qui est du besoin de l'enfant (image de l'homme ou image de la femme selon les cas). Il est important que le parent ne disqualifie pas l'image de l'autre parent. Il faut faire la part des choses 'moi, ça ne s'est pas passé très bien. Avec ton père on ne s'est pas trop bien entendu mais ça ne veut pas dire que il n'y a pas d'égalité (?) paternelle etc.' Tout en sachant que c'est compliqué pour l'enfant. Il va dire 'pourquoi toi tu as fait comme ça. Moi, j'ai mes copains ils ont leur père et leur mère, ça se passe bien...' Ça renvoie aussi sans doute à une culpabilité de l'enfant. Qu'est ce qui s'est passé pour que ça m'arrive à moi aussi. Il y a la notion de la puissance de la 'pensée magique' que vous connaissez bien. C'est de ma faute si mon père est parti. (APASE, AS)*

Pour que le père puisse pratiquer son rôle, de nombreux professionnels sont revenus sur la garde conjointe et la manière de l'améliorer. Contrairement à une idée fortement répandue (liée encore une fois à l'image de " la femme qui a fait un enfant toute seule " ou à celle de la " séparation conflit " dans laquelle les enfants sont utilisés comme moyen de pression et de chantage) la femme souhaite, le plus souvent que son ex-conjoint prenne une part active à l'éducation des enfants (sauf, semble t-il, après qu'il ait " abandonné " ses enfants pendant une période longue ou qu'il les ait brutalisés). Différentes mesures ont donc été proposées pour aller plus loin que ce que propose ordinairement la loi aujourd'hui, comme prendre en compte le nombre d'enfants du parent non-gardien pour attribuer un logement HLM et revoir les allocations logement.

*La FMP en tant que telle n'est pas un critère, pour nous, intéressant à repérer... Par contre depuis qu'on s'est vu, j'ai pensé à autre chose en parlant avec des collègues, la FMP c'est aussi la personne seule... Enfin on a beaucoup de difficultés et là je parle plus en problème d'impayés de loyers d'hommes seuls qui vont prendre le logement. Ils sont seuls, ils ont leur salaire, la pension alimentaire à verser à leur femme qui garde les enfants mais ils sont obligés de prendre un type 3 ou 4 pour les avoir en garde. Et donc, ils se retrouvent à payer un logement trop grand pour leurs moyens financiers et là on a des impayés. (Aiguillon Construction, psychologue)*

Toutes les dérives et les manques concernant l'éducation des enfants se trouveraient renforcées par “ l'isolement ” des femmes.

## Chapitre 2 :

### Isolement, API et insertion sociale

Comme nous l'avons déjà signalé, l'absence du père (postulée le plus souvent) est associée à l'absence de relations sociales pour la femme en FMP. Cette affirmation tend à prouver, d'une part, que peu de contrôles sont exercés sur ces familles (d'où tous les dangers qui pèsent sur elles et particulièrement sur les enfants) et que, d'autre part, la priorité (parmi les actions sociales) doit être donnée à “ l'insertion sociale ” (l'insertion professionnelle devenant secondaire). La catégorie de famille monoparentale sur laquelle se focalisent ces discours est celle des femmes qui perçoivent l'API. Nous aborderons successivement ces trois thèmes (isolement, API et insertion sociale) pour ensuite faire le lien avec l'insertion professionnelle.

#### 1 - L'isolement

Les thèmes de réflexion engagés par l'UDAF nous paraissent exemplaires de la manière dont peut être interprétée la monoparentalité.

*C'est une question [les FMP] sur laquelle l'UDAF d'Ille-et-Vilaine s'est fortement mobilisée. Il faut savoir qu'on mène actuellement un travail d'études et de recherches avec différents partenaires institutionnels et associatifs sur 4 thèmes qu'on appelle dans notre jargon des 'expérimentations familiales' qui ont été impulsées par le Conseil Général suite à la conférence de la famille d'il y a 2 ans. Les 4 thèmes qui sont dégagés comme des problématiques qu'on avait à travailler à la fois institutionnelles et associatives pour pouvoir faire des propositions d'amélioration du quotidien des familles, de ces familles. (UDAF, dir)*

Les quatre thèmes en question sont “ l'accueil de la petite enfance ”, “ l'accueil de l'enfance handicapée ”, “ comment concilier le temps de travail et la vie familiale pour les femmes qui travaillent ” et “ les familles monoparentales et l'isolement ”. On se rend compte que les trois premiers thèmes se construisent autour de problématiques pour ensuite rejoindre les publics concernés. Pour le quatrième thème, à l'inverse, est mise en adéquation une population restreinte (les FMP) et une problématique particulière comme si cette population était elle-même la problématique ou était seule concernée par cette question. La logique aurait voulu que la monoparentalité soit transversale à ces différents thèmes plutôt qu'elle en constitue un objet.

*Nous sommes partis du constat, ou des représentations, que tout était plus difficile pour quelqu'un qui est seul avec des enfants. La garde est plus difficile, l'accès à l'emploi est plus difficile, l'isolement est plus grand avec les difficultés qu'on connaît actuellement au niveau économique. C'était de dire les familles monoparentales qu'est-ce qu'elles sont et de faire en sorte de briser leur isolement. La monoparentalité c'est aussi le logement, les loisirs, les modes de transport, les structures de garde. Les loisirs, ça paraît mineur comme travail mais ça facilite l'insertion. Les solidarités familiales sont extrêmement fortes et permettent à une famille par moment... C'est vrai qu'une famille qui assume un jeune jusqu'à 25 ou 28 ans, heureusement que la famille est là parce que sinon il y a beaucoup de jeunes qui basculeraient dans l'exclusion beaucoup plus encore, idem avec les personnes âgées donc on s'était dit quand on est seul avec des enfants, ça doit être encore plus difficile, donc on a un devoir de travailler sur ce sujet là et de faire des propositions pour faire en sorte que l'on puisse améliorer l'ordinaire de ces familles et qu'on les connaisse un peu mieux parce que c'est vrai qu'elles ne s'adressent pas spontanément à nous. (UDAF, dir)*

Nous pensons, comme nous avons déjà pu l'indiquer, que ce lien effectué entre la monoparentalité et l'isolement (outre le fait qu'il légitime l'intervention des travailleurs sociaux, notamment) renvoie à l'amalgame réalisé entre FMP et API, cette dernière catégorie englobant tous les préjugés concernant ces familles : l'isolement (comme semblerait l'indiquer son appellation) mais aussi, la précarité, le jeune âge des enfants et des femmes, leur immaturité, l'absence plus ou moins réelle du père, “ l'assistanat ”, la monoparentalité choisie et la “ fraude ”.

## 2 - L'API

### 2.1 - L'API et la fraude

La question pour laquelle le consensus est le plus parfait est celle de l'API et de la fraude. Tous les professionnels (exceptées peut-être les assistantes sociales de la CAF qui accueillent ces femmes au moment de l'ouverture des droits) ont tenu à faire remarquer la “ présence d'hommes ”.

*Ce n'est pas véritablement notre domaine (allocations perçues illégalement). 10 000 logements c'est un trop gros organisme pour se rendre compte des situations. On est trop loin des gens. Par contre quand j'étais à Fougères (2000 logements HLM), on voyait tout, on savait tout. Très souvent les gens me disaient, cette dame là, c'est dégueulasse, elle sort d'ici elle a l'API et il y a un monsieur qui l'attend dans la voiture. Dans ce cas là on avait des indications de la CAF de demander à ce qu'il y ait un contrôle. [...] Je pense qu'il y a beaucoup de fraudes. Parce qu'on sait très bien qu'on a très peu de chances de se faire prendre. Je pense en plus qu'il y a un phénomène de contamination. J'en parle mais je suis incapable d'avancer la moindre preuve tangible. Dans les immeubles où vous avez une concentration de gens qui se ressemblent et qui communiquent entre eux et qui se disent des trucs en disant 'tu devrais faire ça parce que moi je le fais et de toute façon, il n'y a pas de risque sauf de rembourser les sommes', on y va quoi. Moi, je pense que ça peut fonctionner comme ça. Il y a des gens qui s'interdisent ce genre de choses mais il y en a d'autres qui vont le tester. (OPHLM, Dir)*

*Enfin, vous me direz, c'est comme on veut. Elles se disent familles monoparentales mais on sait bien qu'il y a quelqu'un, il y a un homme, mais bon, ne serait-ce que pour toucher l'API, elles se déclarent familles monoparentales. Mais si si, sur Maurepas, il y en a énormément. [...] Elles sont obligées d'assumer tout et elles sont pas toujours capables d'assumer tout. C'est difficile. Toutes celles qu'on aide sur Maurepas, c'est des femmes qui ne travaillent pas. C'est des femmes qui sont au foyer, qui restent là. Qui, bien souvent, attendent que le..., c'est peut-être méchant ce que je dis, mais malheureusement on en a la preuve, attendent que l'enfant ait deux ans et demi pour en avoir un autre, donc l'API...*

*Q : Et elles vous l'ont dit elles-mêmes ?*

*Ah ben c'est vrai, ça se voit. C'est vrai que..., c'est une façon comme une autre de vivre, hein. Ça c'est certain, hein. (Travailleuse familiale)*

*Il y en a un peu moins maintenant, mais il y a des jeunes femmes qui, systématiquement quand le dernier va avoir trois ans, font une déclaration de grossesse... Ça fait mal pour l'allocataire parce que l'enfant est reconnu. Si l'enfant est reconnu par un monsieur et souvent le monsieur donne l'adresse de la dame comme domicile... Là on contrôle systématiquement. Les explications qui sont données sont les explications habituelles, les relations de passage mais souvent quand il s'agit d'un troisième ou quatrième enfant, il y a une vie maritale à la clef quand même. Mais ce n'est pas si fréquent.*

*L'API est un revenu minimum. Nous, ça nous choque à chaque fois. (CAF, service prestation)*

*Mais autrement... C'est vrai que la connotation négative, c'est dans le grand public qu'on l'entend aussi, c'est bien l'API. Elle vient de faire un môme pour toucher l'API. On entend ça. (ASE)*

Ces “ fraudes ” sont plus ou moins réprimées et peuvent traduire, selon les interviewés, soit l'a-moralité, l'incivilité de ces femmes, soit une réponse (unique ?) à une situation de précarité (elles agissent ainsi parce qu'elles n'ont pas le choix).

*P : Mais par contre ça peut arriver que... Et moi je comprends... Si par exemple le papa a le RMI et la maman l'API, je trouve que ça se comprend finalement qu'ils ne se déclarent pas ensemble parce que financièrement du coup, ça ne devient plus gérable. (P.M.I., CDAS)*

Afin de relativiser ces propos il nous faudrait revenir sur deux notions : les critères de la fraude et le statut social de ces femmes.

### **- Les critères de la fraude**

En l'absence de textes législatifs précis, il semble bien difficile de statuer sur ce qu'est ou n'est pas “ l'isolement ”. Philippe Steck (Directeur des prestations familiales à la CNAF) tente de répondre à cette question en stipulant que la présence d'un conjoint met fin à “ l'isolement ” à deux conditions<sup>16</sup> :

---

<sup>16</sup> P. Steck, "Prestations familiales : définir l'isolement", *Droit social*, N°3 MARS 1997.

- il subvient aux dépenses de la famille (communauté de revenus) ;
- il partage le même toit que la FMP (communauté de foyer).

Quand ces deux conditions ne sont pas réunies, il est abusif de parler de fraude. Aussi rien n'interdit à la femme d'avoir un compagnon ; percevoir l'API ne signifie pas faire vœu de chasteté. Tout se passerait comme si une femme en FMP devait, plus que toute autre, faire preuve d'une "moralité" irréprochable<sup>17</sup> et ne pas avoir de conjoint sans avoir la certitude de refonder un foyer digne de ce nom (c'est-à-dire communauté de biens et de toit). Cette intransigeance plus ou moins explicite irait de pair avec la difficulté à penser l'évolution de la conjugalité, sa forme contractuelle (de l'indissolubilité à la dissolubilité) et élective.

Quand les critères de la fraude sont respectés et évalués, il reste en réalité peu de cas où elle est effectivement avérée.

*Parmi celles qui sont parties avec le papier [stipulant les droits et devoirs de l'API], il y en a une, on ne peut pas appeler ça une vraie séparation. Elle vivait chez ses parents avec son enfant et son copain était aussi chez ses parents (à lui) mais il n'y avait pas du tout de rupture entre les deux. Lui est salarié. Donc ils avaient chacun une adresse et un domicile. La législation de l'API à vrai dire n'interdit pas ça. Mais c'est très ambigu. (CAF, Service social, AS)*

*En tout cas ce qu'on a pu vérifier au travers des entretiens que l'on conduit, c'est que la fraude, elle est quasi inexistante. Elle est dérisoire. En tout cas les fraudes caractérisées. (Caf, service social, dir)*

*Je crois que les relations conjugales sont beaucoup plus complexes que ça et qu'on souhaitait pouvoir démontrer qu'il y avait encore tout intérêt à conserver la notion de communauté économique et de ne pas élargir notre appréciation à tout ce qui touchait autour des relations familiales,*

---

<sup>17</sup> Cette suspicion renvoie également à la hiérarchie effectuée, à l'intérieur des familles monoparentales, entre les différents statuts matrimoniaux. Les femmes percevant l'API seraient censées regrouper les "maternités célibataires" (en relation avec l'âge des enfants) autrefois nommées les "filles-mères" pour qui les représentations sociales semblent avoir peu évolué ainsi que le notait N. Lefaucheur : "Les représentations dominantes de la dignité et de l'indignité féminines et le contenu donné au concept de famille ont longtemps empêché d'embrasser dans un même regard la veuve éplorée, hissée par la douleur et la chasteté supposées au sommet de la hiérarchie de la dignité féminine près de la religieuse, et la fille-mère éhontée, disputant à la prostituée les derniers barreaux de l'échelle de l'indignité. [...] Qu'un même terme puisse les désigner était à proprement parler impensable." in "Familles monoparentales : Les mots pour le dire", pp. 206-207 (citée par Claude Martin, *Les familles monoparentales, Évolution et traitement social*, Les éditions ESF, 1987, p. 45.)

*amoureuses, sentimentales, tout ce que vous voulez, pour appréhender la notion d'isolement. (CAF, Service social, dir)*

### **- Le statut de la femme et les grossesses successives**

La preuve ultime de la fraude, en matière d'API, serait illustrée par les femmes qui continuent à avoir des enfants alors qu'elles perçoivent cette allocation. Elles planifieraient dès les 2 ans 1/2 du dernier enfant (donc avant la rupture des droits) une autre naissance afin de continuer à recevoir ce "revenu". Le désir d'enfant, aussi culpabilisante et infamante que cette "stratégie" puisse paraître, naît du désir d'allocations au point où certaines femmes ("plus nombreuses qu'on ne le croit") "en seraient" ainsi à leur quatrième, cinquième, sixième enfant...

Encore une fois, il nous semble hardi, en l'absence de données chiffrées objectives, de véhiculer et généraliser ce type de message. De plus, que ces situations puissent exister (API successives) ne signifie en rien qu'elles soient préméditées et correspondent à une stratégie de la part de ces femmes. Deux femmes, parmi celles que nous avons interviewées (*cf.* partie précédente), avaient pu percevoir l'API avant et après la remise en couple (et une nouvelle naissance). Ces deux femmes (au même titre que les autres interviewées d'ailleurs) avaient bien plus misé sur une pérennité de leur nouvelle vie de couple que sur un partenaire devant accessoirement leur permettre de prolonger leurs allocations. La question des API successives pose davantage les questions du statut social de la femme et du marché de l'emploi que celle de la fraude et des "effets pervers" (désincitation à l'emploi, désincitation au mariage) des allocations.

Le statut et la reconnaissance sociale de la femme continuent de reposer très généralement sur ses rôles de mère et d'épouse (l'un sans l'autre n'étant pas tout à fait "normal"). Quelques femmes ont construit leur "carrière" sur ce modèle parfois d'autant plus rapidement qu'elles étaient contraintes et pressées par leur propre milieu familial (leur préférant un avenir conjugal et parental plus certain qu'une intégration professionnelle). La première désunion, comparée à l'investissement exclusif de ces femmes, a le plus souvent eu des effets désastreux sur la construction de leur identité et l'image qu'elles se sont faites d'elles-mêmes renforcée par la stigmatisation des tiers (avec en première ligne, parfois, la famille proche)<sup>18</sup> Il leur a donc fallu, progressivement, se reforcer une image positive (avec, éventuellement, l'aide de psychologues<sup>19</sup> ou de bénévoles associatifs - notamment par le biais des associations de

---

<sup>18</sup> Quelques femmes ont raconté qu'elles ont dû subir, au moment de la séparation, les sarcasmes plus ou moins explicites de leurs propres parents qui leur reprochaient de ne même pas pouvoir "être une bonne épouse ou une bonne mère" (après n'avoir pas pu être une "bonne" élève ou un "bon" enfant).

<sup>19</sup> *Cf.* Partie précédente.

familles monoparentales, nous reviendrons sur ce point en conclusion) et relativiser leur “échec” avant d'envisager une nouvelle vie de couple et/ou une carrière professionnelle. Ce délai de “reconstruction” est variable selon les situations (et peut aussi bien ne pas s'opérer) mais il n'est pas impossible que, pour certaines femmes, il corresponde à la fin d'une période API. De sorte que ce qui est analysé comme prémédité, calculé est en réalité le résultat de facteurs psychologiques et sociaux complexes difficilement planifiables. De plus, et contrairement là aussi aux représentations, une première rupture conjugale ne met pas à l'abri d'une seconde. Formant l'hypothèse que les mêmes causes entraînent les mêmes effets, quelques professionnels pensent qu'il suffit de les “corriger” pour éviter une nouvelle désunion. Ceci signifierait que la femme a toutes les cartes en main pour analyser ces causes, voire qu'elle en est la principale instigatrice et que le “redressement” de la situation ne dépend que d'elle. A l'inverse de cette opinion, il serait plus prudent, et probablement juste, de penser que les mêmes effets (c'est-à-dire les désunions - sont-elles d'ailleurs en tout point semblables ?) n'ont pas (ou jamais tout à fait) les mêmes causes ; tout comme le deuxième conjoint ne peut être la réplique exacte du premier (comme l'ont souvent mentionné les professionnels désireux de comprendre ces “échecs successifs”), inscrivant ainsi ces parents dans une sorte de répétition infinie et une “inaptitude” à la conjugalité (qu'ils peuvent aussi transmettre à leurs enfants...). Il ne faudrait pas cependant oublier que la conjugalité est une relation fortement codifiée et normalisée malgré les aspirations “électives” (chacun se choisirait en dehors de toute contrainte) des contractants et l'égalité, souhaitée, plus que réelle, de l'homme et de la femme.

*C'est sûr que lorsqu'il y a des crises et séparation après crises, il y a soulagement. Il n'y a pas d'absolu, il faut vraiment être prudent. On est dans le domaine humain, les vérités, il faut faire très attention. Quand les gens sont niés dans leur être physiquement ou psychologiquement, évidemment quand il y a séparation, il y a soulagement dans un premier temps. Je pense qu'après un certain temps, il y a déception aussi, il y a un sentiment d'échec. Qu'est-ce qui fait que ça se passe comme ça ? Quand il y a de la répétition je pense à une femme (elle en est à son troisième compagnon), 'tous les hommes que j'ai eu, ça ne se passe pas très bien, je dois payer'. Là il y a de la déception, de la remise en cause, peut-être un peu de culpabilité et puis il y a quelque chose de dépressif. Après quelques mois, peut-être un an ou deux, il y a aussi l'idée que si elles trouvaient quelqu'un qui leur conviendrait, les choses pourraient bien se passer. Ça fait penser au processus de deuil un peu. Après le choc, la séparation, il y a la perte du compagnon et la perte de la relation aussi. Après, il y a cette période dépressive et de la reconstruction. Il faut faire je crois la différence entre la*

*perte du compagnon et la perte de la relation. Ça renvoie sûrement à de la culpabilité comme dans les deuils où les gens disent qu'est-ce que j'aurais pu faire ou qu'est-ce que j'aurais dû faire ? Pourquoi moi ? Et pour les enfants aussi. (APASE - Association Pour l'Action Sociale et Educative En Ille-et-Vilaine -, AS)*

## **2. 2 - Préconisations API**

Toutes les préconisations envisagées par les professionnels visent à déstigmatiser cette allocation et les femmes qui la perçoivent.

*Et bien vous savez, en tout cas ce que disent mes collègues, c'est qu'elles retrouvent une certaine forme de culpabilité très forte. Dans les services prestations on peut avoir des réflexions du type 'de toute façon, elles vivent de l'API, elles sont tranquilles'. En fait il y a quand même un sentiment de culpabilité presque de honte, parfois chez les jeunes femmes, que d'être dans ce statut de famille monoparentale qu'elles n'ont pas forcément choisi du tout. Les collègues le disent très fortement dans le constat qu'elles font quand on en discute de manière informelle. C'est très clair, particulièrement en milieu rural. (CAF, service social, dir)*

Dans ce but, il est envisagé “ d'humaniser ” l'institution CAF elle-même et de faire le lien entre le service social qui accueille les bénéficiaires (pour les informer, notamment, de leurs droits et devoirs) et le service prestation qui ne les voit que de loin (ou sous l'oeil du contrôle) et pourrait, par conséquent, en avoir une vision déformée.

*Depuis juin 98 on est sorti de la convention de polyvalence pour se recentrer sur des missions plus institutionnelles et sur les missions d'accès aux droits. En ciblant un public qui est un public très particulier, enfin le public allocataire très défavorisé qui n'a pas spontanément une relation de communication aisée avec l'institution. Alors soit sur un plan administratif soit au niveau de l'accueil physique, quelles que soient les modalités de contact avec l'institution. [...] Nous avons été porteurs d'une préoccupation à l'égard des familles monoparentales et plus particulièrement des familles qui ouvraient un droit à l'allocation de parent isolé. Donc on a proposé de rencontrer systématiquement tous les bénéficiaires de l'API au moment de l'ouverture de droits. On souhaitait, au travers de cet entretien, pouvoir*

*éclairer un peu les bénéficiaires de l'API sur le sens qu'avait la prestation à la fois dans la relation qu'elles allaient établir avec leur enfant, justement la place qu'elles laissaient à l'autre parent, et aussi quel type de lien elles allaient établir avec la CAF dès lors que la CAF était l'institution qui allait leur verser la ressource principale, au moins pendant une durée de trois ans. Et notre intention, à ce moment-là, était de leur expliquer ce qu'était la prestation d'allocation de parent isolé, ce qu'elle offrait en termes de droits mais aussi ce qu'elle avait comme obligations. Je dirais avec l'objectif d'un petit peu humaniser cette institution. (CAF, service social; dir)*

Mettant à profit (et dédramatisant) cette rencontre, les AS du service social de la CAF souhaitent également jouer le rôle de vecteur d'informations et dans un premier temps, présenter les différents services offerts dans les centres sociaux ou à proximité du lieu de résidence de l'allocataire. Cet échange nous semble devoir être encouragé dans la mesure où "l'information sociale"<sup>20</sup> est difficilement accessible aux populations dites défavorisées notamment en l'absence de relais "humains" et en période de déstructuration. Les femmes en famille monoparentale ne souhaitant pas être accusées d'assistanat ou de ne "pas assumer" hésitent souvent (surtout quand elles n'en n'ont pas eu l'expérience avant) à faire appel aux services sociaux.

*On propose plusieurs dates de rendez-vous. Alors soit la personne vient dans un lieu qui est un lieu identifié Caisse d'Allocations Familiales ou alors on se rend au domicile quand on est en secteur rural. On préfère que la personne se déplace pour venir dans une structure CAF quand elle est en secteur urbain parce qu'en même temps on pense que c'est un moyen de lui faire connaître ce qu'est un centre social, par exemple. On lui fait visiter la halte-garderie et on lui fait rencontrer un relais assistantes maternelles, ou on lui montre ce qu'est un espace jeux, ce qu'est une activité avec une conseillère en économie sociale et familiale qui va peut-être l'inscrire aussi dans une perspective de réinsertion. Si vous voulez, on essaie vraiment de lui donner accès à l'ensemble des services qui sont proposés sur le quartier. (CAF, service social, AS)*

*On se dit qu'au moment de l'ouverture d'API, c'est un moment un petit peu de bouleversement, quand même, de la vie familiale d'une personne, donc on essaie de faire le tour avec elle de l'ensemble des questions qui se posent*

---

<sup>20</sup> Dominique Boullier et Véronique Vasseur, "Parcours d'information - Observations en espaces 'd'information sociale', *Communication et langages*, n°104, 1995, pp. 56-71.

à elle face à cette nouvelle configuration de vie familiale. Notamment en terme de garde d'enfants, en terme d'éducation des enfants, en terme de, parfois aussi de réassurance, même pendant la grossesse. On essaie, parce qu'on est sorti quand même récemment de la polyvalence de secteur, on a encore une très bonne connaissance du réseau local, donc on essaie de repositionner ces bénéficiaires de l'API dans le réseau local qui est le leur. Là, c'est l'institution qui se déplace vers l'allocataire, qui pense que c'est un moment un peu particulier de la vie de cet allocataire et que c'est important de l'accompagner, de lui proposer un soutien et également de lui donner toutes les clés de compréhension de la prestation qu'on va lui servir. Donc ça c'est un premier axe d'intervention et notre deuxième axe d'intervention c'est de se servir de toutes les connaissances que nous avons en terme de tissu et de réseau local pour permettre une insertion de la personne compte tenu des nouvelles données de sa situation familiale. (CAF, Service social, Dir)

### **3 - Entre insertion sociale et insertion professionnelle**

L'accent mis sur l'isolement des femmes et la fusion (maladive) avec l'enfant encouragent les professionnels à envisager pour elles une “insertion sociale”. Il est important qu'elles se créent des réseaux de relations, qu'elles participent à des activités extérieures qu'elles se préoccupent davantage d'elles (notamment au niveau de la santé) afin qu'elles acquièrent un meilleur équilibre, un bien-être dont les conséquences ne pourraient être que bénéfiques pour l'enfant. L'idée implicite de ces recommandations est qu'une femme ne peut totalement s'épanouir en s'occupant de ses enfants 24h sur 24.

*Cette femme-là, c'était une gentille jeune femme, mais c'est vrai qu'elle a été dépassée aussi. Parce que, trois petits comme ça, elle était complètement submergée. Il y aurait eu besoin de temps qu'elle puisse sortir, le soir, par exemple, en laissant ses jumeaux qui avaient quelques mois. En plus, elle en avait un qui était vraiment malade, qui avait été à Paris faire une opération du coeur. Et c'est vrai que cette femme-là, je l'ai suivie très longtemps et je lui tirais mon chapeau parce que c'est vrai que de rester enfermée dans un appartement avec trois petits gamins, eh bien par moments, on a de quoi péter les plombs, c'est le moment de le dire. C'est vrai qu'elle recevait*

*rarement quelqu'un et c'était assez dur pour elle de vivre cette solitude. Parce que c'est une solitude. (Travailleuse familiale)*

*Et elles sont, certaines d'entre elles, tellement noyées dans leurs problèmes et aussi, nous ne savons peut-être pas très bien non plus communiquer sur les identités de nos équipements, qu'ils soient culturels ou sociaux. On va faire une évaluation, prochainement. On souhaite que les bénévoles se prennent un peu en charge pour aller à la rencontre des habitants. Parce que la difficulté pour ces personnes-là, c'est de venir dans des équipements qualifiés de "publics" où elles peuvent aussi avoir, oui, un peu honte de leur situation. (Ville de Rennes, Service culturel, Dir)*

Ces souhaits sont à mettre en relation avec les propositions du service social de la CAF (suivi API) et ne peuvent être que bénéfiques aux femmes isolées (qu'elles soient ou non en couple) qui ignorent ces services ou hésitent à les fréquenter de crainte d'être jugées. Par contre il serait rapide et illusoire de les présenter comme la panacée qu'il faudrait appliquer à toutes les femmes en FMP. L'isolement n'est pas, d'une part, une caractéristique ni propre ni clef des familles monoparentales et, d'autre part, "l'insertion sociale" ne peut être présentée par défaut, faute de mieux, c'est-à-dire sans avoir tenté une insertion professionnelle.

*Moi je suis très inquiète. Je sens une tendance très forte au retour des femmes au foyer. C'est pas possible qu'on laisse faire ces choses-là. [...] Dans la fonction publique et notamment à la ville de Rennes, on a des avantages exceptionnels et moi je pense à ces femmes qui travaillent dans des petites entreprises et je me dis qu'il faut aussi qu'on pense à elles. Quand on met des réunions toujours à 18h30-19 heures, une femme qui est seule, elle a quand même du mal à laisser ses enfants. Et c'est vrai qu'on ne fait pratiquement plus de réunions le samedi après-midi. Nos équipements de quartier sont pour la plupart fermés le samedi après-midi. (service culturel Ville de Rennes)*

Qu'il y ait des priorités et que l'insertion sociale soit envisagée comme la première phase d'une insertion professionnelle peut s'entendre mais il n'est pas souhaitable que ces femmes soient, *ipso facto*, renvoyées à leur foyer sous prétexte que le marché de l'emploi est saturé ou qu'il n'offre que des emplois précarisés, dénués de tout intérêt.

*L'insertion professionnelle, c'est important mais pas forcément prioritaire. Est-ce que l'activité professionnelle est indispensable ? Pas forcément. Je pense que souvent, la priorité ne va pas à l'emploi. C'est plutôt le logement, la santé, c'est des problèmes, parfois, d'ordre juridique ou autres, qui font, en fait, effectivement, que l'emploi n'est pas forcément ce qui est prioritaire. Il peut y avoir insertion sociale sans activité professionnelle. Et bien souvent d'ailleurs, au contact un petit peu des travailleurs sociaux, ou des gens du CDAS ou autres, il s'avère que bien souvent en tout cas pour les plus défavorisés, il faut faire face à autre chose qu'à la recherche d'emploi. (UDAF, Dir)*

*P : Toutes les femmes qu'on suit en FMP touchent l'API. Pour travailler, je ne trouve pas ça évident non plus. On entend toujours parler de l'insertion professionnelle, mais je ne suis pas tellement d'accord. S'occuper des enfants dans un premier temps, ce n'est déjà pas mal. En plus qu'est-ce qu'elles trouvent comme boulot, des petits boulots avec des horaires complètement incompatibles avec la garde des enfants. Alors, moi maintenant, je suis plutôt réservée. (P.M.I., Puéricultrice)*

Les femmes en FMP seraient alors face à l'alternative suivante : s'occuper de leur(s) enfant(s) et de leur foyer en maintenant des réseaux de relation et des activités personnelles ou rechercher un emploi et le cumuler avec des tâches domestiques et éducatives (au risque de ne pouvoir assumer les deux et de s'isoler davantage). Il nous semble que, tel qu'il est posé, le problème fait fi de plusieurs considérations :

- se monopoliser sur l'insertion sociale c'est aussi, pour certaines femmes (celles qui sont concernées par l'API notamment) entrer dans la spirale des minima sociaux (de l'API au RMI, comme nous le constaterons dans la partie suivante) et devoir supporter un regard social stigmatisant (en tout cas peu valorisant) ;
- l'insertion professionnelle n'est pas exempte d'insertion sociale. Plusieurs études ont d'ailleurs démontré que les principaux réseaux de relation se formaient à partir des relations professionnelles (la rencontre du conjoint n'échappe pas à cette tendance) ;
- le statut salarié permet une meilleure reconnaissance sociale que celui " d'assisté " (si fortement décrié pour les femmes percevant l'API comme nous avons pu le constater) quel qu'il soit ;
- l'équilibre des enfants n'est pas plus mis en danger (toutes choses étant égales par ailleurs) quand la mère travaille (il semble même amélioré si l'on en juge par les chiffres de l'enfance en danger publiés par l'ODAS) ;

- il est difficile de vraiment parler de “choix” (entre vie familiale et vie professionnelle) sans prendre en considération les contraintes extérieures et spécifiquement les conditions de retour à l'emploi des femmes en général (ce que nous examinerons dans le chapitre suivant).

La question de l'insertion sociale et professionnelle des femmes en FMP rejoint en fait celle de l'égalité des hommes et des femmes (les contraintes ne s'exercent pas de la même manière pour les uns et pour les autres) et pose des questions plus générales comme celles de l'accès au marché du travail, à la formation et la garde des enfants.

*On voit que l'insertion professionnelle ça sort de l'isolement. Ça permet aux gens de se retrouver des compétences, des capacités intellectuelles, d'apprentissage etc. Et puis, ça crée du réseau. On voit les gens quand ils disent 'ça y est j'ai eu mon stage, je suis admis'. Il y a une satisfaction énorme là. Ça permet aussi je crois d'être soulagé et de soulager les enfants qui ne sont plus l'unique objet des sentiments affectifs et de la vie. Ça permet de désengager un peu les enfants de cette exclusivité. Il y a autre chose qui se passe, qui est, ailleurs, qui est professionnel et les enfants sont généralement assez satisfaits même s'il y a une frustration de la disponibilité de la mère. D'où l'importance d'un mode de garde adapté. Il faudrait quasiment qu'il y ait une gratuité des modes de garde. Que le coût soit calculé en fonction des revenus du ménage. (APASE, AS)*

## **Chapitre 3 :**

### **Précarité et insertion professionnelle**

Bien que la précarité ne concerne pas la totalité (ni même la majorité) des familles monoparentales - contrairement aux représentations - , elle reste un problème préoccupant sachant que 17% de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté (il semble d'ailleurs que cette proportion aille en s'accroissant). Les facteurs qui pourraient expliquer cet appauvrissement seraient :

- l'insuffisance des ressources propres de ces familles (dont les revenus dépendent d'allocations) et leur faible insertion sur le marché du travail ;
- et (ce qui peut aller de pair) une solidarité publique défectueuse notamment en ce qui concerne la prise en charge des enfants (en l'occurrence des modes de garde insuffisants ou inappropriés).

Cette question de la précarité renvoie donc à la situation des femmes sur le marché du travail et à la manière dont elle est favorisée ou au contraire freinée. De telle sorte que les difficultés attribuées aux femmes monoparents (et qui selon quelques interlocuteurs leur incombent en partie, ce qui est particulièrement lisible à travers l'interprétation de l'API et des “grossesses successives”) ne peuvent trouver de solutions ou de pistes d'actions sans une réflexion plus générale sur la place des hommes et des femmes dans notre société.

La question principale des professionnels rencontrés est : doit-on “ assister ” les femmes monoparents ou doit-on faire en sorte de les autonomiser ? Sont alors mises en concurrence la valeur travail (qui permet de ne pas être dépendant des allocations) et la valeur responsabilité maternelle (une femme seule peut-elle être une “ bonne ” mère quand elle travaille ?).

Des actions ont été entreprises afin de faciliter l'accès au travail pour les publics précarisés mais il semble qu'elles soient menées sur un trop court terme (elles ne permettent pas de mettre en place une formation qualifiante et la sortie des emplois précaires) et soient soumises à des modes de contrôle (estimer la “ réussite ” de ces

actions) par trop restrictifs (proportion de personnes ayant obtenu un contrat de travail quelle que soit sa forme).

Penser l'insertion professionnelle comme un objectif à atteindre (plutôt qu'un retour au foyer "choisi" par défaut), envisager des actions de formations sur le long terme (éventuellement le temps de l'API) et faciliter la garde des enfants (gratuité et extension des services) sont des propositions envisagées par quelques professionnels.

Concernant la garde des enfants, les dispositifs existants, même s'ils peuvent paraître insuffisants, sont de plus mal connus malgré les efforts des professionnels (notamment les loisirs proposés hors des temps scolaires). Améliorer l'information (cela concerne également les services de la P.M.I.) serait également une action à entreprendre (en s'appuyant notamment sur un réseau de professionnels en contact avec ces familles).

Enfin, nous élargirons la question de la garde des enfants aux femmes qui ne "travaillent" pas (qui n'occupent pas un emploi salarié), pour qui la conciliation vie familiale / vie personnelle est aussi un problème.

## 1 - Précarité

Comme nous l'avons déjà mentionné dans l'étude documentaire, la monoparentalité est très fortement associée à la précarité au point que ces deux termes sont censés se recouper. Quand il ne s'agit pas de précarité économique, il est alors question de précarité "sociale", "affective" ou "intellectuelle".

*Non, nous ce qu'on dit, c'est fragilité de revenus. Quant aux attributions, on fait pas attention à ça. On souhaite un logement pas trop producteur de charges. Autrement... Ils ne nous posent pas plus de problème de voisinage pour autant. On essaye un tant soit peu de faire l'adéquation entre le revenu et le loyer mais quand une FMP sort du foyer Brocéliande il faut bien la reloger. On propose le logement qu'on a. (OPAC - Dir)*

*Vous savez, hélas, fréquemment on couple précarité et famille monoparentale. Il y a des concordances, hein.*

*Q : Mais toutes les familles monoparentales ne sont pas dans des situations précaires ?*

*Non. Non, non, pas du tout. On a des situations tout à fait confortables. Alors confortables sur le plan matériel. Après, sur le plan charges, responsabilités, comment dirais-je, pressions sur le parent qui assure la*

*garde de l'enfant, ça c'est autre chose. Mais sur le plan matériel, avec un boulot, rémunération tout à fait correcte, on a des mamans ingénieurs, on a des mamans... etc., qui vraiment sur ce plan-là, au titre de la précarité, ne sont pas repérables. Mais par contre au titre du parent qui élève seul son enfant, sont repérables. (HLM, Maurepas)*

Cette adéquation pourrait se comprendre pour les professionnels qui sont au contact d'une population effectivement précarisée (au moins sur le plan financier). Ils pourraient généraliser leur vision de cette population à l'ensemble des familles monoparentales. Toutefois, comme nous l'avons noté en introduction, il n'y a pas de règle à ce sujet. Quelques bailleurs sociaux<sup>21</sup> ont souhaité, par exemple, relativiser et corriger une (leur) approche misérabiliste des FMP.

*Alors, nous comment on voit les FMP déjà arriver. C'est une typologie de logement. Alors, les FMP, je les voyais une personne avec un enfant. Mais il peut y avoir une personne avec plusieurs enfants... C'est pareil, j'ai tendance à mettre une norme là. Pour moi, une FMP, c'est forcément un cas social et elle arrive par le Service Habitat Social. Non, surtout pas. Il y a des gens qui ont un travail et qui arrivent par un réservataire. Ou qui sont fonctionnaires et qui arrivent par la réservation fonction publique. Dans leur parcours de vie, le ménage s'est composé à un moment donné d'une seule personne avec un enfant mais il n'y a pas de règle d'appartenance à un camp défavorisé ou pas. (OPHLM, dir)*

Les erreurs méthodologiques les plus fréquentes consistent justement, en amalgamant précarité et monoparentalité, à faire de cette dernière catégorie un facteur explicatif des déconvenues que rencontreraient ces familles. Or, si les critères socio-économiques influent effectivement sur les trajectoires professionnelles des femmes en FMP, il est impératif de tenir compte de l'amplitude réelle de ces situations. De sorte qu'il n'existe pas **un** destin professionnel (ou scolaire pour les enfants) pour ces femmes mais **des** carrières plus ou moins jonchées d'obstacles ; carrières équivalentes à celles de leurs homologues féminins vivant en couple à statut socio-économique égal.

Nous examinerons donc, dans les deux chapitres suivants, la situation des femmes en FMP qui perçoivent des minima sociaux et tentent une (ré)insertion sur le marché du travail. Nous tenterons d'analyser les freins ou difficultés auxquelles elles doivent faire face (du point de vue des professionnels) et verrons, avant d'envisager des

---

<sup>21</sup> Ils n'ont pas tous la même réflexion (alors qu'ils accueillent approximativement la même "clientèle") ce qui prouverait que leurs analyses ne dépendent pas (ou pas seulement) des observations de terrain.

préconisations, dans quelle mesure cette analyse peut être appliquée à l'ensemble des femmes.

## **2 - De l'API au RMI, sortir des minima sociaux...**

Si l'API a pu être considérée comme un mode de revenu recherché et confortable pour les femmes en FMP, elle n'en reste pas moins précaire par sa durée (jusqu'aux trois ans du dernier enfant ou un an après la rupture) et le niveau de ressources qu'elle procure (environ 4300 francs par mois). L'avenir de l'API se pose donc, ne serait-ce qu'en considération de son issue inévitable.

Pour les travailleurs sociaux interrogés, l'API se poursuit souvent par le RMI et les femmes concernées voyagent parfois d'une allocation à l'autre.

*J'ai surtout connu plutôt des femmes, à la limite en API, qui arrivent au RMI après. C'est plutôt comme ça que ça se passe, finalement. Elles arrivent au bout de l'année ou des trois ans et puis elles arrivent au RMI. Donc c'est des gens qui sont souvent depuis longtemps dans les minima sociaux, en fait, et qui y restent quand même longtemps. Et des fois elles partent [du dispositif RMI] parce qu'elles sont en API. Là je pense à une jeune femme qui est seule, elle n'est plus dans le dispositif parce qu'elle est en API, mais je suppose qu'elle reviendra un jour ou l'autre dans le dispositif RMI, à moins qu'elle trouve du travail. Mais en même temps, les problèmes des femmes qui sont au RMI qui se retrouvent en API, elles restent à la maison en fait, elles s'occupent de leur enfant et puis le temps passe et après les difficultés d'insertion professionnelle sont là. (CCAS, animatrice d'insertion)*

Pour éviter ces aller et retour entre minima sociaux et tenter d'en extraire les femmes qui s'y enlisent, plusieurs mesures ont été entreprises et notamment “ les mesures d'intéressement ” dont l'objectif est d'encourager les allocataires à reprendre un emploi en cumulant pendant un temps un salaire et une partie des allocations.

*Depuis janvier 99, comme pour le RMI, il y a une mesure d'intéressement, donc on prend 50% des revenus pendant 4 trimestres. Le premier trimestre, c'est cumulé et après pendant 4 trimestres, on prend 50% des revenus. On divise les revenus par deux et on donne le complément API. Ce qu'on fait aussi c'est que si elles cessent leurs activités, on neutralise aussi les revenus du trimestre. Alors qu'avant, il fallait attendre un trimestre de plus. Pour*

*l'instant, il n'y a que ça, il n'y a pas eu l'insertion comme au RMI. C'est vrai que s'il y avait un contrat d'insertion, il y aurait moins de bénéficiaires... (CCAS, animatrice d'insertion RMI)*

Nous ignorons les répercussions de ces initiatives mais il semble évident qu'elles ne peuvent à elles seules pallier toutes les difficultés rencontrées lors d'une reprise d'emploi. L'effet “ désincitatif ” de l'API estimé à partir d'un calcul gain/perte de revenus est insuffisant à expliquer le retrait prolongé du marché du travail. Nous allons donc tenter avec les professionnels de l'insertion professionnelle (en l'occurrence du service RMI et ASFAD) d'identifier les principales difficultés rencontrées et, le cas échéant, les manières d'y remédier.

### **3 - Les freins de l'insertion professionnelle**

Les animateurs d'insertion du service RMI ne traitent pas spécifiquement de la question de la monoparentalité mais rencontrent parmi les allocataires des parents mono.

*Le service social va être certainement à même de vous donner des renseignements sur les femmes seules avec enfants. Parce que nous, on ne traite pas cette problématique-là, ce qui ne veut pas dire qu'on l'ignore, puisqu'elle existe on peut pas l'ignorer, mais on ne la traite pas. Quand les gens viennent ici, on est plus dans une dynamique d'emploi, c'est notre but en fait. C'est notre mission de toute façon. (Service RMI, animatrice d'insertion)*

“ L'idéal ” pour ces professionnels serait qu'à l'issue d'un stage, d'une formation, d'une remise à niveau (parfois envisagée avec un emploi CES), les allocataires puissent retrouver un emploi stable.

*Quand les femmes font des stages d'insertion, des remises à niveau, ce sont des stages de quatre mois environ. Donc elles restent dans le dispositif RMI. [...] C'est pas parce qu'ils sont sur une action que ça va déboucher sur un emploi à temps plein. Ça fait partie du processus d'insertion en fait, d'être dans une action, ou de formation, ou de remise à niveau, ou un CES. Le but étant d'accompagner ces gens jusqu'à un emploi meilleur qui leur permette réellement de sortir des minima sociaux. C'est vers ça qu'on aimerait*

*tendre, qui serait à souhaiter dans l'idéal pour tout le monde. De sortir des minima sociaux. (Service RMI, animatrice d'insertion)*

L'inconvénient est que ces formations ou ces emplois précaires (du type CES) débouchent le plus souvent sur d'autres contrats précaires alors qu'ils étaient initialement conçus comme une première étape vers de " vrais " emplois (qualifiés, à plein temps et à plus long terme notamment). Les " bénéficiaires " entrent ainsi dans la spirale " des emplois précaires " et alternent période d'activité et de RMI sans que les expériences acquises ne puissent progressivement amener une amélioration de leurs conditions. Ainsi, contrairement à une idée, là aussi, fortement répandue, ces personnes sont très rarement sans activité. Elles finissent un contrat (à durée courte, deux ans au maximum dans le cas d'un CES) et se retrouvent dans le dispositif RMI avant d'en retrouver un autre qui sera aussi peu qualifié.

*Les femmes (en monoparentalité) ne font pas rien ou elles font des CES. Mais les CES, elles peuvent pas en faire toute leur vie non plus. La plupart des femmes que j'ai, seules avec des enfants, j'en ai aucune qui ne fait rien. Ou qui peut être en attente d'autre chose mais qui, à un certain moment, ou a fait un CES ou un stage de remise à niveau ou des heures de travail. J'en ai aucune qui ne fait rien, rien du tout ou qui reste à la maison élever ses enfants. Faut dire que nous, on les incite aussi, le RMI c'est pas une allocation mensuelle, le but est quand même de s'insérer professionnellement. [...] Beaucoup de femmes, elles font des contrats..., des CES ou des contrats précaires à mi-temps, enfin à temps partiel en tous les cas . Donc sur des postes pas qualifiés. C'est ça en fait. Nous, les femmes qu'on a, seules avec enfants, c'est vrai qu'elles restent des années dans le dispositif, on peut pas dire qu'elles font rien. A certains moments elles font des CES, après elles se retrouvent au chômage, mais elles ne sortent pas du dispositif parce que leurs ressources ne leur permettent pas. (RMI)*

Les animateurs d'insertion ont tenté de comprendre les raisons qui expliqueraient ce cercle vicieux de la précarité et les freins que rencontraient ces femmes. Ils avancent également plusieurs pistes d'action que nous allons examiner. Nous présenterons ces " handicaps " potentiels un à un mais ils ne peuvent, pris isolément, constituer le facteur explicatif (ni, par conséquent, la solution quand dépassés) de cette précarité professionnelle. Il s'agit plutôt d'un ensemble de facteurs ; le combat contre la précarité devrait donc tous les prendre en considération, ne pas en négliger un au profit d'un autre.

### 3. 1 - Qualification et formation

Les femmes accueillies dans le dispositif RMI qui auraient les plus grandes difficultés d'insertion seraient aussi les moins diplômées ou qualifiées. Elles auraient quitté le milieu familial et scolaire jeunes et auraient pratiqué des “ petits boulots ”. Elles ne se projettent pas dans l'avenir (au moins au niveau professionnel) en se préparant une carrière faite de plusieurs étapes, objectifs qu'il faudrait atteindre progressivement. Elles sembleraient relativement désabusées ; les tentatives de formation ou d'amélioration de leur condition ayant le plus souvent échoué.

*Ce sont des femmes qui n'ont pas beaucoup de qualifications, donc elles se retrouvent sur des postes à temps partiel, ménage, des choses comme ça, vous voyez. Et puis elles ne sont pas qualifiées donc elles ne peuvent pas prétendre à des postes plus intéressants. Donc avec, après, les problèmes que ça pose pour trouver du travail, parce que comme elles sont pas qualifiées c'est faire caissière, vendeuse, femme de ménage. Donc sur des postes souvent avec des horaires décalés. Elles n'ont pas de moyens de transport le plus souvent. Et du coup prendre un emploi, c'est difficile. Si ce n'est des CES, qui sont quand même avec des horaires plus compatibles avec elles. (RMI)*

*Celles qu'on voit ont un niveau de formation très bas. Donc déjà le contexte de l'emploi est difficile, donc s'il n'y a personne qui les guide un peu pour des remises à niveau par exemple... (APASE, AS)*

Les professionnels rencontrés disent donc avoir quelques difficultés à motiver ces femmes, à leur redonner courage et à faire en sorte qu'elles puissent s'inscrire dans un plus long terme avec comme première étape une formation qualifiante.

*Ça dépend du niveau de ces femmes-là. Parce que j'ai quelques femmes qui sont quand même en grande..., qui ont un tout petit niveau d'études. Donc la formation qualifiante, ça ne les intéresse pas. Parce que ça leur fait peur, ça les bloque..., rien que de penser à faire de la formation, ça les bloque, elles n'ont pas... Par exemple, ça va être atteindre un CAP, pouvoir prétendre à un emploi spécifique. Une formation dans le secrétariat, dans le nettoyage industriel, vous voyez ? Donc qui donne un diplôme. Une formation type AFPA aussi. [...] Le problème ce serait plutôt l'accès à la formation. Mais en même temps, accès à la formation, ça peut pas se*

*décréter, parce que même si nous, on conseille, on incite les gens à se qualifier, même dans des domaines où elles ne pensent pas forcément, où il y a de l'emploi, faut-il encore qu'elles le fassent. Je pense qu'il y a une logique, comme ça, d'échec, qui est en place. (ASFAD, insertion professionnelle)*

La question de l'adaptabilité de ces stages ou formations qualifiantes à la population la plus précarisée se pose donc. Il semblerait, paradoxalement, que ces formations s'adressent (ou sont suivies) en premier lieu à (par) des personnes déjà qualifiées pour qui une remise à niveau ou une actualisation de leurs compétences serait nécessaire.

*On peut envisager des stages qualifiants, après ça dépend du niveau de qualification, quoi. Parce qu'on a des femmes qui sont pas très très qualifiées et puis d'autres qui sont quand même qualifiées. Donc on a tous les dispositifs de remises à niveau, les stages d'insertion. Mais bon..., ça c'est une chose, après faut voir l'évolution suite à ces stages-là. Des femmes seules avec enfants en formation qualifiante, j'en n'ai pas beaucoup. (Service RMI, animatrice d'insertion)*

Le manque de confiance en soi<sup>22</sup>, la difficulté à se projeter dans l'avenir quand on doit faire face à l'urgence de la situation (et assurer un minimum de confort aux enfants) sont certes à prendre en considération mais n'expliquent pas à elles seules cette désaffection pour les formations qualifiantes. La preuve en est que les formations dispensées le temps des contrats CES semblent, elles, plus prisées.

*Des fois, il faut passer par la remise à niveau pour atteindre un certain niveau pour pouvoir faire une formation qualifiante. Parce que tout le monde ne peut pas le faire non plus d'emblée. Donc après, il y a aussi des gens qui souhaitent travailler en CES, parce que les gens qui travaillent en CES ont la possibilité de faire une formation complémentaire, puisqu'il y a 400 heures de formation prévues en complément du RMI. Donc ça c'est une solution aussi qui n'est pas mal, puisque ça permet de faire des modules, de*

---

<sup>22</sup> Elle peut être le résultat, comme nous l'avons évoqué, d'un processus très long et ancien d'infériorisation qui a pu commencer dès la petite enfance (avec les premiers résultats scolaires) et se poursuivre en couple quand le conjoint reproche à sa femme "d'être bonne à rien et mauvaise en tout". Ces dénigrement répétés ont d'ailleurs pu trouver "une preuve" de leur justesse (pour leurs auteurs mais parfois aussi pour la femme elle-même) au moment de la séparation ("tu n'es même pas capable de garder ton époux, etc.") cf. entretiens de Brigitte et Paulette notamment.

*se former sur le temps du CES. Donc après, d'être quand même plus, aussi, apte à travailler... (RMI)*

Une autre difficulté à laquelle se heurtent les professionnels est liée non plus aux “ caractéristiques ” de ces femmes mais aux stages qui ne tiennent pas toujours compte des impératifs des “ usagers ” ; en l'occurrence la garde des enfants et la compatibilité des horaires avec les modes de garde habituels. Il est assez surprenant et édifiant de constater que ces formations ne tiennent pas compte de ces paramètres sachant que les femmes sont les premières concernées par les emplois précaires.

*Les formations ne sont pas toujours adaptées. Les métiers vers lesquels elles se dirigent posent parfois le problème de la garde des enfants. Et parfois, l'angoisse du travail est telle que... Elles ont une grande perte de confiance en elles-mêmes. Il faut se rendre compte qu'on a sur ces stages des familles en très grande difficulté qui ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble des FMP. [...] Les problèmes auxquels on s'est heurté c'est surtout les problèmes de garde pour les enfants. La précarité fait aussi qu'ils ont souvent peu de moyens de mobilité. Ce sont les deux obstacles principaux. (ASFAD, insertion professionnelle)*

Un service de l'ASFAD<sup>23</sup> chargé de l'insertion professionnelle a été spécialement conçu pour les “ femmes en grande précarité ”. Il nous semble intéressant de nous attarder quelques instants sur ses objectifs et ses pratiques puisqu'incluant des femmes en FMP et devant, théoriquement, proposer des “ solutions adaptées ” ou en tout cas différentes de celles proposées par les services communs (de type RMI).

*Dans le service on suit les femmes qui sont hébergées à Brocéliande ou qui sont dans des appartements à l'extérieur. Mais ce n'est qu'une petite partie de notre public puisqu'on reçoit également pour les stages et les formations que l'on fait tout le public des personnes qui sont demandeurs d'emploi et qui rencontrent des difficultés réelles à retrouver un emploi. Souvent ce sont des personnes qui cumulent difficultés sociales, psychologiques et de recherche d'emploi. On travaille beaucoup avec l'ANPE, avec la direction*

---

<sup>23</sup> Cette association regroupe un centre d'hébergement (CHRS) qui accueille les femmes victimes, principalement, de violence conjugale (la résidence "Brocéliande"). Pendant leur séjour, "elles reçoivent un accompagnement social avec des équipes d'éducateurs spécialisés, des AS, des CESF et des psychologues. Il y a aussi une crèche qui accueille les enfants de ces femmes mais fonctionne également pour les parents du quartier. Il y a aussi le service Dyade, depuis deux ans. C'est un service d'écoute mis à la disposition du conjoint qui n'a pas la garde des enfants..." (ASFAD, Insertion professionnelle)

*du Travail et avec les services du RMI, avec les animateurs locaux d'insertion. (ASFAD, insertion professionnelle)*

Ne pouvant présenter ce service de manière exhaustive, nous en retiendrons les principales innovations à savoir le suivi individualisé, les formations sur le long terme (de l'émergence du projet professionnel à sa concrétisation) pour finir par les obstacles rencontrés au niveau de la structure et des stagiaires.

### **En amont : l'appui social individualisé, retrouver le rythme du travail**

L'intérêt premier de ce type de service est qu'il inclut dans le projet professionnel une phase d'insertion sociale conçue comme le minimum commun à l'ensemble des stagiaires. L'entrée dans le monde du travail se réalise donc étape par étape, marche à marche avec éventuellement un ré-apprentissage (les ateliers) en milieu "protégé" où les pressions, désillusions, sanctions peuvent être moins fortes (sinon inexistantes) qu'en milieu "ordinaire". Il faudrait toutefois rester prudent avec le discours qui voudrait que les femmes en FMP ont besoin (avant de penser à trouver un emploi ou une formation) de "réapprendre le rythme du travail". Ce n'est pas parce que ces femmes travaillent au foyer qu'elles organisent leur emploi du temps comme bon leur semble et se lèvent ou se couchent à des heures indues. Le simple fait de devoir préparer les enfants, les conduire à l'école, etc. leur impose un rythme très proche sinon plus rigoureux que celui d'un salarié.

*Il y a aussi la mesure ASI, Appui Social Individualisé. C'est une mesure qui est financée essentiellement par la DDASS et le Conseil Général. Le but c'est d'amener les gens à résoudre d'abord les difficultés qu'ils rencontrent en amont, problème de logement, problèmes sociaux, problèmes psychologiques, problème d'alcool avant de faire des démarches pour l'aide à l'emploi. Le but c'est de les accompagner vers l'emploi mais en prenant en compte toutes les difficultés qu'ils rencontrent. Là on a un public mixte, à la fois hommes et femmes et puis des gens mariés, non mariés... Là, c'est très divers.*

*Il y a aussi les ateliers qui sont pour le moment des ateliers de CHRS. Les femmes qui sont hébergées au CHRS et au centre maternel peuvent avoir une activité soit de couture, soit de lingerie, soit de nettoyage des locaux. Le but c'est de leur apprendre à reprendre un rythme de travail pour celles qui l'ont perdu, c'est une étape transitoire en fait. (ASFAD, insertion professionnelle)*

### **- Faire émerger un projet (de la demande à l'offre et non l'inverse), trouver sa voie**

Ce qui paraît également intéressant, pour ce service, est sa souplesse puisque les stagiaires, selon l'étape où ils en sont (à leur arrivée) peuvent intégrer tel ou tel module plus ou moins en amont de la concrétisation du projet professionnel. Ainsi est conçu le stage EPP (Éveil à un Projet Professionnel) dont l'objectif est de permettre au stagiaire de découvrir des professions auxquelles il n'aurait pas forcément pensé. Le circuit se fait donc de la demande (l'employé) à l'offre (l'employeur) et non l'inverse comme cela se passe le plus souvent. Il est bien évident que tout stagiaire ne peut accéder à tout emploi mais élargir ses horizons et choisir un métier autre que celui auquel on se croyait astreint (femme de ménage, caissière) peut accroître le dynamisme et la motivation du candidat pour concrétiser son projet.

*On a souvent aussi des femmes qui ont un très bas niveau de qualification. C'est vraiment une constante. Du coup, ça entraîne d'autres difficultés. Dans le choix des métiers, par exemple, elles se limitent souvent aux mêmes métiers : agents de collectivité, nettoyage. Il y a peu d'ouverture à d'autres métiers potentiels. Il y a aussi une méconnaissance d'ailleurs souvent des métiers. Ça fait donc partie de notre travail de leur faire découvrir d'autres métiers.*

*Il y a un stage qui s'appelle 'éveil au projet personnel et professionnel' (EPP) qui est en cours actuellement (on en fait deux par an) et qui est exclusivement féminin et on reçoit souvent des familles monoparentales, c'est dans ce stage qu'on en a le plus. (ASFAD, insertion professionnelle)*

### **- Sensibilisation, du concret**

Après cette première sensibilisation, les stagiaires peuvent donc concrétiser leur choix sans s'engager définitivement notamment dans le secteur des emplois familiaux en effectuant un stage pré-qualifiant donnant accès au CAFAD (après une validation d'acquis) avec un allègement de 120 heures.

*On fait une préparation aussi aux emplois familiaux. C'est une "sensibilisation". C'est un stage pré qualifiant. On reçoit là tout public. On a eu deux hommes sur le dernier stage mais c'est surtout des femmes. (ASFAD, insertion professionnelle)*

Quelques stagiaires, qui ont suivi l'ensemble ou une partie de ce parcours (pendant six, huit mois), ont pu, par exemple, s'orienter vers un métier d'aide soignante (après le stage EPP) et suivre la formation (en suivant éventuellement un CES).

### **- Travailler avec des petits groupes, dynamiser**

Ces formations ne peuvent avoir des chances de réussir, selon les professionnels, que dans la mesure où elles s'adressent à des petits groupes afin qu'un suivi individualisé et régulier soit possible. Nous avons déjà noté le découragement de certaines femmes, le peu de confiance qu'elles ont en elles-mêmes et leur difficulté à se projeter sur du long terme.

*Je ne vous ai pas parlé de l'accompagnement individualisé vers l'emploi pour les personnes qui sont hébergées à Brocéliande. Là, ça ne concerne que les personnes qui sont hébergées à Brocéliande. C'est une formatrice qui les suit.*

*Et puis il y a aussi le programme NOW qu'on a suivi pendant deux ans. C'est un programme sur des fonds européens qui avait pour but d'accompagner des femmes qui rencontraient des difficultés particulières vers l'emploi. Et là, effectivement, c'était souvent des FMP. Les actions qui ont été menées dans ce cadre, c'est l'accompagnement individuel sur un parcours. C'est un peu comme le service pour les femmes de Brocéliande, sauf qu'il y a un parcours moins long. Ces femmes (de Brocéliande) sont plus proches de l'emploi tandis que sur NOW on va d'abord chercher à savoir quelle est l'orientation qu'elles veulent prendre au niveau professionnel. Après il faut voir s'il y a un besoin de qualification et la troisième étape est la recherche d'emploi, contacts, etc. Pour certaines femmes, elles ont pu faire tout le parcours, éveil et projet professionnel, la préparation aux emplois familiaux et après recherche d'emploi. C'est sur une durée de 18 mois. Il y a 60 personnes qui ont été suivies. Mais là en individuel, c'est-à-dire qu'elles avaient ici une personne référente qu'ils rencontraient régulièrement. [C'est un peu l'équivalent d'un suivi RMI] mais en plus approfondi. C'est-à-dire que comme on a moins de personnes à gérer, on peut les voir beaucoup plus souvent. Il y a un suivi tous les 15 jours pratiquement.*

Tout irait (presque) pour le mieux dans le meilleur des mondes de l'insertion professionnelle si ce type de service fonctionnait réellement comme nous l'avons présenté. Or sa mise en place et son efficacité peuvent être remises en question par les

financement (parfois aléatoires), les modes de contrôle (pas toujours pertinents) et l'insuffisance de moyens accordés aux femmes (spécialement les modes de garde).

### **- Les financements et modes de contrôle**

Les financeurs de ce type de service (DDTE, État) ne semblent pas toujours convaincus de la pertinence de ce genre de service si l'on en juge (selon les professionnels) par la parcimonie et l'irrégularité de leur financement. Le problème ne serait pas une inadaptation de l'offre et de la demande (l'ASFAD peut refuser des candidats faute de places) mais une évaluation de ces services apparemment peu adaptée, à savoir le nombre de personnes qui, à l'issue de ces stages, a retrouvé un emploi. Or l'insertion professionnelle peut être longue et excéder une année s'il existe une réelle volonté de sortir des emplois précaires (et des minima sociaux) et de partir de la demande pour aller vers l'offre.

*Pour la préparation aux métiers d'emplois familiaux, on a un stage par an. C'est 16 personnes. Ça dépend de la décision de la DDTE et des financements de l'État qui sont de plus en plus réduits. [...] Au niveau quantitatif, on pourrait accueillir plus de personnes, on ne fait pas face à toute la demande. [...] On est en train de restructurer le service et de réfléchir à d'autres modes d'action. On est quand même extrêmement dépendants des décisions des financeurs qui vont de plus en plus vers l'insertion professionnelle rapidement et on sent qu'il y a une réticence à travailler plus sur le côté social et psychique de la personne. Au niveau des fonds européens non parce qu'ils nous laissent plus de temps, on travaille sur la durée. Pour certaines personnes il faut beaucoup de temps pour arriver à une stabilité.*

*Et puis c'est vrai que la politique d'insertion professionnelle actuellement et la démarche des financeurs c'est retrouver du travail le plus rapidement possible et nous on est pris aussi dans cette logique. Nous on est jugé sur le nombre de personnes qui entre en emploi à la sortie du stage.*

La deuxième difficulté (parmi les plus importantes) est le manque de moyens accordés, cette fois, aux femmes.

## - L'urgence de la situation et la garde des enfants

Pour les femmes concernées par ces formations, la priorité est de trouver un emploi et d'améliorer leurs revenus (le plus souvent limités au RMI). Il est donc compréhensible que si la formation génère plus de difficultés qu'elle n'en résout, elles abandonnent leur projet pour trouver plus rapidement un emploi, même précaire.

*Les femmes s'investissent peu dans les formations longues. C'est vrai que par exemple sur les stages EPP qui durent quatre mois avec orientation et recherche d'emploi, on arrive souvent au même type d'emploi : agent de collectivité, nettoyage. Souvent elles souhaitent aussi travailler auprès des enfants mais là on sait qu'il y a très peu de débouchés. En général on a des groupes de 5 et il y en a au maximum 2 ou 3 qui vont s'orienter vers une formation qualifiante.*

Les obstacles que doivent surmonter ces femmes sont prioritairement, comme pour le service RMI, liés à la difficile conciliation vie familiale et vie professionnelle ; la garde des enfants étant identifiée comme le problème (public ?) numéro 1 (pour celles qui sont en formation comme pour celles qui travaillent) ainsi que le rappelle l'ensemble des professionnels.

*Il y a peut-être moins de femmes en FMP pour ce stage [préparation aux emplois familiaux] car il faut être disponible. Donc une femme seule avec des enfants en bas âge, c'est un handicap si un mode de garde n'a pas été trouvé.*

*Je pense que la garde des enfants est un frein énorme pour l'emploi. Et puis même si on trouve une solution de garde... On me demande d'évaluer, par exemple le coût de la garde. Mais si c'est une garde par exemple jusqu'à 22 heures le soir, quand la jeune femme va se présenter éventuellement au niveau du service social pour demander une aide financière, on lui dira 'quel est l'intérêt de l'enfant là dedans ?' Donc moi je pense que ça c'est un grand frein. Et que c'est vrai que la garde à domicile, c'est coûteux et les aides financières ne sont pas en conséquence. Alors que l'idéal, c'est vrai que ce serait sûrement de pouvoir faire garder son enfant chez soi. (Relais assistantes maternelles)*

*Je crois que du point de vue matériel, il faut vraiment aider les femmes qui sont prêtes à faire une démarche d'insertion professionnelle. Il faut vraiment qu'il y ait quelque chose qui se fasse pour aider la prise en charge de leur gamin. Tout de suite, c'est le discours de la garde des enfants. Il faut vraiment élargir le champ des possibilités. Une mère de famille qui travaille en milieu hospitalier ou en travail posté, comment elle fait pour se débrouiller ? Si elle arrive à 9 heures ou 10 heures du soir. Ou si elle part à 6 heures du matin. C'est vraiment très difficile. Donc là il y a sûrement des améliorations à faire. (service éducation)*

Il ne semble pas nécessaire de revenir sur les préconisations des interviewés concernant l'insertion professionnelle puisqu'il s'agit principalement de redresser tous les obstacles cités. Nous en rappelons simplement les principaux axes :

- envisager les formations sur du long terme et les formations qualifiantes ;
- privilégier la demande (partir du projet - ou le faire émerger - du stagiaire) ;
- revoir les financements et les modes d'évaluation des formations ;
- s'inspirer des projets européens (tel que NOW) ;
- favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle (faire en sorte que suivre une formation n'ait pas un coût supplémentaire financier<sup>24</sup> et/ou d'organisation pour les femmes) ;
- adapter les horaires de formation aux horaires des modes de garde classiques ;
- élargir les possibilités de garde et établir la gratuité des coûts au moins le temps de la formation ;
- élargir ces mesures à l'ensemble des femmes en situation de précarité (qu'elles vivent ou non en couple) ; les difficultés étant sensiblement similaires.

Tenant compte de ces propositions, il nous semble pertinent de poursuivre cette discussion par les possibilités que pourraient offrir l'API.

### **3. 2 - API et formation professionnelle**

De longues discussions et de longs débats ont déjà eu lieu sur ce thème et nous n'avons ni la prétention d'en faire un commentaire argumenté ni de proposer des solutions définitives. Nous souhaiterions simplement, avec les professionnels, suggérer

---

<sup>24</sup> Quelques professionnels ont également abordé le thème de la rémunération des formations. Accorder un supplément de revenus pendant cette période pourrait encourager et motiver ces femmes à poursuivre leur formation. A l'inverse, une seule motivation par l'argent pourrait désintéresser de la formation et faire que les bénéficiaires passent d'un stage à l'autre sans réel projet d'insertion professionnelle. Ne disposant que de peu d'éléments sur cette question, il nous est impossible d'en poursuivre les réflexions.

quelques pistes d'action susceptibles d'améliorer l'insertion professionnelle des femmes qui rencontrent, à l'issue de cette allocation, des difficultés d'emploi.

L'API présente l'avantage d'être versée (le plus souvent semble-t-il) sur une période d'environ 3 ans, ce qui peut permettre d'envisager une insertion professionnelle sur un plus long terme. Il paraît donc possible, en reprenant les modes d'action du service de l'ASFAD, de penser leur parcours en plusieurs étapes, de " l'éveil " au projet à la concrétisation de celui-ci en passant, le cas échéant, par une formation (en respectant les préconisations précédentes et notamment en facilitant la garde des enfants<sup>25</sup>). Ce programme peut paraître approprié à la trajectoire de ces femmes sachant que la première année de l'allocation (selon les professionnels) peut être une période perturbée, délicate, d'incertitudes, d'interrogations, de remise en question ; période qui laisserait peu de place à la recherche effective d'un emploi. Elle permettrait, par contre, de faire un bilan de la situation professionnelle antérieure (diplômes, expériences, pratiques) et d'envisager une qualification ou une reconversion.

De plus, ces populations sont déjà connues des AS de la CAF qui les reçoivent au moment de l'ouverture des droits. Elles pourraient donc, eu égard à leur passé en polyvalence, être leur premier interlocuteur (sinon leur interlocuteur principal) qui les orienterait vers les services appropriés (type ASFAD). Il serait, pour le moins, possible d'envisager un partenariat entre les différents professionnels oeuvrant en ce domaine.

*On essaie de réfléchir sur des offres de services. Et une des perspectives qu'on aimerait proposer ce serait de travailler avant la fin du droit, de travailler de manière plus collective avec les bénéficiaires de l'API pour voir comment, pour qu'il n'y ait pas de rupture entre la fin du versement de la prestation et la période où elles vont être soit bénéficiaires du RMI soit s'inscrire dans une démarche de réinsertion professionnelle. On anticipe et qu'on les accompagne pour anticiper cette sortie de la prestation. Mais moi je crois que si on développe ce type d'offres de services, il faudrait le faire de manière très rapprochée avec les services qui suivent les bénéficiaires de RMI. Parce qu'on a..., finalement ce sont les mêmes voies d'insertion professionnelle, on aurait intérêt à mutualiser les moyens qui existent pour accompagner la réinsertion professionnelle. ( CAF, Service social, Dir)*

*C'est vrai qu'on aborde très souvent les questions de la formation et du travail. Mais il y en a beaucoup qui ne sont pas dans ce projet là. Elles sont dans l'histoire de la séparation, du logement... Moi j'en vois pas des tas qui sont dans un projet de travail. Sauf quelques unes. C'est à la fin du temps*

---

<sup>25</sup> Il est vrai aussi, comme l'a suggéré un professionnel, que les enfants des femmes qui perçoivent l'API sont plus souvent plus jeunes ce qui leur facilite l'accès à certains modes de garde et leur prise en charge.

*API qu'elles disent, il faudra que je trouve du boulot, je vais essayer d'y arriver. Mais, pour moi, c'est dans le vague. Je crois que c'est vrai que pour certaines on aurait pu commencer des démarches d'insertion avant. Le labyrinthe de l'emploi, il n'est pas simple non plus. Donc si elles ont un référent qui peut leur dire quelles formations elles peuvent faire, quels projets... Ça serait peut-être quelque chose de pas mal. (CAF, service social, AS)*

*On a aussi des cas de personnes pour qui on sent qu'il n'y a pas urgence tant qu'il y a l'API. Mais ça peut être vécu de différentes façons parce que certaines personnes sont prêtes à faire la démarche et à dire je prépare mes démarches vers l'emploi et d'autres ne sont pas prêtes du tout parce que la priorité c'est l'enfant. On reçoit aussi pas mal de personnes, je pense à Brocéliande, qui ont de telles difficultés déjà à accepter la rupture que la priorité n'est pas forcément le travail tout de suite. (APASE, AS)*

*Je pense qu'on devrait inciter les femmes à suivre une orientation professionnelle pendant l'API. Enfin moi, les femmes qui me disent qu'elles attendent un bébé, qu'elles vont être en API, donc elles ne vont plus être dans le RMI, ben c'est vrai qu'on en parle. Je leur dis. Elles sortent du RMI, parce que nous, on peut pas suivre tout le monde non plus, néanmoins, moi je leur conseille de ne pas attendre de revenir dans le RMI pour commencer à s'occuper de l'avenir. Parce que le temps a passé, il y en a d'autres qui arrivent sur le marché de l'emploi, donc il y a intérêt de penser, au moins quand l'enfant a atteint ses deux ans, il est temps de penser à un projet. Pour ne pas se retrouver le bec dans l'eau. Avec un grand trou dans le parcours. Donc c'est vrai qu'il faudrait les inciter quand même à mettre en place un projet pendant ce temps-là. Peut-être pas dès le début, mais au moins à partir de la deuxième année. (RMI, animatrice d'insertion)*

Les pistes envisagées par les professionnels nous semblent devoir être approfondies (comment, pratiquement, mettre en place un tel partenariat ; les services existants sont-ils en mesure de répondre à cette demande ; faut-il en créer d'autres ; avec quels financements ?<sup>26</sup>). Nous pensons, par contre, que ce dispositif doit rester souple et ne pas constituer une contrainte supplémentaire pour les femmes qui perçoivent l'API (comme cela peut s'opérer pour le RMI, c'est-à-dire menacer de supprimer l'allocation si

---

<sup>26</sup> Nous ne pensons pas, à l'instar de quelques professionnels, qu'il faille créer un service de formation "spécialisé", réservé aux FMP. Les problématiques que rencontrent ces femmes dépassent le cadre de la structure familiale pour embrasser toutes les personnes en grande précarité.

elles ne donnent pas la preuve de leur recherche d'emploi et passer, ainsi, du droit au devoir d'insertion). En amont de ces préconisations, il semble urgent d'agir sur le thème de la garde des enfants (*leitmotiv* des difficultés rencontrées par ces femmes).

### 3. 3 - La garde des enfants

Ce thème concerne les femmes<sup>27</sup>, qu'elles soient en FMP ou non ; qu'elles travaillent (comment concilier vie familiale et vie professionnelle ?) ou non (comment concilier vie familiale et vie personnelle, comment éviter la “ fusion ” mère-enfant, comment faire en sorte que les enfants élargissent leur horizon...). Si beaucoup de dispositifs existent à l'heure actuelle, il n'en reste pas moins qu'ils peuvent être améliorés<sup>28</sup> (dans un premier temps mieux connus) et s'adapter aux exigences et contraintes socio-économiques actuelles.

Avant d'examiner leurs propositions nous tenons à souligner la diversité des solutions actuelles et (ce qui en est peut être une conséquence) une information parfois peu accessible ou incomplète malgré les efforts notamment de la Ville de Rennes et de la CAF (les relais assistante maternelle particulièrement). Les activités périscolaires et leur coût (en fonction du revenu de la famille) semblent par exemple insuffisamment connus.

*On a un accueil avant la classe dès 7h30, le midi pendant la restauration scolaire, le soir après la classe jusqu'à 18h45, le mercredi sur les centres de loisirs, pendant les petites vacances, également sur les centres de loisirs. Et on accueille aussi les enfants l'été sur des centres aérés. (ATSEM)*

*On s'aperçoit que la directrice ou le directeur qui inscrit l'enfant à l'école n'a pas forcément le réflexe d'informer les familles de ce genre de solution d'accueil. Sans doute que la famille est informée au niveau de l'accueil avant et après la classe, mais pour les mercredis et les petites vacances, c'est moins sûr... Ça me fait penser que dans nos affiches, on ne parle*

---

<sup>27</sup> Pour être tout à fait juste, il aurait fallu préciser qu'il concerne aussi les hommes soit en tant que parent mono soit aussi en tant que conjoint. Il est probable, d'ailleurs, que si la question de la garde des enfants n'a pas plus évolué, c'est au moins en partie dû au fait qu'elle est restée une question strictement féminine qui ne regarde que les femmes et est censée être réglée par elles. D'où la difficulté d'amener cette question sur la scène publique.

<sup>28</sup> Une des preuves de ces imperfections nous a été révélée par des professionnels chargés d'informer les "usagers" sur les avantages et inconvénients des différents modes de garde. Ils se trouvent parfois devant des situations si inextricables qu'ils ne trouvent que comme seules solutions celles des gardes "extralégales", c'est-à-dire le recours aux étudiants non déclarés.

*jamais du prix. Toute notre communication passe par les enseignants. Y compris sur des temps qui ne sont pas de leur responsabilité. Alors déjà si nous on n'a pas bien fait la communication auprès des enseignants... Je ne suis pas sûre que tous les nouveaux enseignants savent bien que c'est 5,10 F le repas et 8,30 F la journée. (Ville de Rennes, Service éducation)*

Il ne nous appartient pas pour cette étude de faire une analyse comparée des différents modes de garde mais plutôt de mettre en avant leurs imperfections (telles qu'analysées par les professionnels) et les propositions d'amélioration.

En résumé, les modes de garde existant pourraient être perfectionnés par rapport à trois principaux critères : le coût, l'amplitude horaire et la souplesse.

Pour ce qui concerne le coût et l'amplitude horaire (ces deux questions étant étroitement liées), de nombreuses personnes se sont étonnées du fait qu'il existe une sorte de sélection des modes de garde en fonction du revenu des ménages, les plus souples (en l'occurrence les gardes à domicile) étant “ réservés ” aux familles aisées (l'AGED, pour une garde à plein temps, semble effectivement favoriser les ménages percevant les plus hauts revenus). Ceci peut sembler paradoxal puisque les femmes qui “ acceptent ” les horaires atypiques sont aussi plus souvent celles qui sont dans des situations économiques précaires.

*Alors on rentre dans la même situation que les familles monoparentales ayant une situation, ayant des revenus corrects. C'est que si vous avez des revenus corrects, vous pouvez accéder, que vous soyez monoparental ou que vous ne soyez pas monoparental, à un support baby-sitter ou autre, pour la garde pour adapter vos horaires, enfin les horaires de travail et les horaires de crèche. Si vous êtes à revenus précaires ou modestes et qu'en plus il y a qu'un seul revenu, c'est quasiment impossible. Donc vous voyez, c'est là où l'aspect économique vis à vis des horaires crée des différences. (Relais, AM)*

Il est vrai également que les femmes subissant ces contraintes professionnelles peuvent faire appel à des assistantes maternelles (et bénéficier de l'AFEAMA) mais ces dernières préfèrent accueillir les enfants à des horaires plus “ typiques ” et dans les situations où la demande dépasse l'offre, sélectionnent les parents. Un mode de garde qui peut paraître adapté d'un point de vue théorique ne l'est donc pas forcément d'un point de vue pratique.

*Les assistantes maternelles, si elles ont le choix, elles vont pas choisir les horaires les plus difficiles et prendre le samedi et le dimanche. Donc ce*

*serait le plus adapté en théorie, mais dans les faits c'est vrai que ce qu'on dit souvent c'est que les assistantes maternelles elles doivent assurer ce que les autres modes de garde n'assurent pas. Et c'est pas évident non plus pour elles. Elles peuvent refuser parce que de toute façon elles vont pas accepter des horaires, par exemple, qui sont contraignants par rapport à leur propre vie de famille, puisqu'elles ont fait ça pour concilier. Donc c'est vrai qu'elles peuvent refuser, c'est un choix. Mais le parent et l'assistante maternelle se choisissent. Certaines acceptent. Mais c'est vrai que c'est quand même une minorité. La plupart elles préfèrent avoir un enfant cinq jours dans la semaine et de 8 heures du matin jusqu'à 18 heures le soir. Je pense que de toute façon, l'assistante maternelle, quand elle s'engage, elle doit sans doute apprécier le fait que la personne est toute seule. Donc ce que ça peut avoir comme conséquences (débordements d'horaires). (CAF, Animatrice de relais assistante maternelle)*

Toujours dans le champ des problèmes de coût, parents et professionnels ont constaté et regretté que les aides, quand elles existent, soient dégressives après les trois ans de l'enfant et stoppées après ses 6 ans (pour l'AFEAMA). Le problème de la garde n'est pourtant pas résolu après ce cap et le périscolaire ne peut être une solution de remplacement (il n'offre pas la même amplitude horaire).

Pour pallier à ces difficultés de nombreux professionnels ont formulé l'hypothèse d'une garde gratuite (ou en fonction des revenus mais peu élevée pour les salaires équivalents au SMIC) surtout dans le cas des horaires atypiques. Il semble dès lors possible de faire participer les entreprises et les administrations (les ATSEM ou les femmes de ménage ont spécialement, pour certaines d'entre elles, des horaires difficiles : de 7h30 à 8h30, puis de 11h30 à 13h30 et enfin de 16h30 à 18h45) à ce coût (les modalités restent à examiner) à partir du moment où quand les deux conjoints travaillent, l'un des deux est soumis à ce type d'horaire (qu'il s'agisse de l'homme ou de la femme).

*Il faudrait une aide pour faire garder les enfants. C'est pas la même chose de bosser de cinq heures du matin à neuf heures, là où justement les gamins ont besoin de nous, et donc financièrement ça devrait trouver des compensations. Et le créneau 18 heures - 20 heures, c'est pareil, ça fait un créneau qui pose problème pour les parents. Ça demande une compensation financière. On voit bien, les gens qui ont ces horaires-là, c'est justement les moins bien payés, c'est ça qui est quand même effarant. (Service éducatif, Ville de Rennes)*

Une autre question, jugée comme secondaire par rapport à la précédente, est celle, pourrait-on dire, des horaires atypiques à l'intérieur des horaires typiques. Elle concerne donc la souplesse des services proposés et la possibilité pour les parents (notamment en crèche) d'amener leurs enfants après 9h30 (par exemple) quand ils commencent leur journée de travail après ce délai. Une des critiques adressées aux parents est de laisser leurs enfants 10 heures par jour. Assouplir les temps d'accueil pourrait être un moyen de répondre en partie à ce problème.

*Les enfants font fréquemment dix heures de garde, tous les jours de la semaine. Donc c'est beaucoup. Surtout quand on a des enfants à partir de deux mois et demi. C'est une réelle difficulté. [...]*

*Alors, le règlement intérieur prévoit que les enfants doivent arriver avant 9H30 le matin. Pourquoi ? Parce que, d'une part, c'est un temps d'accueil où vraiment les professionnels sont à la disposition des enfants et des parents. [...] Et d'autre part parce que quand un enfant arrive après cette heure il a déjeuné plus tard et son rythme est décalé par rapport aux autres. Il se sera levé plus tard aussi et il n'aura peut-être pas envie de se coucher avec les autres. On n'a pas les possibilités humaines de faire vraiment du travail à la carte malgré les assouplissements que nous avons opérés. Mais il y a une autre tendance actuellement qui est : 'il y a des choses que l'enfant ne va pas faire mais est-ce que c'est vraiment important ? Est-ce que ce n'est pas plus important qu'il soit avec son père ou avec sa mère ?' Et troisième notion : on reproche parfois aux parents de se désengager vis-à-vis de leur enfant mais quand on leur dit : 'il faut qu'il vienne régulièrement à telle heure', en fin de compte, ne contribue t-on pas à ce qu'ils se déchargent sur nous d'un certain nombre de choses ? (Service des crèches, dir)*

Pour conclure cette partie, nous évoquerons la question des femmes qui ne “ travaillent ” pas, ou devrait-on dire celles dont le travail (domestique et éducatif) n'est pas reconnu. Du fait de l'invisibilité de leurs charges, peu de services (à moindre coût) sont mis à leur disposition pour qu'elles puissent, comme elles le disent, “ souffler ”. Il existe certes les haltes garderies mais les créneaux horaires (en journée) leur permettent peu de sortir, de respirer. Cette proposition pourrait paraître comme du “ luxe ” mais le deviendrait peut-être moins si elle avait des effets positifs sur l'équilibre et le bien-être de ces mères et, par voie de conséquence sur ceux de leurs enfants. Les modalités restent là aussi à examiner mais on pourrait, par exemple, penser à un nombre annuel de remboursement de garde. Il a été également proposé que les jeunes enfants (mais, ajouterions nous, que les mères soient “ seules ” ou pas) puissent bénéficier d'un accueil

collectif afin de faciliter (ou contrôler ?) leur socialisation mais sans que cette mesure ne soit répressive. Il faudrait faire une étude plus approfondie sur ce point pour tenter d'évaluer la pertinence de ce type de proposition et " la valeur ajoutée " par rapport aux services proposés dans les haltes garderies qui organisent, notamment, des activités avec les enfants seuls d'une part et les parents et leurs enfants d'autre part.

*J'ai demandé à la Ville de Rennes d'accepter en crèche des enfants qui n'auraient pas de raisons d'y venir, c'est-à-dire dont les parents ne travaillent pas, et qui peuvent se retrouver justement avec des mères seules, pour lesquelles nous on a des inquiétudes et pour lesquelles la structure crèche peut être contenante et rassurante aussi pour la mère sans qu'il y ait de mesure sévère et avec une observation de psychologue qui devrait nous permettre de mieux ajuster nos mesures. On verra. (P.M.I., dir)*

*Les gens ont besoin de temps pour eux. Toute personne. C'est nécessaire et ça a des effets extrêmement positifs sur la famille et les enfants. Première chose : les enfants sentent que leur mère ou leur père peut avoir une vie en dehors d'eux, c'est bien important. (APASE, AS)*

*Je pense que pour les familles monoparentales, enfin sur Maurepas, ce qui manque le plus c'est le soir. Des relais pour pouvoir souffler. Parce que c'est vrai que quand on peut sortir de chez soi, même sans faire la fête, sans faire la nouba, je veux dire, discuter, aller au cinéma, même manger une pizza, sortir avec quelques personnes, quand on revient on se sent plus d'attaque que quand on est toute la fin de semaine chez soi, qu'on peut pas bouger. Ou alors on sort, bon, malgré que, quelquefois, sans doute on se culpabilise si on laisse les enfants seuls, ou ils sont gardés par n'importe qui, ce qui arrive aussi très souvent, des gamines qui, s'il arrivait un accident ne sauraient pas faire face. Et ça, je pense que sur Maurepas, c'est ce qui manque le plus. C'est le soir, des relais pour pouvoir garder des enfants, que les mères de famille puissent sortir. (Travailleuse familiale)*

La question de la garde des enfants et de l'insertion professionnelle des femmes montre à quel point les problèmes censés naître de la monoparentalité, en réalité la dépassent (et même la précèdent). Ainsi que le signalait Agnès Pitrou : " Le terme de

monoparentalité dévoile la surface du phénomène sans le transpercer.”<sup>29</sup> Aussi, pourrait-on s'interroger sur la pertinence de cette catégorie. En quoi, dans quelle mesure, peut elle être un facteur explicatif de comportements sociaux, de difficultés pour les parents et les enfants ? Pour tenter de répondre à cette question, un préalable s'impose : réduire les erreurs méthodologiques. Nous en avons relevé quelques unes en abordant le thème de l'enfance en danger et ne ferons, dans la partie suivante, que les lister et les exemplifier.

---

<sup>29</sup> Agnès Pitrou, *Les politiques familiales - Approches sociologiques* - , Paris : Syros, 1994, 287 p.

## Chapitre 4 :

### La monoparentalité : un facteur explicatif ?

#### 1 - Les erreurs méthodologiques

La monoparentalité, comme beaucoup de catégories sociales marginalisées, offre l'intérêt de fournir des explications simples à des phénomènes complexes. Le plus souvent, les professionnels rencontrés (surtout les travailleurs sociaux), doivent agir dans l'urgence. Tout outil qui leur permet d'accéder à l'analyse (la recherche des causes et du "traitement" approprié) est donc le bienvenu. Se surajoute à cette urgence (ce deuxième argument concerne l'intégralité des professionnels) la référence à des modèles établis, des normes à respecter ou à atteindre. Nous avons vu que de nombreux interviewés projetaient leur propre idée de la famille, de la parentalité, de l'éducation, etc. pour appréhender les familles monoparentales. Il n'est d'ailleurs pas impossible que ces modèles aient été, en partie, transmis ou renforcés par leur institution (parfois dès la formation) ce qui aurait pour effet de les légitimer, les certifier, les labelliser. Il est aussi bien plus difficile, dans ces cas, de remettre ces modèles en question. Seules des institutions fortes et relativement consensuelles peuvent transmettre ce type d'héritage. Elles se réunissent le plus souvent autour d'objectifs "nobles" et "humanitaires" comme l'éducation ou la santé. Afin de dépasser ces analyses (dont le support est plus idéologique que pratique), nous proposons de présenter et d'exemplifier (si possible) les principales "erreurs" commises.

- La monoparentalité : une explication facile pour des phénomènes complexes

*Par exemple un gamin qui est intrépide, on entend 'de toute façon c'est pas étonnant, t'as vu l'attitude son père ? Son père il est en prison !' Alors moi ça me hérisse. Parce que je me suis bagarrée dans ce collège quand je suis*

*arrivée sur Rennes il y a neuf ans. J'ai entendu dire au conseil de classe, (j'étais parent délégué) : 'c'est pas étonnant c'est une femme divorcée.' Ou alors : 'c'est pas étonnant, il est tout seul avec sa mère ! Elle a pas le temps de s'occuper de tout le monde ! Elle peut pas s'occuper de ses devoirs !' Stop ! Arrêtons ce délire. Parce que je suis sûre que dans les couples, ils ont pas forcément plus de temps à donner aux gamins ! (ATSEM)*

- L'effet de loupe sur les FMP, l'étiquetage

*Les femmes renfermées sur elles-mêmes avec absence de relations [du père ou d'hommes] par rapport à l'enfant..., il faut jamais systématiser que c'est ces enfants-là qui ont des..., qui ont plus de problèmes et qui ont plus de difficultés, disons que nous, on a toujours un regard attentif sur ces enfants-là par rapport à leur comportement, par rapport à leur évolution et leur développement. Mais on peut pas systématiser et dire 'il va pas bien.' (Crèche, dir)*

- Ne regarder et relever que les difficultés

*C'est difficile de savoir si on rencontre plus de difficultés avec les FMP. On peut être marqué quand il y a des mesures éducatives (placement des enfants) par exemple. Mais il y a des cas où ça se passe très bien. Mais quand ça se passe bien, on n'en parle pas. Il faut pas généraliser. (OPHLM, agence de quartier)*

- Attribuer à la monoparentalité ce qui lui précède (pour l'exemple, la précarité)

*Est-ce qu'on a repéré des choses particulières ? Je crois qu'on ne repère pas de choses particulières plus chez ces familles que chez les familles en précarité. En fait, on a des similitudes avec nos familles en grande précarité. Alors ces similitudes, c'est les règles vis à vis de l'enfant, les rites. (APASE, AS)*

- Se tromper de facteur explicatif (la précarité et pas la monoparentalité), comparer (les FMP et les familles en couple) “ toutes choses étant égales par ailleurs ”

*Alors il y a la précarité. Ça on l'avait mis en évidence. Des femmes qui, très souvent sont jeunes, donc isolées, sans profession. L'isolement joue un rôle capital aussi. Le fait que ces femmes n'aient aucune ouverture sur*

*l'extérieur, se referment un petit peu sur leur petite cellule familiale, pour le coup, rend aussi la vie plus difficile pour elles. Ça c'est quelque chose qui a été caractérisé, effectivement dans l'enfance en danger. Mais comme on retrouve aussi dans les couples, les couples où le mari est au chômage, où la femme n'a pas non plus de profession, on a aussi ces mêmes difficultés donc on est bien sur une notion de précarité. (P.M.I., dir)*

- De la théorie à la pratique (et non l'inverse), la difficulté à intégrer “ l'élément de réfutabilité ” (Karl Popper)

*Je pense que [pour l'enfant] ça dépend de la séparation qu'ils ont eue. Si ça a été difficile pour la maman, elle veut plus en entendre parler... Nous on demande aux parents d'emmener des petits albums photos avec la famille, le chien..., comme ça des fois quand il y a des moments calmes, on peut leur donner le petit album, ils regardent, il y a papy, mamie, il y a tonton, tata... Et c'est vrai qu'on a remarqué, parce que nous, on regarde aussi les photos, et dans les familles monoparentales, je me suis dit 'tiens justement, est-ce que les parents, enfin les mamans vont mettre une photo du papa ?', parce que je me dis 'ils ont quand même un papa'. Et en fin de compte, il y en a..., eh ben le petit garçon, là, qui voit son papa, ben lui, il n'y a pas de photo du papa, pourtant à la limite, ça aurait été logique qu'il y en ait puisqu'il le voit. Alors, il y en a un autre qui ne voit plus son papa, donc le papa est parti après la naissance, et lui il a une photo du papa. (Crèche, éducatrice)*

*On n'a que des cas où le papa est parti. Donc où il y a pas de nouvelles du papa du tout.*

*Q : Sauf pour la femme la plus âgée [dont elle avait parlée plus tôt].*

*Voilà. Mais je sais pas si elle le voit beaucoup. (Crèche, éducatrice)*

Tous ces processus contribuent à stigmatiser et discréditer les familles monoparentales. Comme l'ont noté Madeleine de Certaines et Claude Martin (cf. partie précédente), les parents mono sont plus ou moins sensibles à ces discrédits selon notamment leur statut social, conjugal (le veuvage est moins stigmatisé que le divorce et que les maternités “ célibataires ”) et la manière dont ils ont pu se créer une identité positive (notamment par l'exercice d'une profession). La monoparentalité ne serait pas un attribut stigmatisant mais se révélerait comme tel à l'intérieur de certaines interactions (notamment au contact de quelques professionnels). “ L'attribut qui stigmatise tel possesseur peut confirmer la banalité de tel autre et, par conséquent, ne

porte par lui-même ni crédit, ni discrédit.”<sup>30</sup> Il est probable que, pour cette raison, les monoparents ont décidé, après la séparation, de “ faire le tri ” dans leurs relations. Il leur est, par contre, moins facile d'en faire autant des professionnels avec qui ils sont en contact (ils ne sont pas tous porteurs de stigmatisation au même degré) mais ils peuvent tenter de les éviter en faisant appel, notamment, aux solidarités privées.

Toutefois, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, le stigmatisant n'est pas dans une position beaucoup plus confortable que le stigmatisé (ce que dévoilent, d'ailleurs, les propos ambigus et parfois paradoxaux des professionnels) car comme l'indique E. Goffman “ Le stigmaté et le normal sont inclus l'un dans l'autre : si l'un se révèle vulnérable, il faut s'attendre à ce que l'autre en fasse autant.”<sup>31</sup> De sorte que, continuant à paraphraser cet auteur, “ notre hypothèse est que pour comprendre la différence [en l'occurrence, la monoparentalité], ce n'est pas le différent qu'il convient de regarder, mais bien l'ordinaire. La question des normes sociales demeure certes au centre de l'étude, mais notre intérêt ira moins à ce qui s'écarte extraordinairement du commun qu'à ce qui dévie communément de l'ordinaire.”<sup>32</sup> Il nous semble, autrement dit, que s'interroger sur la monoparentalité nous invite, par effet de miroir, à nous interroger sur la famille “ ordinaire ” et sur le sens de son évolution.

## **2 - La monoparentalité comme révélateur des mutations de la famille nucléaire**

Rappelons dans un premier temps que la monoparentalité n'est pas une nouvelle forme de famille mais une séquence de vie. Elle est pourtant analysée comme ayant son propre mode de fonctionnement distinct de celui de la famille “ normale ”. Elle inquiète parce qu'elle est censée représenter les “ évolutions dangereuses ” de la famille nucléaire, cette dernière étant posée comme l'étalon, la référence. Les interviewés ont donc dû, au moins implicitement, prouver la supériorité d'un modèle sur un autre. L'analyse de leurs arguments montre qu'ils vont les puiser non pas dans la réalité existante, mais dans un idéal vers lequel il faudrait tendre. Si bien que ni le modèle de la famille nucléaire actuel, ni celui de la monoparentalité (si tant est qu'il existe) ne paraissent satisfaisants. Les questions que se sont donc posés les professionnels sont celles des évolutions de la famille et de la manière de les accompagner (jusqu'où peut-on, doit-on, avons-nous les moyens d'aller ?). Il est évident que les périodes de mutation sont inconfortables (surtout pour les professionnels qui s'inscrivent dans une visée normative - Que “ prescrire ” ?) et expliquent ces réponses en forme de balancier : du

---

<sup>30</sup> E. Goffman, *Stigmaté - Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de minuit (coll. Le sens commun), 1975 [1ère Ed 1963], p. 13.

<sup>31</sup> E. Goffman, *Idem*, p. 158.

<sup>32</sup> E. Goffman, *Idem*, p. 150.

retour à la famille patriarcale (qui avait le mérite de laisser moins de place au doute) à une famille plus élective et égalitaire mais aussi dissoluble. Ainsi que le souligne I. Théry : “ C'est parce que la révolution structurelle de la famille est inachevée que surgissent les difficultés et pas l'inverse. ”<sup>33</sup>

*Il y a une évolution de la famille, qu'on est bien obligés de prendre en compte, hein. La famille, un père, une mère, des enfants qui vivent sous le même toit..., de la naissance à la mort, je crois que c'est pas le repère pour tout le monde... C'est une façon de voir la vie. Comme d'autres, il y en a qui pensent que si on aime quelqu'un c'est pour la vie autant que possible, c'est une vie faite de projets avec quelqu'un. Mais il peut se faire que les gens évoluent et ne peuvent plus vivre ensemble, quoi. C'est ce qui se passe quand les gens se séparent. (C.S.F., Mme)*

*Par rapport à la forme de la famille comme valeur, moi je dirais que plutôt que de s'enraciner sur des trucs comme ça, il faut essayer de comprendre un peu les nouvelles formes de familles qui se composent... Parce que de toute façon, on est devant un fait inéluctable donc on va pas se mettre à prêcher dans les rues, en disant 'regardez la famille', c'est ce que font certaines associations de familles. On ne peut pas nier l'évolution donc il vaut mieux l'accompagner. Je crois que de toute façon, on ne fera pas marche arrière. (C.S.F., Mr)*

Les principales questions que posent la monoparentalité (qui rejoignent les évolutions de la famille telles qu'analysées par I. Théry<sup>34</sup>) sont :

- la définition de la filiation et du lien à l'enfant ; la “ déconciliation ” parenté et conjugalité ;
- le statut de parent et l'inégalité des rôles de la paternité et de la maternité après la rupture ;
- la dynamique de l'égalité des sexes et la conciliation vie familiale et vie professionnelle.

Nous n'aborderons pas en détail chacun de ces thèmes (cette étude ne nous le permet pas) mais nous nous limiterons à restituer les interrogations, questions des professionnels et suggérer quelques pistes de réflexion.

---

<sup>33</sup> Irène Théry, *Couple, filiation et parenté aujourd'hui - Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée* - Paris : Odile Jacob (La Documentation française), 1998, 413 p.

<sup>34</sup> Nous nous sommes inspiré de ses réflexions et analyses dans les développements qui suivent.

## 2. 1 - De la dissolubilité du couple à l'indissolubilité de la filiation.

Le mariage (indissoluble) avait ceci de magique qu'il réunissait les conjoints, les parents (filiation biologique, domestique et généalogique) et les enfants ; le père étant le garant de cette indissolubilité. Chacun (conjoints, parents, enfants) était uni pour la vie, pour le meilleur et pour le pire. Les nostalgiques de ce modèle (très inégalitaire eu égard au statut de soumission des femmes et des enfants) légitiment leur point de vue par la stabilité qu'il pouvait offrir aux uns et aux autres et il est probable que la référence au mariage comme ciment de l'union et de la parentalité comme (seul) vrai fondement de la famille s'inspire de ce modèle.

*Quand vous parliez, je me disais mais au fait c'est vrai les FMP, moi, je n'ai rien à leur reprocher. En général, je ne regarde jamais, même quand il y a un problème si c'est une FMP ou pas. Une fois, j'ai commis l'erreur dans une discussion avec un maire de lui dire en parlant d'un monsieur qui allait divorcer que c'était pas une famille "normale". J'en ai entendu parler pendant un petit bout de temps. Dans ma tête la norme, c'était le ménage marié. Et donc par rapport à cette norme là, une personne non mariée n'était pas "normale". Plus tard, j'ai rectifié ce genre de chose. (OPHLM, dir)*

Avec les réformes du divorce (et le passage de l'indissolubilité à la contractualisation et l'électivité), s'opère une distinction entre conjugalité et parentalité. La question qui se pose alors est la suivante : qu'advient-il de la famille quand elle ne repose plus sur le couple ? Il y aurait deux manières, selon I. Théry, de répondre à cette question selon la définition que l'on donne à la famille :

- la famille est assimilée au lien de filiation (ensemble indissoluble). Elle se définit par la relation parents-enfants même si les uns et les autres ne vivent pas sous le même toit ;
- la famille est assimilée à la maison, au foyer. Elle est l'ensemble de ceux qui vivent sous le même toit quel que soit le lien biologique.

Dans le premier cas est donc mise en avant la filiation biologique et dans le second la filiation domestique. L'un laisse peu de place au "beau-parent", l'autre au parent biologique. Afin de dépasser cette dichotomie, il est probablement possible de penser la parentalité comme plurielle et d'accorder une place à l'un et à l'autre "parent" notamment en refondant la filiation généalogique (c'est-à-dire en nommant les parents - quel que soit leur statut - et en les inscrivant dans une lignée, une généalogie).

Il n'en reste pas moins que le maintien des liens filiaux après la rupture (et avant de penser à une recomposition familiale) continue de poser problème. Le retrait du parent non-gardien (le plus souvent un homme) demanderait à être éclairci. Quelles sont

les raisons qui expliqueraient qu'il ne puisse (totalement) exercer son rôle ? Le réflexe est d'en attribuer la faute aux femmes qui refuseraient de maintenir un lien avec leur ex-conjoint en l'autorisant à voir les enfants ; cette mainmise sur l'enfant pouvant aussi être un moyen de se "venger"... Cette explication nous semble un peu courte (comme nous l'avons déjà souligné à propos du "retour du père") dans la mesure où de nombreuses femmes ne dédaigneraient pas se faire davantage épauler. De plus, les institutions et les professionnels jouent eux-mêmes un rôle non négligeable et ont aussi parfois du mal à distinguer conjugalité et parentalité. Nous pouvons repérer ces fonctionnements dans les situations extrêmes notamment dans le cas de conjoints violents ; nous faisons référence ici au service *Dyade* de l'ASFAD<sup>35</sup>. Qu'un homme ait été violent avec sa femme et soit étiqueté comme "mauvais époux" ne devrait pas, selon les professionnels du service *Dyade*, avoir de conséquence sur son droit d'exercer sa parentalité. Le "mauvais" époux ne ferait pas forcément le "mauvais" parent et l'argument de l'intérêt de l'enfant ne serait pas recevable pour expliquer la "rupture parentale". Il faudrait maintenir la parentalité même quand les enfants émettent un avis contraire.

*Nous, on dit souvent, mais ça choque aussi, de faire attention, ne pas trop responsabiliser les enfants. La filiation, ce n'est quand même pas la volonté des enfants. Faut faire attention de ne pas leur faire porter des choses. Et nous, on sait les dégâts que ça peut poser. Il y a des enfants qui, à 10 ans, disent qu'ils n'en ont rien à foutre de leur père et après qui passent leur vie d'adulte à essayer de réparer ça. [...] C'est important qu'il sache qu'il a vu certaines choses mais que la complexité du lien entre son père et sa mère, il ne la connaît pas forcément. Nous, ça fait des années qu'on travaille et on n'a pas tout compris. Et lui-même, quand il sera adulte, quelle est la chance qu'il se donnera d'être faillible s'il condamne chaque adulte qui n'assure pas ? [...] Pour les autres professionnels, on peut être mal perçu. C'est un peu 'de quoi on se mêle' des fois. Parce que nous, comme on est beaucoup plus dans la différenciation des places, c'est-à-dire, le conjoint de cette dame ne peut pas être vu de la même façon en tant que parent des enfants et en tant que conjoint. Pour un travailleur social qui accompagne une femme*

---

<sup>35</sup> En résumé, ce service a comme objectif de permettre au parent "non-gardien" (en accord avec le parent "gardien") d'exercer son droit de parentalité soit avant qu'une décision de justice n'ait été prise, soit après, quand elle n'est pas observée (pour diverses raisons). L'idée de créer ce service a germé quand ces professionnels (auparavant éducateurs à Brocéliande) se sont rendus compte que de nombreuses femmes hébergées (parce qu'elles avaient été victimes de violence conjugale) reprenaient contact (et parfois une vie commune) avec leur ex-conjoint malgré les efforts du centre pour les tenir à l'écart et les "protéger". Se mêlaient pour ces femmes à la fois le désir de revivre en couple et celui de maintenir des liens entre le père et les enfants sans que la frontière entre les deux ne soit très lisible ni pour les parents ni pour les professionnels qui y perdaient un peu leur latin et pour qui la remise en couple (avec le même conjoint) pouvait être le signe d'un échec.

*en grandes difficultés, il adopte souvent son point de vue. Il finit par être l'avocat de la dame. Nous on dit attention.*

Comme on le constate ici, le principe d'indissolubilité s'est déplacé de la conjugalité (contractualisation) vers la filiation (inconditionnalité)<sup>36</sup>, ce qui fait dire à I. Théry qu'il faudrait passer du droit parental au devoir parental. Pour le moins, il faudrait peut-être envisager de faciliter l'exercice de la parentalité, en reconnaissant notamment au parent non-gardien des droits sociaux et fiscaux (l'attribution d'un logement HLM qui lui permette d'accueillir les enfants, le maintien de l'APL, une partie des allocations familiales, la prise en compte de la charge des enfants dans le calcul des impôts...). Ceci pose la question de l'égalité des rôles parentaux avant et après la séparation.

## **2. 2 - L'égalité des rôles parentaux avant et après la rupture**

L'idéal (présenté en fait comme la réalité actuelle) des statuts parentaux tendrait vers une égalité et une complémentarité des rôles. Les rôles de père et de mère seraient en quelque sorte mixtes. Chacun pourrait garder une spécialité mais devrait aussi pouvoir remplacer le conjoint provisoirement défaillant ou non disponible. Ceci signifie une plus juste répartition des tâches domestiques et éducatives ainsi qu'une autorité (rôle traditionnellement attribué au père) et une affectivité (rôle traditionnellement attribué à la mère) partagées.

Il est probable que moins les rôles seront divisés à l'intérieur du couple moins aussi l'enfant aurait à subir la séparation et "l'absence" de l'un de ses parents. Les exemples suivants montrent à quel point il existe un hiatus entre la situation telle que présentée (équilibre et complémentarité des rôles) et la situation réelle. Pour l'extrait cité, nous avons restitué deux moments de l'entretien ; le premier a eu lieu dès les premières minutes alors qu'il s'agissait de comparer les familles monoparentales aux couples avec enfant et le second une demi-heure environ après ce premier échange.

*Non, je ne pense pas qu'une FMP est vraiment une famille. Il manque quelque chose... Les enfants ont besoin de leur papa, déjà.*

*Q : Pourquoi ?*

*Je sais pas, c'est la famille, hein. C'est le noyau, les trois... Je pense qu'il faut... S'il y a le père c'est mieux, mais je pense qu'il faut quand même une présence masculine. De toute façon, c'est vrai qu'on le dit. Je trouve que l'homme souvent c'est l'autorité. La maman elle peut pas tout assumer. Elle*

---

<sup>36</sup> Nous nous demandons d'ailleurs dans quelle mesure le lien de filiation n'est pas, dans certains cas, le soutien de la conjugalité.

*peut pas tout assumer toute seule, je pense pas. Y'a un moment où ça doit être épuisant... Le rôle de la mère, enfin je crois que... Pour moi, l'un ne va pas trop sans l'autre. Je crois qu'ils se complètent, de toute façon. Donner le rôle de la mère par rapport au rôle du père, je crois que maintenant ça a vachement évolué. Pour moi les tâches sont.... Je parle un petit peu parce que c'est vrai que c'est personnel, parce que je vis ça comme ça, d'essayer de partager au maximum les tâches. Surtout quand les deux travaillent, on est obligés.*

*[Une demi-heure après]*

*J'ai trois enfants. Donc c'est vrai que... Je pense qu'on assume plus les enfants que le père parce que je crois que c'est dans la logique des choses et que c'est comme ça. C'est logique parce que c'est ancré dans les moeurs que c'est la femme qui doit faire ça, qui s'occupe davantage des enfants et qui sait ce qui est bon pour eux plus que le père. Je pense qu'il y a cet instinct maternel. Mais je pense que des fois, je partagerais bien un petit peu plus l'éducation des enfants. Et puis les petites choses du quotidien qui font qu'on pense... Parce qu'on sait que si on n'y pense pas, lui [le mari] il ne va certainement pas y penser parce qu'il a tellement l'habitude que ce soit nous qui y pensions...*

*Q : Vous me disiez tout à l'heure "ça a évolué", le schéma que vous me faites...*

*Non, non, ça a évolué parce que c'est vrai que maintenant les hommes participent beaucoup plus, quand même.*

*Q : Beaucoup plus, ça veut dire quoi ? Cinq minutes de plus par jour ?*

*Peut-être [rires]. Donc on peut leur demander. Quand on n'est pas là, on peut leur demander... C'est vrai que quand on s'en va, on est tranquille. On va pas se dire 'oh la, la, comment on va retrouver la maison ?' Je pense qu'on a confiance. Quand on s'en va pour une soirée ou pour une journée...*

*Q : C'est dans l'exceptionnel alors ?*

*Voilà. C'est quand même dans l'exceptionnel. Voilà, oui.*

*Q : Alors maintenant, parlons du rôle du père...*

*Il aide un petit peu. Quand on le pousse un petit peu, il aide. Je crois qu'il faut le pousser un peu. Mais je crois en plus qu'on leur demande... On leur demande beaucoup. Enfin eux, ils trouvent qu'on leur demande beaucoup. Je crois qu'ils ne se rendent pas compte que quand on a bossé une journée dans son travail, on a aussi la journée à la maison, enfin la soirée, et qu'on ne s'arrête pas, quoi. Parce qu'il faut aller chercher les enfants, il faut préparer à manger et puis il faut s'occuper du linge et puis..., il y a des*

*choses à faire et que eux c'est tellement normal, qu'on a l'impression qu'on ne fait pas grand chose. (Crèche, éducatrice)*

*Alors certaines femmes en couple, j'en ai rencontré une dernièrement qui voulait travailler. Elle a deux enfants. Quand je lui ai parlé des problèmes [d'horaires], elle avait pas de solution non plus pour faire garder ses enfants. Et puis je voyais dans son dossier qu'elle avait un conjoint. Je lui dis 'mais votre mari a quels horaires ?' alors elle me dit 'il commence à huit heures et demi, il finit à 18 heures.' Je lui dis 'bon ben il n'y a pas de problème !' Et ben si, pour elle c'était un énorme problème parce qu'elle ne se voyait pas demander à son mari d'aller conduire les enfants à l'école. Et donc j'ai insisté peut-être un peu trop, j'ai dit 'mais enfin, ce sont aussi ses enfants, je ne vois pas où est le problème.' Je me suis permis de dire ça. Parce qu'elle était tellement... Et puis elle me dit 'oui, oui, je vais lui demander.' Alors je l'ai laissée réfléchir et puis après elle est revenue. Je dis 'bon ça y est, c'est réglé ?' 'Oui, oui, c'est réglé.' Et je me suis aperçue plus tard, quand elle a été recrutée, qu'elle avait des soucis parce que son mari ne venait pas conduire les enfants à l'école. Elle a trouvé une solution, je sais pas laquelle, mais qui n'est pas bonne, parce que quand on l'appelle pour aller le matin dès sept heures et demi, elle rechigne. Voilà, donc ça c'était un autre problème. (Ville de Rennes, Service éducation)*

*Mme 1 : Le problème c'est la co-responsabilité par rapport à l'éducation des enfants. Il peut y avoir couple mais pas co-responsabilité des parents dans l'éducation des enfants.*

*Mme 2 : Voilà ! Et du coup elles ont un enfant de moins à gérer !*

*Mme 1 : Enfin moi j'ai rencontré une femme, dernièrement, terrifiée à l'idée de devoir demander à son conjoint d'aller accompagner les enfants à l'école.*

*Mme 2 : Je suis d'accord, je pense que c'est plus difficile d'assumer l'éducation des enfants quand on est en couple et qu'il n'y a pas ce partage de la responsabilité que quand on est toute seule. Au moins quand on est toute seule, c'est clair. (Ville de Rennes, service éducation)*

*[Par rapport au rôle du père], je crois qu'effectivement, là aussi c'est en train de bouger. Mais il va encore falloir un paquet de temps avant que ça prenne forme. C'est que le père représente quand même, je suis désolée, la*

*sécurité. Qu'elle soit d'ordre matériel ou... C'est à nous, en tant que femmes, de changer ça, de faire évoluer ça. (ATSEM, Mme)*

La “ déchirure ” paternelle après la désunion et la fragilisation du lien père-enfant pose donc bien la question de la difficulté à mettre en place de nouvelles normes de parentalité à l'intérieur du couple. Si elles sont souhaitées<sup>37</sup> par les interviewés, elles n'en sont pas pour autant actives. Ces blocages renvoient à une question plus générale qui est celle de l'égalité des sexes.

### **2. 3 - La dynamique de l'égalité des sexes**

La conquête de l'égalité existe en droit mais pas en fait ce que dévoile la difficile conciliation vie familiale et vie professionnelle. Comme nous avons pu le souligner, le statut social des femmes repose encore en grande partie sur leur rôle de mère et d'épouse. Il ne s'agit pas de récuser ce statut mais de lui reconnaître la même dignité et reconnaissance que celui fourni par le statut professionnel. Le fait d'attribuer ces rôles à une “ nature ” féminine (un “ instinct ” maternel) contribue d'un côté à ignorer la part d'effort fourni par ces femmes (elles ne font que se conformer à ce que leur assigne leur “ nature ”) et de l'autre à culpabiliser celles qui s'en émanciperaient notamment en se consacrant, aussi, à une carrière professionnelle. Par effet de ricochet, cette naturalisation des rôles dédouanerait les pères qui se préoccupent peu des tâches éducatives et domestiques et “ féminiserait ” ceux qui s'y adonnent. L'évolution des rôles sexués, pour tendre vers l'égalité, doit donc s'affranchir d'une quelconque attache ou prédestination “ naturelles ”<sup>38</sup>, “ biologiques ” ou “ génétiques ”. L'homme et la femme devraient pouvoir avoir le même accès et le même choix à ces deux “ carrières ” (familiales et professionnelles) sans que l'une ne soit “ choisie ” par défaut ou se présente comme l'exclusive de l'autre. Nous avons déjà évoqué à ce sujet la question de la garde des enfants et de la formation des femmes. Une part de la précarisation des familles monoparentales s'explique probablement par cet accès inégal au marché du travail.

*L'accès à l'emploi est plus difficile et puis elles sont sur des postes pas intéressants, mal payés, souvent à temps partiel. Que ce soit le ménage ou la vente, le commerce c'est à temps partiel. Avec des horaires difficiles,*

---

<sup>37</sup> Il serait intéressant de savoir si ces souhaits sont partagés de la même manière pour les hommes et pour les femmes.

<sup>38</sup> Voire même “ surnaturelle ” quand le rôle des uns et des autres est censé correspondre à une volonté divine ; le poids de la religion n'est pas sans incidence sur le maintien et la justification des inégalités sexuées (il suffit de se reporter, notamment, aux discours sur la contraception ou sur l'avortement...).

décalés. Donc c'est ça en fait. Elles sont quand même..., ces femmes-là, plus soumises à la précarité que les hommes, finalement. Parce que les postes qu'elles occupent sont plus à temps partiel que les hommes, même pas qualifiés, qui peuvent travailler en usine ou des choses comme ça. Moi j'ai peu de femmes qui travaillent en usine, en fait. Et les postes qu'on peut avoir, ben souvent aussi sont à temps partiel. (RMI, animatrice d'insertion).

Il serait aussi possible d'expliquer la désillusion de certaines femmes qui ont adhéré au modèle de “ la femme au foyer ” (en se conformant aux injonctions sociales) sans vraiment prendre la mesure de leur propre épanouissement.

*J'avais constaté que les femmes qui partaient très tôt de leur milieu familial (peut-être moins maintenant ou je suis moins sensible), vers 18, 19 ans avec un, deux, trois enfants tentaient de se ré-approprier quelque chose de leur vie vers la trentaine. Là, il y a certainement une grosse interrogation existentielle. C'est très fréquent. C'est 'comment ça se fait ? Pourquoi j'ai quitté ma famille ? Je me suis mise en ménage, j'ai eu des enfants. Et moi, je ne me suis pas très bien réalisée dans tout ça. J'arrive à 30 ans et finalement c'est un peu décevant.' Là, il y a des grosses crises. (APASE, AS)*

#### **2. 4 - La personnalisation du lien à l'enfant**

Nous terminerons cet examen des évolutions de la famille par les nouveaux rapports entre les parents et les enfants. De nombreux professionnels ont tenu à souligner, alors même qu'ils attribuaient des “ manques ” éducatifs particuliers aux familles monoparentales, cette difficulté générale à élever les enfants.

*Il y a certains travailleurs sociaux qui me disent que les parents ne savent plus quoi faire avec leurs enfants, même des cadres. Ils sont plus angoissés que leurs gamins. Et ils sont pourtant d'un niveau intellectuel élevé. C'est plus un problème de société. (OPAC, dir)*

Ce thème rejoint la question précédente puisqu'il va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle être parent (surtout pour la mère) ne s'acquiert pas mais est inné. La mère “ n'a qu'à ” suivre ce que lui dicte sa nature et elle saura comment élever son enfant. S'affranchir d'une notion naturelle de la parentalité permet aussi de pouvoir soutenir le

discours d'un apprentissage (quand celui-ci n'a pu s'opérer par la socialisation) sans culpabiliser les parents.

*P : Pour certaines familles, la vie ne tourne pas forcément autour de l'enfant. Je ne crois pas que ce soit lié uniquement à la FMP. C'est lié à la précarité, enfin, je ne sais pas...*

*M : Et puis à leur ignorance, elles ne savent pas. Elles n'ont pas reçues, elles ne peuvent pas donner. Elles n'ont peut-être jamais eu de rythmes non plus. Elles n'ont pas grand chose à transmettre. (P.M.I. , CDAS)*

Maintenant la question de l'éducation des enfants n'est pas seulement affaire d'apprentissage, de savoir-faire, de modèle - unique ? - (que des "experts" transmettraient) elle est aussi, au quotidien, histoire de négociation, de respect, de valeurs à transmettre, d'identité à respecter, d'autonomie à préserver et de repères à inculquer... La difficulté est que plus l'enfant est considéré comme "personne" (ce qui peut sembler souhaitable) moins il est possible de lui imposer des modèles, normes et valeurs, sans, pourrait-on dire, son consentement ou son adhésion. L'enfant aurait de plus en plus la parole et la possibilité d'exprimer ses désaccords ou opinions. A l'inverse la toute autorité parentale perdrait de son aura. Le problème résiderait dans la difficile maîtrise "d'un juste milieu" fait à la fois de négociations, de compromis et d'un respect mutuel. Les parents doivent naviguer entre Charybde et Scylla, entre un excès d'autoritarisme qui nierait l'enfant (au point de laminer sa personnalité) et un excès de laxisme qui lui donnerait tout pouvoir (jusqu'à celui d'imposer ses volontés à ses parents et à ne pas respecter, de manière générale, les normes et valeurs en vigueur).

*Les parents demandent beaucoup à ceux qui ont leurs enfants en charge, je pense. Mais c'est peut-être parce que, justement, ils sont plus démunis, peut-être, face à différentes mutations de la société. Tout ce qui est, par exemple l'autorité. Sous couvert d'écouter les enfants, de les laisser s'exprimer, on perd quelque fois le contrôle... Et cette année par exemple, dans les thèmes qui ont été demandés par les parents, il y a beaucoup de choses qui tournent autour de l'autorité, de la politesse. (C.S.F., Mme)*

*Ça fait neuf ans que je travaille en crèche collective et j'ai vu une évolution au niveau des enfants. On voit des enfants qui nous tirent la langue, qui nous font des petites grimaces, l'air de dire 'tu m'embêtes'. Ah non, non, non, ils sont, je dirais, pour des petits ça fait peut-être bizarre, mais je*

*dirais plus insolents. Quel que soit le modèle familial, oui. (éducatrice crèche)*

*J'ai très peu de choses sur tout ce qui concerne la famille monoparentale. On rencontre régulièrement évidemment les directeurs d'écoles et les enseignants, ils nous font part souvent de difficultés sociales dans les écoles de plus en plus, c'est vrai. Mais pour l'instant, la question particulière des familles monoparentales a été englobée dans le problème plus large, que les gamins sont de plus en plus difficiles et de plus en plus tôt et partout dans Rennes. On vient encore de recevoir une lettre d'une école du centre ville, d'un gamin qui a traité de 'chienne' la directrice de l'école. Ce qui remonte c'est que ce n'est pas qu'un problème de milieu social, ni de quartier. Les gamins non citoyens, on pourrait dire, c'est quelque chose qui existe partout. Le second mouvement, c'est que ces incivilités concernent des enfants de plus en plus jeunes. C'est-à-dire dès la maternelle, des enfants de trois ans qui sont complètement déstructurés qui n'acceptent pas l'autorité d'un adulte. A trois ans, ne pas accepter l'autorité d'un adulte c'est vrai que bon, on s'interroge. (Service éducation, Ville de Rennes)*

Là aussi, un retour sur le modèle patriarcal serait pour quelques uns tentant puisqu'il est plus confortable pour les parents (il est plus facile d'imposer que de discuter). Mais, comme pour les points précédents et en accord avec I. Théry, il nous semble préférable d'accompagner ces changements (même si provisoirement inconfortables) plutôt que de revenir à "l'âge d'or de l'éducation" qui, selon ses défenseurs, produisait moins de "délinquants". Outre le fait que cet argument est très discutable<sup>39</sup>, il nous semble que la personnalisation du lien à l'enfant doit être encouragée aussi bien pour les parents que pour les professionnels de l'éducation mais en évitant la "dictature" de l'enfant.

*Certains enfants sont élevés à la va comme je te pousse, chacun fait ce qu'il veut, quand il veut... Aussi bien famille monoparentale que les autres. Mais encore plus peut-être parce qu'il n'y a pas le père pour, des fois sanctionner. Mais enfin, même des fois que le père ou il sanctionne trop ou pas assez, c'est l'un ou l'autre. Mais des mères pour avoir la paix, par*

---

<sup>39</sup> Il est possible de penser que c'est en raison même du soin particulier apporté à l'équilibre des enfants et à leur épanouissement, à l'apprentissage de la "citoyenneté" que les situations qui s'en distinguent deviennent plus visibles (puisque décevantes) et moins tolérables. De plus, et en prenant les mêmes précautions qu'avec les familles monoparentales, il ne faudrait pas attribuer à l'éducation des enfants ce qui lui est extérieur notamment les difficultés socio-économiques que rencontrent certaines familles.

*exemple, toute la matinée vont donner des bonbons, des gâteaux aux gosses. Et puis l'heure de midi arrive, et le gamin il va rien manger. Alors là, ça va être des cris : "faut que tu manges !". Alors, on essaie de leur dire "mais ce matin il a mangé trois ou quatre bonbons, alors automatiquement..., ou des gâteaux ou des chips ou des trucs comme ça, donc il peut pas avoir faim maintenant ! Il vaut mieux le laisser toute la matinée sans manger, enfin tranquille, même s'il vous demande vous dites non". Mais aussi le fait de dire non c'est difficile aussi, hein. En définitive, notre travail c'est ça. C'est essayer de faire comprendre aux mères que de dire non, c'est pas ne pas aimer son enfant, et beaucoup de mères pensent ça. (Travailleuse familiale)*

Ces quelques exemples de l'évolution de la famille, des statuts parentaux, de la filiation et de la répartition sexuée des rôles auraient sans doute mérité des études plus approfondies. Ils nous ont toutefois permis de recadrer les difficultés et manques attribués aux familles monoparentales. Ils nous engagent également à revisiter la question des responsabilités et de la "réparation" ce que nous aborderons en conclusion.

## **Conclusion :**

### **Entre responsabilités publiques et privées : le rôle des associations**

La question des responsabilités a été formulée par quelques professionnels de la manière suivante : est-ce à nous de prendre en charge les dysfonctionnements de la famille ? L'État doit-il tout prendre en charge ? Est-il responsable ? Il serait simple de répondre à ces questions (comme cela a été parfois tenté) en renvoyant la "responsabilité" aux femmes monoparents. N'ont-elles pas choisi ce mode de vie (allusion aux maternités célibataires interprétées comme "les femmes qui font un bébé toute seule"), ne sont-elles pas à l'origine des demandes de divorce ? (elles devraient alors en assumer les conséquences). Peut-on consacrer, légitimer ce type de famille (qualifié d'anormal comparé à la famille nucléaire) en lui accordant des aides ?

*Moi la question que je me pose par rapport à tout ça, c'est jusqu'où la société va pouvoir aller pour pallier les problèmes de la famille ? Jusqu'où elle peut aller ? Jusqu'où elle doit aller ? Et à quel prix ? Enfin bon, c'est vraiment ces questions-là que je finis par me poser. Parce que quand on voit effectivement qu'il semblerait que les gamins sont de plus en plus difficiles et partout. On va pas remplacer la famille... Donc agir sur la parentalité c'est pas se substituer à la famille, c'est plutôt effectivement, lui donner les moyens d'être réellement efficace. Enfin moi c'est plutôt ces questions-là que je me pose. Sans y avoir réfléchi pendant des heures et des heures, mais est-ce qu'il faut aller ouvrir des crèches pour trois gamins à six heures du matin ? Est-ce que c'est souhaitable pour le même ? [...] C'est-à-dire qu'effectivement il y a des évolutions économiques que subit la famille en effet, et qu'elle n'a pas..., oui c'est vrai que les familles n'y sont*

*pour rien, ces heures de boulot deviennent complètement folles du fait du processus économique... Donc là, ce serait logique que la société prenne en charge les effets induits. (Ville de Rennes, Service éducation)*

Ces interrogations ne sont pas l'apanage des professionnels et sont intégrés par des monoparents qui hésitent de sorte à faire appel aux services publics, préférant (pour certains) s'adresser à des associations jugées comme non disqualifiantes (notamment les associations de familles monoparentales).

Les précédents développements montrent pourtant que les “dysfonctionnements” observés dépassent le cadre de la monoparentalité et sont plus le fait d'inégalités de fond (entre les rôles parentaux, entre les hommes et les femmes, entre les parents et les enfants) que de “manques” consécutifs à la désunion. Réduire ces inégalités et accompagner les mutations de la famille ne peut se réduire à une “affaire privée”. Les questions que posent la monoparentalité renvoient à des responsabilités collectives et sociales (d'où les préconisations des professionnels).

Cette précision ne signifie pas qu'il ne faille pas tenir compte de la dimension monoparentale. Parents gardiens et non-gardiens rencontrent de réelles difficultés à assumer leur rôle et à concilier vie familiale, vie professionnelle et épanouissement personnel. Les enfants, de leur côté, peuvent souffrir de ne voir que l'un de leur parent. Mais, ce dont il faudrait prendre conscience, c'est que les dispositions prises pour alléger ces “fardeaux” bénéficient dans le même temps à l'ensemble des parents, femmes, hommes, enfants quelle que soit leur situation familiale. La pénibilité du travail des femmes, par exemple, prend une coloration particulière quand elles sont de surcroît monoparent mais elle n'épargne ni les femmes en couple ni les célibataires. Et elle n'est pas le fait non plus exclusivement d'entreprises privées, intéressées par le profit à tout prix.

*Mme 1 : Les femmes qui s'occupent de l'entretien dans les bureaux [à la Ville de Rennes] ont des horaires hachés. Elles travaillent de 7 heures à 9 heures et de 16h30 ou 17 heures à 19 heures. Alors c'est pas suffisant, alors ce qu'elles font, elles cherchent des heures en plus. Généralement, on a besoin de renfort en restauration le midi, donc elles font un travail le midi de 11h30 à 14h30, ce qui fait trois séquences de travail.*

*Mme 2 : Je me demande, moi..., j'évite de me poser trop de questions parce que quand elles [les femmes de ménage] rentrent chez elles le soir, quelle satisfaction elles ont de leur journée ? On recrute souvent des femmes qui ont une expérience dans les boîtes de nettoyage, elles appellent ça "sur des chantiers". Horrible. Horrible. Elles sont souvent avec des vélos seules dans les zones industrielles, "d'un chantier à l'autre", comme elles disent,*

*avec des kilomètres de bureaux, toutes seules là-dedans la nuit, ou très tôt le matin ou très tard le soir. Parce qu'il faut surtout pas les voir ! Le problème c'est que si dans des collectivités comme chez nous, on essaie d'avoir une politique sociale un peu mieux, malgré tout il y a quand même toujours un point de comparaison, parce qu'il y a un moment où si ça coûte trop cher, on dit "on le délègue au privé". Donc de toute façon, ces boîtes-là font tout abaisser vers le bas, quoi, de toute manière. (Service éducation, Ville de Rennes)*

En l'absence et dans l'attente de prises en charge collectives (pour les domaines que nous avons évoqués), de nombreux monoparents ont fait appel aux solidarités privées (principalement familiales, cf. partie précédente). Cette " solution " ne peut être que provisoire eu égard aux " coûts " qu'elle entraîne à la fois pour les " créanciers " et les " débiteurs ". L'aspect inégalitaire de ce type de solidarité a souvent été relevé. Toutes les familles ne peuvent pas, en effet, prendre en charge ou aider de la même manière " leurs " monoparents puisqu'elles ne disposent pas des mêmes capitaux économiques, sociaux ou culturels. Le poids du remboursement de la " dette " ou du contre-don diffère aussi selon les familles et peut s'exprimer par un " devoir d'allégeance " qui maintient, à des degrés divers, le monoparent sous tutelle.

Les associations de monoparents offrent, selon nous, une solution intermédiaire intéressante entre les solidarités privées et les solidarités publiques (trop peu nombreuses ou, parfois, stigmatisantes). Elles pourraient, ainsi que l'ont fait remarquer quelques professionnels, renforcer la stigmatisation de ces familles en les étiquetant et les particularisant. Nous pensons, à l'inverse, et peut-être paradoxalement, que ces associations contribuent à dé-stigmatiser ces familles et à leur redonner confiance. C'est ce que nous allons tenter de démontrer avec l'association *Avel-Mad*<sup>40</sup>.

Cette association a été créée à l'initiative de femmes monoparents qui souhaitaient mettre en place un échange de services entre monoparents (hommes et femmes).

Les adhérents sont des hommes (3) et des femmes monoparents âgés de 30 à 50 ans de statut socio-économique moyen en provenance du District, peu du centre ville. Le fait qu'il n'y ait pas de personnes très précarisées s'explique, selon la stagiaire, par le fait qu'ils sont pris en charge par d'autres réseaux d'entraide sociale (à l'intérieur du dispositif RMI par exemple).

Ils se manifestent surtout quelque temps après la rupture dans une période que nous avons identifiée comme fragile et qui nécessite une reconstruction identitaire. Ce

---

<sup>40</sup> L'entretien a été mené avec une stagiaire de l'association dans le cadre de sa préparation en IUT carrières sociales, option animateur socioculturel. Des emplois du temps incompatibles ne nous ont pas permis de rencontrer les responsables de cette association.

serait aussi à ce moment que le regard social paraîtrait le plus blessant et semblerait rappeler continuellement “l'échec” d'une vie conjugale. Le principal intérêt des associations de familles monoparentales, à ce moment de la trajectoire des monoparents, serait, à l'instar peut-être des psychologues, de leur permettre de recouvrer une identité positive, de relativiser leurs difficultés (en constatant qu'ils ont tous les mêmes ; ils ne sont pas, dès lors, des “incapables”), de trouver un regain d'énergie et de s'octroyer quelques loisirs sans culpabiliser.

*C'est-à-dire qu'il faut pas être juste après la rupture, enfin la séparation, et ni trop après la séparation non plus, parce qu'après on a pris un rythme de vie, on a ses habitudes et c'est vrai que parfois on n'a pas la démarche d'entrer dans une association. Par contre, quand on est dans l'entre deux, c'est vrai que là on se rend compte qu'on est vraiment isolé, qu'on ne sort plus, qu'on est toujours avec les enfants. [...] Ce qu'elles veulent c'est sortir un peu des relations de famille où on ne se sent pas toujours forcément à sa place. Et puis de faire garder les enfants quand on peut sortir ou quand on travaille, choses qui sont pas forcément faciles non plus. Les principales difficultés, la première, c'est les relations, c'est 'j'en peux plus de voir tout le temps mes parents, mes grands-parents. J'ai besoin d'air, j'ai besoin de rencontrer des gens qui vivent la même situation que moi et j'ai besoin de sortir un peu sans mes enfants et avec des personnes que je connais pas. (Avel-Mad, stagiaire)*

L'isolement ou le manque de relations sociales est insuffisant à expliquer les motivations de ces parents (bien que ce critère puisse jouer). Ce n'est pas tant la quantité des relations que leur qualité qui fait que l'on s'orientera ou non vers ce type d'association.

*Il y a des personnes qui étaient vraiment isolées et qui ne voyaient plus personne. On a notamment une jeune fille de 25 ans qui vit seule avec son enfant et la seule personne qu'elle voit c'est sa grand-mère. Elle a passé Noël avec sa grand-mère, elle n'a pas le droit de sortir parce que la grand-mère ne voulait pas qu'elle sorte, parce qu'il fallait lui laisser l'enfant. Donc il y a des personnes qui sont vraiment isolées et d'autres qui ont des relations mais qui ne leur conviennent pas forcément. Par exemple, le monsieur dont je parlais tout à l'heure, il disait 'mais moi j'en peux plus des soirées avec mes amis, ils sont tous en couple et moi je suis veuf depuis quatre ans et j'en ai assez. Ça parle de couple, ça parle de..., moi je me sens*

*mal, vis à vis d'eux, je me sens pas à l'aise avec eux.' Il le disait vraiment clairement. 'J'en ai assez de ça, je me sens en marge'.*

Le paradoxe de ces situations serait que les monoparents tentent de s'extraire de la stigmatisation, d'un regard social disqualifiant en intégrant une association elle-même stigmatisée. Ce paradoxe a déjà été mis en lumière par E. Goffman ainsi que le recours “ aux professionnels ”, rôle qui pourrait être tenu pas les membres de l'association.

*Nous avons dit que l'individu stigmatisé se définit comme n'étant en rien différent d'un quelconque être humain, alors même qu'il se conçoit (et que les autres le définissent) comme quelqu'un à part. On comprend donc qu'habité par une contradiction aussi fondamentale, il s'efforce de trouver une issue à son dilemme, ne serait-ce que pour rencontrer enfin une doctrine qui donne un sens cohérent à sa situation. La conséquence dans notre société est que l'individu, outre ses tentatives personnelles pour se modeler un tel code, se voit entouré de professionnels qui viennent lui prêter assistance - laquelle se limite parfois à raconter leur vie et comment ils s'en sont sortis. <sup>41</sup>*

Il est possible de trouver une issue à ce dilemme si on considère le rôle de ce type d'association comme transitoire. Elles ne seraient utiles que le temps de “ reprendre son souffle ”, de se reconstruire une identité et de repartir du bon pied. Autrement dit ces associations auraient un rôle de tremplin, de sas de décompression, ce qui constitue à la fois une richesse pour les adhérents mais une fragilité pour les responsables car d'une part, il est impossible (et peu souhaitable) de fidéliser les adhérents et d'autre part, les membres du bureau (monoparents) eux-mêmes peuvent finir par se désintéresser de ces activités. Ne rencontrer que des monoparents, après la période de reconstruction, peut être considéré comme aussi enfermante que la rencontre des couples (notamment) avant cette période. De plus, sachant que la monoparentalité n'est qu'une phase de la vie de conjugale (elle prend fin soit au moment d'une recomposition familiale soit avec le départ des enfants), les adhérents sont, de toute manière, voués à “ disparaître ”.

*Voilà, on reprend confiance en soi et après on va voir ailleurs, quoi. Et c'est vrai que beaucoup le disaient, quelques femmes qui disaient 'ben oui mais des fois ça fait du bien de se retrouver avec des personnes qui ont vécu cette situation, on se sent pas regardé de la même manière. (Avel-Mad, stagiaire)*

---

<sup>41</sup> E. Goffman, *op. cit.*, p. 130.

Ces premiers arguments augmentés du fait que les monoparents sont souvent surchargés (et ne peuvent se consacrer totalement bénévolement à cette association) plaident pour une prise en charge financière de ce type d'association ne serait-ce que par la mise en place d'un poste permanent " d'animateur-secrétaire ". Si l'on en juge par l'expérience de l'association *Avel-Mad*, on constate qu'il est quasiment impossible (faute de moyens humains et financiers) de faire face à la demande des monoparents soit en termes de conseil, soit en termes de mises en place d'activité et de rencontres. Il serait d'ailleurs envisageable, étant donné la demande existante, d'élargir les attributions de ces associations à un rôle de relais d'information (en partenariat avec différentes institutions) que cela concerne les modes de garde, les allocations, les services de médiation, le logement, les pensions alimentaires, etc.

*Il y a des coups de fil, comme ça où il y avait, par exemple, une femme qui appelait parce qu'elle était en situation où ça n'allait plus du tout avec son mari, elle ne savait plus du tout comment s'en sortir et donc elle demandait des conseils pour savoir par où commencer. Elle craignait sa réaction si elle demandait le divorce donc comment on pouvait s'organiser pour en parler ensemble et devant quelqu'un, peut-être, etc. Il y a eu beaucoup de demandes sur le problème juridique et de garde des enfants. Beaucoup, comme je vous l'ai dit, ont des emplois avec des horaires bizarres, type de cinq heures à onze heures le matin. [...] Pour beaucoup [de monoparents] leur première démarche c'est Avel Mad. Parce que vu le nombre de personnes qu'on a réorientées. Beaucoup cherchent dans le minitel "familles", et du coup, elles voient "familles monoparentales" et appellent. Ou alors elles ont gardé l'article, comme on fait tous et elles appellent. (Avel-Mad, stagiaire)*

Tant que la question de la stigmatisation de ces familles ne sera pas désamorcée, il semble important de pouvoir mettre en place des lieux de ressource et d'information pour les monoparents qui ne peuvent bénéficier de ces " services " auprès de proches ou de services sociaux traditionnels (qui s'adressent davantage aux familles " précarisées "). L'enquête menée auprès des professionnels a montré que si l'on peut espérer atténuer ce phénomène, il n'en reste pas moins actuel et lourd à porter pour des parents qui doivent quotidiennement " faire face ".

*Je pense qu'en famille monoparentale, ce qu'il y a en plus c'est le regard d'autrui. Et c'est quand même vraiment, moi je trouve... Il y a quand même pas un regard positif, on a beau dire ce qu'on veut, c'est quand même un reflet d'un échec de vie amoureuse ou un échec de projet parental, il y a*

*quand même ça qui est derrière, quoi. Et je pense que c'est aussi ça, parce que ce qu'on vit c'est aussi ce qu'on nous renvoie. C'est pas seulement ce qu'on vit à l'intérieur, c'est aussi comment on nous regarde. Et ça je pense que c'est plus dur. Le regard de l'extérieur c'est vrai que c'est plus dur. Enfin moi j'entendais une femme qui vivait seule, qui me disait 'quand on est seule, on est moins facilement invitée dans un réseau de copains'. [...] Moi je trouve que c'est quand même très long cette histoire. Y'a quand même vraiment un regard négatif, tout le monde à chaque fois qu'on interroge, les gens ils disent 'non, non, non, non, c'est pas vrai.' Mais il y a quand même une équation famille mono, famille galère, famille à problèmes, c'est vraiment présent. Je me souviens d'une des membres du collectif qui vivait une situation de monoparentalité. Jamais elle a dit qu'elle était famille mono. Pour moi, elle avait pas du tout envie de se reconnaître là-dedans. Elle voulait pas du tout s'identifier. Et je pense que par exemple Avel Mad, les problèmes qu'ils rencontrent, il y a beaucoup ce problème d'identification à une image qui est quand même pas très positive. (C.S.F., Mr)*

*Il y a des femmes qui culpabilisent aussi : 'j'ai jamais eu personne pour venir m'aider donc je suis gênée de vous...'. Et c'est vrai que à ces femmes-là, on a envie de leur dire 'écoutez, profitez, moi je suis là, les enfants sont en sécurité, on leur donnera le biberon ou on leur fera un bain si c'est l'heure de faire un bain, si vous avez à aller chez le coiffeur, au kiné...' On force aussi beaucoup les femmes après les premiers jours de naissance à prendre des rendez-vous chez le kiné ou chez le coiffeur. Parce que c'est vrai qu'avec un bébé c'est pas toujours facile. Bon, je pense que les gens qui demandent une travailleuse familiale et qui sont conscients de ce qu'est une travailleuse familiale, arrivent à s'épanouir à la limite, d'avoir une travailleuse familiale. Mais c'est vrai que les familles qui sont monoparentales, qui sont seules et qui culpabilisent à la limite, et de ne pas savoir élever leur enfant parce que même si elles le disent pas, je pense qu'elles culpabilisent quelque part, elles ne se sentent pas vraiment... (Travailleuse familiale)*

Pour conclure, nous relativiserons, avec E. Goffman, le statut de “ normal ” qui, si nous n'y prenions garde, pourrait, incidemment, glisser vers celui de “ donneur d'ordres ” ou de morale, justifié en cela par sa place de “ majoritaire ”.

*“ ...je me permets de répéter que la notion de stigmaté implique moins l'existence d'un ensemble d'individus concrets séparables en deux colonnes, les stigmatisés et les normaux, que l'action d'un processus social omniprésent qui amène chacun à tenir les deux rôles, au moins sous certains rapports et dans certaines phases de vie. Le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes mais des points de vue. ”<sup>42</sup>*

---

<sup>42</sup> E. Goffman, *op. cit.* , pp. 160-161.

## **ANNEXE 1 :**

### **Liste des personnes interviewées**

49 entretiens étaient exploitables

Soit 42 femmes et 7 hommes

24 personnes ont moins de 40 ans

25 personnes ont plus de 40 ans

Identification	Age	N <sup>br</sup> enf.	Sit.matrim	Activité	Cap.scol	revenus globaux
<u>Adeline</u>	+ 40	2 <sup>c</sup>	divorcée	fonction. territ.	bac+4	16 000 mensuels
<u>Aïcha</u>	+40	3e	divorcée	chômage	bac +5	6 500 mensuels
<u>Alcina</u>	-40	1e	mère célib.	chômage	-brevet	4 000 mensuels
<u>Amandine</u>	-40	1e	mère célib.	chômage	dipl. bac+1	3 500 mensuels
<u>Amélie</u>	-40	3 e	divorcée	empl. Cantines	-brevet	8 500 mensuels
<u>Anita</u>	+40	4 <sup>c</sup>	divorcée	trav. Familiale	certif.	4 500 mensuels
<u>Anne</u>	-40	2e	divorcée	sociologue	dipl. bac+5	4 500 mensuels
<u>Annick</u>	+40	2 <sup>c</sup>	divorcée	chômage	bac	3 000 mensuels
<u>Bérénice</u>	-40	3e	divorcée	aide familiale	CAP	7 000 mensuels
<u>Brigitte</u>	40	1e	divorcée	aide soignante	brevet	4 500 mensuels
<u>Bruno</u>	+40	1 <sup>c</sup>	divorcé	informaticien	brevet	11 500 mensuels
<u>Caroline</u>	-40	1e	mère célib	ASH intérim	brevet	4 000 mensuels
<u>Céline</u>	+40	2e	divorcée	rech. Fr. Téléc.	dipl bac+5	21 000 mensuels
<u>Chantal</u>	+40	2e	divorcée	bibliothécaire	dipl.bac+4	10 000 mensuels
<u>Charles</u>	+ 40	6 <sup>c</sup>	veuf	RMI	bac + 6	3 500 mensuels
<u>Chrystelle</u>	+40	2 e	divorcée	empl. Bureau	bac	10 000 mensuels
<u>Claudine</u>	-40	1e	divorcée	vendeuse	bac	8 000 mensuels
<u>Clémence</u>	+40	3e	divorcée	inactive (prest. comp)	-brevet	15 000 mensuels
<u>Delphine</u>	+40	1e	veuve	puéric. PMI	dipl bac +4	12 000 mensuels
<u>Elise</u>	+40	1e	veuve	médecin SNCF	dipl. bac+10	+20 000 mensuels
<u>Estelle</u>	+40	2e	divorcée	empl banque	dipl. bac	+10 000 mensuels
<u>Evelyne</u>	40	2 <sup>c</sup>	divorcée	vendeuse	brevet	6 000 mensuels
<u>Flora</u>	-40	1 <sup>c</sup>	séparée	RMI	bac	2 500 mensuels
<u>Gaëlle</u>	-40	1e	divorcée	ass.matern.	dipl. bac +4	+6 000 mensuels
<u>Gwenaëlle</u>	+40	3 <sup>c</sup>	divorcée	epl. Crèche	bac+2	9 500 mensuels
<u>Isabelle</u>	+40	3e	divorcée	psycho. scol.	dipl. bac+3	10 000 mensuels
<u>Jacqueline</u>	+40	3e	divorcée	formatrice	dipl. bac+3	8 500 mensuels
<u>Jean-Michel</u>	+40	1 <sup>c</sup>	divorcé	bibliothécaire	bac	9 000 mensuels
<u>Karine</u>	-40	1e	mat.célib.	act. préc.	bac+3	5 900 mensuels
<u>Laure</u>	-40	2 <sup>c</sup>	divorcée	orthophoniste	bac+2	12 000 mensuels
<u>Lauriane</u>	+40	1 <sup>c</sup>	matern. célib	inactive (invalid.)	bac+3	4 700 mensuels
<u>Léa</u>	-40	2e	divorcée	CES	bac	4 500 mensuels
<u>Marie</u>	-40	3e	séparée	API	0 diplôme	4 000 mensuels
<u>Marie-Cécile</u>	+40	3e	divorcée	médecin libéral	dipl. bac+10	+30 000 mensuels
<u>Martine</u>	+40	2 <sup>c</sup>	divorcée	secrétaire	bac	10 000 mensuels
<u>Maud</u>	+40	1e	mère célib	chômage	-brevet	3 500 mensuels
<u>M-France</u>	-40	3e	divorcée	vendeuse habill.	brevet	8 000 mensuels
<u>Nathalie</u>	-40	2 e	divorcée	ATSEM	brevet	8 000 mensuels
<u>Patricia</u>	-40	2 <sup>c</sup>	séparée recohab.	APE partielle	-bac	6 000 mensuels
<u>Paul</u>	+40	2e	divorcé	prof	dipl.bac+2	8 000 mensuels
<u>Pierre</u>	+40	2e	divorcé	prof. Eco. lycée	dipl. bac+4	11 000 mensuels
<u>Safi</u>	+40	1 <sup>c</sup>	divorcé	enseignant	bac+4	7 000 mensuels
<u>Saïd</u>	-40	1 <sup>c</sup>	séparé	RMI	brevet	3 500 mensuels
<u>Sandra</u>	+40	2e	divorcée	médecin hosp.	diplôme b+10	+30 000 mensuels
<u>Solange</u>	-40	2 <sup>c</sup>	veuve	enseignante	bac+4	18 000 mensuels
<u>Sybille</u>	-40	2 e	divorcée	aide soignante	BEP	9 000 mensuels
<u>Sylvie</u>	-40	1e	divorcée	comptable	brevet +1	7 000 mensuels
<u>Thérèse</u>	-40	3 <sup>c</sup>	séparée	inactive	-bac	6 000 mensuels
<u>Véra</u>	-40	1e	mère célib.	enseign. Anglais	dipl. bac+5	5 000 mensuels

## Quelques éléments chiffrés recueillis au moyen des témoignages

### Au moment de la rupture

19 avaient un enfant unique  
30 avaient deux enfants ou plus

17 avaient au moins un enfant de moins de 3 ans  
28 avaient des enfants entre 4 et 13 ans  
4 avaient au moins un enfant de plus de 13 ans

21 ont moins de 4000F de ressources mens.  
16 entre 4000 et 9000F  
12 plus de 9000F

17 touchaient ASSEDIC ou RMI ou API ou AAH  
11 travaillaient à temps partiel  
20 travaillaient à plein temps  
1 était non-active

### Au moment de l'interview

15 avaient un enfant unique  
34 avaient deux enfants ou plus

5 avaient au moins un enfant de moins de 3 ans  
23 avaient des enfants entre 4 et 13 ans  
21 avaient au moins un enfant de plus de 13 ans

11 ont moins de 4000F de ressources mens.  
21 entre 4000 et 9000F  
17 plus de 9000F

12 touchaient ASSEDIC ou RMI ou API ou  
12 travaillaient à temps partiel  
24 travaillaient à plein temps  
1 était non-active

### Du fait de la rupture

28 ont déménagé  
20 ont recherché un emploi  
18 ont dû changer les enfants d'école  
16 déplorent que crèche et garderies ferment trop tôt  
11 ont pris une baby-sitter pour garder l'enfant  
25 ont eu des difficultés financières  
7 ont emprunté à une banque ou à la CAF  
21 ont eu recours aux travailleurs sociaux  
11 ont eu des problèmes d'autorité  
24 ont connu une réduction de leur réseau amical

### Tout au long de la période de monoparentalité

15 ont dû déménager  
14 ont été amenés à rechercher un emploi  
20 ont changé les enfants d'école  
15 se plaignent des horaires crèches et garderies  
8 utilisent baby-sitting ou étudiante  
14 ont des difficultés financières  
4 empruntent à une banque ou à la CAF  
19 ont recours à des travailleurs sociaux  
19 disent avoir des problèmes d'autorité  
11 déplorent la réduction de leur réseau d'amis

## **ANNEXE 2 :**

### **Présentation des interviewés**

**Adeline** Femme 49 ans divorcée seule depuis 11 ans

Deux enfants : fille 23 ans garçon 15 ans

Niveau maîtrise et formation à la gestion dans le cadre professionnel

Fonctionnaire territoriale à plein temps

Revenus : 16.200 F (pension alim. comprise)

Logement : F4 en accession à la propriété.

#### **Famille d'origine**

5<sup>e</sup> d'une famille de 7 (5 garçons, 2 filles) cathos. Mère au foyer, grande maison dans banlieue parisienne. Son père monte des entreprises, il a des difficultés financières, scoutisme. Rigide pour l'éducation, autoritaire.

Mère peu disponible, veut refaire des études, son mari lui interdit. Elle délègue : bonnes et j. f. au pair.

Forte division des rôles garçons/filles. Relations fréquentes avec la famille élargie (oncles, tantes, cousins).

Valeurs transmises : solidarité et entraide familiale, travail, importance des études, cours particuliers.

#### **Début de vie de couple**

L'ex-conjoint n'a pas connu son propre père, sa mère se remarie puis décède, le beau-père se remarie, 3 fillettes

Il est assistant social puis éducateur. Souhaitent ts deux des enfants. Il a des idées assez précises sur l'éducation

Partage des tâches mais conflits, idem pour les vacances : il veut toujours les passer avec sa propre famille

Il change et travaille en internat, les conjoints se voient moins, plus de partage des tâches, mésentente conjugale

Divorce, autorité parentale conjointe, lui se remarie rapidement et part sur Paris.

#### **Au moment de la rupture**

Le fils va chez le père à Paris puis à Lyon, elle passe beaucoup de temps dans les trajets pour les enfants entre Paris et Rennes puis entre Paris et Lyon. Les frais de déplacement sont partagés par les 2 ex-époux. Elle est très soutenue par un de ses frères, une sœur, des cousins. Ses parents jugent mal son divorce et la culpabilisent

Financièrement, elle dit qu'elle a plutôt été soulagée par la rupture car son ex dépensait trop et n'épargnait pas

Avec son ex, ils vont à la médiation familiale, elle est très déçue car les décisions prises n'ont pas force de loi

Elle garde son plein temps, dit que les mercredis "ça a été l'angoisse" pour la garde des enfants, culpabilité.

#### **Actuellement**

Sa fille est indépendante et son fils est avec elle depuis un moment, il est en "crise d'adolescence"

Elle a un réseau d'amis qu'elle sollicite surtout pour pouvoir échanger à propos des difficultés de l'adolescence

Il a des activités sportives dans une association rennaise, tournois de foot au collège, vacances en famille

Excellente relations avec son ex pour les questions éducatives. Ses enfants voient régulièrement leurs cousins

Elle sent que les enseignants veulent toujours trouver des problèmes dans les familles de divorcées

**Elle est très investie dans son activité professionnelle et conclue qu'elle s'est très bien débrouillée toute seule .**

**Aïcha** femme 42 ans divorcée depuis 4 ans

Trois filles : 17, 12 et 8 ans. L'aînée est partie retrouver son père à Paris

Bac + 5 Ingénieur agronome. (études en Algérie, puis un DEA en France)

Au chômage après un CES. (ASSEDIC)

Ressources : 6.000 F par mois environ.

Locataire HLM F4

#### **Famille d'origine**

Ex-conjoint algérien Kabyle milieu familial très réglementé hommes et femmes très séparés.

Famille très nombreuses : Les aînés prennent en charge les plus jeunes

Est née en France de parents algériens retournés en Algérie quand elle avait 8 ans. 4<sup>e</sup> d'une famille de 6.

Ses parents divorcent dès le retour. En Algérie en 1962. Le père garde contact avec ses enfants.

Elle souhaite faire des études longues, son père lui permet d'avoir une vie d'étudiante

#### **Début de vie de couple**

Elle apprécie de se sentir l'égale de son mari, ils sont ts les deux ingénieurs, les tâches sont partagées

À la naissance de l'aînée, même partage des tâches. Puis il vient en France pour préparer une thèse

Elle le rejoint avec l'enfant. Elle apprécie d'être là, lui a la nostalgie de son pays. Pas d'amis

Deux autres filles naissent, elle est femme au foyer .Logement HLM. Ils sont obligés de rester en France (guerre civile en Algérie) Elle ne peut pas travailler (réglementation française, lui a un travail) elle prépare alors à l'université de Rennes 2 un DEA en aménagement du territoire en espérant un jour retourner dans son pays.

#### **Au moment de la rupture**

Il n'a pas un travail à la hauteur de ses espérances. Nostalgique de son pays. Il devient violent avec elle. Elle demande le divorce. Cherche des conseils. Elle reste dans le même logement. Ses amies la soutiennent. L'ex-conjoint trouve un travail à Paris. Elle accepte un CES qui la dévalorise.

Elle cherche du travail et se rend compte que ses diplômes sont difficilement monnayables. Trop anciens.

#### **Actuellement**

Elle touche les ASSEDIC (CES). Son aînée est partie vivre avec son père à Paris.

La seconde fréquente un collège public du centre-ville. Elle est très autonome et plutôt une élève brillante.

La petite fréquente l'école publique, cantine et étude. Aïcha apprécie d'avoir du temps pour ses filles.

Elle se passionne pour les science humaines Elle ne veut pas enfermer ses filles dans des doctrines.

**Alcina** femme 30 ans maternité célibataire (après mariage court) seule depuis 2 ans

Elle a eu 4 enfants : 2 enfants de 10 et 9 ans (sont confiés à leur père à Paris par le JE). 1 garçon de 3 ans qui vit chez son ex-mari. Elle n'a la garde que du dernier (garçon) de 22 mois né après la rupture avec son mari.

Niveau d'études : 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>

En recherche d'emploi. Dit qu'elle touche l'API et l'AJE.

Ressources : 3.700 F

Logement : HLM 3 pièces (ancien)

#### **Famille d'origine**

Seconde d'une famille de 4 filles. Vit à paris Elle a connu différents placements. Nourrices, foyers.

Sa mère travaillait dans une épicerie. Ses parents divorcent qd elle a 7 ans. Elle n'a pas revu son père depuis.

Connaît des placements, mécontente avec l'ami de sa mère. Quitte sa mère à 15 ans, conflits, sa mère fait des TS.

Première liaison : son premier enfant est placé très jeune (DDASS), l'autre enfant est confié au père par le JE.

Seconde liaison : elle se marie avec un Breton pâtissier travaillant à Paris.

#### **Début de la vie de couple** (avec son mari)

Ils vivent peu de temps à Paris, ils s'installent à Rennes quelque temps après la naissance du premier garçon.

Il travaille de nuit, elle dit que l'enfant ne voyait jamais son père qui dormait dans la journée.

Elle a commencé une formation à l'AFPA puis elle arrête parce qu'elle est enceinte (second enfant pas désiré).

Ils ne s'entendent pas. Ils décident de divorcer avant la naissance de ce nouvel enfant.

#### **Au moment de la rupture**

Elle reste 2 mois avec lui puis fait une TS. Elle est hospitalisée, accouche puis est hébergée au foyer Brocéliande L'ex-conjoint demande la garde de l'aîné et l'obtient.

Elle se fait quelques copines au foyer mais qu'elle ne garde pas. Elle s'installe dans son logement un an après

Sa mère et sa sœur sont venues de Paris au moment de la naissance mais pas après. Contacts avec sa jeune sœur.

Elle fait un petit boulot à temps partiel de serveuse dans un restaurant mais ça ne dure pas. Problèmes d'horaires.

#### **Actuellement**

Depuis 3 mois, l'enfant est gardé par une assistante maternelle rémunérée en partie par le service social (contrat).

Elle avait des difficultés à supporter son enfant trop turbulent. Mais elle ne voulait une ass. Mat. que 2 ou 3 jours

Son ex-mari a demandé la garde de cet enfant qu'il prend 1 we sur 2. Elle ne sait pas ce que va décider le juge.

Elle dit qu'elle n'a pas vu l'autre garçon depuis 2 ans, elle ne peut pas l'avoir en visite le week-end.

Elle se sent en échec en matière éducative. Á Rennes, elle n'a pas d'amis ni copines et voudrait retourner à Paris.

**Elle a peur que le fait d'être suivie par le service social lui fasse perdre la garde de son enfant.**

### **Amandine**

femme 27 ans mère célibataire

Un garçon de 6 ans

Bac + 1

Au chômage

Ressources : 3.500 F par mois environ.

HLM T3 All. Logement.

#### **Famille d'origine**

Aînée de trois filles. Parents divorcés. Sa mère vit seule.

Son père est d'origine zaïroise n'a jamais travaillé, violent avec ses enfants, ne le voit plus depuis 15 ans.

Le père de l'enfant est marocain né en France, vit à Rennes. Niveau scolaire 3<sup>e</sup>. Il fait des petits boulots.

#### **Début**

Lorsqu'elle connaît le père de l'enfant, elle vit chez sa mère avec lui.

Les relations se détériorent au bout d'un an et elle s'aperçoit qu'elle est enceinte, elle ne l'avait pas souhaité.

Le père s'en va et ne donne plus de nouvelles.

#### **Au moment de la rupture**

Elle garde quelques contacts avec la mère de l'ami pour éventuellement obtenir une pension.

Elle touche l'API et reste chez sa mère. Un an plus tard, loue un studio dans le privé et fait une demande d'HLM.

Elle prépare un BTS tourisme par correspondance puis abandonne. Le père se manifeste de temps en temps.

Le père de l'enfant se manifeste quand l'enfant a 5 mois puis vient le voir de façon épisodique.

Elle revient chez sa mère au bout de 6 mois et y reste encore un an avant d'obtenir son logement. HLM.

Elle fait une formation de secrétariat bureautique à l'AFPA puis un CES comme animatrice.

#### **Actuellement**

Elle a voulu créer une association et maintenant a des dettes importantes.

Elle recherche un emploi et ne veut pas d'un CES.

Elle a mis son fils à l'école privée car selon elle, les enfants de l'école publique ont des problèmes.

Elle délègue uniquement à sa mère ou à sa sœur et plus rarement à des amis. Utilise le centre aéré V. de Rennes.

Elle dit qu'elle apprend son métier tout au long de sa relation avec l'enfant.

### **Amélie**

femme 32 ans divorcée depuis 6 ans un ami non cohabitant

3 filles de 17 (non à charge), 15 et 10 ans.

Niveau 3<sup>e</sup>

Employée de cantine à la ville de Rennes.

Ressources : 6.500 F par mois.

Locataire : HLM. T5.

#### **Famille d'origine**

Aînée de 4 enfants les deux derniers sont des demi-sœurs reconnues par le père, puis placées.

Père ouvrier, mère au foyer. Signale des agressions sexuelles du père.

Petite commune rurale. Elle se plaisait beaucoup à la campagne.

Se retrouve enceinte à 15 ans, ses parents prennent en charge l'enfant.

Elle fait une demande au JE et récupère sa fille. Mesure d'assistance éducative justice. (surveillance)

#### **Début de vie de couple**

Le conjoint est issu d'une famille recomposée, divorcée.

À 16 ans, elle s'installe en couple avec le bébé à Rennes. Son conjoint est gérant de bar.

2 autres filles arrivent. Les relations se détériorent. Elle dit qu'il la disqualifiait souvent aux yeux des enfants.

“ C'était le père copain. ” Elle devait tenir le rôle d'autorité.

Elle travaille à temps partiel dans les cantines des écoles publiques, avait l'impression de devoir tout assumer.

#### **Au moment de la rupture**

Lors de la rupture l'aînée est placée (DAS). Les autres filles ont 9 ans et 4 ans.

Elle a pu garder le même logement HLM.

Elle demande à la Ville de Rennes plus d'heures de travail : difficile à obtenir car elle n'est pas titulaire.

Elle se méfie du service social, ne demande pas d'aides financières. S'isole.

Elle prend des étudiantes pendant 3 ans pour s'occuper de ses filles le soir après l'école.

Vacances familiales à LAMOURA : mal à l'aise.

Elle demande une tutelle (JE) pour l'aider à gérer ses alloc. Obtient une aide financière (CAF ?).

#### **Actuellement**

L'ex-conjoint prend les enfants 1 week-end sur 2.

Délégation :cantine une fois par semaine, étude, centre de loisir et MJC du quartier, une amie.

**Elle s'investit dans l'association des familles monoparentales. A une très bonne amie sur qui elle peut compter.**

**Anita** femme 60 ans séparation et divorce (il y a 18 ans) après 21 ans de mariage  
4 filles : 34 ans, 32 ans, 31 ans et 25 ans. Certificat d'études.  
Travailleuse familiale (aujourd'hui retraitée). Logement HLM.

**Famille d'origine**

Seconde d'une famille de 6 enfants (2gars et 4 filles) à la campagne. Père très rigide, sévère avec les filles.

Chauffeur. Partage sexué des tâches. Mère laveuse à domicile. Anita commence à travailler à 14 ans. Elle est vendeuse en confiserie. Se met en ménage à 20 ans à Paris avec un homme violent originaire de Brest.

**Début de vie de couple**

L'ex conjoint a un frère et une sœur, son père alcoolique battait sa mère Il a travaillé dans la marine marchande.

Il est violent dès le début de la vie commune, alcoolisme. La famille s'installe à Brest. Il est employé aux PTT.

Elle est femme au foyer Elle dit qu'il est très exigeant avec ses filles. Elle est coupée de sa famille d'origine.

À 40 ans, elle passe son certificat d'études. L'ex est de plus en plus violent même avec ses propres filles.

**Au moment de la rupture**

Une AS de Brest l'oriente vers le foyer Brocéliande à Rennes avec ses 4 filles (16 ; 14 ; 13 et 7 ans).

Elle reste 6 mois dans ce foyer. Elle est " remise sur pieds ", y puise une meilleure image d'elle-même.

Elle s'installe dans un appart. Fait une formation de travailleuse familiale à Poitiers, sa sœur garde les enfants.

Elle travaille tt de suite. Elle dit n'avoir pas eu de problèmes financiers car elle a tt de suite récupéré les alloc.

Elle se fait beaucoup d'amis au foyer Brocéliande puis en dehors.

**Après**

Après 3 ans, elle devient famille d'accueil de l'ASE. Le premier enfant qu'elle accueille tourne mal, culpabilité .

Elle est soutenue par les travailleurs sociaux, accueille un autre enfant handicapé mental.

Elle est valorisée par ce travail. Elle s'engage comme administrateur dans qqes associations du "social".

L'ex-mari fait quelques incursions violentes chez son ex-conjointe. Les filles vont voir leur père. Pension alim.

Elle se dit sévère avec ses filles. Privilégiait la politesse et l'honnêteté. N'a pas voulu se remettre en ménage.

Elle dit ne pas d'être sentie stigmatisée par les instits. Mais mal à l'aise dans des réunions d'amis en couple.

**Anne** femme 35 ans divorcée depuis 5 ans

2 garçons de 9 ans et 5 ans.

Bac + 6.

Sociologue. Formatrice dans des écoles paramédicales.

Ressources : 5.000 F par mois environ perçoit l'ASF. En accession à la propriété appartement T4.

**Famille d'origine**

Père ouvrier dans une petite ville. Mère au foyer.

Dernière d'une famille de 4 enfants (9 ans la séparent du 3<sup>e</sup>).

Famille très catholique.

**Début de vie de couple**

Partage des tâches : il faisait la cuisine et les courses, elle, le ménage et le linge.

Lui est marocain. Ils se sont connus étudiants à Rennes. Elle va au Maroc, revient avec lui...

Lorsqu'ils s'installent ensemble à Rennes, il travaille. Elle a envie d'avoir un enfant.

Dès le début de sa grossesse, elle sent une difficulté pour concilier les deux cultures. Négociations difficiles.

Elle refuse la circoncision et un prénom maghrébin pour le petit garçon et c'est la rupture.

**Au moment de la rupture**

Lorsqu'elle parle divorce, ses amis la mette en garde contre le risque qu'il emmène les enfants là-bas.

Elle travaille, elle est de nouveau enceinte. Il lui obtient un logement plus grand par son travail.

Le divorce se passe sans tensions ni conflits. Il l'aide à déménager avec sa sœur et son beau-frère.

Sa famille désapprouve : tensions, ne veut pas être victimisée par sa famille.

Elle trouve qu'à ce moment-là, la présence des enfants l'a aidée.

#### **Actuellement**

Les enfants n'ont pas vu leur père depuis deux ans. Elle dit que l'aîné le réclame.

Elle trouve que c'est difficile de jouer les deux rôles : autorité et affection.

Sa mère vient régulièrement la voir mais elle veut garder son autonomie vis-à-vis de sa famille pourtant.

Elle dit que dans la tête des instituteurs, les familles monoparentales sont stigmatisées.

Elle dit que son fils a une scolarité normale et que quelquefois les instit. s'en étonnent.

Pour elle, il n'y a pas de famille idéale, mais c'est difficile d'être seule avec des enfants.

#### **Annick**

femme 57 ans divorcée depuis 14 ans

2 enfants : garçon 32 ans fille 29 ans (3 petits-enfants).

Bac. Au chômage depuis 6 mois. Auparavant, travaillait chez un libraire (contrat CEI).

Ressources : 5.000 F ASSEDIC.

HLM F3.

#### **Famille d'origine**

Aînée de 2 filles. Sa sœur a 9 ans de moins qu'elle. Excellents souvenirs d'enfance au Sénégal (famille française) Elogieuse à l'égard de ses parents, ouverts tolérants (père était mécanicien à Air France, sa mère au foyer).

Elle dit que ses parents sont autodidactes et originaires de familles pauvres.

L'ex-conjoint est issu d'une famille bourgeoise de 2 garçons. Il semble très attaché à ses parents (selon elle).

#### **Début de vie de couple**

Elle a connu son futur mari au lycée quand elle a 17 ans. Pour ses parents, c'est le "gendre idéal".

Elle est femme au foyer et dit qu'à l'époque, c'était normal (1967).

Elle déplore que son mari ne participe pas du tout aux activités domestiques et qu'il s'intéresse peu aux enfants.

Elle passe toutes les vacances d'été dans la maison de vacances ses beaux-parents où elle s'ennuie beaucoup.

#### **Au moment de la rupture**

C'est elle qui demande le divorce. Les enfants ont 15 et 12 ans. Elle cherche du travail : annonces, ANPE.

Elle doit déménager car le couple avait fait construire une maison qui s'est trouvée être la propriété du mari.

Pension du mari. Elle trouve un petit F3 "chaleureux" pour elle et les enfants, ceux-ci ne changent pas d'école.

Elle touche une API pendant 3 mois. Ses parents et une amie l'aident financièrement. Elle perd d'autres amis.

Elle trouve un travail de visiteuse médicale : salaire "confortable" mais beaucoup de déplacements.

Une étudiante vient tenir compagnie aux enfants quand elle n'est pas là. Son fils de 15 ans fait un refus scolaire. Elle a du mal à trouver du temps pour voir les profs et s'occuper de l'orientation scolaire de ses enfants.

Elle dit que ça a été difficile et culpabilisant de concilier vie professionnelle et responsabilité des enfants.

#### **Actuellement**

Elle s'est retrouvée très rapidement sans enfants. Sa fille est partie très tôt (17 ans) vivre avec un ami.

Elle a continué son métier de visiteuse médicale puis a été licenciée. A eu différents emplois dont emplois aidés.

Elle a eu un ami à moitié cohabitant pendant 5 ans et jusqu'en 97. N'a pas voulu d'enfants avec lui.

L'ex-conjoint a dû déménager sur La Rochelle pour des raisons professionnelles. Il a refait sa vie.

Elle vit seule et cherche du travail depuis 6 mois

#### **Bérénice**

femme 37 ans divorcée depuis 2 an 1 ami non cohabitant

3 enfants : fille 14 ans, garçon 11 ans et fille 8 ans.

BEP aide ménagère.

Profession : aide à domicile (salariée d'une association).

Ressources : moins de 7.000 F par mois. Plein temps.

Locataire d'un HLM T4.

#### **Famille d'origine**

Fille unique.

Situation professionnelle du père très instable. Souvent absent de la famille. Mère prof. de gym.

Elle est placée de 13 à 19 ans en établissement.

Elle va en famille d'accueil uniquement pour les vacances. Famille où tout le monde s'entendait bien, décrite comme équilibrée, partage équitable des tâches, 4 enfants très gentils, vie "normale".

### **Début de vie de couple**

Son ex conjoint aurait eu une enfance très difficile (père marin). A eu un frère qu'il n'a pas connu.

Il est ouvrier à la ville de Rennes. Il est décrit comme sévère et très rigide.

C'est surtout elle qui a envie d'avoir des enfants. Elle est femme au foyer, assure toutes les tâches domestiques. Lui ne fait rien à la maison, dit qu'il s'intéressait très peu aux enfants, qu'il était très rigide.

Elle souhaite partir.

### **Au moment de la rupture**

Elle part du domicile avec les 3 enfants. Elle sait par l'AS du secteur qu'elle sera acceptée au foyer Brocéliande où elle reste 6 mois. Elle perd tous ses amis, retrouve sa mère qui la reçoit les week-ends.

Le foyer Brocéliande s'occupe de lui trouver un logement. Elle fait un stage de réinsertion.

Elle trouve rapidement un emploi d'aide à domicile dans une association. Se refait des amies à Brocéliande.

Elle s'installe dans un logement HLM, les enfants changent d'école pour la deuxième fois en 1 an.

### **Actuellement**

Dit que ses enfants ont du mal et sont agités à l'école, que c'est à cause de sa situation de famille. Elle dit que les instit. repèrent tout. de suite les parents seuls et qu'ils sont plus vigilants avec leurs enfants, les suivent de près.

Elle a un ami lui aussi parent solo. Il n'habite pas avec elle, il a un garçon du même âge que son fils.

Elle garde des contacts avec sa mère qui prend les enfants de temps en temps pour la dépanner.

Délégation : Cantine et garderie, sa fille aînée, sa mère, son ami. Le père prend ses enfants régulièrement.

Elle semble avoir du mal à concilier les charges familiales et professionnelles.

**Brigitte** femme 40 ans divorcée, seule depuis 3 ans

Un garçon de 7 ans.

Diplôme d'aide-soignante.

Aide-soignante (temps de travail 80%).

Ressources : SMIC.

F3 en accession à la propriété.

### **Famille d'origine**

Aînée de 3 filles. Elle a eu très vite des responsabilités. Son père est ambulancier puis chauffeur, était très sévère.

Sa mère est "soumise" à son mari été d'abord au foyer puis a travaillé.

Elle est à la fois renfermée et violente, tenace et dépressive (TS). Elle a un travail de secrétariat. Elle se marie.

### **Début de vie de couple**

L'ex-conjoint est l'aîné de 7 garçons, attaché à sa propre mère Il est chauffeur à la STAR. Il partage les tâches domestiques mais il est dominateur et autoritaire. Il monte en grade puis devient responsable d'une équipe.

Elle perd son travail, devient auxiliaire de vie de personnes âgées puis passe un concours pour faire la formation d'aide-soignante. Ce métier la revalorise. Elle déplore l'éducation qu'il donne à l'enfant, trop rigide.

Se sent peu appréciée par sa belle-famille. Elle a une gardienne pour l'enfant qu'elle apprécie beaucoup.

Le mari a une petite amie, elle s'en aperçoit, elle fait une TS, elle est hospitalisée à l'HP. Il demande le divorce.

### **Au moment de la rupture**

Elle conserve l'appartement du couple. Elle est culpabilisée surtout vis-à-vis de son père. Elle est dévalorisée.

Elle a un travail d'aide-soignante à mi-temps. La belle-famille prend l'enfant et la gardienne dépanne.

Elle a des problèmes d'argent Le père verse peu, la liquidation des biens du ménage s'éternise. Elle ne veut pas aller voir les travailleurs sociaux, veut s'en sortir tte seule. A peur d'être stigmatisée par les instit, elle anticipe.

Elle augmente son temps de travail. Sa mère vient garder l'enfant à son domicile le mercredi. AL et AFEAMA.

### **Actuellement**

Elle se sent nettement mieux. Elle s'est fait des amis à l'école et au travail.

Elle a des activités pour elle, pour son bien-être. Elle ne veut pas se "sacrifier" pour son fils.

Elle va le chercher à l'école puis le laisse seul pour son travail du soir. Le père prend l'enfant la moitié des vacances et un we sur 2. L'enfant est suivi au CMPP par un psycho.

Elle a un ami mais non cohabitant qui a une fille de 20 ans

**Bruno** homme 41 ans divorcé depuis 3 ans vit seul liaison non cohabitante  
2 enfants : un garçon de 11 ans à sa charge (et un garçon de 5 ans qui vit avec sa mère, l'ex-conjointe).  
Niveau d'étude seconde. Pas de diplôme. Formé sur le tas. Informaticien Plein temps.  
Ressources : 11.500 F. Locataire d'un appart. 4 pièces.

#### **Famille d'origine**

Second d'une famille de 4 (2 garçons, 2 filles) cadres à respecter mais quelquefois parents pas assez sévères.  
Père cadre à France-Télécom, mère au foyer, milieu urbain. Proximité des gr.-parents paternels (vacances).

Division des rôles : père autorité, mère "rôle maison". différence filles /garçons. Ses parents lui ont légué des règles de respect, politesse, vie en soc. Il apprécie cet héritage, il pouvait parler, se confier à son père.

Importance de l'école mais il dit qu'il n'avait pas les aptitudes pour poursuivre des études.

#### **Début de vie de couple**

Elle est fille d'enseignants, profession commerciale. Ils avaient le même désir d'enfants, même concepts éducatifs.

Il s'occupait des conduites à l'école et des devoirs, elle s'occupait des courses, mais partage pour le reste. Quand il va à l'école, l'aîné mange le midi chez ses gr.-parents paternels mais pas le second.

Les gr.-parents paternels ou oncles et tantes dépannent ponctuellement si besoin pas les gr.-parents maternels.

#### **Au moment de la rupture**

Il garde le même logement, le même travail. Il emprunte pour racheter des meubles. Soutien et aide de sa famille.

Il regrette de perdre quelques bons amis mais en garde d'autres. Il obtient la garde de l'aîné, il dit qu'il a toujours été complice de ce fils. Souhaite que les deux enfants se voient le mercredi chez les gr.-parents en plus des week-ends.

Profite de 35 h pour réduire ses horaires, peut travailler chez lui (informatique).

#### **Actuellement**

Pas de CALM. Le midi, l'enfant mange chez ses grands-parents paternels Le soir, il suit les devoirs.

Mercredi, l'enfant fait du hand-ball, Il assume l'enfant la moitié des vacances Satisfait de cette organisation.

Il prend les deux enfants 1 week-end sur deux. Pas de problème de coordination avec l'ex-conjointe, mais il regrette qu'elle n'amène plus le petit le mercredi chez ses gr.-parents pour qu'il voit davantage son frère. Souhaite que les 2 frères ne soient pas coupés l'un de l'autre et a demandé la garde de l'autre enfant au juge.

**No problème avec l'école. Trouve que c'est un peu pesant d'assumer seul son enfant, mais il faut être organisé.**

**Caroline** femme 34 ans mère célibataire recohabite

Un garçon de 3 ans 1/2.

BEP agricole.  
handicapées.

Chômage et épisodiquement aide à des personnes

Revenus : 3.000 F environ.

Locataire HLM. F3.

#### **Famille d'origine**

Aînée de deux filles. Une sœur de 4 ans plus jeune. Parents agriculteurs.

Elle est née après un frère décédé à la naissance et elle pense qu'elle n'a pas été bien acceptée.

Elle a dû beaucoup aider ses parents dans l'exploitation agricole. Plus que sa sœur. Peu de loisirs.

Elle a fait un BEP agricole mais ça ne lui plaisait pas, préférait être à l'extérieur.

Elle est partie de chez elle à 18 ans et a eu différents petits boulots.

#### **Début de vie de couple**

Ils vivent à la campagne. Elle travaille à Rennes comme f. de ménage. Lui est originaire de la Guadeloupe d'une famille très nombreuse. Il a eu une éducation stricte. Il est marin et cherche à changer. Ils s'installent à Rennes, il ne trouve pas de travail.

Ils sont d'accord pour avoir un enfant. Lui veut qu'il ait une éducation cadrée.

#### **Rupture**

Il cherche du travail pendant un an mais n'en trouve pas. Il s'en va avant la naissance de l'enfant.

Elle ne fait pas de demande d'API car elle ne connaît pas ses droits Elle est isolée et ne voit que sa mère.

Puis, un médecin généraliste lui dit d'aller voir une assistante sociale Elle ne sait plus de quel type d'aide financière elle a bénéficié. Pendant la 1<sup>ère</sup> année de l'enfant, elle ne cherche pas d'emploi et vit avec les ASSÉDIC.

### **Actuellement**

Lorsque l'enfant a 1 an, elle trouve un CES. Elle inscrit son enfant dans une crèche et déménage pour une HLM.

Elle participe aux activités au centre social (gestion d'un budget, apprentissage puériculture ...). Elle a fait une formation pour s'occuper de personnes handicapées et fait des remplacements.

Elle a un ami qui est actuellement en arrêt de travail.

Délégation : cantine et garderie du soir et sa mère pendant les petites vacances.

Elle n'a pas d'amies dans le coin, n'a pas envie de connaître des gens.

Elle se plaint que l'enfant est difficile. Elle a du mal à se faire obéir.

**Céline** femme 45 ans séparée depuis 2 ans

Un garçon de 19 ans et une fille de 15 ans.

Bac + 5.

Travaille dans un centre de recherche.

Ressources : 21.000 F par mois.

Locataire d'une grande maison.

### **Famille d'origine**

Seconde de deux filles.

Père médecin, mère institutrice a arrêté ses études de pharmacie parce qu'elle se mariait.

Ses parents se séparent quand elle a 2 ans. Elle est élevée pendant 2 ans par ses grands-parents.

Elle pense que sa mère s'est sacrifiée pour elle et sa sœur. Elle sortait peu. S'est remariée et a divorcé à nouveau.

Elle a insisté pour que ses filles continuent leurs études et travaillent après.

### **Début de vie de couple**

Son père à lui était très autoritaire, relation très difficile. Il a été élevé par une tante à l'âge de 12 ans, sa mère étant décédée. Il ne garde pas de liens avec ses frères et sœurs.

Elle garde des liens très forts avec sa sœur. Ils s'installent ensemble quand ils sont étudiants.

Partage des tâches domestiques important. Pas de souhait d'enfants chez lui.

Elle pense qu'elle a pris en charge trop de choses dans la vie de famille : temps partiel à l'arrivée du bébé.

Il accepte bien l'enfant. À l'arrivée de la petite fille, elle adopte le rôle traditionnel.

### **Au moment de la rupture**

Elle travaille chez elle à son compte puis devient salariée d'une entreprise pour sortir un peu et avoir un travail + intéressant. Elle s'investit beaucoup. Il n'a pas supporté qu'elle ne soit plus à son compte à la maison.

Ils décident de se séparer mais l'organisation des visites des deux adolescents était un peu difficile.

Il n'avait pas un logement qui lui permettait de recevoir les enfants.

### **Actuellement**

Son fils a pris son indépendance (étudiant). Soutien de sa mère et de sa sœur si besoin (elles habitent Paris).

Garde des relations avec l'ex-conjoint qui a des problèmes de travail mais reste très proche des enfants.

Elle a de bons amis à Rennes. Bonnes relations de voisinage.

S'investit beaucoup dans son travail et auprès de sa fille. N'aime pas la laisser seule.

Pense que c'est mieux de vivre seule de ne pas s'engager pour la vie avec quelqu'un.

**Chantal** femme 44 ans séparée depuis 12 ans

2 garçons de 17 et 14 ans.

Licence de Lettres.

Bibliothécaire Ville de Rennes.

Ressources 10.000 F environ.

Logement HLM centre ville.

### **Famille d'origine**

Père représentant. Mère au foyer a été élevée par ses grands-parents jusqu'à 6 ans. Milieu modeste.

Un frère de 13 ans plus jeune qu'elle : se souvient qu'elle avait honte de ce bébé à la maison.

Ne voulait pas d'enfants et sa mère lui faisait comprendre qu'elle ne devait pas dépendre d'un homme.

Même discours de sa grand-mère maternelle.

Dit qu'elle était insupportable. A toujours beaucoup aimé lire, faisait ce qu'elle voulait. Bonne élève.

### **Début de vie en couple**

Elle ne voulait pas d'enfants au départ, lui a respecté. Puis ils ont changé d'avis.

Elle ne voulait pas être femme au foyer.

Elle a toujours voulu travailler et faire ce métier de bibliothécaire.

Lui était très exigeant avec ses enfants et violent avec elle (alcoolisme).

### **Au moment de la rupture**

La rupture a eu lieu très rapidement les enfants avaient respectivement 3 ans et quelques mois.

Le père a pris ses enfants régulièrement Un WE sur deux. Elle avait peur qu'il parte avec eux Les enfants étaient toujours inquiets. Pas de pension alimentaire (chômage). Elle a gardé le même logement. Sa mère a encouragé cette rupture et l'a beaucoup dépannée pour garder les enfants. A arrêté de fréquenter des amis qui étaient en couple, se sentait mal à l'aise avec eux. Se considérait en échec et coupable de sa situation.

#### **Actuellement**

Délégation : concernant la garde des enfants hors scolaire, son père a pris le relais de sa mère décédée. Soutien plus important des amis qui l'écourent, son père est plus là pour le " matériel ". Elle a de moins en moins de contacts avec l'ex-conjoint qui est devenu dangereux. Tentative de rechabitation mais échec à cause des enfants (l'autre avait un enfant du même âge). Elle n'est pas très sûre d'elle, demande souvent à son entourage professionnel de l'évaluer. S'inquiète de savoir si elle pourra payer des études à ses garçons.

**Dit qu'elle n'est pas assez exigeante avec eux (scolaire) qu'elle a un gros problème d'autorité.**

**Charles** homme (origine congolaise) 55ans veuf depuis 10 ans liaison non cohabitante  
6 enfants : 30ans(F), 28ans(F), 26ans(G), 23ans(G), 21ans(F), 15ans(G).

Médecin (études au Congo Kinshasa) + spécialité chirurgie.

Sans emploi depuis 10 ans. RMI.

Ressources : 3.900 F.

HLM type 5.

#### **Famille d'origine**

Né au Congo (ex-belge), dernier d'une famille catholique de 6 enfants. Son père artisan, sa mère agricultrice.

Marqué par l'assassinat (politique) d'un de ses frères séminaristes qui l'avait poussé à faire études médecine.

Il se marie, a 5 enfants puis il divorce parce que sa femme est une mauvaise éducatrice. Il " garde " les enfants.

#### **Début de vie de couple**

Il s'installe à Rennes en 1979, souhaite avoir ici de meilleures conditions de travail. Il est seul avec 5 enfants.

Se remarie avec une Congolaise. Elle a un bac et un diplôme de secrétariat. Ici, elle fait des ménages pour envoyer de l'argent à sa famille. Elle s'occupe des enfants de son mari, elle en veut un, un garçon naît fin 1984.

Il fait des vacances ou des remplacements dans divers hôpitaux en Bretagne - Pays de Loire. Souvent éloigné du domicile, il surveille qd même l'éducation des enfants. Ils attachent beaucoup d'importance au travail scolaire.

Tout le monde partage les tâches domestiques : il dit que dans sa culture, il n'y a pas de rôles liés au sexe. Son épouse décède dans un accident de voiture en 1990. Le dernier enfant a 5 ans.

#### **Au moment du décès (1990)**

Il cherche un poste à mi-temps près de Rennes, ne trouve pas et décide de vivre de ses économies.

Il impose quelques principes à ses enfants : ponctualité, priorité aux études, solidarité. Tout le monde partage les tâches domestiques. Il dit qu'il s'est sacrifié pour ses enfants. Il n'est pas influencé par les jugements des autres.

Des amis lui propose de prendre en charge le dernier enfant qui a 5 ans, mais il refuse car il veut que ses enfants restent ensemble pour avoir la même éducation. Il n'éprouve pas le besoin de soutien. Garde le même logement.

#### **Actuellement**

Il n'y a plus que les deux derniers enfants au domicile. Tâches domestiques partagées. Il est toujours au RMI.

Il est fier que ses enfants aient "réussi" dans les études universitaires (droit, informatic, biol. socio. com.). Le dernier 15 ans va aux activités de la Maison Verte de Villejean. Bonnes vacances. Pas de probl. scolaires.

Il ne se sent pas stigmatisé et dit qu'il n'est pas du tout influencé par les avis de son environnement.

**Pas de famille à Rennes. Il a quelques amis africain, va bientôt se mettre en ménage avec son amie.**

## Christèle

femme

40 ans

divorcée depuis 3ans1/2

Deux garçons de 11 et 6 ans.

Bac.

Adjoint administratif à l'Éducation nationale.

Ressources : 7.500 F par mois.

Logement HLM T4.

### Famille d'origine

Dernière de 5 enfants. Milieu urbain.

Père enseignant, mère au foyer. Milieu laïque. Son père décède quand elle a 12 ans.

Sa mère travaille au rectorat. Les aînés s'occupent de la plus jeune. Bons rapports de voisinage.

Voit sa famille élargie comme un clan. Ils sont très soudés. Ils ont aussi un bon réseau d'amis.

### Début de la vie de couple

Lui est enseignant, divorcé d'un premier mariage avait 2 enfants.

Un de ses enfants de 13 ans vient vivre avec le nouveau couple.

Ils souhaitent avoir tout de suite des enfants parce qu'elle a 30 ans. Le premier enfant arrive rapidement.

Ils travaillent tous les deux et les tâches sont partagées équitablement. Ils ont un réseau d'amis.

Ils achètent une maison. Un an 1/2 plus tard, il décide de partir avec la meilleure amie de Christèle.

### Au moment de la rupture

Elle met la maison en vente et cherche un logement HLM dans le quartier. Elle s'installe 6 mois chez sa mère.

Aide de son administration et coup de pouce d'1 relation. Aides financières de son administration.

Les enfants restent dans la même école. Ils vont chez leur père la moitié des vacances scolaires.

Elle est très déprimée, très soutenue par sa mère, aidée par un psychiatre (2 ans).

### Actuellement

Délégation : sa mère, ex-mari, garderie et cantine, activités sportives.

Pendant les vacances, elle part en camping avec ses enfants et des amis dans les centres de vacances de l'E.N.

Elle se sent plus proche de sa mère et de ses frères et sœurs que de ses amis. Retrouve de vieux amis.

Sa mère vient souvent chez elle pour la dépanner quand elle a une activité pour elle.

La tâche d'éducation des enfants est toujours partagée avec le père. Même conception. Ils se téléphonent.

**Pas de sentiment de stigmatisation. Elle souhaite discuter avec ses enfants et être à leur écoute.**

## Claudine

femme

34 ans

divorcée depuis 2 ans

Un garçon de 9 ans.

BEP Carrières sociales.

Actuellement : conseillère commerciale à 1/2 temps (La Redoute).

Ressources : 3.500 F par mois.

Locataire HLM T3.

### Famille d'origine

Aînée de trois filles.

Père artisan carreleur.

Mère d'abord au foyer puis fait des ménages.

Mésentente dans le couple.

Omniprésence de l'image de la mère, dévalorisation de l'image du père.

Avait peur des hommes quand elle était adolescente.

Sous la coupe de sa mère dont elle a du mal à s'extraire.

### Début de vie de couple

L'ex-conjoint : d'origine étrangère (Maghreb ??) père militaire, maîtrise de math.

Elle s'installe avec des amis et son conjoint dans un grand appartement étudiante à l'IUT, carr. soc.

Elle se sent inférieure à son conjoint. Elle a un job d'étudiant. Conseillère commerciale à tps partiel.

Violences physiques dans le couple, elle espère que les choses vont changer. Décide d'avoir un enfant.

Pas de partage des tâches à l'arrivée de l'enfant. Elle essaie de changer le père, de le rendre + responsable.

### Au moment de la rupture

Le père a des problèmes d'alcoolisme. Elle arrête ses études et garde le même travail à la Redoute.

Elle quitte l'appartement "communautaire" et débarque chez ses parents qui l'accueillent bien mais la culpabilisent. Deux mois plus tard, elle a l'impression d'être redevenue une petite fille. Elle suit une psychanalyse.

Elle trouve, un an après, logement HLM proche du domicile de ses parents. La culpabilité est entretenue.

Elle a envie de "s'isoler avec son fils". Elle recherche un équilibre dans ses relations avec sa mère.

### Actuellement

Elle travaille 24 heures par semaine et a de très faibles ressources, pas de pensions alim. ni ASF.

Délégation : ses parents à elle. L'enfant y est quand elle travaille : repas de midi, mercredi, vacances.

Elle a des amies (du travail) qui ont des enfants du même âge, veut que son fils ait des camarades pour jouer.

Elle peut confier son fils à ces amis pour avoir un week-end pour elle “ pour vivre un peu ”.

Elle va quelquefois en camping avec son fils et des amis.

Le père de l'enfant est à Rennes mais se manifeste très rarement. Ne le prend jamais.

### **Clémence**

femme 54 ans séparée depuis 11 ans

3 enfants de 31, 26 (tous deux mariés) et 18 ans au foyer avec sa mère.

Certif. d'études et cours commerciaux.

Inactive. Au foyer (choisi).

Revenus : 15.000 F (pl. de prestation compensatoire).

Propriétaire d'une grande maison.

#### **Famille d'origine**

Parents ouvriers.

#### **Vie de couple**

Il “ fait des affaires ”, elle est femme au foyer. Famille aisée, ils font construire une maison.

Il la quitte après 20 ans de mariage.

#### **Au moment de la rupture**

L'aînée a 20 ans et les deux autres filles 15 ans et 7 ans. Elle déprime.

Elle travaille mais c'est pour elle une grosse contrainte.

Ses parents viennent s'occuper des enfants. Elle n'a pas pu compter sur le soutien de ses frères et sœurs.

Elle a de très bons amis qui l'ont aidée.

Ses filles ont fait beaucoup d'activités sportives. Elle dit qu'elles ont été trop gâtées.

#### **Actuellement**

Elle peut ne pas travailler avec des revenus confortables.

Elle recherche un compagnon après plusieurs liaisons qui n'ont pas duré.

### **Delphine**

femme 53 ans veuve depuis 16 ans recohabite avec un retraité divorcé

Un fils de 25 ans.

Niveau Bac + 3.

Puéricultrice de PMI.

Ressources : 12.000 F.

Propriétaire de sa maison.

#### **Famille d'origine**

Parents instituteurs tous les deux en campagne.

Seconde de deux enfants, son frère a 9 ans de plus qu'elle. Enfant gâtée, n'a pas appris l'autonomie.

Elevée par sa grand-mère paternelle, sa mère n'arrive pas à s'imposer face à cette gr-mère autoritaire.

Le couple parental ne marchait pas. Père autoritaire et écrasant. Mère malheureuse.

#### **Début de vie de couple**

Le père, cadre commercial, était fils de banquier, famille de 6 enfants très catholique.

Il avait trois enfants d'un premier mariage et n'en voulait plus d'autres.

Elle voulait des enfants. Leur fils est né 7 ans après leur rencontre, lui s'y est très attaché.

Elle s'est trouvée très démunie, se sentait incapable d'élever cet enfant, ne se sentait pas adulte.

Elle se sentait une “ mère-enfant ”. Elle s'est investie dans son métier.

Délégations : crèche, et jeune fille au pair.

#### **Au moment du décès**

Elle fait une dépression importante et prend conscience qu'elle était dépendante de son mari.

Elle démissionne un peu à cette époque quant à la prise en charge de son fils : étudiants, jf au pair.

Les demi-frères et sœurs de son fils prennent beaucoup en charge l'enfant (10 ans).

Les frères de son mari l'aident (administratif, présence) + un couple d'amis sur Rennes.

Elle touche l'ass. vie qui lui permet de ne pas avoir de problèmes financiers et de faire des choses pour elle.

Continue à exercer son activité professionnelle à mi-temps. Reste dans le même logement.

A une relation trois ans plus tard avec un autre homme mais non cohabitante. Très positif pour l'enfant.

#### **Actuellement**

Après une scolarité difficile et une période d'insécurité, elle met l'enfant dans une école privée.

Elle se sent tout à fait mieux et très fière lorsqu'il a son bac.

Le garçon est orienté vers la marine marchande par ses oncles paternels.

Il s'est marié récemment avec une jeune fille du milieu bourgeois rennais, elle en est très fière.

Elle a acheté une maison et cohabite avec un retraité depuis 5 ans. Elle travaille toujours.

**Elise** femme 48 ans Veuve depuis 8 ans

Un fils de 21 ans.

Médecin salariée de la SNCF.

Ressources : 20.000 F.

Propriétaire de son appartement.

**Famille d'origine**

Rennes, père militaire, mère au foyer. Peu de moyens financiers.

4<sup>e</sup> de 6 enfants dont 5 filles. Son père décède quand elle a dix ans. Sa mère se met à travailler.

A ressenti de la part de sa mère un fort rejet des enfants. Trouve qu'elle était démissionnaire. Lui en veut.

Son frère unique était le roi à la maison, ses sœurs devaient le servir. Ne veut pas élever son fils ainsi.

**Début de vie de couple**

Lui sociologue fils de médecin. Elle médecin salariée. Une femme de ménage.

Lui voulait que son fils n'ait aucune contraintes, aucune obligation pour qu'il s'épanouisse.

Elle voulait qu'il apprenne la musique, qu'il soit un peu discipliné, qu'il apprenne le maximum de choses.

Résultat : elle a pris le rôle d'autorité et lui a pris l'affectif, le culturel, l'ouverture.

Elle ne s'est jamais laissé influencer par les conseils de l'entourage en matière éducative.

**Au moment du décès**

Elle garde le même appart. Augmente son temps de travail (question finance). L'enfant a 12 ans.

Rompt avec sa famille et se rapproche de la famille de son mari. Apprécie sa belle-mère.

C'est surtout ses amis qui l'ont beaucoup aidée et épisodiquement un psychiatre.

Entretient une relation très symbiotique avec son fils. Milieu scolaire très aidant pour l'enfant et pour la mère.

Sa hantise : que son fils trouve la maison vide en rentrant de l'école. Elle décide de loger des étudiants étrangers pour partager la vie de famille et pour ne pas s'enfermer avec son fils. Et le monde partage les tâches ménagères.

Essai de garder le maximum de présence à la maison, d'intéresser son fils à toutes sortes de choses.

**Actuellement**

Veut que son fils soit très autonome. Ne veut pas en faire un " macho ".

L'enfant est en prépa Lettre à Paris, revient 2 fois par mois. Elle prend du temps pour elle, pour faire des choses qu'elle aime.

**Estelle** Femme 41 ans séparée depuis 11 ans

2 enfants, un garçon de 14 ans un garçon de 12 ans.

A le bac.

Employée de banque mi-temps thérapeutique.

Ressources : 10.000 F par mois.

Logement : deux pièces cuisine au centre ville. Est en accession à la propriété depuis 5 ans.

**Famille d'origine**

Aînée de 6 enfants.

Père cadre moyen dans une entreprise, mère au foyer. La famille habitait une maison dans une ville moyenne.

Education très stricte, très puritaine. Mésentente dans le couple mais liens forts entre les frères et sœurs.

Se souvient d'avoir été en conflit avec ses parents et d'avoir fait des fugues. Image du père : l'autorité.

**Début de vie de couple**

Le père est martiniquais d'origine, il a été élevé jusqu'à 12 ans dans une famille d'accueil à Rouen.

Quand ils se sont connus, il était responsable d'une discothèque, il aimait le sport.

Ils souhaitaient tous les deux avoir des enfants. Elle était femme au foyer. Peu de moyens financiers.

Culturellement, elle s'est vite sentie loin de lui. Elle aimait lire beaucoup mais n'aimait pas le sport.

**Au moment de la rupture**

Arrive à Rennes sans argent avec ses deux enfants (3 ans et 1 an). Un de ses frères y est étudiant.

Aides financières du frère et de l'ex-conjoint pour trouver un logement dans le privé.

Elle trouve des jobs de secrétaire en intérim, obtient une aide financière l'AS de son travail.

Image d'elle-même dévalorisée du fait des difficultés financières (honte).

Pas d'amis pendant 5 ou 6 ans mais vit en symbiose avec ses enfants.

Pas de soutien de ses parents.

Les frères et sœurs et l'ex-conjoint prennent les enfants de temps en temps.

Délégation : crèche et garderie (gros problèmes d'horaires non compatibles avec le travail), baby-sitters.

**Actuellement**

Sort d'une dépression lui ayant permis d'avoir un 1/2 temps thérapeutique. N'éprouve plus ce sentiment de honte.

Apprécie d'avoir du temps pour ses enfants. Ils font du sport de haut niveau qu'elle monnaie comme elle peut.

Participe depuis deux ou trois ans à des activités associatives qui lui ont permis de se faire de bons amis.

A " mis au clair " sa relation avec ses parents qui prennent désormais les enfants pendant les vacances.

L'ex-conjoint prend aussi les enfants mais pas régulièrement. Elle part 8 jour en camping avec eux.

Aimerait avoir plus de moyens financiers. Dit qu'il est trop tard pour qu'elle refasse sa vie avec quelqu'un.

**Evelyne** 40 ans divorcée seule depuis 9 mois

2 enfants : fille 10 ans garçon 5 ans.

Niveau troisième.

Vendeuse dans un magasin de spécialités miel et primeurs.

Ressources : 5.400 F (pens. alim. Pas encore versée) HLM type 4.

#### **Famille d'origine**

Seconde d'une famille de 8 enfants. Sa mère est au foyer, n'a pas beaucoup de temps pour les câlins, la présence.

La famille logeait en HLM, les aînés sont beaucoup sollicités pour aider à la maison. Privations mais solidarité.

Elle dit de son père qu'il était très tyrannique, frappait sa mère, interdisait les sorties même à 15 ans.

Elle voulait continuer l'école car elle était bonne élève, mais son père l'a obligé travailler à ses 16 ans.

#### **Début de vie de couple**

Elle se met en ménage avec un conjoint qui est divorcé et a déjà 2 enfants. Il n'en souhaite pas d'autres.

Ils achètent une maison à 15 km de Rennes environ qu'ils retapent Elle continue à travailler. Peu de partage des tâches. Elle est licenciée en 95. Baisse de leur pouvoir d'achat, elle ne s'entend plus avec son mari.

#### **Au moment de la rupture**

Ils décident de se séparer, ils vendent la maison, la famille s'installe ds un appart. à Rennes, ça dure 8 mois.

Elle fait une demande d' HLM et trouve que c'est long, qu'on lui propose des logements qui ne conviennent pas.

Les parents ne veulent pas dire à leurs enfants qu'ils se séparent. Les enfants changent d'école 2 fois mais elle dit qu'ils ont de bonnes capacités d'adaptation. Elle déplore que la CAF n'informe pas mieux les femmes seules.

Elle s'est sentie un peu seule mais pas au point de voir un psycho. Soutien uniquement de deux de ses sœurs.

La vente de la maison lui a permis d'éviter les difficultés financières au moment du déménagement.

#### **Actuellement**

Le père prend les enfants quelquefois. Les 2 parents n'ont toujours pas révélé leur divorce aux enfants.

Elle travaille à plein-temps, se lève le matin à 5h40. Elle a organisé ses horaires pour se libérer 1 jour dans la semaine N'a pas de solution si enfant malade. Elle ne demande rien à sa mère, dit qu'elle est " saturée ".

Elle paie une personne pour s'occuper des enfants le soir après l'école et le mercredi. Ou bien CLSH.

Elle attache beaucoup d'importance au scolaire, elle a peu de temps pour voir les instits, pas stigmatisée.

Elle regrette de passer tout son temps au travail ou auprès de ses enfants et de n'avoir aucun moment pour elle.

**Flora** femme 30 ans séparée depuis 2 ans1/2

Une fille de 4 ans.

Bac.

RMI et vacances dans un cabinet d'études.

Revenus : entre 2.000 et 3.000 F par mois.

Locataire d'un petit T3.

#### **Famille d'origine**

Seconde d'une famille de 2 filles. Père chauffagiste, mère secrétaire. Conflits conjugaux fréquents. Mère sévère.

Parents très autoritaires nombreux interdits mais affection. Important : gr. parents paternels, visite quotidienne.

Pratique du sport pour les loisirs. Les parents attachent énormément d'importance aux résultats scolaires.

Partage sexué des tâches ménagères. Son père regrette de ne pas avoir eu un garçon à sa place.

Elle quitte ses parents à 20 ans. Va en fac ...

#### **Début de vie de couple**

L'ex a un père d'origine africaine, ses propres parents l'on ignoré. Il a fréquenté des foyers de la DDASS.

Profession : comédien-peintre. Ils souhaitent avoir des enfants mais désaccord sur leurs conceptions éducatives.

Aucun partage des tâches. Elle fait un peu de théâtre, chante mais n'est pas rémunérée.

L'enfant va à la crèche. Pas d'autre délégation.

#### **Au moment de la rupture**

Elle déménage dans le même quartier. L'enfant reste à la crèche. Elle trouve quelques vacances (enquêtes).

Et met un terme à ses activités de théâtre. Elle obtient l'API. Soutien moral de quelques amis.

Elle ressent un grand soulagement du fait de cette rupture. Souhaite être le plus possible à l'écoute de sa fille.

#### **Actuellement**

Pas de soutien du côté du père, il prend l'enfant épisodiquement. Elle déplore ce désintérêt pour sa fille.

Le père a un autre enfant avec qui il vit. Elle s'emploie à ce qu'il prenne plus régulièrement leur fille.

Garde contacts avec sa mère qui prend souvent l'enfant et avec sa sœur, bons amis pour dépannage de garde.

RMI partiel, revenus très restreints. Elle a très peu de relations avec l'école de l'enfant. CALM le soir.

L'enfant est gardée le mercredi par une assistante maternelle qu'elle a connue par sa sœur.

L'enfant n'a pas d'activités de loisir. Vacances avec sa mère ou chez la grand-mère maternelle.

### **Gaëlle**

Femme

31 ans

Divorcée depuis 1 an mais séparée depuis 5 ans

Une fille de 7 ans.

A une licence d'histoire.

Profession actuelle : assistante maternelle.

Ressources environ 7.500 F par mois.

Locataire type 4 dans le privé.

#### **Famille d'origine**

Aînée de 6 enfants.

Père enseignant dans le technique puis malade (alcoolisme).

Mère d'abord ouvrière d'usine puis femme au foyer gardait des enfants (famille d'accueil DAS).

Famille très soudée. Vivait dans une petite commune à 30km de Rennes.

N'a pas été obligée de seconder sa mère mais partage sexué des tâches entre filles et garçons.

Souvenir de parents très rigides.

#### **Début de vie de couple**

Le père de l'ex-conjoint est dcd. Sa mère se remarie puis divorce. Enfants placés qqs temps à la DAS.

Quand ils se sont mis en ménage, lui travaillait, elle était étudiante en histoire à la fac.

C'est lui qui voulait avoir des enfants pour fonder la famille qu'il n'avait jamais eue, elle voulait attendre d'avoir un travail. Elle est restée à la maison et s'est mise à garder d'autres enfants.

Lui travaillait à l'hôpital avec des horaires qui ne lui permettaient pas de voir beaucoup sa fille.

#### **Au moment de la rupture**

Problème financier important : elle dispose de 1.800 F par mois, pas de pension alimentaire, API.

N'a pas changé de logement mais a fait une demande d'HLM non satisfaite car elle demandait trop grand.

Elle tente de passer des concours administratifs, échoue et se fait agréer pour garder d'autres enfants.

Cette rupture a été pour elle un soulagement. Considère que maintenant le divorce n'est plus un sujet tabou.

Sa mère accepte mal ce divorce pour des questions religieuses.

#### **Actuellement**

Assistante maternelle, garde 4 enfants. Elle apprécie cette activité.

Voit sa famille épisodiquement, sa fille y va de temps en temps quelques petites vacances.

Pas d'amies ou contacts rares. Pas de soutien de l'ex-conjoint.

Délégations : CALM, une voisine dépanne si besoin ou une de ses sœurs.

Vacances d'été : camping avec sa fille. Souhaiterait volontiers refaire sa vie avec quelqu'un.

### **Gwenaëlle**

femme

49 ans

divorcée, seule depuis 5ans

un ami, non recohobitant

3enfants : garçon 22 ans, fille 20 ans, fille 17 ans.

Bac + 2.

Educatrice de jeunes enfants dans une crèche parentale.

Ressources : 7.400 F.

Logement : propriétaire d'une maison (de famille) de 6 pièces, rente viagère.

#### **Famille d'origine**

Dernière d'une famille de 8 enfants. Famille "bourgeoise".

Père : inspecteur d'assurances. Mère au foyer. Maison à Rennes. Aide (employée).

Beaucoup de contacts avec la famille élargie (oncles, tantes cousins, pendant les vacances Carnac, St Malo...).

Regrette de ne pas avoir été plus "poussée" dans ses études alors que ses frères l'ont été.

Elle dit qu'elle a été élevée pour être une future maîtresse de maison, assumer les tâches domestiques.

Elle s'est opposée au modèle de ses parents, c'est un peu par réaction qu'elle a épousé un divorcé.

### **Début de la vie de couple**

Originaire d'un milieu modeste, il est divorcé et a un enfant. Il est éducateur d'internat, travaille plutôt le soir.

Il a un problème d'alcoolisme qu'elle connaît et pense pouvoir résoudre par leur vie de couple.

Ils souhaitent avoir des enfants. Partage des tâches quand les enfants sont petits. Exigeant avec les enfants.

Elle s'arrête de travailler après la naissance de l'aîné. Elle s'investit beaucoup dans les activités parents d'élèves.

Quand les enfants ont 10-12 ans, son mari l'incite à faire des études d'éducatrice de jeunes enfants, quelques temps plus tard, elle réalise qu'il a une liaison et qu'il est toujours alcoolique.

### **Au moment de la rupture**

Elle quitte le domicile avec les trois enfants (18, 13 et 16 ans), est hébergée chez une tante à Rennes.

Réaction des enfants : école buissonnière, opposition ou mutisme. Le fils touche à la drogue.

Elle travaillait à \_ temps et ne peut obtenir un plein temps. (seulement 8 ans après).

Elle récupère sa maison et la transforme, aide financière de sa mère, banque et ASF de la CAF une année.

Soutien de sa mère, de ses tantes, d'une cousine et surtout d'un réseau d'amis (aides pour les travaux dans la maison).

### **Actuellement**

Celle de 17 ans reste à la maison prépare le bac. Les autres ne sont pas encore autonomes financièrement mais elle remarque qu'ils ont une certaine forme d'autonomie vis-à-vis de la situation familiale, ils sont débrouillards.

Elle a des ress. financière restreintes, voit beaucoup sa mère qui habite St-Malo et qui la dépanne de tps en tps.

Liens aussi avec quelques frères et sœurs dans les environs. Elle voit moins son réseau d'amis depuis qu'elle a un ami.

Elle compte s'installer avec lui (hors Rennes, sud du département). Ses enfants acceptent difficilement ce nouveau partenaire.

**Isabelle** femme 55 ans divorcée depuis 15 ans

Trois enfant : garçon 23 ans, fille 20 ans et garçon 18 ans.

Licence de psycho. Du travail. Actuellement : Conseillère d'orientation à l'Éducation nationale.

Ressources : 10.000 F par mois. Propriétaire de sa maison.

### **Famille d'origine**

4<sup>e</sup> d'une famille de 8 enfants.

Parents agriculteurs. Sa mère fait de l'élevage de veaux et de lapins. Parents très proches des enfants.

Moyens financiers très réduits. Les parents exigent des enfants des job d'été.

Ils ont tous été pensionnaires. Dit que ses parents se sont sentis responsables de leur éducation.

Insiste sur les "valeurs" de son père qui était "confiant dans la vie".

### **Début de vie de couple**

Elle se marie à 30 ans. Ils ont envie d'avoir des enfants. Elle travaille à plein temps.

Ex-conjoint est secrétaire administratif de préfecture. Elle se met à mi-temps. Partage des tâches dans le couple.

À la naissance du deuxième enfant elle s'arrête de travailler, s'investit plus dans les tâches domestiques.

Ils font construire une maison. Après la naissance du 3<sup>e</sup>, elle reprend son travail à mi-temps.

Profite d'un plan de titularisation des auxiliaires de l'EN pour obtenir un poste de conseillère d'orientation.

### **Au moment de la rupture**

Quand elle apprend que son conjoint a une amie, elle a envie d'abandonner les enfants, elle les rejette.

Elle utilise la garderie de l'école. Elle a beaucoup d'amis (à l'école et ailleurs) qui l'aident et dépannent.

Elle se fait aider par un psychologue et refuse l'aide de la famille ou de l'AS de son administration.

Elle obtient un poste à plein temps quand ils se séparent et reste dans la maison qu'elle va terminer de payer.

Le père prend régulièrement ses enfants mais rarement tous les trois ensemble.

### **Actuellement**

L'aîné des enfants est en recherche d'emploi. La seconde étudiant. Le troisième un BEP en alternance.

Elle voit ses enfants pendant les vacances et fait de la randonnée avec eux.

Elle privilégie les contacts avec 2 ou 3 amis, moins avec ses frères et sœurs (parents âgés).

**Jacqueline** femme 52 ans divorcée depuis 11 ans  
3 garçons de 26, 23 et 16 ans (l'aîné est à la charge de son père).  
Licence d'AES. Formatrice à la chambre de commerce.  
Ressources : moins de 9.000 F. Locataire d'une HLM quartier de la Poterie type 4.

**Famille d'origine**  
Parents agriculteurs, 4 enfants, une fille et trois garçons. Petite ferme d'Ille-et-Vilaine, pauvre.  
Admire sa mère et sa grand-mère intelligentes et courageuses, dit que son père était " macho ".  
Les garçons étaient pensionnaires. Elle reste à la maison et participe aux travaux de la ferme après l'école.  
Les garçons passent le bac et elle va au Centre ménager après la seconde. Reprend des études plus tard.

**Début de la vie de couple**  
A connu son mari dans les syndicats paysans catho de gauche (MRJC), il était mécanicien électronique.  
Il était fils d'agriculteur vendéen. Second d'une famille de 13 enfants. Sa mère lui faisait tout.  
Il a dû beaucoup aider son père à la ferme.  
Enfance très difficile pour lui. Problème de mucoviscidose dans sa famille, il appréhende d'avoir des enfants.  
Elle souhaitait avoir des enfants. Elle a toujours travaillé dans la formation à temps partiel.  
Ils partagent des tâches au déb. mais elle s'aperçoit vite qu'il n'a aucune autorité sur les enfants, qu'il est laxiste.  
Se sent rejetée pendant la grossesse du 3<sup>e</sup> enfant. Ils achètent une maison ds un lotissement.

**Au moment de la rupture**  
C'est elle qui s'en va. Elle obtient rapidement une HLM en Zup sud. Délégation : CALM et amis.  
Elle change complètement de quartier, garde quelques bons amis qui la soutiennent. Aide d'un psy.  
Apprécie de se retrouver avec ses enfants. Les problèmes de couple empêchaient la relation avec les enfants.  
Gros problèmes financiers ; réussit à allonger son temps de travail. Vend la maison achetée 10 ans avant.

**Actuellement**  
A déménagé il y a 4 ans pour une HLM plus confortable dans le quartier de la Poterie.  
Elle a un bon réseau d'amis et soutien de ses frères. Se sent en échec sur le plan éducatif (ados dur dur).  
Elle a toujours de gros problèmes d'argent. Enfants étudiants. Faible pension du père. A obtenu un Secours AS.  
Souffre de solitude et recherche un autre conjoint. Souhaiterait que ses enfants s'ouvrent le plus possible vers l'extérieur.

**Jean Michel** Homme 41 ans Divorcé vit seul depuis 6 ans  
Une fille de 16 ans.  
Bac comptabilité. Bibliothécaire.  
Ressources : 9.000 F env. Locataire : 3 pièces.

**Famille d'origine**  
4 enfants, père électricien, absent toute la semaine, autoritaire, pas d'échanges " con ". Mère comptable à tps partiel débordée par les tâches ménagères. Lui est asthmatique, élevé bébé par une nourrice puis une gr.-mère.  
Importance de l'école. Vacances à la campagne avec les parents comme le père voulait, colos et cures (asthme).  
Il aide beaucoup à la maison ne peut pas faire de sport.

**Début de vie de couple**  
L'ex-conjointe est fille de militaire très dorlotée. Il l'a connue au lycée à 17 ans. Elle ne voulait pas d'enfant.  
Elle était employée à la Sécu. Quand l'enfant est née la petite a été gardée par ses grands-parents maternels.  
Elle n'assumait pas les tâches ménagères. Aucun partage des tâches, c'est lui qui faisait tout à la maison.  
Elle n'avait pas d'autorité, elle était la " copine " de sa fille, délégation à la gr.-mère maternelle le mercredi.

**Au moment de la rupture**  
C'est lui qui part : probl. financiers, crédits en cours liquidés puis crédits pour se réinstaller, il emprunte trop.  
La fille reste avec sa mère et il doit verser une pension alimentaire. Au départ se sent seul, sent sa fille éprouvée.  
Il la voit le we. Puis elle vient chez lui.  
Il s'arrange pour que l'enfant ne change pas d'école. Il est soutenu uniquement par sa propre mère.

### **Actuellement**

Il fait toute la cuisine, repassage, ménage et courses le samedi matin, s'occupe du linge, lui achète ses vêtements.

Sa fille reste à l'étude après l'école. Elle allait le mercredi chez sa gr.-mère paternelle mais plus maintenant.

Autonome le we, une fois sur 2 chez sa mère. Elle n'a pas d'activité le mercredi et ne sort pas le soir.

La fille passe les grandes vacances 1 mois avec sa mère et 1 mois avec son père. Contacts avec le collège mais ça marche pas fort sur le plan scolaire. Relations de confiance entre le père et la fille. Il ne mentionne pas de soutien.

**Karine** femme 24 ans maternité célibataire depuis 2 mois

Une fillette de 2 mois.

Diplôme : licence de Lettres.

Etudiante maîtrise de Lettres et surveillante d'externat

Ressources : 5.900 F + 2 200 F de son père.

### **Famille d'origine**

Son père est directeur commercial, sa mère est prospecteur placier dans une association pour handicapés.

Ses parents divorcent quand elle a 9 mois. Elle est élevée par sa mère qui a un ami pendant 11 ans.

Dit de sa mère qu'elle avait une relation bizarre avec elle : elle s'en occupait quand elle avait envie.

L'ami de sa mère est bien accepté par Karine Son père se remarie, elle le voit mais rapports conflictuels.

### **Début de vie de couple**

La conjoint la quitte au quatrième mois de grossesse après 5 ans de vie commune.

Elle n'explique pas ce comportement, dit qu'il avait peur. 2 mois plus tard elle change d'appart pour un logement moins cher. Il donne un coup de main pour le déménagement.

### **Au moment de la rupture**

Sur le moment, elle supporte mal cet abandon. Elle garde quelques très bons ami(e)s. Soutien de sa mère

Déprimée et malade à la naissance du bébé, l'ex vient la voir. Puis elle va chez une amie puis chez sa mère.

Elle se sent dépassée par les événements : elle dit qu'elle se sent déprimée.

### **Actuellement**

Elle pourrait arrêter d'être pionne, les aides pour FMP étant plus avantageuses mais elle ne veut pas s'enfermer.

Attend une réponse de la crèche, cherche complément de garde du bébé pour avoir du temps pour sa maîtrise.

A demandé un mi-temps mais, pas possible. Est un peu démotivée pour les études. Ne sais pas quoi faire + tard.

Elle trouve que d'avoir un bébé c'est beaucoup de boulot et beaucoup d'investissement. Pour elle, le rôle de mère, c'est : " amour, nourriture, lessive, ménage ", Elle se sent très seule, reconnaît qu'elle a de bonnes amies.

Trouve qu'un bébé prend beaucoup de place et pense que dans les couples, les tâches sont partagées.

Souhaiterait être aidée pour les démarches administratives concernant ses droits, allocs et aide à domicile.

**Laure** femme 36 ans divorcée seule depuis 1 an

Deux filles de 4ans 1/2 et 3 ans 1/2.

Bac + 3.

Orthophoniste 1/3 salariée, 2/3 libérale.

Ressources : 12.000 F environ y compris l'ASF.

Logement : T3 dans le privé.

### **Famille d'origine**

Seconde d'une famille de 5 : les filles sont les aînées, les garçons viennent ensuite. Père ouvrier, mère au foyer.

Les parents font construire une maison. Les tâches sont partagées de façon classique dans la famille.

Quand elle fait la connaissance de son conjoint, il est compagnon d'Emmaüs, il est originaire du milieu ouvrier.

### **Début de vie de couple**

Ils étaient d'accord tous les deux avant de se marier pour avoir deux enfants.

Elle exerçait déjà son métier d'orthophoniste et elle s'arrête de travailler lorsqu'elle attend sa première fille.

Après la naissance de la seconde fille, son mari prend un congé parental, il s'occupe bien des enfants.

Elle reprend son activité car il est au chômage. Mécontente dans le couple, elle ne le supporte plus.

Elle souhaite qu'il s'en aille car elle ne veut pas changer ses fille d'école et de nourrice en pleine année.

### **Au moment de la rupture**

Finalement, c'est elle qui s'en va car lui n'a pas les moyens financiers de trouver un autre logement.

Elle envoie ses filles chez ses parents le temps de chercher un autre logement pour elle.

Elle trouve un logement à la périphérie de Rennes, n'a pas besoin d'aides financières, elle a quelques économies.

Des amis l'aident et la soutiennent Elle a du mal à trouver une ass. maternelle pour la seconde fillette.

Elle dit que la petite a eu du mal à s'adapter à sa nouvelle gardienne.

#### **Actuellement**

Elle s'organise pour déjeuner avec ses filles le midi 4jours sur 5 (cantine chère, commune suburbaine).

Une " dame " va les chercher le soir à l'école, cette personne fait aussi le repassage mais pas le ménage.

Elle emmène ses filles chez leur père un WE sur 2. Les fillettes ont été passer les vac. chez ses parents à elle.

Elle a fait une dem. d'AGED pour les charges de la gardienne. C'est long. Elle dit qu'à la CAF c'est le bazar.

Elle a un réseau d'amis, ne se sent pas mal jugée par l'école car elle s'est présentée comme orthophoniste.

Elle dit qu'elle a du mal à trouver du temps pour elle, qu'elle travaille plus qu'elle ne voudrait.

### **Laurianne**

femme 40 ans maternité célibataire seule depuis 10 ans

Une fille de 20 ans.

DEUG de Lettres puis formation AFPA au secrétariat.

A été secrétaire. Actuellement, en invalidité depuis 4 ans.

Ressources : 4 700 F.

Logement : Locataire HLM.T3.

#### **Famille d'origine**

Elle est l'aînée d'une famille de 4 enfants (2 garçons, 2 filles) Père gérant d'une société et mère aide-soignante.

Elle souffre de l'indifférence de ses parents pour elle, veut fuir le climat familial et recréer une famille.

Elle est séduite par le " modèle " africain d'éducation où les enfants respectent leurs parents.

#### **Début de vie de couple**

Ils vivent ensemble lorsqu'ils sont ts deux étudiant en fac de Lettres à Nantes, elle veut être prof. de Lettres.

Il est d'origine africaine. C'est mal supporté par sa famille (à elle).Elle souhaite vivement avoir un enfant.

Elle est enceinte très rapidement. Á sa naissance, le père reconnaît l'enfant puis disparaît.

Elle va en foyer maternel de Nantes pendant 6 mois.

#### **Au moment de la rupture**

Pas du tout de soutiens de ses parents ou frères et sœurs ni financiers ni psychologiques. Ils sont indifférents.

Elle reste à Nantes, est soutenue par un couple amis de ses parents. Touche l'API. Délégation à des gardiennes.

Elle obtient au bout de 6 mois un logement HLM.Continue son DEUG puis formation de secrétariat AFPA.

Elle ne trouve que des petits CDD et dit qu'il y a discrimination à l'embauche pour les mères seules.

#### **Et après**

Elle trouve un CDI plein temps en 1988.Elle s'installe dans une maison tjrs à Nantes et cohabite avec un homme.

Mais la liaison ne marche pas, elle va à Rennes où habite sa grand-mère. Est hébergée chez une tante.

Cherche du travail, fait des ménages. Travail ds une assoc. de chômeurs. Cohabitation qui ne dure pas.

Période de chômage, de déprime. Anxiété, suivi psy. dont elle est insatisfaite. Des amis gardent l'enfant.

Elle ne se sentira stigmatisée dans le milieu scolaire que lorsque sa fille sera au lycée (lycée privé à Rennes).

#### **Actuellement**

Sa fille est en DEUG de sociologie. Elle est anorexique. Son père n'a jamais donné aucune nouvelle.

Elle (la mère) a quelques bonnes amies. Elle souhaite s'engager dans une association humanitaire.

Concernant l'éducation, elle dit qu'elle a joué aussi le rôle d'autorité à l'égard de sa fille.

Trouve que la situation de FMP, ce n'est pas facile, que la CAF n'aide pas assez. Ce qui lui importe, c'est sa fille.

**Léa** femme divorcée seule depuis 5 ans

.Deux filles : 6 ans et 4 ans 1/2

Bac.

Ressources : 4.500 F.

HLM.

#### **Famille d'origine**

Père fonctionnaire à la Sécu de Quimper. Se sent mal aimée. Gestes incestueux du père. Indifférence de la mère. Adolescente, elle a fait des fugues et 3 TS. Son père est diminué par un accident cérébral =invalidité.

À Rennes, elle est en DEUG de Lettres, elle abandonne la fac à 19 ans car sa mère lui coupe les vivres.

À 19 ans, elle se marie. Le couple s'installent dans un logement HLM pour étudiants.

#### **Début de vie de couple**

L'ex-conjoint veut obtenir le statut de réfugié politique. Ils se marient en 1987, il est étranger et souhaite ainsi obtenir la nationalité française. Elle a 20 ans. Elle pense qu'elle ne pourra plus avoir d'enfants.

Pendant 5 ans, Ils ont des jobs précaires, TUC, elle devient gérante du camping de Rennes, lui agent de sécurité.

Elle est CES, lui travaille au Mac Do. Les 2 familles n'acceptent pas ce mariage.

Quand elle a sa 1<sup>e</sup> fille, elle est hospitalisée pendant 1 mois (endométrite). Mésentente, installation à Bruz.

S'installent en HLM à Rennes. Elle fait un stage d'informatique. À la naissance de la seconde fillette, il s'en va.

#### **Au moment de la rupture**

Elle touche APE et API. Heureuse seule avec ses filles. Le père ne verse pas de pens. alim. Sit. fin. très précaire. Voit l'AS de secteur, secours, prêt CAF pour acheter des meubles.

Elle fréquente le centre social, la ludothèque et se fait de nouvelles relations. Après l'API, elle touche le RMI.

Elle va à la PMI, s'intègre bien aux activités du centre social de son quartier. Prend des responsabilités.

L'ex revient régulièrement chez elle pour son linge. Elle accepte ses visites pour que les fillettes voient leur père.

#### **Actuellement**

A un peu renoué avec sa mère et sa sœur. A un cercle d'amis. Dit que c'est difficile d'être femme et mère.

Le père verse pension alimentaire de 1.000 F. Il exerce son droit de visite, prend les enfants aux petites vacances.

Elle a un CES et ne travaille pas les mercredis, ne voudrait pas d'un travail à plein temps à cause des enfants.

Elle ne se sent pas du tout stigmatisé par sa situation de monoparentalité. Dit qu'il faut s'informer de ses droits. Fillettes dans une école catho. cantine et garderie. Elle va de temps en temps voir sa famille dans le Finistère.

Elle cherche quelqu'un avec qui partager sa vie sans perdre son indépendance.

**Marie** femme 34 ans divorcée puis mère célibataire

3 enfants : fille 10 ans, fille 3 ans 1/2, garçon 1 an.

Pas de diplôme.

API.

#### **Famille d'origine**

Née à Paris de père inconnu, sa mère est malade, très souvent hospitalisée à l'HP. Bons souvenirs de sa mère.

Un frère plus âgé. Elle est confiée à l'ASE puis à ses grands-parents maternels enseignants retraités à Rennes.

Dit de sa grand-mère : " un peu vieillot, rigide, modèle bourgeois ". Depuis toute petite, elle recherche son père, pose des questions, se sent différente des autres, difficultés scolaires, conduites déviantes, fugues. Placée en foyer ds la rég. parisienne. Connaît plusieurs familles d'accueil, IVG à 17 ans. Garde des liens avec la gr.-mère.

Apprend que son père est algérien et vit en Algérie. Elle s'y rend, est accueillie ds la famille puis déception.

#### **Début de vie de couple**

À 19 ans, elle vit à Paris avec un ami fils d'un Algérien et d'une Française (décédée quand il avait 8 ans).

Il est chauffeur, elle a des petits boulots, soutien de sa gr.-mère. Ils s'installent en Algérie, reviennent à Paris.

Décès de sa mère (suicide). Naissance d'une fille en 1989. Elle a de bons contacts avec sa belle-famille.

Elle a une bonne amie. Léger partage des tâches. Mais le couple est très instable, rupture, séparations reprises. Un jour il démissionne de son travail, elle dit que c'est pour cette raison qu'elle le quitte.

#### **Au moment de la rupture**

Elle est logée avec l'enfant à Paris dans un appart. De sa gr.-mère. Elle voit une AS. Cherche du travail. Elle touche l'API, engage une préqualification à la formation d'aide soignante. L'enfant est en crèche. Re-essai de vie en couple avec son ex-conjoint. Ils se marient pour "consolider" puis séparation après 9 mois.

En 1992, la grand-mère décède. Elle va à Rennes, puis à Bordeaux, se sent isolée, pas bien, fait une TS., hospit.

Le père exerce son droit de visite. Elle va à Montpellier retrouver une amie. Crée une assoc. de soutien aux FMP.

Toujours à Montpellier, elle vit avec un garçon qui a aussi perdu sa mère très jeune. En 1996, naissance d'une seconde fille, le père la reconnaît + tard, vie de couple très instable puis il devient un SDF.

En 1997, elle arrive au foyer Brocéliande à Rennes avec les deux fillettes, elle est enceinte.

#### **Actuellement**

Le troisième enfant, un garçon, est né en 1998.

Il semble que l'aînée des filles soit placée à l'ASE.

Elle souhaite que ses enfants ne soient pas coupés de leur père.

**Marie-Cécile** femme 44 ans séparée depuis 3 ans

3 enfants : Garçon 16 ans, fille 13 ans, fille 6 ans.

Médecin libéral pédiatre.

Ressources : + 30.000 F. Propriétaire de sa maison.

#### **Famille d'origine**

Parents commerçants à St-Malo actifs tous les deux. Couple traditionnel. Tâches partagées selon le sexe. 4 enfants. Une employée pour la maison.

Pensionnaire école cetho en 6<sup>e</sup>. Rejette ces cadres en 1968.

Elle a de l'ambition, Elle est très active. Elle a été monitrice de colo.

#### **Début de vie en couple**

Même milieu social qu'elle. Lui ne savait pas ce qu'était un enfant. N'a qu'une sœur plus âgée que lui.

Partage les tâches. Pense qu'elle n'a pas laissé assez de place au père quand le premier enfant est arrivé.

Ils ont d'un commun accord privilégié la carrière professionnelle du mari et choisissent d'avoir 3 enfants.

Elle travaille à mi-temps dans son cabinet et lui se plaint d'avoir trop de tâches matérielles à la maison.

Hésitent à déléguer pour ne pas introduire une étrangère dans la vie de famille.

#### **Au moment de la rupture**

Elle connaît une période (courte) de grosse déprime. Soutien de l'ex-conjoint.

Elle est restée dans leur maison. Ses parents ont mal accepté le divorce. Ne veut pas qu'ils s'en mêlent.

Soutien importants d'amis, de la belle-famille.

Ils se mettent d'accord tous les deux pour que les enfants soient épargnés par les effets de cette rupture.

#### **Actuellement**

A augmenté son temps de travail. A une femme de ménage et une tante célibataire qui la dépanne si besoin.

Partage équitable des enfants. Le père vient même une fois par semaine les garder au domicile de la mère.

Elle milite moins aux associations de parents d'élèves et prend du temps pour elle : sport, voyages.

Délégation : garderie, amis, sa tante.

Elle est satisfaite de son organisation et idée positive d'elle-même.

**Marie France** femme 41 ans divorcée seule depuis 9 ans

3 filles : 22 ans, 19 ans, 14 ans.

CAP d'agent de collectivité.

Vendeuse en confection.

Ressources : 6.800 F.

Logement : HLM 5 pièces.

#### **Famille d'origine**

Aînée d'une famille de 8 enfants. Père ouvrier, pas de dialogue, mère plus souple. Pas de télé, pas de voiture, pas de vacances, interdit d'amener des copines à la maison. Père sévère avec ses filles, violent avec sa femme.

Elle met de côté la monnaie des courses pour pouvoir s'acheter des bouquins.

La famille vit au début dans une maison à la campagne sans eau courante puis elle s'installe en HLM.

Très importante solidarité entre les frères et sœurs. Ils se serrent les coudes. Certains auraient "mal tourné".

### **Début de vie de couple**

Il vient aussi d'une famille nombreuse mais plus décontractée. Ils se marient jeunes, elle travaille en collectivité. Elle arrête ce travail à la naissance de l'aînée. Fait qqes heures des ménages. Puis arrête de travailler à l'arrivée de la seconde fille Peu de partage des tâches avec le conjoint. Puis, elle devient salariée à temps partiel dans une association de troc de vêtements, le conjoint n'apprécie pas car il veut être " l'homme qui ramène la paye ".

### **Au moment de la rupture**

Ils sont d'accord pour divorcer. Elle reste dans l'appartement et cherche à faire plus d'heures au travail. Sa mère la culpabilise mais ses frères et sœurs la soutiennent. Elle garde de bons contacts avec son ex. Elle garde ses amis sur lesquels elle peut compter. Sa fille aînée, 13 ans à l'époque, s'occupe des plus jeunes.

Cantine, CALM, CLSH. Cercle Paul Bert. Foot le mercredi pour la dernière.

### **Actuellement**

Elle dit qu'elle s'est toujours débrouillée toute seule et qu'elle ne compte que sur elle-même. Partage équitable des tâches domestiques. Elle a créé une complicité entre ses filles et elle et une solidarité entre toutes les 4.

Elle a peu de contacts avec ses parents mais voit souvent frères ou sœurs qui sont le plus proches d'elle par l'âge.

Problème aux grandes vacances car leur père ne les prend que 2 semaines. Elles vont qqfois chez une tante.

Elle emmène ses filles en camping quand elle est en vacances.

Elle souhaite que ses filles gagnent bien leur vie plus tard, et surtout qu'elle conservent leur autonomie

### **Martine**

2 enfants : fille 20 ans

femme 50 ans divorcée depuis 15 ans

garçon 24 ans (avec le père).

BEP secrétariat.

Fonctionnaire territorial (plein temps).

Ressources : 10.000 F.

Logement : F3 en accession à la propriété.

### **Famille d'origine**

Avant-dernière d'une fratrie de 5 filles. Son père décède quand elle a 2 ans, sa mère fait des ménages puis est femme de service à la Ville de Rennes. Mère autoritaire, rigide. Elle recherche son père, un " homme mur ".

### **Début de la vie de couple**

Ex-conjoint orphelin de père (guerre d'Indochine) il a une sœur. Fait une formation d'architecte. Ils ont envie d'avoir des enfants, ne se posent pas de questions. Dans sa profession, il sera tjrs fauché, elle le déplore.

Un petit peu de partage des tâches. Se séparent au bout de 10 ans, elle le trouve trop " gamin "

### **Au moment de la rupture**

Les enfants ont 8 et 5 ans. Pour la garde, négociations positives avec l'ex-conjoint.

Elle été soutenue par son ex-belle-mère, mais elle a des reproches de sa mère, celle-ci aurait favorisé son éloignement d'avec ses sœurs (deux d'entre elles sont divorcées). Elle perd ses amis (les amis du couple).

Elle veut se débrouiller seule, se dit très autonome, ne veut compter que sur elle. Elle change de logement.

Se consacre à ses enfants, act. professionnelle à plein temps, partage de certaines tâches éducatives avec le père.

Elle souffre de sa situation, se culpabilise du divorce, a peur que les enfants ne soient stigmatisés à l'école.

Pas de problèmes financiers. Petite pension alimentaire quelquefois irrégulière de l'ex-conjoint.

### **Actuellement**

Dit que des enfants doivent être élevés par les deux parents mais trouve qu'elle ne s'est pas trop mal débrouillée.

Dit qu'elle a protégé ses enfants, donné de la tendresse mais a été tolérante et pas rigide comme sa propre mère.

Dit qu'aujourd'hui le divorce est beaucoup plus admis. Elle s'est refait un réseau d'amies femmes.

S'investit beaucoup dans son activité professionnelle (plein temps). Se réserve des loisirs pour elle.

Elle a eu quelques " compagnon " mais ça ne plaisait pas aux enfants. Pour elle, domicile séparé c'est mieux.

**Maud** femme 44 ans mère célibataire

Deux enfants : un garçon de 18 ans qui vit à Montpellier avec son père ( le premier conjoint de Maud).

Une fille de 6 ans avec qui vit avec elle à Rennes.

Certificat d'études primaires.

Au chômage.

Revenus : 3.200 F par mois + ASF.

Logement HLM . F3.

#### **Famille d'origine**

A été élevée par des religieuses jusqu'à dix ans (bon souvenir). N'a pas connu son père.

Une sœur à laquelle elle est très attachée.

Milieu urbain.

Retourne chez sa mère (malade) qui se suicide peu de temps après.

Dit qu'une thérapie l'a aidée à faire le deuil de son enfance.

#### **Début de vie de couple**

Se met en ménage à 27 ans à Rennes. Ils travaillent tous les deux. Partent dans le sud à la naissance du garçon.

Elle reste au foyer 3 ans pour s'occuper de l'enfant. Partage des tâches entre les parents.

Rupture du couple quand l'enfant a 10 ans.

#### **Au moment de la rupture**

Elle vit seule à Nîmes et travaille dans une association.

Elle revient à Rennes avec sa fille qui a 1 ans parce qu'elle connaissait une famille qui pouvait la dépanner.

Cette famille lui trouve un appartement dans le privé, elle fait des démarches auprès de la CAF, service RMI.

Elle trouve un CES pendant 2 ans dans une association qui vendait des vêtements d'occasion.

Inscrit l'enfant à l'école maternelle avec une dérogation (elle avait à peine 2 ans) utilise cantine et garderie.

Utilise une étudiante le samedi pour garder sa fille, car elle travaille le samedi

#### **Actuellement**

Elle s'est installée dans un logement HLM.

Elle est au chômage, touche les ASSEDIC et apprécie d'avoir du temps pour s'occuper de sa fille.

Elle attache beaucoup d'importance à l'école, est fière de la réussite scolaire de son fils qui est en terminale.

Elle s'arrange pour être toujours à 16h30 à l'école.

Elle a fait plusieurs formations dans différents organismes.

Elle voit sa sœur très rarement car elle n'habite pas Rennes, elle a quelques bonnes amies sur qui elle compte.

**Nathalie** femme 36 ans séparée depuis 1 an

2 enfants : fille 8 ans, garçon 6 ans.

Niveau 3°. Pas de diplôme.

ATSEM Ville de Rennes (éc. maternelle).

Ressources : salaire +allocs. : 8.200 F par mois.

Logement privé F4. APL.

#### **Famille d'origine**

Dernière d'une famille de 5enfants. Milieu rural modeste.

Père agriculteur puis ouvrier chez Citroën. Sa mère décède quand elle a 14 ans. Tout le monde partage les tâches à la maison. La mère n'est pas remplacée au foyer par quelqu'un d'autre. Très bons souvenirs d'enfance, chaleur. Dit qu'elle a eu une bonne éducation (politesse). Parents valorisés. Elle regrette de ne pas avoir fait d'études.

#### **Début de vie de couple**

L'ex-conjoint a été élevé par une mère seule, très maternel, 1frère aîné beaucoup plus âgé.

Quand elle a 15 ans et ils vivent ensemble. Il est mécanicien auto, elle fait beaucoup de sport, ça lui plaît.

C'est elle qui veut des enfants vers 26 ans et le convainc. La mésentente dans le couple aurait commencé lorsque les enfants sont arrivés. Elle travaille comme ATSEM, il est au chômage, elle le pousse, il obtient un emploi à la Ville de Rennes. Elle déplore qu'il n'y ai jamais eu de partage des tâches domestiques ou liées aux enfants.

#### **Au moment de la rupture**

Elle quitte le domicile(campagne) ne peut pas obtenir une HLM à Rennes tant qu'ils ne sont pas passés en conciliation, elle est hébergée 6 mois chez sa sœur (soutien important) puis prend un logement dans le privé.

L'aînée doit changer d'école. Elle voit plusieurs assistantes sociales pour problèmes d'argent et problèmes de santé de son fils (scolarité spécialisée). Pas d'aides financières. Elle a quelques économies. Découvert bancaire.

#### **Actuellement**

Gros problèmes financiers. Elle peut bénéficier de dépannages de la part de sa sœur quand elle est disponible.

Dit qu'elle a très peu d'amies pour l'aider, une ou deux, elle se débrouille bien toute seule.

Hors temps scolaire, elle prend les enfants avec elle puisqu'elle travaille dans une garderie ville de Rennes.

Trouve que c'est difficile de se faire obéir. Elle incite ses enfants à faire du sport : piscine Cercle Paul Bert.

Déplore que le père se manifeste de moins en moins auprès des enfants. Elle dit qu'il ne veut plus les voir.

Activité professionnelle très valorisée, lieu de travail aidant.

**Patricia** femme, 35 ans, séparée, seule avec son enfant 5 ans, actuellement recohobitante  
2 enfants : garçon 9 ans (premier couple), garçon 3 mois (nouveau couple).

Niveau bac.

Profession : magasinnière dans un établissement public. Actuellement APE partielle.

Ressources : (les siennes propres) 6.000 F. Logement privé F3.

#### **Famille d'origine**

Seconde d'une famille de deux enfants, habitant le régime parisienne. Père chauffeur routier.

Sa mère décède quand elle a 12 ans, elle est élevée par une tante puis revient chez son père avec son frère à 15 ans.

Très bon souvenirs de sa mère, " permissive ", affectueuse. Pas de souvenirs marquants de la tante.

Venait tous les ans en vacances en Bretagne chez son cousin.

#### **Début de la vie de couple**

Ex-conjoint fils unique, son père décède quand il a 16 ans. Il était technicien.

Elle décrit l'ex-conjoint comme " très gentil ", il voulait des enfants, elle a 24 ans et n'utilise pas de contraceptif.

Elle se met en ménage avec lui alors qu'elle est enceinte de 2 mois. Habitent Paris. Ils sont en désaccord sur l'éducation à donner à l'enfant à naître. Il souhaite une éducation stricte, elle est plus libertaire (comme sa mère).

L'enfant tombe malade très jeune, il est hospitalisé et le père s'en désintéresse. Pas de partage des tâches.

Elle ressent la famille du père comme " négative " vis-à-vis de l'enfant.

#### **Au moment de la rupture**

Elle quitte Paris avec l'enfant de 18 mois car l'ami est violent. Elle vient s'installer à Rennes chez un cousin.

Elle se sent coupable d'avoir quitté le père de l'enfant. Aide psycho. Elle craint qu'on lui retire son enfant.

En contrepartie de l'hébergement chez le cousin elle s'occupe de sa fille handicapée (la fille du cousin).

Puis, elle s'occupe d'une personne handicapée la nuit et le matin, l'enfant est gardé par la femme du cousin.

Elle fait ce travail pendant 4 ans puis la personne handicapée décède.

Elle bénéficie d'une formation. Elle retrouve du travail rapidement.

#### **Actuellement**

Elle vit avec un ami depuis 2 ans 1/2 dont elle vient d'avoir un autre enfant qui a 3 mois.

Elle a perdu tout contact avec le père de son premier enfant. Contacts gardés avec la grand-mère paternelle.

Elle est fâchée avec le cousin et la cousine qui l'avaient accueillie il y a 8 ans (du fait de la recohob.).

Elle a une APE partielle. Ne travaille que le matin. Délégation : assist. matern., et garderie de l'école. Gr. Mère paternelle (épisodiquement) Réseau d'amis, (voisins). Tâches domestiques partagées avec le nouvel ami.

Elle est très critique vis-à-vis des instituteurs de l'école qui, selon elle, stigmatisent les familles monoparentales.

**Paul** homme 55 ans divorcé depuis 9 ans vit seul depuis 14 ans

2 filles de 23 et 26 ans.

Enseignant en mathématiques au lycée.

Ressources : 9.000 F.

Locataire appart. Privé 3 chambres.

### **Famille d'origine**

Parents commerçants dans une petite ville. Mère au foyer aide quelquefois son mari.  
A trois frères et sœurs. Ils ont tous été pensionnaires dans pension catho dès l'âge de 9 ans.  
Education très cadrée et stricte. " on m'a foutu une paix royale ".  
Scolarité " réussie " aimait l'école.

### **Début de vie en couple**

Ne dit rien sur l'ex-conjointe.  
Les tâches étaient partagées équitablement.

### **Au moment de la rupture**

C'est elle qui est partie. Il a voulu garder les enfants, elle ne s'y est pas opposée.  
La charge des fillettes ne lui a pas pesé au contraire, elles ont représenté un soutien pour lui.  
Au début, il s'est senti un peu isolé il a beaucoup participé aux activités des parents d'élèves de l'école primaire où il s'est fait des copains.  
Il ne s'est jamais senti différent des autres.  
Le soutien affectif est plutôt venu de ses frères et sœurs et d'une psychothérapie.  
Il a beaucoup voyagé à l'étranger avec ses filles. Elle ont toujours été régulièrement chez leur mère.  
Délégation : loisirs Ville de Renne, colos.

### **Actuellement**

Considère qu'il a réussi l'éducation de ses filles : leur a donné des repères, de l'ouverture, un esprit critique.  
Elles sont toutes les deux en troisième cycle universitaire pour lui c'est une réussite.  
Considère que les enfants ont besoin de bornes et de limites claires et précises pour se construire.  
Il n'a pas été aussi strict que ses parents.

**Pierre** homme 43 ans séparé depuis 9 ans garde alternée informelle  
Jumeaux : garçon et fille 16 ans.  
DEA sciences politiques. Enseignant d'économie dans le secondaire.  
Ressources 15.000 F par mois. Logement locatif petit.

### **Famille d'origine**

Second d'une famille de trois enfants qui se suivent.  
Père artisan peintre en bâtiment.  
Mère se met à travailler quand il a 10 ans. La famille habite Dinard.  
La grand-mère s'occupe des enfants. Il a toujours été libre de faire ce qu'il voulait.  
Raconte que ses parents ne s'entendaient pas mais restaient quand même ensemble.  
Il s'intéresse à la politique pendant ses années de lycée, moins à la fac.  
Il passe des concours, travaille dans l'agroalimentaire.

### **Début de vie de couple**

Lui travaillait et ne se projetait pas dans l'avenir. Elle avait arrêté son métier d'infirmière.  
Elle faisait des études de psycho et souhaitait avoir tout de suite un enfant.  
Quand les jumeaux se sont annoncés il s'est inquiété de savoir combien de temps ça allait lui prendre.  
À la naissance, ils ont partagé les tâches mais il reconnaît qu'elle en faisait plus que lui.  
Mode de garde : crèche associative puis école et CALM.

### **Au moment de la rupture**

Il quitte le logement pour s'installer chez des amis où il reste 9 mois.  
Quand il prend les enfants le week-end, il va chez sa mère à Dinard.  
Son ex-conjointe lui reproche d'être trop " cool ".  
Puis il s'installe avec une autre femme dans un appart. et reprend les enfants chez lui : heurts.  
Deuxième rupture après 3 ans, puis il devient enseignant ses revenus baissent mais ce n'est pas un problème.

### **Actuellement**

La mère habite dans une commune suburbaine et les enfants sont chez l'un ou l'autre selon leurs activités et les horaires de travail de la mère qui est infirmière. Il s'étonne que ses enfants attachent de l'importance à l'argent.  
Sa fille veut être enseignante, ça a l'air de lui convenir.  
Ce qui lui importe c'est que ses enfants aient un statut social stable non précaire.  
Les enfants vont volontiers passer le week-end chez leur grand-mère à Dinard et les vacances.  
Il dit que sa fille a un réseau d'amis plus important que son fils. Il est plus proche de son fils.

**Safi** homme 45 ans divorcé depuis 2 ans seul avec l'enfant depuis 8 mois

Un garçon de 7 ans.

Maîtrise de sciences physique.

Enseignant à 3/4 de temps dans le secondaire privé.

Ressources : 6.000 F.

Logement : HLM 3 pièces.

#### **Famille d'origine**

Algérien, 7<sup>e</sup> d'une famille de 8 (4 garçons, 4 filles). Décès du père qd il a 2 ans, remplacé par le gr père.

Père commerçant, mère au foyer, parents traditionnels. 3 des enfants font des études supérieures.

Vient en France en 1984 pour faire un DEA de science, difficultés d'intégration au début. Il échoue, ne peut pas faire une thèse et pour cette raison, il ne veut pas retourner dans son pays, décide de rester en France.

#### **Début de vie de couple**

Il rencontre sa future femme dans le milieu étudiant. Elle est fille unique, parents divorcés, mère employée de cantines décède quand elle est ado, père déchu de ses droits. Elevée dans plusieurs familles puis par une tante.

Ils se marient, elle rencontre la belle-famille en Algérie, bien acceptée, il rencontre la tante, bien accepté aussi.

Ils travaillent tous les deux, elle enseigne l'italien, lui la physique, périodes de chômages épisodiques.

#### **Au moment de la rupture**

Ils vivent ensemble 5 ans puis divorcent. L'enfant est confié à sa mère. Lui déménage change de quartier. Nouvelles périodes de chômage ou de difficultés à trouver des cours.

Un 1 an \_ plus tard, il obtient du JAF la garde de l'enfant. Il n'a pas fait appel à des trav. sociaux. Soutiens .d'amis. Il vit bien cette situation. L'ex conjoint prend l'enfant une vacance sur deux et un week-end sur deux.

#### **Actuellement**

Il utilise cantine, CALM et étudie le soir mais pas systématiquement. Il veut être très présent auprès de son fils

Il dit qu'il a des problèmes financiers, se culpabilise d'avoir eu par le passé des périodes de non-travail.

Il n'a pas la sécurité d'emploi et va essayer de faire une demande au rectorat pour poste contractuel.

Il souhaite refaire sa vie avec une autre femme mais il dit qu'il " veut trouver une mère " à son enfant.

Ils se sent un peu isolé

**Saïd** homme 36 ans séparé seul depuis 8 mois

Un garçon de 9 ans.

Brevet des collèges.

Touche le RMI vient de commencer un travail de manutentionnaire en intérim.

Ressources : 2.800 F.

Logement : locataire dans le privé : 3 pièces.

#### **Famille d'origine**

Algérien né en Algérie, s'installe à Paris avec sa famille quand il a 16 ans. Dit qu'il a eu une bonne éducation, parents illettrés. Mère très sévère, dit qu'il ne reproduit pas aujourd'hui l'éducation qu'il a connu enfant.

4 sœurs éducation traditionnelle mariées à 17 ans alors que ses 6 frères ont poussé leurs études plus loin.

#### **Début de vie de couple**

Se met en ménage avec la mère de l'enfant à Paris en 91. Ne se souvient plus si l'enfant était désiré.

Sa mère est partie lui laissant l'enfant. Ses parents à lui connaissent la maman qui prend l'enfant pr les vacances.

Il s'est mis en ménage avec une autre femme (française) qui avait des enfants qu'elle " éduquait bien ".

Il s'installe à Rennes en 98. Il travaille sur les marchés.

#### **Au moment de la rupture**

Il parle de la rupture avec son amie la plus récente il y a 8 mois quand il est à Rennes.

Il n'a pas changé de logement, c'est elle qui est partie.

Il a été mal jugé par sa famille (le fait de se retrouver seul), il n'a eu personne pour le soutenir pas d'amis.

Il a été obligé d'arrêter son travail sur les marchés, horaires incompatibles avec la charge d'un enfant.

#### **Actuellement**

A cherché du travail pendant 8 mois. Sans ASSEDIC, il a eu droit au RMI. Probl. de chauffage vu l'AS du coin.

Depuis une semaine, il a trouvé un boulot de manutentionnaire en intérim. Il s'organise pour l'enfant (prépare le petit-déjeuner de façon à ce que l'enfant n'ait plus qu'à le réchauffer au micro-onde), midi cantine et vacances chez sa mère.

Il est isolé, a quelques relations dans la communauté algérienne de Rennes mais pas vraiment des amis.

Il participe de temps en temps aux activités de l'association des f. monoparentales. Se sent un " bon " père.

Il se sent mal jugé par les parents rencontrés à l'école, dit qu'il faut être sévère avec les enfants mais pas excessivement. Souhaite reconstituer une famille ici ou à Paris. Il ne retournera pas en Algérie.

**Sandra** Femme 50 ans Divorcée depuis 10 ans

2 enfants : une fille de 23 ans un garçon de 19 ans.

Médecin hospitalo-universitaire depuis 25 ans.

Ressources : + de 30.000 F par mois.

Propriétaire de son logement.

#### **Famille d'origine**

Parents agriculteurs. Finistère.

Aînée de trois enfants : elle et deux garçons.

Son père décidait et sa mère appliquait les consignes de façon stricte.

Les garçons avaient plus de liberté qu'elle, qui n'avait pas le droit de sortir le soir (ado). Elle déplore.

#### **Début de vie en couple**

Ex-conjoint, fils d'un vétérinaire du Finistère. Aujourd'hui médecin généraliste.

Avant d'avoir ses enfants, elle lit des bouquins sur l'éducation.

Ils sont d'accord pour que leurs enfants aient beaucoup de liberté.

Ils ont toujours travaillé. Les enfants ont été chez une gardienne puis gardés par une employée de maison.

#### **Au moment de la rupture**

Elle continue à travailler mais ressent un mal-être pendant plusieurs années.

Elle déménage pour se rapprocher de son lieu de travail et s'achète une maison à Rennes.

Elle ressent la solitude quand il y a conflit avec ses enfants, a besoin de se sentir confortée dans ses décisions mais ne ressent pas de sentiment d'incapacité.

Les enfants vont beaucoup chez leur père puis moins au moment de l'adolescence.

Ses parents lui ont reproché ce divorce (on ne divorce pas dans la famille !).

Elle a plutôt trouvé un soutien auprès d'amis mais hors lieu de travail.

Elle dit que ses enfants ont aussi représenté un soutien pour elle.

#### **Actuellement**

Elle dit n'avoir aucun problème concernant sa fille.

Pense qu'elle n'a pas été toujours assez sévère avec son fils, exercer l'autorité, c'est dur !

Il faut refuser qu'il sorte au moment des révisions du bac.

Plus tard, souhaite que ses enfants fassent le métier qui leur plaît, qu'ils s'épanouissent.

#### **Relations froides avec l'ex conjoint.**

**Sibille** femme 32 ans divorcée seule depuis environ 1 an

2 enfants : fille 9 ans garçon 4 ans.

BEP sanitaire et social + formation interne d'aide soignante.

Aide-soignante à l'hôpital public. Temps partiel 80 %.

Ressources : 9.000 F (y compris pension alimentaire de l'ex-conjoint). Logement : T4 locataire.

#### **Famille d'origine**

Aînée de 4 filles. Milieu bourgeois aisé. Mère au foyer regrettant de ne plus travailler disponible pour ses filles. Père battant, direct. agence banc., peu présent au foyer, autoritaire. présence souvent des gr.-parents maternels. Famille unie, entraide, valeurs morales. Elle est en échec scolaire en 6<sup>e</sup>, CAP (voie de garage) Son père a honte.

Ses parents divorcent qd elle a 16 ans, sa mère s'investit dans le milieu associatif, est moins disponible.

Crise d'adolescence. Son père " s'éloigne " de la famille. Dit qu'elle était très " soudée " avec ses sœurs.

#### **Début de vie de couple**

Ex-conjoint : chauffeur de bus à la STAR, père assureur, mère secrétaire. Il est très investi dans le sport.

Quand ils se rencontrent, ils ont 17 ans. Souhaitent un enfant à 22 ans. Elle veut être une maman très disponible. Les tâches sont équitablement partagées, il est présent auprès des enfants, délègue quelquefois à sa propre mère.

Ils organisent leurs horaires pour être le + possible présents auprès des enfants, délèguent qqf à une baby-sitter

#### **Au moment de la rupture**

Elle a beaucoup de choses à faire au début : démarches CAF, racheter des meubles, voir une ass. sociale.

Résoudre les diffic. financières : secours de l'employeur 3.000 F, prêt bancaire de 15.000 F, Al. Log. de la CAF. Elle réduit son temps de travail car elle a trop de frais de baby-sitting. Elle garde le même appart., même école. Très soutenue par sa famille, ses sœurs et des amis proches.

### **Actuellement**

A vécu avec quelqu'un pendant 6 mois mais n'a pas prolongé la relation.

Bons contacts avec les enseignants mais elle dit que les enfants ont des difficultés scolaires du fait du divorce.

Horaires d'aide-soignante : trois étudiantes tournent pour la garde des enfants, dit que c'est lourd financièrement.

Cantine le midi, étude ou garderie le soir et elle s'est arrangée pour être libre tous les mercredis pr. être avec eux.

Vacances : elle délègue à ses parents (résidence secondaire de son père), plus rarement à des amis.

Le père prend les enfants un WE sur deux chez sa propre mère, il n'a pas de logement, il est logé chez son amie.

Dit qu'elle pense bien assurer son rôle de mère. Elle a un projet de création d'un réseau d'entraide pr. les FMP.

### **Solange**

femme

34 ans

veuve depuis 18 mois

Deux garçons : 7 ans et 4 ans.

Bac + 4 CAPES.

Enseignante à temps partiel : 87,5 %.

Ressources : entre 18.000 et 20 ;000 F compris prest. orphelin.

Logement : propriétaire 5 pièces.

### **Famille d'origine**

Aînée d'une famille de trois enfants. Educ.bourgeoise à Quimper (piano, danse), loisirs, maison de vacances.

Mère était instit., devient femme au foyer qd elle a ses enfants. Se consacre beaucoup à ses enfants, affectueuse.

Père chef d'établissement, rentre tard, rigide, ferme, égoïste. Grande importance donnée aux résultats scolaires.

Partage sexuée des tâches à la maison. Ses parents se sépareront par la suite.

### **Début de vie de couple**

Ils souhaitaient tous deux avoir des enfants et avaient la même conception du rôle de parent.

L'ex-conjoint était agrégé de maths. Enseignant, il avait moins d'heures de cours qu'elle. Partage des tâches.

Mais c'est elle qui reste à la maison quand un enfant est malade, elle conteste ce déséquilibre.

### **Au moment de la rupture**

Mésentente dans le couple, le dernier enfant a 18 mois. Elle part et s'installe dans un appart. proche du domicile.

Ils adoptent la garde alternée, ils en sont satisfaits. L'ex-conjoint décède 9 mois après la séparation.

Elle change de quartier achète une maison, les enfants changent d'école. Elle se sent seule dans son rôle éducatif.

Elle garde les mêmes amis, fait de nouvelles connaissances de voisins. Pas de modification sur le plan financier.

Difficultés à "utiliser le temps" pour les week-end et les vacances. Peu de soutien de la famille (un peu du père)

### **Actuellement**

Elle a 3 heures de cours en moins pour un peu + de temps pour les tâches domestiques. Elle a une f. de ménage.

Elle travaille souvent chez elle, (corrections copies, préparation cours), se culpabilise de faire garder les enfants.

Baby-sitter le mercredi, cantine et CALM 1 fs/semaine. Conduites : une voisine. Exceptionnellement son père.

Elle court beaucoup pour pouvoir tout faire et garder du temps pour être présente le plus possible aux enfants.

Ne voudrait pas que son rôle de mère se réduise à imposer des contraintes. Souhaiterait aussi du temps pour elle.

**Sylvie** femme 32 ans divorcée seule depuis 4 ans

2 enfants : fille 11 ans garçon 7 ans.

Niveau bac.

Employée de bureau, comptable.

Ressources 7.200 F.

HLM T4.

#### **Famille d'origine**

Troisième d'une famille de 4 enfants : 1 garçon, 3 filles. Habitaient une petite commune à 15 Km de Rennes.

Père ouvrier chez Citroën, mère assistante maternelle puis ouvrière chez Citroën quand Sylvie a 15 ans.

Très bons souvenirs de la vie de famille, cohésion, chaleur beaucoup d'enfants (en garde ou de voisins).

#### **Début de vie de couple**

L'ex-conjoint n'a pas connu ses parents, élevé en famille d'accueil, peu de contacts avec cette famille.

Elle a 19 ans quand ils se mettent en ménage. Ils souhaitent tous les deux avoir 3 enfants. Elle ne travaille pas.

Ils habitent un village dans la Manche. Il est ouvrier chez Citroën. Ses parents n'apprécient pas ce mariage.

Elle se rend compte à la naissance de l'aînée qu'il partage très peu les tâches, elle se sent comme étant sa mère.

Ils s'installent à Rennes, elle cherche un job, il n'aime pas qu'elle mette l'enfant en garderie.

#### **Au moment de la rupture**

Elle a trouvé du travail à Rennes mais 4 ans après, elle est licenciée, elle se remet en recherche d'emploi.

Depuis son mariage, elle ne voit quasiment plus ses parents. Elle n'a pas d'amis. Elle ne s'entend + avec son mari.

Elle contacte le foyer Brocéliande dt lui a parlé l'AS de secteur. Elle fait le nécessaire auprès du JAF (ordonnance).

Accueillie à Brocéliande, elle reprend contact avec ses parents pour leur annoncer sa rupture avec le mari.

Elle dit que cette rupture lui a permis de se retrouver " vraiment maman " et de renouer avec ses parents.

#### **Actuellement**

Elle court pas mal pour arriver à l'heure à l'école. Elle a changé ses horaires de travail pour être là + tôt le soir.

Attache importance au travail scolaire, école privée, déplore de ne pas voir + souvent les instits faute de temps.

Enfants : CLSH pr les vacances, activités danse et tennis (cercle Paul Bert). Grdes vacances. Camping avec elle.

Si un enfant est malade ou si grève, elle fait appel à sa mère ou à une sœur pour ne pas les laisser seuls.

Dit que les enfants st perturbés qd ils rentrent d'un WE chez le père, qu'il n'a pas d'autorité, " père copain ".

Dit qu'ils auraient peut-être besoin du psychologue. Dit que ce double rôle est difficile mais qu'elle pas le choix.

**Thérèse** femme 37 ans séparée depuis un an, attente du divorce

Trois fille : 12 ans, 8 ans, 5 ans.

BEP agricole.

Touche l'AAH (suite à une dépression).

Ressources : 6.000 F (AAH + allocs. familiales).

F4. HLM.

#### **Famille d'origine**

Son enfance est décrite comme une période de souffrances, sans aucun repère éducatif. Victime d'inceste. Seconde d'une famille de 4. Sa mère quitte son père quand elle a 3 ans. Elle est placée chez différentes nourrices.

Son père se remarie quand elle a 8 ans, elle revient au foyer, 3 enfants naissent du nouveau couple. Mécontente.

La seconde femme s'en va également. Elle et sa sœur " font marcher la maison ". Le père abuse de ses filles.

Placée dans une maison d'enfants. Á 18 ans, elle travaille comme aide ménagère à Rennes.

#### **Début de vie de couple**

L'ex-mari est africain issu d'une famille aisée protestante, élevé dans le " clan familial ", importance de la mère.

Il vit à Rennes depuis 1976. Il est étudiant en droit. Elle travaille à la Ville de Rennes (aide ménagère).

Il l'aide beaucoup et partage les tâches domestiques. Lorsqu'il est avocat stagiaire, il est souvent absent.

Elle conserve son travail puis prend un mi-temps à la chambre de Commerce (CDD). Puis chômage.

Elle s'ennuie, se sent seule, ne trouve pas de travail. Elle ne supporte plus les relations sexuelle avec son mari et lui demande " d'aller voir ailleurs pour ça !". Il essaie de l'aider. Elle lui dit que c'est mieux qu'il s'en aille.

**Au moment de la rupture**

Elle est hospitalisée pendant un an pour dépression. C'est lui qui s'occupe des enfants. Il finance l'aide familiale Quand elle va mieux, son aide à lui diminue. Elle garde le même logement. Pension d'invalidité.

Il l'aide un peu financièrement de façon irrégulière. Elle est suivie par un psychiatre.

**Actuellement**

Le père est avocat, vit chez une amie, prend les filles 1 we sur 2. Elle dit qu'il n'a pas d'autorité sur ses filles.

Sa participation financière (à lui) est toujours irrégulière (il paie l'assurance de sa voiture à elle, la mutuelle ...).

Elle a une aide familiale chaque mercredi matin. Elle n'a pas d'amies juste une " copine ". Dit qu'elle sort peu.

Les enfants : activités du cercle Paul Bert, colo de la CAF. Vacances familiales chez sa copine à la campagne.

Elle va voir les institutrices chaque trimestre. Ne veut pas avoir de sentiments de possession pour ses enfants, veut leur apprendre à être autonomes, " qu'elle soient fortes ". et qu'elles se sentent aimées.

**Véra** femme 32 ans mère célibataire vit seule depuis deux ans

Un garçon de 4 ans 1/2.

Maîtrise de littérature française (elle est anglaise). Enseigne l'anglais dans des cours privés. Mi-temps.

Ressources : 5.000 F par mois environ. Logement location T3 dans le privé. Alloc. Logement.

**Famille d'origine**

Seconde d'une famille de deux : un garçon et elle.

Famille anglaise. Père architecte, mère au foyer puis travaille comme vendeuse quand Véra a 11 ans.

Famille très traditionnelle, rôles très partagés.

Elle se passionne pour les études, la lecture et surtout pour le français. Sait lire depuis qu'elle a 3 ans.

N'envisageait pas de se marier ni d'avoir des enfants.

**Début de vie en couple**

Le père dirige une école privée dans laquelle elle enseignait l'anglais. Il a déjà un enfant d'une autre liaison.

C'est lui qui a voulu qu'elle s'installe avec lui, elle ne voulait pas mais elle a quand même suivi.

Elle ne voulait pas d'enfant mais n'a pris aucune mesure de contraception.

À la naissance de l'enfant, elle s'arrête de travailler (congé non rémunéré) lui l'abandonne à moitié et lui fait comprendre que l'enfant ne l'intéresse pas.

**Au moment de la rupture**

Elle s'en va de chez lui et cherche un appartement près de la crèche où était son fils.

Ses parents l'aident financièrement et viennent l'aider à déménager.

Elle se sent bien, tout à fait libre. Elle n'est pas mal jugée par ses parents.

Eprouve des difficultés pour trouver des cours à donner avec horaires compatibles avec la garderie.

**Actuellement**

Le père ne verse aucune pension.

Elle organise son travail en fonction des horaires de l'école et de la garderie.

Elle déplore de ne pas trouver de garde pour l'enfant. Une voisine peut dépanner de temps en temps.

Elle déplore que son enfant n'ait pas de lien avec son père. Ne souhaite pas avoir d'autres enfants.

Elle veut sauvegarder son indépendance et son autonomie. N'aime pas qu'on se force à l'inviter.

Elle dit avoir un caractère solitaire. A une ou deux amies.

Espère trouver du temps plus tard pour satisfaire son envie de découverte et de créativité : écrire, peindre.

## **ANNEXE 3 :**

### **Grille d'entrevue**

## Grille d'entrevue :

*Le thème de cette entrevue porte sur la manière dont vous avez assumé votre rôle de parent à la suite de votre entrée en situation de monoparentalité et sur les difficultés que vous avez connues et éprouvées.*

### **Signalétique informative**

- - Combien d'enfants avez-vous ? Quel est leur âge ?
- - Quel âge avez-vous ? Quelle est votre situation familiale actuelle (mariée, séparée, divorcée, veuve, vivant seule avec mes enfants, à nouveau en couple). Avez-vous un partenaire avec lequel vous ne vivez pas ?
- - Quel est votre niveau d'études ? Dernier diplôme obtenu, dernière formation suivie ?
- - Exercez-vous une activité professionnelle ? Laquelle ? A plein temps, à temps partiel ?
- - Etes-vous en recherche d'emploi ? Depuis combien de temps ?
- - De quelles ressources disposez-vous mensuellement approximativement ?
- - Etes-vous bénéficiaire de l'API ? Quelles autres allocations touchez-vous ? (R.M.I...)
- - Etes-vous locataire ou propriétaire de votre logement ? Taille du logement (nombre de pièces) ? Combien de personnes vivent dans votre logement ?

### **1<sup>er</sup> temps : organisation de la vie quotidienne et exercice du rôle de parent au quotidien (la situation actuelle).**

- - Comment s'organise en ce moment votre vie quotidienne du point de vue de vos enfants ?  
Décrivez une journée type, (période scolaire) une semaine type (question de circulation des enfants entre plusieurs foyers).
- - Avez-vous recours à des aides familiales (parents, grands-parents, fratrie), de proximité (amis ou voisins), ou à des services (CALM, activités péri-scolaires, autres...) pour les accueillir après l'école et/ou les aider dans leurs devoirs ? Etes-vous satisfait(e) de ces soutiens ?
- - Avez-vous recours à des gardes ponctuelles ? (sorties, absences exceptionnelles pour le travail...) Comment avez-vous trouvé ces gardes ? En êtes-vous satisfaite ? Obtenez-vous le soutien de votre ex-conjoint ou partenaire dans cette organisation de la vie quotidienne de vos enfants ?

- - Comment vous organisez-vous en ce qui concerne les loisirs de vos enfants le mercredi et les week-end ?  
Obtenez-vous des aides extérieures ? De qui ? Comment s'organisent les vacances de vos enfants ? Avez-vous recours à des organismes de séjours collectifs ou des institutions de loisirs pour les jeunes ?  
Vos enfants passent-ils leurs vacances (ou une partie de leurs vacances) avec leurs grands parents, arrière grands parents, oncles, tantes, des amis à vous ou de votre ex-conjoint ou autres...
- - Quels contacts avez-vous avec l'école de vos enfants, les enseignants ? Comment ça se passe ?
- - Estimez-vous recevoir beaucoup de soutiens de l'extérieur pour organiser la prise en charge quotidienne de vos enfants ? Est-ce suffisant ? Si vous travaillez, est-ce satisfaisant ?
- - Quel rôle souhaiteriez-vous assumer en tant que parent idéalement ? Quel écart entre cet idéal et la réalité quotidienne ?

## **2<sup>ème</sup> temps : Le changement de situation. L'entrée dans la monoparentalité.**

*Pouvez-vous retracer sur le plan matériel et organisationnel les bouleversements provoqués par votre entrée dans la situation de monoparentalité*

- - A propos de votre situation matérielle (besoin d'argent, aides financières, emprunter, demander des allocations ;..) ? Avez-vous été contrainte de chercher un emploi ou de changer d'emploi ?
- - Avez-vous dû chercher un nouveau logement ? Avez-vous été éloigné de votre réseau familial ou relationnel ?
- - Quels modifications ont provoqué votre changement de situation sur la vie quotidienne des enfants (ville, quartier, école, camarades...) Comment vous êtes-vous organisée ?
- - Avez-vous cherché autour de vous à obtenir un soutien : pour vous même, pour vos enfants ?
- - Auprès de qui avez-vous obtenu ce soutien ?
- - Si vous étiez active, comment avez-vous organisé votre vie quotidienne pour que vos responsabilités familiales soient compatibles avec votre activité ? Décrivez.
- -

### **3<sup>ème</sup> temps : La vie de couple avant la situation de monoparentalité.**

*Pour mieux cerner les conséquences de votre changement de situation familiale, nous souhaitons connaître la manière dont s'organisait la vie quotidienne dans votre vie de couple*

- - Parlez-nous de votre partenaire : milieu et famille d'origine, niveau d'études, profession.
- - Lors de vos premières rencontres et des premiers temps de votre vie commune, parliez-vous de vos désirs d'enfants, de l'éducation que vous souhaitiez donner aux enfants ? Avez-vous l'impression que vous aviez les mêmes conceptions des responsabilités parentales que lui ?
- - Comment s'organisait concrètement le quotidien avec votre partenaire et les enfants (partage des tâches) ?
- - Avez-vous eu recours à des personnes tiers pour assumer la responsabilité des enfants ? (loisirs, après l'école, petites maladies, aide scolaire...).
- - Avez-vous rencontré des difficultés particulières à ce sujet ?

### **4<sup>ème</sup> temps : La socialisation du parent**

*Pour comprendre la façon dont vous concevez votre rôle de parent, nous souhaitons revenir sur votre trajectoire personnelle, lorsque vous étiez vous-même enfant.*

- - Quelle était la profession de votre père, de votre mère ? Où habitiez-vous ? Vos grands-parents étaient-ils proches de la famille ou avec vous ?
- - Aviez-vous des frères, des sœurs ? Quelle est votre place dans la fratrie ?
- - Vos parents avaient-ils l'habitude d'avoir recours à des tiers pour organiser votre vie quotidienne (gardienne, garderie à l'école, employée...) ?
- - Comment les loisirs étaient-ils organisés (périodes de vacances, week-end) ?
- - Quelle conception vos parents avaient-ils de l'éducation ? Quelle attitude avaient-ils (importance de l'école, des loisirs, permissivité ou non, division des rôles garçons\filles) ?
- - Pouvez-vous dire comment vous percevez le rôle que vos propres parents ont assumé à votre égard ?
- - Quel modèle ont-ils cherché à vous transmettre ?
- - Quel modèle vous ont-ils effectivement transmis ?

## **ANNEXE 4 :**

### **Liste des professionnels interviewés**

**- Associations familiales**

- \* Confédération syndicale des familles
  - 1 - Direction
  - 2 - Une “ personne de terrain ” chargée de la jeunesse/enfance; de l'éducation/formation
- \* Avel Mad
  - 3 - Stagiaire (assure les permanences et la mise en place des activités)
- \* UDAF 35
  - 4 - Direction
  - 5 - Un chargé de mission (intervenant notamment sur l'enquête FMP à Redon)

**- Logement**

- \* OPHLM
  - 6 - Direction (siège)
  - 7 - Direction (antenne de Maurepas)
  - 8 – “ personne de terrain ” à Maurepas
- \* Aiguillon construction
  - 9 - Une psychologue intervenant auprès des locataires (deux entretiens)
- \* Espacil Habitat
  - 10 - Direction
- \* OPAC
  - 11 - Direction

**- CAF**

- \* Siège
  - 12 - Une responsable du service prestation
  - 13 - Une responsable du service social
- \* Centre social
  - 14 - Direction
  - 15 - Une responsable de la halte garderie
  - 16 - Deux CESF
  - 17 - Un responsable de la ludothèque
- \* Centre Francisco Ferrer
  - 18 - Une AS (ouverture des droits API)
  - 19 - Une coordinatrice du relais assistantes maternelles

**- Ville de Rennes**

- 20 - Une responsable du service des crèches
- 24 - Une éducatrice de jeunes enfants en crèche
- 21 - Une responsable du développement culturel
- 22 - Une responsable du service de l'éducation
- 23 - Une cadre à la direction des services à l'école
- 25 - Une ATSEM en école maternelle et directrice d'un centre de loisirs
- 26 - Une responsable antenne SIAP à Villejean (suivi RMI)

**- DDAS**

\* PMI

27 - Une responsable PMI

28 - Un médecin de la PMI (CDAS Maurepas)

29 - Une puéricultrice de la PMI (CDAS Maurepas)

\* ASE

30 - Une éducatrice spécialisée (ASE, placement des enfants)

**- Divers**

31 - Une juge pour enfants

32 - Une travailleuse familiale

\* APASE :

33 - Un AS

\* ASFAD :

34 - Une responsable du service insertion professionnelle

35 et 36 - Deux éducateurs Dyade.

## **ANNEXE 5 :**

### **Présentation du LAPSS et de QUEST'US**

La recherche a été menée par Claude Martin, chargé de recherche 1<sup>e</sup> classe au CNRS, membre du Centre de recherches administratives et politiques (CNRS, IEP de Rennes et Université de Rennes 1) et directeur scientifique du Lapss de l'École nationale de la santé publique. Ses travaux portent depuis près de 20 ans sur les transformations de la famille et les politiques sociales. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces questions. Et Madeleine de Certaines, docteur en sciences politiques de l'Université de Rennes 1, membre du CRAP et du Lapss. Sa thèse portait sur une analyse rétrospective des politiques familiales et leurs rapports avec la question des droits des femmes.

Le Lapss (Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires de l'ENSP), créé en 1994, a pour principal objectif d'analyser les recompositions des politiques et d'étudier les questions relatives à leur articulation, dans un contexte de restructuration des systèmes de protection sociale.

Dans cette perspective, les activités de recherche du laboratoire s'organisent autour de cinq axes de recherche sur lesquels nous avons capitalisé l'ensemble de nos activités :

- 1. Les professions socio-sanitaires et les acteurs du système de protection sociale,
- 2. L'évolution des fonctions de soin, d'aide profane et professionnelle. Les questions d'égalité des chances,
- 3. Les politiques socio-sanitaires et leur mise en œuvre territorialisée,
- 4. Les transformations des systèmes nationaux de protection sociale en Europe,
- 5. Les politiques de prévention et de prise en charge en direction de l'enfance et de la jeunesse.

L'équipe du Lapss est une équipe pluridisciplinaire (sociologie, économie, science politique, démographie, santé publique) basée à l'ENSP. Les membres du Lapss sont des enseignants-chercheurs auxquels s'ajoutent un réseau de collaborateurs spécialisés. Par ailleurs, le Lapss bénéficie de l'apport renouvelé d'étudiants du 3<sup>e</sup> cycle. Le Laboratoire est lié par convention au CRAP.

LAPSS Avenue du Professeur Léon Bernard  
35043 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 02 28 53  
Mail : cmartin@ensp.fr ou rmaffeis@ensp.fr

Quest'us est une association (loi 1901) d'études et de recherches en sociologie créée par Angéline Etiemble et Véronique Vasseur.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette association s'articulent autour de trois axes principaux :

1. minorités culturelles et ethniques, racisme et discrimination, circulations migratoires, diaspora, demandeurs d'asile et réfugiés politiques ;
2. usages et usagers, information sociale, transports, automates ;
3. minorités sociales, rapports de genre, discriminations sexuelles, famille, adoption plénière et internationale.

Véronique Vasseur est sociologue, chargée de cours à l'Université Rennes II Haute Bretagne et à l'IRTS et directrice de Quest'us.

QUEST'US : 6, rue Abbé Henri Grégoire  
35200 RENNES  
Tél. : 02 99 50 16 63  
Mail : Véronique.Vasseur@VHB.fr

## Bibliographie :

- INSEE (1994), “ Les familles monoparentales ”, *Portrait social*, 144 p.
- D. Boullier et V. Vasseur (1995), “ Parcours d’information – Observations en espaces ‘d’information sociale’ ”, *Communication et langages*, n°104, pp. 56-71.
- J. Commaille (1993), *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris : La Découverte.
- F. De Singly (sous la direction de) (1991), *Affaires de famille*, affaires d’Etat, Nancy : éd. De l’Est.
- F. De Singly (sous la direction de ) (1991), *La famille l’état des savoirs*, Paris : éd. La Découverte.
- F. De Singly (1993), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris : Nathan “ coll. 128 ”.
- F. De Singly, C. Martin, A. Muxel, I. Bertaux-Wiame, M. Maruani et J. Commaille (sous la direction de) (1996), *La famille en questions. Etat de la recherche*. Paris, édition Syros, Collection de l’Institut de l’enfance et de la famille.
- E. Goffman (1975) [1<sup>ère</sup> éd. 1963], *Stigmate – Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Editions de minuit (coll. Le sens commun).
- B. Guillaumin (1992), *Sexe, race et pratique de pouvoir – L’idée de Nature -*, Paris : Côté femmes éditions, 239 p.
- F. Héritier (1981), *L’exercice de la parenté*, Paris : Gallimard/Seuil.
- N. Lefaucheur, “ Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire , formes nouvelles ou mots nouveaux ? ” in N. Lefaucheur ; F. Bailleau, V. Peyre, *Lectures sociologiques du travail social*, Paris : CRIV et Editions ouvrières, pp. 173-181.
- N. Lefaucheur (1987), “ Quand leur situation était inférieure à celle de l’orphelin – ou le psychiatre, la marâtre et le délinquant juvénile ”, *Dialogue*, N° 97, pp. 104-120.
- N. Lefaucheur (1989), “ Dissociation familiale et délinquance juvénile : les avatars scientifiques d’une représentation sociale ”, Rapport de recherche pour la CNAF.
- N. Lefaucheur (1993), “ Les familles dites monoparentales ”, *Autrement*, N° 134.

- N. Lefaucheur (1997), “ Qui doit nourrir l’enfant de parents non-mariés ou démariés ? ”, *Recherches et prévisions* (CNAF), N° 47.
- D. Le Gall et C. Martin (1987), *Les familles monoparentales. Evolution et traitement social*. Paris, Editions sociales françaises.
- D. Le Gall et C. Martin (1988), “ Le réseau parental après un divorce et une séparation ”, *Dialogue*, N° 101.
- D. Le Gall et C. Martin (sous la direction de) (1996), *Familles et politiques sociales. Dix questions sur le lien familial contemporain*. Paris, Editions l'Harmattan, collection “ Logiques sociales ”.
- H. Leridon et C. Villeneuve-Gokalp (1994), *Constance et inconstances de la famille. Biographies familiales des couples et des familles*, PUF/INED.
- C. Martin (1994), “ Diversité des trajectoires post-désunion : Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale ”, *Population*, n°6, nov-déc. 1994, Paris, INED, p. 1557-1584.
- C. Martin (1996), “ Trajectoires post-divorce et vulnérabilité ”, in *L'exclusion : l'état des savoirs*. Sous la direction de S. Paugam, Paris, La Découverte, pp. 172-182.
- C. Martin (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Rennes, Presses universitaires de Rennes et Québec, Presses de l'Université Laval.
- C. Martin (1997), “ L'action publique en direction des ménages monoparentaux ”, *Recherches et prévisions* (CNAF), N° 47.
- C. Martin (1999), “ Les situations monoparentales : des familles vulnérables ”, *Après-demain, Revue des droits de l'Homme*, mars 1999, p. 15-20.
- A. Pitrou (1994), *Les politiques familiales – Approches sociologiques* -, Paris : Syros , 287 p.
- M. Segalen (1991), *Jeux de famille*, Paris : CNRS.
- I. Théry (1993), *Le démariage*, Paris : Odile Jacob.
- I. Théry (1998), *Couple, filiation et parenté aujourd'hui – Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée* – Paris : Odile Jacob (La Documentation française), 413 p.
- V. Vasseur (1996), *L'adoption internationale : entre identité et altérité*, Rennes : Cériem.
- V. Vasseur (1998), *Les familles monoparentales en France et à Rennes – Constructions sociales et préjugés*, Quest'us, 170 p. Enquête effectuée à la demande et avec le financement de la Ville de Rennes.